



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse

# Rapport d'activité 2018

Février 2019



# Table des matières

---

<b>A. Un système éducatif moderne, adapté en continu à la diversité de la société luxembourgeoise</b>	<b>..5</b>
<b>B. Les secteurs d'intervention</b>	<b>7</b>
B.1. Enfance et jeunesse	7
B.1.1. Aide à l'enfance	7
B.1.2. Adoption	17
B.1.3. Droits de l'enfant	19
B.1.4. Éducation et accueil	21
B.1.5. Jeunesse	25
B.1.6. Cellule des infrastructures	40
B.2. Éducation nationale	42
B.2.1. Observatoire national de la qualité scolaire	42
B.2.2. Service de médiation scolaire	43
B.2.3. Centre psychosocial et d'accompagnement scolaires - CePAS	44
B.2.4. Conseil supérieur de l'Éducation nationale (CSEN)	47
B.2.5. Enseignement fondamental	48
B.2.6. Enseignement secondaire	52
B.2.7. Service de la scolarisation des élèves à besoins spécifiques (S-EBS)	59
B.2.8. Écoles privées	61
B.2.9. Formation professionnelle	63
B.2.10. Formation des adultes	66
B.2.11. Maison de l'orientation (MO)	75
B.2.12. Scolarisation des élèves de langue étrangère	77
<b>C. Les services transversaux</b>	<b>81</b>
C.1 Communication	81
C.2. SCRIPT	83
C.3. Formation du personnel de l'Éducation nationale	92
C.4. Relations internationales	101
<b>D. Les services administratifs</b>	<b>103</b>
D.1. Anefore	103
D.2. Coûts et financement du système scolaire	104
D.3. Centre de gestion informatique de l'Éducation	105
D.6. Reconnaissance des diplômes	116
D.7. Relations institutionnelles	117
D.8. Restauration scolaire	127
D.9. Gestion des infrastructures	129

<b>Annexes.....</b>	<b>130</b>
Listes des travaux de la Cellule des infrastructures ASFT .....	130
Publications du ministère .....	136
Statistiques de l'Éducation nationale .....	139
Liste des abréviations.....	153

## A. Un système éducatif moderne, adapté en continu à la diversité de la société luxembourgeoise

---

La législature 2013-2018 a été marquée dans le domaine éducatif par de nombreux chantiers aussi bien au niveau des structures, des contenus, des méthodes que des ressources humaines. À partir de septembre 2014, l'action réformatrice du ministère s'est organisée autour de huit puis neuf grands axes prioritaires, couvrant les différents champs de compétences d'un ministère dont la première préoccupation fut de mettre l'enfant au centre, dans l'éducation formelle comme non-formelle.

L'axe 1 visait à donner à chaque enfant les meilleures chances de départ grâce à un accueil de qualité et un accès universel à une éducation plurilingue à la petite enfance. Depuis septembre 2016, le dispositif de qualité est en place et depuis octobre 2017 le programme d'éducation plurilingue gratuit met les enfants de 1 à 4 ans en contact ludique avec le luxembourgeois et le français.

C'est d'ailleurs le multilinguisme qui fut au cœur de l'axe 2. En cohérence avec le rôle du luxembourgeois comme langue d'intégration et l'initiation au français dès la petite enfance, l'apprentissage des langues évolue, une place importante étant laissée au plaisir de communiquer. De nouvelles offres linguistiques publiques, ont vu le jour, dans le cadre du système scolaire traditionnel et d'un enseignement européen ou international: *Ënnerschiddlech Schoule fir ënnerschiddlech Schüler*. La langue luxembourgeoise a été promue par plusieurs initiatives, telles que les forums citoyens *Sproocheronn.lu* et la nomination d'un Commissaire à la langue luxembourgeoise chargé d'élaborer un plan d'action sur une durée de 20 ans.

L'axe 3 portait sur la formation des enseignants : la réforme du stage, le doublement des heures de formation continue obligatoire, la coopération renforcée de l'Institut de formation de l'Éducation nationale (IFEN) avec l'Université du Luxembourg, la création de nouvelles fonctions (instituteurs spécialisés en développement scolaire, etc.), la flexibilité et l'évolution des parcours de formation offerts par l'IFEN, etc. ont contribué à épauler des équipes enseignantes et pédagogiques confrontées à de nombreuses attentes dans un environnement en mouvement permanent.

Chaque enfant a droit à être bien orienté, encadré et soutenu. Ce quatrième axe a vu l'orientation s'ordonner et s'approfondir de façon cohérente aux différentes étapes du parcours scolaire. À l'école fondamentale, la place des parents a été revalorisée dans la procédure d'orientation au cycle 4. Chaque lycée doit désormais concevoir et mettre en œuvre son profil d'orientation, en s'appuyant sur sa cellule d'orientation. Un cadre de référence commun pour l'accompagnement psychosocial et l'offre périscolaire permet également aux Services psychosociaux et d'accompagnement scolaires (SePAS) et aux Services socio-éducatif (SSE) d'agir de concert dans la guidance des jeunes au sein du lycée. La loi du 22 juin 2017 a consolidé la Maison de l'orientation en lui conférant sa base légale et en lui attribuant une direction, nommée en 2018. Enfin, les Centres de compétences en psychopédagogie spécialisée sont venus compléter le dispositif de prise en charge inclusive des élèves à besoins spécifiques.

Garantir la cohérence et assurer la qualité des interventions autour de l'enfant ou du jeune (axe 5) est une préoccupation transversale. Cet axe se traduit par la création d'organes à la vue générale et critique, tels que l'Observatoire de la qualité scolaire, le Service au maintien, à l'inclusion et à l'intégration scolaire ou le Conseil national des programmes.

L'axe 6 s'est concentré sur la jeunesse : nouveau pacte pour la jeunesse en vue d'améliorer la transition vers l'emploi, le logement autonome et la citoyenneté active ; encadrement périscolaire consolidé dans les lycées autour des Services socio-éducatifs ; projet Jugendwunnen ; etc.

Les parents sont des partenaires clés tout au long du processus éducatif (axe 7) ; ils occupent donc une place de choix dans les plans de développement scolaire et leur implication est encouragée tout particulièrement dans les services d'éducation et d'accueil. La représentation nationale des parents, créée par la loi du 1<sup>er</sup> août 2018, institutionnalise cette implication au plan national.

Une école moderne s'appuie sur des programmes et des outils innovants (axe 8). C'est dans ce sens que le Service de la coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT) a été réorganisé et ses ressources humaines augmentées. Le développement du numérique demeure une priorité, aussi bien dans la digitalisation des outils d'enseignement (MathemaTIC, tablettes à disposition des lycées, etc.) que dans l'acquisition des compétences digitales et d'un esprit d'entreprise (nouvelle section I - Informatique et communication, label Future Hub, Bee Creative, Makerspaces, etc.).

La diversification de l'offre scolaire (axe 9) est la réponse privilégiée à l'hétérogénéité des élèves. L'enseignement européen et l'enseignement international ont connu un rapide et grand succès, témoins des besoins auxquels ils répondent. Ils s'installent durablement dans le paysage éducatif luxembourgeois alors que la filière « traditionnelle » se diversifie elle aussi, grâce à l'autonomie accordée aux lycées (nouvelles sections à l'enseignement secondaire général : gestion de l'hospitalité ; sciences environnementales ; architecture, design et développement durable ; etc.). Le site *mengschoul.lu* cartographie cette offre scolaire, aidant chaque jeune à trouver le lycée qui lui convient le mieux.

Dans les pages qui suivent, les travaux réalisés en 2018 dans ces neuf champs d'action sont décrits par les services et administrations du ministère qui en furent principalement chargés. Ils ont été marqués par l'aboutissement de la législation, mais ne s'y arrêtent pas puisque les années à venir s'inscriront dans la continuité et le souci d'une mise en œuvre de qualité, en partenariat avec toutes les parties prenantes et dans un esprit de dialogue renouvelé.

## B. Les secteurs d'intervention

### B.1. Enfance et jeunesse

#### B.1.1. Aide à l'enfance

##### B.1.1.1. Service Aide à l'enfance

La loi modifiée du 16 décembre 2008 détermine toutes les mesures d'aide aux enfants et aux jeunes adultes en détresse et à leur famille. Ces mesures sont assurées soit par des services œuvrant sous la tutelle du ministre, soit par d'autres services sous réserve de l'accord préalable du ministre.

#### Statistiques des activités d'accueil socio-éducatif en institution et en famille d'accueil

Type d'accueil	2014	2015	2016	2017	2018	Taux
Accueil socio-éducatif en institution de jour et de nuit	487	485	489	489	483	30,71 %
Maisons d'Enfants de l'État	49	56	57	57	58	3,69 %
Centre socio-éducatif de l'État	117	129	124	124	122	7,76 %
Placement à l'étranger	125	133	80	86	88	5,59 %
Placement familial jour et nuit	428	501	482	500	526	33,44 %
Structure de logement en milieu ouvert (SLEMO)			197	257	296	18,82 %
<b>TOTAL</b>			<b>1429</b>	<b>1513</b>	<b>1573</b>	<b>100 %</b>

*Jeunes accueillis dans différents types de structures  
(sauf structure d'accueil spécialisée de jour ou de jour et nuit et accueil urgent)*

L'accueil d'un mineur en détresse peut se faire non seulement dans une structure socio-éducative, mais également dans une structure thérapeutique. Il peut s'agir des structures thérapeutiques agréées par le ministère ou, en cas d'indications médicales, des services de la pédopsychiatrie ou de la psychiatrie juvénile. Dans le cas des structures thérapeutiques agréées, 36 enfants et adolescents sont accueillis dans les institutions spécialisées au Luxembourg et 88 dans les institutions spécialisées à l'étranger.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nbr. d'enfants placés en famille d'accueil de jour et de nuit	435	482	501	482	500	526
Nbr. de familles d'accueil	338	400	420	415	457	496

*Accueil socio-éducatif en famille d'accueil*

#### Mode de financement des mesures d'aide

Dans le cadre des financements par forfaits, le ministère a conclu des conventions-cadres concernant les prestations des mesures d'aide rémunérées par forfaits horaires et journaliers et reconduit la convention avec les prestataires de services agréés qui continueront d'être subventionnés par le ministère par voie de la couverture du déficit.

### **Internats socio-familiaux**

Depuis 1989, le gouvernement participe au financement des gestionnaires d'internats socio-familiaux privés : Les Internats Jacques Brocquart a.s.b.l. ; AGEDOC a.s.b.l.; Anne a.s.b.l.

En 2018, la participation financière de l'État s'est élevée à 13.230.584,02 € contre 10.671.340,53 € en 2017 (+24 %). 138 postes étaient conventionnés. Le nombre de places conventionnées en régime internat était au nombre de 590 et de 112 en régime semi-internat. Au 1<sup>er</sup> janvier, 468 places (79 %) étaient occupées en internat (dont 70 places au régime fondamental) et 24 places en semi-internat.

Les internats socio-familiaux accueillent de plus en plus de jeunes gens qui présentent une certaine détresse psychosociale. Des subsides peuvent être alloués aux gestionnaires afin d'engager du personnel éducatif et psychologique supplémentaire. Ces crédits sont accordés suite à une demande spéciale documentant les situations familiales, les descriptions des comportements inadaptés et les propositions d'intervention. En 2018, un crédit de 135.000 € a été mis à disposition des gestionnaires conventionnés (25.000 € de moins qu' 2017).

En 2018, les services internes du ministère ont poursuivi l'élaboration du projet de loi sur les internats. Celui-ci vise à harmoniser le fonctionnement des internats étatiques, rattachés directement à un lycée, et des internats privés accueillant les jeunes de toutes les écoles. L'harmonisation porte sur les normes de sécurité des infrastructures, le nombre et les qualifications du personnel, la participation financière des parents et la démarche qualité.

Des rénovations et projets de construction de différents internats ont été poursuivis. L'internat du Lycée classique de Diekirch à Mersch, l'internat du Fieldgen et l'Institution St. Willibrord d'Echternach sont en cours de rénovation dans le but de s'adapter aux exigences des normes actuelles de sécurité et de confort.

Les deux internats d'Ettelbruck, à savoir le Pensionnat St. Joseph de l'a.s.b.l. Jacques Brocquart et le Neit Internat Ste Anne (NISA) de l'a.s.b.l. AGEDOC ont fusionné en septembre. Des projets de construction sont actuellement en cours pour créer des nouveaux internats à Pétange, Esch/Alzette, Luxembourg-Kirchberg, Mamer et Colpach.

### **Consultation thérapeutique**

L'exercice de l'activité de consultation thérapeutique est réglé par le règlement grand-ducal modifié du 10 novembre 2006 portant exécution des articles 1<sup>er</sup> et 2 de la loi du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'État et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique.

Dans le domaine de l'aide à l'enfance, 59 personnes physiques et 12 personnes morales sont en possession d'un agrément pour leurs services de consultation thérapeutique.

En 2018, six personnes physiques et six personnes morales ont obtenu soit un agrément pour leurs services de consultation thérapeutique, soit une prorogation ou une modification de leur agrément ministériel. Une cessation de l'activité consultation thérapeutique a été notée.

### **Création de centres socio-thérapeutiques**

En avril, le ministère a lancé un appel à projets consistant à créer des centres socio-thérapeutiques pour des élèves en détresse scolaire dont la scolarisation s'avère temporairement difficile voire impossible. Le ministère a ainsi créé quelque 50 places décentralisées afin de permettre un travail intensif et individuel avec ces élèves.

### **Développement d'un cadre de référence national pour le secteur de l'aide à l'enfance**

En 2018, les représentants du Service de l'aide à l'enfance et de l'Université du Luxembourg ont élaboré une ébauche pour un cadre de référence national, qui sera discuté avec le secteur en 2019.



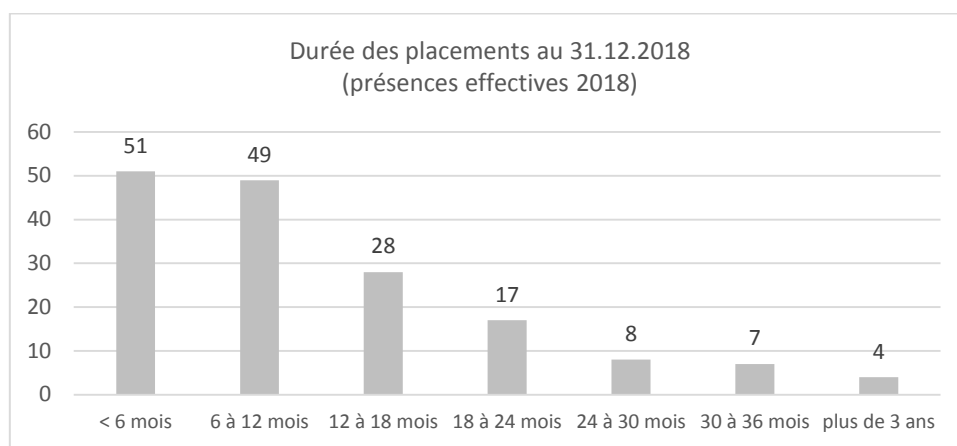
### B.1.1.2. Centre socio-éducatif de l'État (CSEE)

#### Groupes de vie

122 mineurs placés, dont 106 admis et 55 nouvelles admissions, ont été hébergés en 2018 au CSEE de Dreibern. 26 provenaient de familles, sept de foyers d'accueil du Grand-Duché, un d'une institution étrangère, quatre d'autres structures pédopsychiatriques, deux du Centre pénitentiaire de Luxembourg, cinq de l'Unité de sécurité et dix de provenance inconnue. Deux pensionnaires furent transférés à la section disciplinaire du Centre pénitentiaire de Luxembourg. Huit pensionnaires du CSEE ont été placés dans d'autres structures au Grand-Duché. Au total, 57 congés de réintégration familiale ont été accordés par les tribunaux de la jeunesse.

53 mineures placées, dont 49 admises et 29 nouvelles admissions, ont été hébergées en 2018 au CSEE de Schrassig. Dix provenaient de familles, neuf de foyers d'accueil du Grand-Duché, quatre d'autres structures pédopsychiatriques, trois de l'Unité de sécurité et trois de provenance inconnue. 16 pensionnaires ont été placées dans d'autres structures au Grand-Duché. Au total, 22 congés de réintégration familiale ont été accordés par les tribunaux de la jeunesse.

Le tableau suivant montre la durée de placement des mineurs effectivement accueillis en 2018 :



#### Unité de sécurité

33 mineurs ont été accueillis en 2018 à l'Unité de sécurité, dont huit pour un deuxième séjour. Sept pensionnaires étaient de sexe féminin et 26 de sexe masculin. Parmi les 33 mineurs, 20 étaient résidents luxembourgeois.

Toute une palette d'activités a permis aux jeunes de vivre des expériences de réussite, de développer un sens des responsabilités et l'estime de soi. Les activités peuvent être des projets (dans les domaines de la construction manuelle, santé, couture, potager, bicyclette, armée, photographie, graffiti), des activités liées au projet individuel ou des activités parascolaires récréatives.

Tous les membres du personnel de l'unité de sécurité ont placé en 2018 le pensionnaire au centre du système socio-psycho-éducatif intensif. Ce système d'intervention sociale globale à caractère individuel se centre sur le lien, la relation et la (re)socialisation et s'appuie sur un travail en binôme (agent de sécurité et collaborateurs des soins socio-psycho-éducatifs).

#### Service psychosocial (SPS)

En 2018, l'équipe psychosociale se compose de dix collaborateurs, dont huit psychologues, un psychologue-psychothérapeute et un assistant social, répartis sur les sites de Dreibern et de Schrassig ainsi qu'à l'unité de sécurité. Ces professionnels contribuent à l'élaboration et l'adaptation des projets pédagogiques individuels des jeunes en étroite collaboration avec les autres unités et professionnels internes et externes. Ils veillent à prendre en compte le fonctionnement et la vie

psychique du jeune afin de promouvoir son bien-être et son processus d'évolution. Ils offrent une écoute neutre et bienveillante au jeune et à sa famille ainsi que des conseils individuels afin de lui permettre une meilleure compréhension de sa personne, de son vécu et de ses actes.

En octobre, une psychologue a rejoint l'équipe du service psychosocial afin de travailler ensemble avec le jeune sur un éventuel trouble mental, des perturbations comportementales ou tout autre problème entraînant une souffrance ou une détresse psychologique. L'équipe psychosociale au sein de l'unité de sécurité a été renforcée d'un demi-poste d'assistant social.

### **Institut d'enseignement socio-éducatif (IES)**

122 élèves dont 101 garçons et 21 filles ont suivi – au moins temporairement – une formation à l'IES. Parmi eux 65 élèves ont suivi le régime préparatoire ou les classes d'orientation ; 49 élèves ont fréquenté une classe d'initiation socio-professionnelle ; 18 jeunes ont profité de l'enseignement à l'unité de sécurité. 11 nouveaux chargés ont rejoint l'équipe de l'IES.

Pour les pensionnaires soumis à l'obligation scolaire ou susceptibles de continuer leur formation scolaire au-delà, deux nouvelles classes ont été créées à l'IES à Dreiborn. Les objectifs de ces classes sont de réconcilier les élèves avec l'école et de préparer la transition vers un lycée extérieur.

Les classes *Atelier* ont été renforcées afin de pouvoir fonctionner en équipes (team-teaching). Les équipes *Classe de Promotion* et *Yard Work* ont été restructurées afin de permettre une prise en charge des élèves les plus éloignés des structures scolaires traditionnelles.

### **Processus de développement organisationnel**

Le CSEE a continué le processus de changement organisationnel entamé en 2017. Toutes les équipes travaillant au contact direct des mineurs ont profité de séances de développement d'équipe. Des coachings individuels ont été mis en place et des journées de travail consacrées au développement d'une nouvelle vision pour l'avenir de l'institution.

La formation des personnels socio-éducatif et enseignant fut renforcée, particulièrement dans le cadre de la mise en place du projet individuel, que l'institution développe pour et avec chaque mineur impliqué, tel que le prévoit la base légale du CSEE. Toujours dans l'objectif d'accompagner la mise en œuvre de la nouvelle base légale, une formation sur la manière d'effectuer des fouilles corporelles fut proposée à tous les agents intervenant auprès de mineurs.

Des jalons importants furent posés dans le développement d'un concept pédagogique intégré, avec la mise en place du parcours institutionnel en étapes. Cet outil permet au mineur placé de se repérer à tout moment quant aux droits et privilèges spécifiques dont il bénéficie. Parallèlement fut opérationnalisé un nouveau régime disciplinaire en accord avec la loi du 29 août 2017.

### **Infrastructures**

Le CSEE a connu plusieurs chantiers en 2018.

À Dreiborn :

- agrandissement de l'aire de stationnement,
- réfection complète du secrétariat,
- dernière phase des gros œuvres du bâtiment des nouveaux ateliers et salles de classe,
- installation d'un espace de préparation en menuiserie de l'IES dans un ancien dépôt,
- cloisonnement de l'ancien atelier chauffage-sanitaire en atelier métal et atelier graphique.

À Schrässig :

- travaux de réfection de la toiture de l'ancienne annexe du château,
- remplacement de la centrale d'incendie.

À Dreibern et à Schrassig :

- remplacement des anciennes fenêtres (dernière phase).

En parallèle, un groupe de travail composé de représentants du CSEE, de l'Administration des bâtiments publics et de différents bureaux privés a poursuivi ses réflexions sur l'adaptation des infrastructures aux standards en cours dans le domaine de l'aide à l'enfance et à la famille.

### **Commission de surveillance et de coordination (CSC)**

La CSC comprend trois membres désignés par les ministres de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et de la Justice ainsi qu'un secrétaire et la direction du CSEE. Elle s'est réunie quatre fois en 2018 pour traiter des thèmes suivants :

- développement qualitatif conceptuel et infrastructurel du CSEE,
- projets de diversification du CSEE,
- objectifs et programme de construction nécessaire à la réorganisation du CSEE,
- développement des ressources humaines,
- modification de la loi réorganisant le CSEE et des règlements grand-ducaux afférents,
- développement de l'unité de sécurité,
- développement organisationnel du CSEE,
- collaboration avec des partenaires externes au Luxembourg (instances judiciaires, police grand-ducale) et à l'étranger.

### **Partenariats**

En avril, le comité de direction a reçu le conseil communal de Wormeldange. En juin, le CSEE a accueilli des délégations d'étudiants et d'enseignants du Lycée technique pour professions éducatives et sociales de Mersch ; une délégation de la Commission consultative des droits de l'homme a visité l'unité de sécurité pour s'informer sur le travail éducatif et social et qui y est mené. En juillet, une visite du service de contrôle externe des lieux privatifs de liberté eut lieu. Durant cette visite, le service, placé sous la responsabilité du Médiateur, a pu examiner les infrastructures et le fonctionnement de l'unité de sécurité. En septembre, un groupe de 18 futurs magistrats a participé à une journée d'étude avec présentation détaillée de toutes les unités du CSEE.

Différents responsables du CSEE se sont déplacés auprès d'autres institutions et acteurs pour présenter le CSEE. Ce fut le cas avec l'Université du Luxembourg, le Lycée technique pour professions éducatives et sociales, différents lycées secondaires et d'autres organisations.

#### **B.1.1.3. Maisons d'enfants de l'État (MEE)**

L'institution est organisée en cinq départements : les quatre départements mentionnés ci-dessous et le département administration. Ainsi, l'institution peut mettre en place, selon ces quatre axes, des réponses différenciées aux besoins rencontrés par les jeunes et leurs familles que la détresse a menés jusqu'aux MEE.

#### **Département hébergement**

Il regroupe sept structures d'hébergement, un service de logement en milieu ouvert et un service psychosocial. Les MEE accueillent des enfants, des adolescents et de jeunes adultes de deux à 26 ans. La plupart des pensionnaires ont vécu des expériences traumatisantes nécessitant une prise en charge adaptée. Ils sont accompagnés par une équipe interdisciplinaire composée d'éducateurs, d'éducateurs gradués, de psychologues, de pédagogues et d'assistants sociaux.

Effectifs selon le type de prise en charge	01.10.18	01.10.17	01.10.16	01.10.15
<b>1. Total hébergement en centre d'accueil</b>	<b>79</b>	<b>69</b>	<b>71</b>	<b>69</b>
Centre d'accueil classique (CAC) et				
Centre d'accueil spécialisé (CAS)	58	57	57	55
Structures de logement en milieu ouvert (SLEMO)	21	12	14	14
<b>2. Total accompagnement en milieu ouvert</b>	<b>10</b>	<b>23</b>	<b>13</b>	<b>8</b>
Enfants/Adolescents et leurs familles	8	10	8	7
Jeunes adultes	2	13	5	1
<b>TOTAL</b>	<b>89</b>	<b>82</b>	<b>84</b>	<b>77</b>

Le pourcentage de placements judiciaires a augmenté en 2018 de 9 % par rapport à 2017 pour atteindre 84,50 % des prises en charge par rapport à 15,50 % d'accueils volontaires (dont trois mineurs réfugiés non accompagnés). Il était de 75,5 % en 2017, 74 % en 2016 et 80 % en 2015.

Grâce à l'ouverture d'une deuxième pension de jeunes, six nouvelles places sont été créées dans les SLEMO.

Entre octobre 2017 et octobre 2018, deux mineurs ont réintégré leurs familles et deux jeunes adultes ont quitté l'institution. Huit changements internes ont eu lieu.

Sur les 72 demandes d'admission, 14 ont abouti à une admission, dont sept mineurs et sept majeurs.

Demandes d'admission en provenance de	< 18 ans	Ayant abouti à une admission	>18 ans	Ayant abouti à une admission
ONE	17	0	0	0
Tribunaux de la jeunesse	0	0	0	0
SCAS	4	0	0	0
CPI	4	4	0	0
Autres services	21	3	1	0
Familles	0	0	0	0
Enfants et jeunes eux-mêmes	0	0	0	0
Demandes SLEMO	2	0	23	7
<b>Total demandes externes</b>	<b>48</b>	<b>7</b>	<b>24</b>	<b>7</b>
Demandes internes	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>3</b>
<b>TOTAL</b>	<b>56</b>	<b>12</b>	<b>28</b>	<b>10</b>

## Département Prévention

Le *Service Treff-Punkt* offre une structure où des enfants peuvent rencontrer leurs parents quand l'exercice du droit de visite est interdit, bloqué ou rendu difficile, alors que les enfants vivent en institution, en famille d'accueil ou auprès d'un des parents séparés ou divorcés.

	2018	2017	2016	2015
<b>Service Treff-Punkt</b>				
Dossiers traités	380	173	213	191
Enfants accompagnés	418	227	187	188
Visites programmées	3.274	2.790	3.051	2.684
<b>Service Treff-Punkt Prison</b>				
Dossiers traités	20	19	23	28
Enfants accompagnés	28	31	26	45
Visites programmées	65	84	81	46
<b>Total ST-P et ST-PP</b>				
Dossiers traités	400	192	236	219
Enfants accompagnés	446	258	213	233
Visites programmées	3.339	2.874	3.132	2.730

*Évolution des demandes et des programmations de visites*

90,25 % des demandes reposent sur des décisions judiciaires.

L'engagement de deux accompagnatrices à temps partiel a permis de donner une plus grande stabilité et continuité dans l'organisation des visites. L'équipe d'accompagnateurs est complétée par 16 personnes freelance.

La bonne collaboration du *Service Treff-Punkt Prison* avec le Centre pénitentiaire permet à des enfants de rester en contact avec leurs parents détenus (visites mensuelles).

Un nouveau projet *Mam Pätzi op Visite* a été développé pour organiser et optimiser des visites entre des bébés et enfants âgés de six mois à six ans et leur parent incarcéré. Ces visites seront organisées en 2019, de même que les autres visites du *Service Treff-Punkt Prison*, toutes les deux semaines.

## Département Centre psychothérapeutique de jour ANDALÊ (CTÂ)

Le CTÂ accueille des enfants en âge de l'école fondamentale qui présentent une souffrance psychique se manifestant le plus souvent par des troubles du lien, du comportement et/ou de l'apprentissage. La prise en charge repose sur des activités (psycho)thérapeutiques, éducatives et pédagogiques ; elle s'articule autour d'un dispositif individuel, de groupe et institutionnel.

En septembre 2018, le CTÂ s'est doté de moyens supplémentaires pour répondre à la demande de prise en charge psychothérapeutique institutionnelle : un service de consultation est maintenant fonctionnel.

D'octobre 2017 à octobre 2018, le CTÂ a reçu 42 nouvelles demandes (26 précédemment), soit une augmentation de 40,9 %. Pour toutes ces demandes, il y a eu au minimum un échange téléphonique et une réunion clinique avec l'ensemble de l'équipe.

42,85 % des demandes (18 sur 42) ont abouti à une demande d'admission au CTÂ (38,4 % précédemment). Au 01.10.2018, huit enfants bénéficiaient d'une prise en charge intensive ou spécifique au CTÂ ; quatre nouvelles demandes étaient en préparation.

## Département Centre de ressources

Le service des visites accompagnées et de l'accompagnement individuel a connu un grand développement : il organise les rencontres avec un accompagnateur entre des enfants et leurs parents, des visites entre frères et sœurs et des accompagnements individuels pour des enfants à besoins spécifiques. 62 % des enfants mineurs hébergés ont bénéficié de ce service en 2018.

Le service inclusion scolaire a été réorganisé à partir de septembre 2018. Étant donné les nouvelles offres de l'école fondamentale au profit des enfants à besoins spécifiques et dans un souci d'inclusion, la classe orthopédagogique des MEE a été fermée. Une pédagogue assure désormais la collaboration entre l'école fondamentale et les foyers d'accueil pour traiter ensemble les difficultés que rencontrent un nombre grandissant d'enfants hébergés aux MEE.

Le service formation a poursuivi sa restructuration dans le contexte des nouvelles modalités de stage, de la formation continue et notamment de la formation en *Traumapädagogik* pour tous les agents du département hébergement.

### B.1.1.4. Office national de l'enfance (ONE)

La mission de l'ONE telle que définie par la loi du 16 décembre 2008 relative à l'aide à l'enfance et à la famille est de veiller à la mise en œuvre de l'aide sociale en faveur des enfants et des jeunes adultes en détresse psychosociale. Les mesures d'aide prises en charge par l'ONE sont d'un côté des mesures ambulatoires et de l'autre côté des mesures d'accueil institutionnel ou en famille d'accueil. Ces mesures sont mises en place soit dans un contexte d'aide volontaire, soit sur base d'une décision judiciaire.

2018 a été placée sous le signe de la qualité à travers le développement des guichets régionaux, et l'accent mis sur le travail préventif et volontaire ainsi que sur la promotion du travail en réseau.

### Gouvernance et développement des guichets régionaux Aide à l'enfance et à la famille

Les Coordinateurs de projet d'intervention (CPI) ont intégré l'ONE le 1<sup>er</sup> janvier 2017 dans cinq guichets régionaux : Luxembourg, Esch/Alzette, Differdange, Grevenmacher et Ettelbrück. Cette implantation régionale leur permet de développer davantage leur mission définie à l'article 6 de la loi du 16 décembre 2008, à savoir l'évaluation individuelle des ressources et des difficultés d'enfants en détresse ainsi que l'organisation de concertation familiale et institutionnelle et ce, avec la participation active des enfants concernés et de leurs familles.

Afin de pouvoir mettre en pratique au mieux les missions des CPI, les guichets régionaux proposent des permanences physiques, sans rendez-vous, tous les mardis après-midi. Les processus de travail des agents CPI sont harmonisés et uniformisés dans toutes les régions ; la qualité des *Hilfeplangespräche* (HPG) ou réunions de concertation est développée.

Fin 2018, les réflexions et travaux en vue de la mise en place de nouveaux guichets à Wiltz et à Dudelange ont commencé.

### Accent sur le travail préventif et volontaire, en étroite collaboration avec les familles

La déjudiciarisation étant un des objectifs primaires de la loi du 16 décembre 2008, l'ONE vise à prévenir les mesures lourdes sur base judiciaire par un travail social multidisciplinaire axé sur la collaboration avec la famille en détresse psychosociale. En 2018 l'aspect préventif a été encore renforcé, par la recherche de davantage d'échanges avec les familles, en leur proposant, si besoin, un entretien d'information ou un entretien de clarification d'une demande d'aide à l'ONE.

### Promotion du travail en réseau

Dans l'objectif de mettre en place un réseau de la prévention psychosociale, l'ONE a participé à de nombreuses réunions avec les professionnels des secteurs social, de l'enseignement, de la justice et de la santé.

L'ONE a entrepris les démarches nécessaires pour se conformer au règlement 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel (RGPD) entré en vigueur en mai.

## 2018 en chiffres

### Nombre de mesures d'aides

Le total des mesures consolidées par année ne cesse de croître depuis la création de l'ONE.

Les mesures ambulatoires d'aide et de soutien (aide socio-familiale, assistance en famille et consultations psychologiques et psychothérapeutiques) restent en 2018 au cœur de la politique de prévention et répondent à une demande croissante. Celle-ci s'explique notamment par la mise en place des guichets régionaux et la collaboration plus étroite avec les professionnels du secteur de l'éducation.

Les mesures d'accueil institutionnel ou en famille d'accueil diminuent sensiblement.

Les mesures ambulatoires sont avant tout des mesures organisées sur base volontaire (65,03 %), alors que l'accueil institutionnel ou en famille d'accueil reste fortement judiciairisé : 80,29 % de placements judiciaires contre 19,71 % d'accueils volontaires en 2018. En 2017 le taux de placements judiciaires était de 78,06 % contre 21,94 % pour les mesures d'accueil volontaire.

		2014	2015	2016	2017	2018		
<b>Mesures ambulatoires d'aide et de soutien</b>	Aide socio-familiale en famille	113	139	151	133	146		
	Assistance psychologique, sociale ou éducative en famille	2356	2278	2340	2380	2472		
	Accueil en formule de logement encadré (SLEMO)	233	280	312	404	454		
	Consultation psychologique ou psychothérapeutique	1470	1540	1703	1999	2313		
	Soutien psychosocial par l'orthophonie / Consultation psychomotricité ou ergothérapeutique / Intervention orthopédagogique précoce	563	651	844	1267	1643		
	<b>Total</b>	<b>4735</b>	<b>4888</b>	<b>5350</b>	<b>6183</b>	<b>7028</b>		
<b>Mesures d'accueils institutionnels ou en famille d'accueil</b>	<b>Jour</b>	Accueil en famille	68	56	37	27	25	
		Accueil socio-éducatif de jour en foyer orthopédagogique ou psychothérapeutique	63	60	54	115	102	
		<b>Total</b>	<b>131</b>	<b>116</b>	<b>91</b>	<b>142</b>	<b>127</b>	
	<b>Jour / Nuit</b>	<b>Standard</b>	Accueil de base	387	409	395	425	403
			Accueil d'enfants de moins de 3 ans	64	58	48	52	59
			Accueil en famille	532	546	549	579	587
			Accueil orthopédagogique	256	279	257	267	257
		<b>Total</b>	<b>1239</b>	<b>1292</b>	<b>1249</b>	<b>1323</b>	<b>1306</b>	
		<b>Spécialisé</b>	Accueil socio-éducatif en institution spécialisée à l'étranger	174	179	176	169	171
			Accueil psychothérapeutique	38	66	89	88	103
Accueil urgent en situation de crise	145		150	130	147	135		
<b>Total</b>	<b>357</b>	<b>395</b>	<b>395</b>	<b>404</b>	<b>409</b>			
<b>Total de mesures consolidées par année</b>		<b>6462</b>	<b>6691</b>	<b>7085</b>	<b>8052</b>	<b>8870</b>		

Nombre de mesures Aide à l'enfance et à la famille<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Les mesures Aide à l'enfance et à la famille présentées dans les tableaux ne contiennent pas les mesures étatiques (MEE/CSEE), mais comprennent les accueils conventionnés.

### *Nombre de bénéficiaires*

Le nombre de bénéficiaires directs des mesures d'aide prises en charge par l'ONE ne cesse de croître tant en chiffres absolus qu'en données relatives. Ainsi le pourcentage de jeunes de 0 à 26 ans qui bénéficient de mesures d'aide financées par l'ONE par rapport à la population-cible totale augmente de 2,97 % en 2017 à 3,32 % en 2018.

		2014	2015	2016	2017	2018
0 - 2 ans	Bébé	231 (5,85%)	230 (5,35%)	274 (5,7%)	274 (5,05%)	289 (4,7%)
3 - 11 ans	Enfant	1795 (45,47%)	1966 (45,73%)	2259 (47%)	2600 (47,91%)	3062 (49,82%)
12 - 17 ans	Adolescent	1365 (34,57%)	1484 (34,52%)	1603 (33,35%)	1753 (32,3%)	1863 (30,31%)
18 - 26 ans	Jeune adulte	557 (14,11%)	619 (14,4%)	670 (13,94%)	800 (14,74%)	932 (15,16%)
<b>Total</b>		<b>3948</b>	<b>4299</b>	<b>4806</b>	<b>5427</b>	<b>6146</b>
<b>Population cible (0-26 ans - source STATEC)</b>		<b>173794</b>	<b>176593</b>	<b>179352</b>	<b>182928</b>	<b>185125</b>
<b>Pourcentage de bénéficiaires parmi la population cible</b>		<b>2,27%</b>	<b>2,43%</b>	<b>2,68%</b>	<b>2,97%</b>	<b>3,32%</b>
<b>Nombre moyen de mesures différentes par bénéficiaire</b>		<b>1,80</b>	<b>1,72</b>	<b>1,62</b>	<b>1,59</b>	<b>1,53</b>



## B.1.2. Adoption

### B.1.2.1. Autorité de tutelle des services d'adoption agréés

Le ministère agréé et contrôle les services œuvrant dans le domaine de l'adoption ; il subventionne les activités qui leur sont imposées. En 2018 trois organismes d'adoption étaient agréés et conventionnés : l'Amicale Internationale d'Aide à l'Enfance a.s.b.l. – AIAE (Corée du Sud, Vietnam, Inde), Naledi a.s.b.l. (Afrique du Sud), le Service d'adoption de la Croix-Rouge luxembourgeoise (Bulgarie, Burkina Faso, Portugal, Colombie, Slovaquie et adoptions nationales).

Les organismes agréés ont pour mission d'encadrer les candidats-adoptants avant l'adoption et de s'occuper du suivi post-adoptif. En 2018 la Croix-Rouge luxembourgeoise a suivi 17 familles, l'Amicale Internationale d'Aide à l'Enfance 19 et Naledi 34 enfants.

Le ministère travaille étroitement avec la Maison de l'Adoption, service de consultation géré par la Croix-Rouge luxembourgeoise et conventionné par le ministère. Depuis 2018, la Maison de l'Adoption assure une préparation obligatoire des parents à la rencontre avec leur enfant dans son pays d'origine. 15 familles ont été concernées en 2018.

### B.1.2.2. Adoptants et adoptés

Le ministère a organisé six cycles de préparation à l'adoption pour lesquels 95 couples et 13 célibataires se sont inscrits. Au total 78 couples et neuf célibataires ont terminé avec succès cette préparation indispensable à la poursuite de la procédure d'adoption.

Après avoir suivi le cycle de préparation, les intéressés ont un délai de deux ans pour s'inscrire dans un des trois organismes d'adoption agréés et continuer la procédure. En 2018, 45 couples/célibataires ont franchi ce pas et se sont dirigés vers un des trois organismes afin de commencer une évaluation de leurs capacités à adopter. 19 évaluations ont été finalisées.

On note une nette augmentation du nombre des candidats à l'adoption par rapport à 2017. Par contre le nombre des évaluations finalisées a diminué de même que le nombre des dossiers envoyés dans les pays d'origine. De nombreux couples arrêtent la procédure après le cycle de préparation à l'adoption, souvent parce que le profil des enfants en adoption internationale ne correspond pas à leurs attentes (les enfants ont à peu près tous deux à trois ans), ou parce que les délais d'attente sont trop longs. Actuellement il faut compter deux à trois ans au moins avant de pouvoir finaliser une adoption et cinq ans au moins pour une adoption nationale.

En 2018, le nombre des célibataires désirant adopter a légèrement augmenté. Or rares sont les adoptions de célibataires qui aboutissent : très peu de nos pays partenaires autorisent l'adoption par les célibataires et quand ils l'autorisent, ces dossiers ne sont pas traités prioritairement.

19 enfants ont pu trouver au courant de l'année passée un nouveau foyer au Luxembourg soit un enfant de moins qu'en 2017. Deux enfants avaient moins d'un an, 16 enfants entre un et quatre ans, un avait plus de 5 ans.

Un seul enfant a fait l'objet d'une adoption nationale (accouchement anonyme).

11 enfants étaient des garçons et huit des filles. Cinq enfants étaient des enfants dits à besoins spécifiques, c'est-à-dire des enfants porteurs de maladies ou de légers handicaps.

Au final, 17 adoptions ont pu être finalisées.

### B.1.2.3. Les adoptions internationales

Selon la Convention de La Haye du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière internationale, l'enfant doit être prioritairement réintégré dans sa famille biologique au sens large ou à défaut dans une famille de remplacement dans son pays d'origine (principe de double subsidiarité). De ce fait, moins d'enfants sont disponibles pour une adoption internationale. Le

ministère et les services agréés travaillent dès lors à identifier des pays en besoin d'adoption internationale.

En 2018, le ministère a été sollicité par 17 couples désirant adopter un enfant d'un pays avec lequel le Luxembourg n'a pas de contrat de collaboration. Aucun de ces projets n'a abouti, les intéressés ayant renoncé ou s'étant finalement inscrits pour un autre pays.

#### B.1.2.4. Statistiques

État d'origine		Nombre de demandes d'adoption <sup>2</sup>		Nombre d'évaluations finalisées <sup>3</sup>		Nombre de dossiers de candidature envoyés au pays d'origine		Nombre d'enfants arrivés au Luxembourg <sup>4</sup>		Nombre d'adoptions finalisées <sup>5</sup>	
Pays CLH*	Pays ≠ CLH*	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Afrique du Sud		13	17	8	6	4	7	6	6	7	5
Bulgarie		2	3	2	1	2		1		1	
Burkina Faso			4		1		1	1	1	1	1
	Corée du Sud	5	3	6	4	4	4	5	5	4	4
Inde		1	1	1		1			1		
Luxembourg <sup>1</sup>		5	5	3	2			5	1	4	5
Portugal		1			1		1		1		
Slovaquie		2	3	1	1						
Roumanie		1			1						
Vietnam		6	6	5	2	6	1	2	4	3	2
<b>Total international CLH:</b>		<b>26</b>	<b>33</b>	<b>17</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>13</b>	<b>12</b>	<b>8</b>
<b>Total international ≠ CLH :</b>		<b>5</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
<b>Total international (CLH + ≠ CLH) :</b>		<b>31</b>	<b>36</b>	<b>23</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>14</b>	<b>15</b>	<b>18</b>	<b>16</b>	<b>12</b>
<b>Total national :</b>		<b>5</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>5</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>36</b>	<b>41</b>	<b>26</b>	<b>19</b>	<b>17</b>	<b>14</b>	<b>20</b>	<b>19</b>	<b>20</b>	<b>17</b>

\* Pays CLH = pays signataire de la Convention de La Haye du 29 mai 1993 / Pays ≠ CLH = pays non-signataire de la Convention de La Haye du 29 mai 1993

Note<sup>1</sup>: les enfants confiés en adoption au Luxembourg sont principalement des enfants (nouveau-nés) nés par accouchement anonyme ; parfois des enfants dont les parents d'origine ont donné leur consentement à l'adoption devant le Juge des Tutelles ou un notaire ; occasionnellement des enfants déclarés abandonnés par le Tribunal d'arrondissement.

Note<sup>2</sup>: le nombre de candidats qui ont terminé leur préparation (certificat de participation au cycle de préparation à l'adoption) et qui font une demande écrite auprès d'un service d'adoption agréé pour s'inscrire.

Note<sup>3</sup>: le nombre de candidats adoptants dont l'évaluation est terminée (avis positif et négatif).

Note<sup>4</sup>: en adoption internationale : enfants qui touchent physiquement le sol luxembourgeois ; en adoption nationale : enfants qui sont accueillis dans leur famille adoptive.

Note<sup>5</sup>: le nombre d'adoptions finalisées dans l'État d'origine et dans l'État d'accueil, c.-à-d. transcription du dispositif du jugement ou de l'arrêt prononçant l'adoption sur les registres de l'État civil de la Ville de Luxembourg voire du lieu de naissance de l'enfant (pour les enfants nés par accouchement anonyme).

### **B.1.3. Droits de l'enfant**

#### **B.1.3.1. Coordination interministérielle de la politique gouvernementale en matière de droits de l'enfant**

Le Service des droits de l'enfant du ministère a participé activement aux travaux interministériels suivants :

- Comité interministériel des droits de l'homme coordonné par le ministère des Affaires étrangères et européennes,
- Comité interministériel de lutte contre la traite des êtres humains,
- Groupe de travail de préparation de la ratification de la Convention d'Istanbul prévoyant p.ex. l'interdiction de la mutilation génitale féminine,
- Comité interministériel LGBTI,
- avis émis pour le ministère du Travail et de l'Emploi sur des demandes d'autorisation de travail pour mineurs dans le cadre de productions audio-visuelles,
- réunions avec le ministère des Sports en matière de lutte contre les abus sexuels dans le cadre du sport,
- réunion avec le commissaire du gouvernement à l'enseignement musical en matière de lutte contre les abus sexuels dans le cadre de l'enseignement musical.

#### **B.1.3.2. Coopération**

Dans le cadre de convention signée en 2017 avec l'association ECPAT, plusieurs activités de sensibilisation des enfants, des professionnels et du public ont été organisées :

- une journée de la famille pour les droits de l'enfant organisée au Parc merveilleux de Bettembourg,
- une journée d'études et une conférence publique sur les dangers de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.

Le service s'est en outre régulièrement réuni avec l'Ombudscomité fir d'Rechter vum Kand (ORK) et Unicef Luxembourg.

#### **B.1.3.3. Au plan législatif**

L'avant-projet de loi portant création d'un défenseur des droits de l'enfant a été déposé à la Chambre des Députés le 25 janvier 2018. Ce projet crée un organisme indépendant, rattaché à la Chambre. Ses moyens d'action et ses ressources humaines et financières ont été fortement augmentés par rapport à l'ORK actuel.

#### **B.1.3.4. Campagne de sensibilisation aux abus sur mineur**

En 2018, quelque 20.000 exemplaires des procédures à suivre par les professionnels de l'enfance et de la jeunesse en cas de détection de signes de maltraitance de mineurs par des adultes ont été distribués à tous les professionnels travaillant au contact de l'enfance et de la jeunesse.

Les employés et fonctionnaires stagiaires de l'État suivent actuellement de façon obligatoire un cours général en matière de droits de l'enfant et un cours spécifique sur ces procédures.

Le Service des droits de l'enfant a pris contact avec l'École nationale de l'éducation physique et des sports (ENEPS) et avec le Comité olympique en vue d'étendre la campagne de détection de cas d'abus de mineurs au secteur sportif.

#### **B.1.3.5. Campagne de sensibilisation aux dangers liés à l'utilisation des TIC**

En novembre une journée d'études et une conférence publique sur les dangers de l'utilisation des TIC par les enfants et les jeunes ont été organisées.

Des affiches de sensibilisation ont été conçues et distribuées à 1.500 exemplaires dans les écoles, maisons relais, communes, cabinets de pédiatres, etc.

#### **B.1.3.6. Au plan international**

Le service des droits de l'enfant a participé à la discussion à l'ONU à Genève lors de :

- l'Examen périodique universel du Luxembourg, lequel passe en revue les réalisations de l'ensemble des États membres de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme,
- l'examen du rapport luxembourgeois par le Comité de lutte contre toutes formes de discrimination à l'encontre des femmes et des filles.

Il a pris part aux journées sur les droits de l'enfant du Conseil des droits de l'homme de l'ONU et aux réunions du groupe informel des coordonnateurs nationaux des droits de l'enfant organisé par la Commission européenne.

Dans le cadre du Conseil de l'Europe, il a contribué aux travaux des comités suivants :

- Comité des parties de la Convention contre l'abus et l'exploitation sexuelle dite Convention de Lanzarote,
- Comité ad hoc sur les droits de l'enfant,
- Comité de lutte contre la cybercriminalité.

Le service a également suivi la réunion internationale annuelle sur le tourisme sexuel, les réunions européennes sur la lutte contre la punition corporelle et la conférence internationale sur l'abus d'enfants.

#### **B.1.3.7. Recherche de personnes en application de l'article 7 de la Convention internationale des droits de l'enfant**

En 2018, sur demande du ministère de la Justice et compte tenu du dépôt prochain d'un avant-projet de loi sur l'accouchement dans le secret et sur les recherches d'origine, le service a temporairement suspendu son activité en matière de recherches d'origine.

## B.1.4. Éducation et accueil

### B.1.4.1. Évolution quantitative du secteur de l'éducation et de l'accueil

Au cours des dernières années, le secteur de l'éducation et de l'accueil extrafamilial et extrascolaire, appelé aussi éducation non-formelle, a plus que doublé en moins de 10 ans.

Le nombre de places dans les services d'éducation et d'accueil - SEA (crèches, foyers de jour et maisons relais) n'a cessé de croître. Cependant le nombre de places en assistance parentale a diminué de 203, ce qui entraîne une baisse de 6,77 % par rapport à l'année précédente.

L'offre totale de places en SEA et en assistance parentale est passée de 7.712 en 2004 à 59.260 places en 2018.

L'offre de places agréées dans le secteur de l'éducation et de l'accueil pour enfants a augmenté de 3.303, ce qui correspond à une hausse de 5,14 % par rapport à 2017.

Il est à préciser qu'une même place peut être occupée par plusieurs enfants à des plages horaires différentes.

#### Évolution des places

Situation au 31.12.2018	2009	2014	2015	2016	2017	2018	Différence 2017/2018	Progression 2017/2018
Services d'éducation et d'accueil <sup>1</sup> conventionnés	20.308	35.579	37.440	38.287	40.489	42.417	1.928	4,76 %
Services d'éducation et d'accueil <sup>2</sup> commerciaux	2.734	10.371	10.406	11.576	12.874	14.046	1.172	9,10 %
Assistance parentale	1.606	3.258	3.278	3.247	3.000	2797	203	-6,77 %
<b>TOTAL</b>	<b>24.648</b>	<b>49.208</b>	<b>51.124</b>	<b>53.110</b>	<b>56.363</b>	<b>59.260</b>	<b>3.303</b>	<b>5,14 %</b>

1 : y compris les maisons relais, foyers de jour et crèches 2 : y compris les foyers de jour et crèches

Situation au 31.12.2018	Jeunes enfants	Enfants scolarisés	TOTAL
Services d'éducation et d'accueil <sup>1</sup> conventionnés	5.308 places	37.109 places	42.417 places
Services d'éducation et d'accueil <sup>2</sup> commerciaux	11.084 places	2.962 places	14.046 places

1 : y compris les maisons relais, foyers de jour et crèches 2 : y compris les foyers de jour et crèches

#### Évolution des agréments

Situation au 31.12.2018	2009	2014	2015	2016	2017	2018
Services d'éducation et d'accueil <sup>1</sup> conventionnés	350	409	417	409	410	407
Services d'éducation et d'accueil <sup>2</sup> commerciaux	113	346	354	384	416	441
Assistance parentale	368	689	696	699	633	582
<b>TOTAL</b>	<b>831</b>	<b>1.444</b>	<b>1.467</b>	<b>1.492</b>	<b>1.459</b>	<b>1.430</b>

1 : y compris les maisons relais, foyers de jour et crèches 2 : y compris les foyers de jour et crèches

Un agrément est une autorisation gouvernementale permettant l'exercice d'une activité dans un domaine déterminé.

Le nombre d'agrément a surtout augmenté au niveau des SEA commerciaux. Dans le secteur conventionné, le nombre d'agrément est en légère diminution en raison de la fusion de certains agrément existants. Dans le secteur de l'assistance parentale, le nombre d'agrément continue à diminuer.

### Évolution de l'assistance parentale

En 2018, 76 personnes ont déposé un dossier de candidature auprès de l'agence Dageselteren, service conventionné par le ministère. La procédure d'obtention de l'agrément a été entamée par 49 personnes. 20 nouveaux agrément ont été délivrés.

71 agrément ont été annulés soit sur demande de l'assistant parental qui a décidé de ne plus exercer, soit parce que l'assistant parental ne répondait plus aux conditions prévues par la loi.

Les agents du ministère ont organisé 80 visites d'agrément.

En décembre, la garde de 3.073 enfants a été facturée par les assistants parentaux. Parmi ces enfants, on dénombre 846 enfants âgés de zéro à trois ans.

La formation aux fonctions d'assistance parentale prévoit un minimum de 140 heures de formation y inclus 40 heures de stage dans un SEA. En 2018, l'agence Dageselteren a proposé 126 formations continues pour assistants parentaux, cinq séances de supervision de groupe et huit séances de supervision individuelles.

### Cellule réclamation

L'équipe de la cellule réclamation du Service de l'éducation et de l'accueil du MENJE se compose d'experts du domaine psychosocial, pédagogique, socio-éducatif et juridique. Elle se réunit deux fois par mois. Ses missions consistent à :

- répondre aux réclamations envers les SEA et les assistants parentaux,
- favoriser l'échange professionnel,
- organiser la mise en réseau avec d'autres instances étatiques concernées,
- développer des instruments de contrôle de la qualité des services agréés,
- développer des instruments pour améliorer la qualité des services.

En 2018, 188 réclamations ont été réceptionnées dont 96 concernaient des SEA et 92 l'assistance parentale. Ces réclamations ont eu comme conséquences des contrôles administratifs, des visites d'inspection, des avertissements, des mises en demeure, des suspensions d'agrément, des suspensions ou refacturations du chèque-service accueil, des réductions de la capacité d'accueil, des retraits de reconnaissance en tant que prestataire du chèque-service accueil ou des retraits d'agrément.

### Évolution du chèque-service accueil (CSA)

Nombre d'enfants	2016	2017	2018
Enfants résidents	45.112	46.851	49.157
Enfants frontaliers	709	1.240	1.839
Total	45.821	48.091	50.996

Depuis septembre 2016, les enfants dont les parents sont travailleurs frontaliers peuvent bénéficier du chèque-service accueil. En décembre 2018, 50.996 enfants ont bénéficié du CSA, 49.157 enfants résidents au Luxembourg et 1.839 enfants de parents frontaliers travaillant au Luxembourg.

	2009	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre d'enfants résidents bénéficiant du CSA	25.972	41.604	43.120	45.112	46.851	49.157
% de la population résidente totale	33,9	52,2	53,3	54,7	56,2	58,2

La population totale des enfants âgés de 0-12 ans résidant au Luxembourg est estimée à 84.418 (Source : Statec au 01.01.2018). 49.157 enfants résidant au Luxembourg ont bénéficié du CSA en décembre 2018, soit 58,2 % de la population résidente totale.

Le nombre des prestataires du CSA a augmenté de manière constante depuis sa mise en place.

À l'heure actuelle, tous les SEA conventionnés par l'État (407 agréments) sont prestataires du CSA.

La quasi-totalité des SEA à vocation commerciale (441 agréments) sont prestataires du CSA, à l'exception de cinq services qui n'appliquent pas la tarification du CSA. Parmi les 582 assistants parentaux agréés en 2018, 571 sont prestataires du CSA.

### Évolution du budget du Service de l'éducation et de l'accueil du ministère

Budget	2009	2010	2011	2012	2013
Total en €	86.809.917	136.269.437	163.074.220	228.541.431	264.399.814

Budget	2014	2015	2016	2017	2018
Total en €	300.320.606	302.830.301	330.591.823	371.707.718	424.982.768

La croissance du budget entre 2009 et 2018 a été de 390 %.

En 2018, il s'est réparti comme suit :

	Services d'éducation et d'accueil conventionnés	Services d'éducation et d'accueil commerciaux	Assistance parentale	Divers
% du budget total	55,7	38,8	4,5	1,0

### B.1.4.2. Évolution qualitative du secteur de l'éducation et de l'accueil

#### Mise en œuvre de la démarche qualité

2018 est marquée par la mise en œuvre de la démarche qualité introduite par la loi modifiée du 4 juillet 2008 sur la jeunesse et entrée en vigueur le 2 octobre 2017. Chaque service d'éducation et d'accueil et chaque assistant parental adhérent au système du chèque-service accueil doit remplir un certain nombre de conditions de l'assurance qualité que vérifient des agents régionaux du Service national de la jeunesse. Une de ces conditions est l'élaboration d'un concept d'action général pour les SEA respectivement d'un projet d'établissement pour les assistants parentaux. Ces documents doivent être validés par le ministre. Au 31 décembre 2018, tous les concepts d'action général et projets d'établissement ont été validés

La loi modifiée du 4 juillet 2008 sur la jeunesse a prévu l'introduction à partir du 2 octobre 2017 du programme d'éducation plurilingue. Chaque adhérent au système du CSA a dû mettre en œuvre celui-ci pour le 3 avril 2018 au plus tard.

#### Cellule développement

La nouvelle cellule développement du Service de l'éducation et de l'accueil a préparé deux publications à paraître en 2019 sur l'importance des espaces dans l'éducation non-formelle. Elle a

mené une réflexion sur la question du besoin en personnel qualifié, laquelle a conduit à la décision de créer un diplôme d'aptitude professionnelle dans le domaine de l'éducation non-formelle.

### **Coopération entre l'école fondamentale et les SEA**

Afin de promouvoir une coopération renforcée entre les professionnels de l'éducation formelle et de l'éducation non-formelle, les services compétents respectifs du ministère se concertent régulièrement.

### **Développement d'un nouveau modèle d'accueil, les mini-crèches**

Le règlement grand-ducal du 19 octobre 2018 a introduit un nouveau modèle d'accueil, les mini-crèches. Ces petites structures peuvent accueillir jusqu'à 11 enfants de 0 à 12 ans. Au cours de l'année 2018, le Service de l'éducation et de l'accueil du ministère a préparé la mise en place du règlement grand-ducal entré en vigueur le 7 janvier 2019.

### **Conférence et séances d'information**

La 7<sup>e</sup> conférence nationale sur l'éducation non-formelle des enfants et des jeunes s'est déroulée le 22 novembre sur le thème : *Lien affectif et éducation*.

Quatre réunions d'information ont eu lieu à l'automne sur les modifications du règlement grand-ducal du 14 novembre 2013 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires de services d'éducation et d'accueil pour enfants.

### **Cadre législatif et réglementaire**

Plusieurs projets de loi et de règlements grand-ducaux ont été mis en place :

- Règlement grand-ducal du 30 mai 2018 relatif à la formation aux fonctions d'assistance parentale portant exécution de la loi du 15 décembre 2017 portant réglementation de l'activité d'assistance parentale,
- Loi du 1<sup>er</sup> août 2018 portant modification de la loi modifiée du 4 juillet 2008 sur la jeunesse (texte coordonné sur [www.enfancejeunesse.lu](http://www.enfancejeunesse.lu)),
- Règlement grand-ducal du 21 août 2018 portant modification du règlement grand-ducal modifié du 14 novembre 2013 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires de services d'éducation et d'accueil pour enfants (texte coordonné sur [www.enfancejeunesse.lu](http://www.enfancejeunesse.lu)),
- Règlement grand-ducal du 19 octobre 2018 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires de mini-crèches.



## B.1.5. Jeunesse

### B.1.5.1. Politique de la jeunesse

La politique de la jeunesse est définie dans sa mise en œuvre par la loi modifiée du 4 juillet 2008 sur la jeunesse.

#### Participation des jeunes et Dialogue structuré

La loi sur la jeunesse prévoit une consultation active des jeunes sur toutes les questions qui les concernent. Cette consultation et la participation des jeunes se réalisent à plusieurs niveaux à travers notamment les comités d'élèves et la conférence nationale des élèves (CNEL), le Jugendparlament, le Conseil supérieur de la jeunesse et le Dialogue structuré. En 2018, dans le cadre du sixième cycle du Dialogue structuré européen, les jeunes et les décideurs ont formulé ensemble 11 objectifs (*Youth goals*), intégrés comme annexe dans la nouvelle stratégie officielle de l'Union européenne en faveur de la jeunesse de 2019 à 2027.

#### Conseil supérieur de la jeunesse (CSJ)

Le CSJ est un organe consultatif du gouvernement, composé de représentants des organisations de jeunesse, des services pour jeunes, des organisations agissant en faveur de la jeunesse, des élèves et des étudiants, du secteur de la recherche sur la jeunesse, du syndicat des villes et communes luxembourgeoises, de l'assemblée nationale des jeunes et finalement du ministère ayant la jeunesse dans ses attributions. En 2018, le Conseil a rédigé un avis sur le thème de la reconnaissance des compétences de participation des jeunes. D'autres groupes de travail ont été créés sur les thèmes de l'addiction et du congé jeunesse. La finalisation de ces avis est prévue au printemps 2019.

#### Accord de collaboration avec l'Université du Luxembourg

L'accord qui lie le ministère et l'Université du Luxembourg permet de mener des recherches et des évaluations dans le domaine de la jeunesse et d'entretenir un centre de documentation sur les questions des jeunes, ainsi qu'un site internet avec les publications luxembourgeoises sur le secteur jeunesse et les jeunes ([www.jugend-in-luxemburg.lu](http://www.jugend-in-luxemburg.lu)).

En 2018, les travaux se sont concentrés sur la préparation du prochain rapport national sur la situation de la jeunesse au Luxembourg. Le rapport 2020 s'intéressera au bien-être des jeunes et à leur santé.

Dans le cadre d'une collaboration spécifique entre le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, le ministère de la Santé et l'Université du Luxembourg, de nouvelles publications fondées sur les données de l'enquête HBSC (*Health Behaviour in School-aged Children*) ont été réalisées. Les données pour la prochaine étude ont été récoltées, encodées et préparées pour l'analyse internationale et nationale.

Le prétest du projet de monitoring sur la situation des jeunes au Luxembourg *Youth Survey* a été réalisé en décembre. La phase principale est prévue pour 2019.

Le rapport sur les conditions de vie des jeunes LGBTI au Luxembourg a été finalisé et présenté.

Concernant la politique européenne, tous les chapitres du *Youthwiki*, encyclopédie européenne sur les politiques nationales de la jeunesse des États membres, ont été mis à jour.

L'évaluation qualitative de la nouvelle loi assurance qualité (volet maisons de jeunes) a été finalisée.

Concernant les projets soutenus par le Fonds social européen, le rapport d'évaluation de *Outreach Youthwork* (qui vise à remotiver les jeunes inactifs entre 16 et 26 ans, en partenariat avec six communes du pays) a été finalisé et présenté au public ; le projet *Catalogue de mesures NEET* a été lancé : il comprend une documentation complète des mesures en faveur des jeunes en transition difficile et des jeunes NEET ainsi qu'une analyse qualitative des outils de certification.

### **Plan d'action Promotion de la santé affective et sexuelle**

En collaboration avec les ministères de la Santé, de l'Égalité entre les femmes et les hommes ainsi que de la Famille, un plan d'action national pluriannuel a été établi. Il fait suite au plan d'action 2013-2016 et entre en vigueur en janvier 2019. Il concerne la mise en place des activités d'éducation affective et sexuelle dans le secteur de l'éducation formelle et de l'éducation non-formelle.

### **Plan d'action LGB-T-I**

En collaboration avec neuf autres ministères et sous la coordination du ministère de la Famille, un plan d'action national pluriannuel a été élaboré et approuvé en 2018 par le Conseil de gouvernement. La mise en place des activités de promotion des droits des enfants et jeunes LGB-T-I concerne à la fois le secteur de l'éducation formelle et de l'éducation non-formelle.

### **Services socio-éducatifs (SSE)**

Suite à la réforme du lycée de 2017, un Service socio-éducatif placé sous l'autorité du directeur a été créé dans chaque lycée. Ce service fonctionne en collaboration étroite avec le Service psychosocial et d'accompagnement scolaires (SePAS) que ce soit comme service séparé ou comme partie de celui-ci.

Les missions suivantes incombent au SSE :

- développer les compétences sociales et personnelles des élèves par des projets socio-éducatifs se situant dans un contexte d'éducation non-formelle et se basant sur les techniques de l'animation socio-éducative ;
- organiser des activités de prise en charge éducative, des activités périscolaires et des études dirigées ;
- prévenir le décrochage scolaire ;
- prévenir la violence et les conflits ;
- assister les élèves en difficulté.

C'est dans ce contexte qu'un cadre de référence commun a été élaboré par le CePAS et le Service de la jeunesse du MENJE. Le *Cadre de référence commun pour l'accompagnement psychosocial et l'offre périscolaire dans les lycées* présente les deux démarches complémentaires, à savoir la démarche pour l'accompagnement psychosocial et éducatif et la démarche pour l'offre périscolaire et la participation des élèves. Afin de soutenir au mieux le développement des nouveaux SSE ainsi que la définition des démarches pour l'offre périscolaire et la participation des élèves, deux groupes pilotes ont été mis en place à la rentrée 2018-2019.

En outre le Service de la jeunesse du ministère en tant que Centre de ressources pour les SSE a pour missions de réaliser un catalogue de formation continue, de maintenir de façon continue le flux d'information, de développer des modèles de référence, de collaborer et de travailler en réseau avec des partenaires experts en la matière.

#### **B.1.5.2. Organisations et mouvements de jeunesse**

Les associations de jeunesse assurent un lien sur les plans social, culturel, économique et politique entre les jeunes, la collectivité et les pouvoirs publics.

Dix associations de jeunesse ont bénéficié d'un subside annuel pour un total de 59.500 €. Localement, des subsides pour la somme de 46.750 € ont été attribués à différentes organisations sous forme d'aide financière extraordinaire.

### B.1.5.3. Services pour jeunes

Les services pour jeunes se composent d'une part du réseau des services de rencontre, d'information et d'animation et d'autre part de services conventionnés ayant des missions spécifiques dans l'intérêt des jeunes. En 2018, le budget total était de 15.062.424 €. Un montant total de 15.020.165 €, se composant de 2.908.664 € à titre de participation aux frais de fonctionnement des services, 12.111.501 € à titre de participation aux frais de salaires a été distribué dans le cadre des conventions établies avec les services précités.

#### Services de rencontre, d'information et d'animation

Le réseau des centres de rencontre, d'information et d'animation pour jeunes, gérés par des associations sans but lucratif ou des fondations, se compose de centres locaux et régionaux, ainsi que de deux structures de logement pour jeunes. L'effectif total des éducateurs était de 144,550 ETP (emplois équivalents temps plein) répartis sur 50 maisons de jeunes locales (132,550 ETP), deux maisons de jeunes régionales (6 ETP), trois services de logement (2 ETP) et 5 services *Outreach Youthwork* (4 ETP). Ces services sont tous cofinancés à hauteur de 50 % par les villes ou communes dans lesquels ils sont implantés.

#### Services conventionnés

À côté des centres de rencontre, d'information et d'animation pour jeunes, d'autres services pour jeunes profitent de conventions avec le ministère pour des missions spécifiques :

- Entente des gestionnaires des maisons de jeunes,
- Centre national d'information pour jeunes,
- Conférence nationale de la jeunesse du Luxembourg, représentant 29 organisations de jeunesse,
- Service d'assistance aux formateurs et animateurs bénévoles - SAFAB des Lëtzebuenger Guiden a Scouten,
- Service formation de la Fédération nationale des Éclaireurs et des Éclaireuses,
- Centrale des auberges de jeunesse luxembourgeoises,
- Centre de médiation,
- Services vacances de la Croix-Rouge luxembourgeoise, du Foyer de la femme et de Caritas Jeunes et Familles,
- Entente des gestionnaires des centres d'accueil,
- Kanner- a Jugendtelefon de Caritas Jeunes et Familles,
- Service d'animation de Sportkrees Attert,
- Groupement européen des Ardennes et de l'Eifel
- Anonym Gléckspiller – Ausgespillt
- Mérite Jeunesse
- Lëtzebuenger Landjugend.

L'effectif total du personnel était de 68,875 ETP. Ces services sont entièrement financés par l'État.

#### B.1.5.4. Service national de la jeunesse (SNJ)

##### Programmes éducatifs spécifiques dans les centres de jeunesse spécialisés

Les trois centres spécialisés offrent des programmes pour services d'éducation et d'accueil (SEA), maisons de jeunes (MJ), organisations de jeunesse (OJ), groupes scolaires de l'enseignement fondamental (EF) et secondaire (ES). Ils organisent également des formations pour le personnel éducatif de ces structures et pour des animateurs freelance.

Les statistiques relatives aux stages pour groupes (scolaires ou non), qui ont une durée allant d'une demi-journée à une journée entière, et aux formations pour encadrants (éducateurs, enseignants, freelance) sont reprises dans les tableaux pages 30 et 31.

Les centres coopèrent avec des partenaires nationaux ou internationaux sur des projets dans leur domaine de spécialisation. Les centres de Hollenfels et Marienthal accueillent également des groupes externes qui y organisent leurs propres programmes.

##### *Hollenfels – éducation au développement durable*

Le Centre SNJ Hollenfels offre des activités dans le domaine EDD. Ces activités se déroulent en majeure partie au centre Hollenfels (6.084 participants uniques), mais l'équipe encadre également des activités à la ferme pédagogique du Marienthal (1.576 participants uniques).

Le centre a proposé 11 formations continues (en collaboration partielle avec l'IFEN) pour enseignants de l'école fondamentale et de l'enseignement secondaire (113 participants), 12 formations pour personnel de maisons-relais (170 participants) et 16 workshops/conférences/formations internes pour multiplicateurs ou freelances (484 participants, incluant aussi des enseignants et des éducatrices). En tout 767 personnes ont participé aux 39 activités de formation (153 heures de formations au total).

Le centre a contribué à l'offre du réseau de formation *Bauernhofpädagogik in der Großregion* et est engagé dans le réseau de l'éducation au développement durable de la Grande Région et du Benelux. Hollenfels coopère en outre avec le centre de jeunesse écologique de Sremski Karlovci en Serbie.

Le nombre de nuitées à l'auberge de jeunesse de Hollenfels et au Centre Hollenfels s'est élevé à 10.581 nuitées dont 5.283 sous contrat de réservation SNJ.

##### *Lultzhausen – sports nautiques et de plein air*

Des stages d'initiation ont été proposés dans les disciplines canoë, geocaching, kayak, stand up paddling, voile, VTT, course d'orientation, radeau et escalade.

32 élèves de classes à projet de 7<sup>e</sup> du Lycée du Nord ont utilisé la base nautique pendant trois jours chaque semaine.

À ces activités régulières s'ajoutent : la coordination de la *Nuit du Sport* au niveau national (8.000 participants au total) et à la base nautique (78 participants) ; les stages de voile avec le Yacht Club du Grand-Duché de Luxembourg (68 participants) ; la régata *Sailing schools* en partenariat avec GLCR (100 participants) ; les activités *Natur & Sport erliewen* en coopération avec l'Administration de la nature et de la forêt (en tout quatre stages avec 46 participants) ; les *Sportswochen* de la Ville de Luxembourg (40 participants) ainsi que l'organisation du *Freestyle Tour* sur trois lieux (Kulturfabrik à Esch-sur-Alzette, Däichhal à Ettelbrück et Forum Geesseknäppchen) avec en tout 1.395 participants.

Des formations pour animateurs spécialisés ont été réalisées en collaboration partielle avec l'ENEPS dans les disciplines de sports nautiques, escalade en salle, voile, brevet de sauvetage et sports freestyle (39 participants).

Malgré le problème des algues bleues dans le lac de la Haute-Sûre pendant l'été, le centre a compté un total de 4474 participants uniques (dont 127 participations de classes et 60 participations de groupes de jeunes).

### *Marienthal – éducation aux médias, bien-être des jeunes*

Le centre a proposé des stages permettant de réaliser ses propres créations audiovisuelles ou de développer une approche critique des médias.

L'équipe éducation aux médias a soutenu 84 personnes dans leurs démarches de tournage et montage dans le cadre de coachings et workshops (276 heures).

En tout 126 films sont issus des activités organisés par l'équipe du centre, parmi lesquels quatre films ont été sélectionnés pour des festivals de films internationaux.

22 films ont été réalisés sur demande dans le cadre de différents partenariats. 93 prêts de matériel audiovisuel ont été effectués en 2018.

Le centre a co-organisé le concours *Créajeune* dans la Grande Région (trois séances au Luxembourg, Sarrebruck et Metz, 1.080 spectateurs). Dans ce contexte quatre jurys jeunes ont été encadrés lors de la sélection des gagnants parmi 120 films introduits. Dans le cadre du 10<sup>e</sup> anniversaire du concours, une master class, a été organisée à la Cinémathèque avec le réalisateur Andy Bausch (90 participants).

Le concours *Crème Fraîche*, organisé dans le cadre du Luxembourg City Film Festival, comprend deux volets, les *60 second clips* (49 clips) et *scénario* (14 projets). Les travaux ont été projetés devant 400 spectateurs au Kinépolis, à Luxembourg. Le scénario gagnant du concours *Lux vanity* a été réalisé lors d'un tournage en partenariat avec le CNA et par une équipe composée de 20 professionnels et 15 jeunes. Le film *Acheron*, gagnant du concours *Crème Fraîche* 2017 et produit par le SNJ et le CNA a été sélectionné par plusieurs festivals internationaux, notamment dans la catégorie court-métrage du *Filmfestival Max Ophüls Preis* à Sarrebruck.

Sous la dénomination commune *Bien-être des jeunes*, le centre Marienthal propose des stages sur les thèmes « Je me sens bien dans mon corps », « Je me sens bien dans le groupe », « Je me sens bien dans la société ».

En septembre a été lancée *De kulturelle Rucksak*, une activité s'adressant aux classes et groupes de jeunes, qui aborde les sujets de l'identité, la culture, la diversité et le respect mutuel. 117 jeunes y ont participé entre septembre et décembre.

Le centre Marienthal fait partie de la *European platform for Youth centres*. Dans ce contexte il a acquis le *European Quality label for youth centres* qui reconnaît des centres promouvant les valeurs du Conseil de l'Europe, notamment les Droits de l'homme. C'est le dixième centre en Europe auquel a été décerné ce label. Le centre a organisé en février, en collaboration avec le Conseil de l'Europe, une formation pour le personnel éducatif des centres de jeunesse, membres de la plateforme européenne. 24 travailleurs de jeunesse de différents pays y ont participé.

Les deux équipes éducatives ont organisé des formations pour animateurs spécialisés dans les différents domaines d'activités. En tout 44 nouveaux jeunes animateurs ont été formés au centre Marienthal lors de 149 heures de formation.

Les diverses activités du centre ont comptabilisé 9.400 participations (5.649 participants uniques).

Au total 2.030 personnes se sont rendues au Marienthal pour des formations, conférences, journées de réflexions ou réunions de service organisés par leurs propres soins.

1.963 jeunes ont participé à des camps ou colonies organisés par des organisations de jeunesse ou services pour jeunes.

Le centre Marienthal a compté un total de 5.480 nuitées, 15.141 repas, 9.642 visiteurs uniques (pour activités internes et groupes externes).

Stages (participants uniques)	SEA	MJ / OJ	EF	ES	Total
Éducation au développement durable					
• Hollenfels	28 (557)	9 (307)	85 (1.514)	167 (2.705)	289 (4.508)
• Ferme pédagogique – Marienthal	34 (605)	3 (56)	32 (526)	16 (389)	85 (1.576)
Sports nautiques et de plein air					
• Stages à la base nautique	/	60 (989)	28 (560)	99 (2.925)	187 (4.474 <sup>1</sup> )
• Freestyle Tour (hors enceinte)	/	/	/	(1.395)	(1.395)
• Nuit du Sport (Base nautique)	/	/	/	/	(78)
• Nuit du Sport (national)	/	/	/	/	(8.000)
Éducation aux médias					
• Créer avec les medias	1 (8)	9 (116)	23 (426 <sup>2</sup> )	13 (132)	44 (674)
• Approche critique des medias	/	6 (69)	(24)	4 (62)	12 (155)
Bien-être					
• <i>Ech fille mech wuel a mengem Kierper</i>	/	7 (78)	/	1 (10)	8 (88)
• <i>Ech fille mech wuel am Grupp</i>	/	184 (1.454)	9 (213)	273 (2.732)	422 (4.399)
• <i>Ech fille mech wuel an der Gesellschaft hors enceinte</i>	/	8 (84)	2 (46)	9 (122)	19 (252)
	/	4 (81)	/	/	4 (81)
	Total	1.066 groupes en enceinte (17.680 participants uniques en enceinte)			

<sup>1</sup>Annulations de 31 groupes (552 jeunes) dues aux algues bleues dans le lac de la Haute-Sûre

<sup>2</sup>Activités durant un à trois jours

Formations pour encadrants (participants uniques)	SEA	MJ / OJ	EF / ES	Freelance	Total heures
Éducation au développement durable					
• Formation continue MR	7 (114)			/	42
• HOBOS		6 (97)		/	27
• Multiplicateurs		8 (122)		/	37
• Grande Région		5 (215)		/	15
• Spécialisation		/		5 (22)	22
• Conférences		2 (178)		/	10
Sports nautiques et de plein air					
• Formation continue	3 (50)			/	9
• Spécialisation – formation initiale	/	/	/	4 (31)	168
• Spécialisation - rappel	/	/	/	5 (36)	20
Éducation aux médias					
• Formation continue		2 (48)			9
• Spécialisation				1 (3)	16
• Conférences		1 (90)			2
• Coachings/workshops		14 (84)			276
Bien-être					
• <i>Ech fille mech wuel a mengem Kierper</i>	/	/	/	/	/
• <i>Ech fille mech wuel am Grupp</i>					
- <i>Formation continue</i>	/	/	/	/	/
- <i>Spécialisation</i>	/	/	/	4 (35)	182
- <i>Spécialisation - rappel</i>	/	/	/	6 (51)	20
• <i>Ech fille mech wuel an der Gesellschaft</i>					
- <i>Formation continue</i>	/	/	/	/	/
- <i>Spécialisation</i>	/	/	/	1 (6)	18
- <i>International</i>	/	1 (24)	/	/	32
		Total	73 formations 865 heures de formation 1.206 participants		

## Soutien à la transition vers la vie active

### *Les Antennes locales pour jeunes (ALJ)*

Le SNJ a parmi ses missions celle de soutenir les jeunes en offrant information et conseil sur les offres de formations, la vie professionnelle, les alternatives à l'inactivité et un accompagnement individuel en vue d'une réintégration à l'école ou à une formation et des alternatives concrètes à l'inactivité. Pour remplir cette mission, le SNJ s'appuie sur un réseau d'Antennes locales pour jeunes (ALJ), points de contact pour jeunes qui connaissent des difficultés, voire des ruptures au niveau des transitions.

Les ALJ sont réparties à travers le pays et situées à proximité des lycées offrant la voie de préparation. Ainsi, elles sont au plus près des jeunes et de leur réalité et en contact étroit avec

d'autres professionnels travaillant avec des jeunes en difficultés. Les collaborateurs des ALJ sont spécialisés dans l'information et le conseil, dans la mise en œuvre du service volontaire ou des ateliers, respectivement dans le parcours formation.

Afin d'entrer en contact avec les jeunes concernés, les ALJ adoptent une démarche proactive en partenariat avec les acteurs du monde scolaire et extra-scolaire.

En 2017-2018, les agents des ALJ ont contacté individuellement 1.685 décrocheurs scolaires sur base de listes mensuelles fournies par le ministère, afin de leur proposer un conseil.

La situation de 1.839 élèves à risque (élèves en transition vers un apprentissage ou une nouvelle filière scolaire) a été vérifiée par ces mêmes agents qui ont par la suite proposé leur soutien aux jeunes ne disposant pas de solution stable. La prise de contact avec ces élèves a eu lieu bien en amont par le biais d'interventions en classe dans les lycées partenaires (activités OSNA, visites en classe, ...). Il s'agit de nouer un premier contact avec les jeunes en risque de décrochage et susceptibles d'avoir besoin d'un soutien individuel à la fin de l'année scolaire. En 2017-2018, les agents des ALJ ont réalisé 110 journées OSNA et 134 visites en classe. 44 classes ont été reçues dans les bureaux des ALJ.

1.276 jeunes ont participé aux 53 sessions d'information régionales et foires de contact organisées par les ALJ.

Les ALJ ont également comme tâche de mettre en œuvre les mesures proposées aux jeunes inactifs : ateliers, parcours formation et services volontaires (voir ci-dessous).

### *Ateliers*

Les ateliers permettent aux jeunes de rompre avec une période d'oisiveté et de s'impliquer avec leurs idées et talents dans des ateliers pratiques tout en jouissant d'un accompagnement personnalisé pour développer un projet réaliste.

En tout, 152 jeunes ont été en contact physique avec les agents des ALJ en vue de participer à un atelier. Finalement, 91 participants ont été accueillis sur deux sites pour une durée d'une semaine à 12 mois. Sur les 78 jeunes qui ont terminé leur participation, 37 ont renoué avec l'école ou une formation qualifiante, sept ont eu un contrat de travail, 14 sont sans occupation dans l'immédiat ; pour 20, aucune information n'est disponible. Ainsi, la participation à un atelier pratique constitue pour plus de 56 % des jeunes un tremplin vers la vie active et une nouvelle perspective d'avenir. Ce pourcentage s'élève à 74 % si on ne compte que ceux pour lesquels une information est disponible.

### *Parcours formation*

L'objectif du parcours formation est de soutenir les jeunes dans la phase de réinsertion scolaire et/ou professionnelle, et ceci de manière durable. Le projet offre un programme de formation personnalisé et collectif d'une durée de dix semaines comprenant des ateliers thématiques, théoriques et pratiques. Il favorise la mise en évidence et le développement de compétences sociales, techniques, organisationnelles et créatives. Il est proposé trois fois par année à des moments charnières de la scolarisation des jeunes.

En 2018, année-pilote de ce nouveau dispositif, deux parcours formation ont eu lieu. Lors du premier parcours en mai 2018, 12 jeunes se sont inscrits et ont participé aux entretiens d'accueil, dix ont commencé le parcours et au final huit ont terminé la totalité du programme. Sept sont actuellement inscrits dans un lycée ; dont un à l'étranger (Belgique) et un en cours du soir.

Lors du deuxième parcours qui a débuté en novembre, 16 jeunes se sont inscrits.

### *Offres complémentaires*

212 stages de découverte ont été organisés en 2017-2018 en vue de confirmer le projet professionnel du jeune.



Le catalogue de formations offre différentes formations aux jeunes inscrits auprès d'une ALJ. En 2018, 17 formations ont été organisées : une semaine de découverte de différents métiers en collaboration avec la *Handwerkskammer Trier (HWK)*, deux sessions sur la gestion de stress, quatre formations dans le domaine des personnes âgées en collaboration avec le *RBS Center fir Altersfroen*, neuf formations en collaboration avec l'IFSB dans le secteur du bâtiment dont quatre formations pour l'obtention du brevet 1<sup>er</sup> secours.

150 jeunes se sont inscrits aux différentes formations, 92 y ont activement participé et reçu un certificat à la fin de la formation.

Les classes d'orientation constituent un outil dans la lutte contre le décrochage scolaire. Le SNJ collabore depuis 2015-2016 avec le Lycée Bel-Val (LBV) en offrant un environnement extra-scolaire et scolaire adapté aux besoins du jeune. Ainsi, les jeunes participent en dehors des leçons d'enseignement à un service volontaire ou un atelier ; cette activité entre en compte lors de la décision de promotion à la fin de l'année.

En 2017-2018, 12 apprenants étaient inscrits à cette classe, dont neuf ont pu obtenir un accès à une formation professionnelle en DAP : ils ont ainsi augmenté leur niveau scolaire et leurs chances d'insertion professionnelle.

En septembre 2018, la classe d'orientation au sein du LBV accueille 19 élèves, dont 11 effectuent un stage d'orientation et huit un service volontaire national.

Lors de la phase de sélection, 38 jeunes ont pu être recrutés par les agents des ALJ, 31 ont participé à un entretien d'admission au lycée, 24 ont été retenus pour la classe et 19 ont débuté l'année scolaire en septembre.

### **Programmes de service volontaire**

Le SNJ propose des programmes de service volontaire au Luxembourg et à l'étranger aux jeunes âgés de 16 à 30 ans. En collaboration avec les organisations de service volontaire agréées, le SNJ propose une capacité de quelque 500 volontaires par an (au total 513 en 2018). 236 organisations du secteur public et associatif détiennent un agrément pour accueillir ou envoyer des volontaires, dont 19 ont reçu un nouvel agrément au cours de l'année.

Le service volontaire national (SVN) s'adresse à tous les jeunes âgés de 16 à 30 ans, en phase de transition vers la vie active et qui aimeraient s'investir dans une mission d'utilité publique au Luxembourg. Les uns recherchent plutôt une première expérience pratique dans le monde professionnel alors que d'autres ont besoin d'une orientation pour leurs futures études et d'autres encore de nouer de nouveaux contacts.

Les volontaires et organisations sont accompagnés par un agent d'une Antenne locale pour jeunes, qui veille à la bonne mise en œuvre des missions de service volontaire selon les conditions et modalités légales et apporte un soutien individuel au volontaire selon les besoins de ce dernier.

En 2018, 165 jeunes ont pu démarrer un SVN après avoir participé à un entretien d'admission et une semaine d'introduction. Avec les jeunes ayant démarré leur service volontaire en 2017, le total de participants a été de 357 jeunes.

À intervalles réguliers, le SNJ organise des séminaires et rencontres pour former les jeunes volontaires. 23 semaines d'introduction préparant les jeunes à leur engagement ont été proposées, ainsi que des rencontres thématiques au niveau régional (une rencontre / mois / région).

Le service volontaire en Grande Région (SVGR) s'adresse à des jeunes, qui bien qu'intéressés par une mission internationale, préfèrent faire une expérience de proximité dans un environnement linguistique familier. Deux jeunes ont profité de cette offre en 2018 ; une jeune a été accueillie dans une organisation au Luxembourg ; un jeune a été envoyé auprès d'une structure en France. Le programme a été étendu en 2018 dans le cadre d'une série de quatre projets coordonnés par des partenaires de la Grande Région. Le SNJ assure la coordination de ces projets dans le contexte de la

Présidence luxembourgeoise du Sommet de la Grande-Région. En 2018 les bases ont été posées pour pouvoir initier des mobilités de long terme et de court terme dès 2019. Le label de qualité pour le Corps européen de Solidarité, acquis par le SNJ, permettra l'accueil de jeunes de la Grande Région dans ses propres structures, en court terme et long terme, à partir de janvier 2019.

Le service volontaire européen (SVE) faisait partie du programme européen de mobilité Erasmus+ ; depuis octobre 2018 le SVE a été définitivement remplacé par le Corps européen de solidarité (CES). Le SNJ soutient ANEFORE a.s.b.l. dans la mise en œuvre de ces programmes et reste fortement impliqué à travers la formation des jeunes, la promotion et le conseil aux organisations encadrant les jeunes.

Dans le contexte du SVE court terme, qui vise plutôt des jeunes défavorisés, le SNJ est responsable du recrutement, de la sélection et du suivi individuel des jeunes à travers les Antennes locales pour jeunes.

52 jeunes ont participé à un SVE en 2018. 21 ont été accueillis en long terme au Luxembourg ; 17 ont été envoyés en long terme dans différents pays participant au programme Erasmus+ et 14 ont été envoyés dans des projets court terme.

Le service volontaire de coopération (SVC) s'adresse à des jeunes et des organisations ayant un profil et une mission dans le domaine de la coopération. 26 jeunes ont entamé en 2018 une mission auprès d'un partenaire du Sud. Avec les jeunes ayant démarré leur service volontaire en 2017, le total de participants a été de 43 jeunes.

	nouveaux volontaires
Service volontaire national	165
Service volontaire dans la Grande Région	2
Service volontaire européen	52
Service volontaire de coopération	26
<b>Total</b>	<b>245</b>

Le SNJ a réalisé 13 sessions d'information dans le contexte des programmes de service volontaire internationaux (109 participants). Une série de formations avant départ, à mi-parcours et au retour des volontaires a été organisée à l'attention des jeunes qui s'investissent dans une mission à l'étranger. Pendant 18 sessions de formation, 174 jeunes ont été préparés à leur service volontaire, respectivement leur expérience a pu être évaluée.

Les *Meeting Points* sont des journées de rencontres s'adressant aux volontaires nationaux et internationaux ainsi qu'aux jeunes au pair. Ces rencontres ont comme but de permettre aux jeunes venant de l'étranger de mieux réussir leur intégration dans la vie sociale au Luxembourg (quatre *Meeting Points*, 76 participants).

### Coordination de l'accueil de jeunes au pair

Le SNJ, en tant qu'organe de coordination, de gestion et de contrôle de l'accueil au pair, assure la gestion des demandes d'agrément des familles et des demandes d'approbation des jeunes au pair. Il assure une médiation en cas de divergences entre la famille d'accueil et le jeune. 143 familles et 221 jeunes ont obtenu l'agrément comme famille d'accueil respectivement l'approbation comme jeune au pair. On peut constater que le nombre de demandes d'approbation est en constante augmentation depuis la mise en œuvre du dispositif en 2013 et que les cas où le SNJ doit intervenir en tant que médiateur se multiplient.

Il s'est donc avéré nécessaire d'adapter les procédures de manière conséquente afin d'éviter des conflits entre les familles d'accueil et les jeunes et de prévenir toute sorte d'abus.

Les jeunes viennent des quatre coins du monde ; les pays d'origine les plus répandus sont l'Espagne et l'Italie suivi du Cameroun, de l'Allemagne et des Philippines.

Les jeunes au pair doivent participer à une session d'information obligatoire à leur arrivée. En 2018, le SNJ a organisé 21 sessions auxquelles plus de 200 jeunes au pair ont participé.

Le site bilingue [www.accueil-aupair.lu](http://www.accueil-aupair.lu) informant les familles et les jeunes sur les modalités de l'accueil au pair au Luxembourg a été adapté aux nouvelles procédures.

### **Soutien et reconnaissance du bénévolat**

Début décembre, le SNJ a lancé l'appel à candidatures pour la troisième édition du *Jugendprais* dont l'objectif est d'offrir aux projets réalisés dans le domaine de la jeunesse une plateforme de promotion et d'accroître ainsi la notoriété du travail jeunesse réalisé au Luxembourg. Plus d'informations : [www.jugendprais.lu](http://www.jugendprais.lu).

307 attestations et certificats d'engagement dans le cadre des services volontaires, des ateliers, des parcours formation et des stages découvertes ont été délivrés.

Afin d'améliorer le flux d'information auprès des organisations de jeunesse et services pour jeunes, le SNJ a publié deux éditions de son *Youthmag*. Ce magazine bisannuel s'adresse à toute personne active dans le domaine de la jeunesse (professionnels et bénévoles).

### **Activités périscolaires, socio-éducatives ou socioculturelles**

En 2018 ont été organisés, par le SNJ en partenariat avec le Groupe animateur, une association de jeunes animateurs, 27 camps, colonies ou week-ends (1.061 participants).

Quatre activités dans le domaine de l'écologie et environnement (67 participants), 11 activités internationales et multiculturelles (417 participants), dix activités artistiques (441 participants) et trois activités sportives et de plein air (111 participants) ont été organisées en partenariat avec d'autres associations.

Au total, le SNJ a co-organisé 55 activités avec 2.097 participants. 26 jeunes demandeurs de protection internationale, âgés entre six et 16 ans ont participé à 11 camps ou colonies.

### **Formations pour animateurs**

371 personnes ont participé à 24 formations pour aide-animateurs et animateurs, organisées en partenariat avec le Groupe animateur, les Lëtzebuerger Guiden a Scouten, l'École de musique de l'UGDA, le Fonds national de la recherche et la maison des jeunes de Schifflange. Trois animateurs ont participé à une formation spécifique pour chefs de camp d'une durée de 16 heures. Le SNJ a organisé deux formations pour les formateurs des organisations membres de la commission consultative pour la formation des animateurs. 27 formateurs ont participé à ces formations d'une journée.

La 19<sup>e</sup> formation transfrontalière (pour les activités d'échanges et de loisirs) s'est déroulée du 3 au 8 avril 2018 au Marienthal. Cinq Luxembourgeois ont participé à cette formation.

Le SNJ a organisé en collaboration avec le Groupe animateur une formation pour animateurs des activités de vacances (formation animateur A). 18 jeunes y ont participé.

Le SNJ et le CAPEL ont organisé pour la 22<sup>e</sup> fois un symposium pour les organisateurs et collaborateurs des activités de loisirs au niveau communal, sur le thème *Eng Bühn fir Iddien: An den Haaptrollen: Musek, Danz, Theater*. 99 travailleurs des domaines enfance et jeunesse ont participé.

Les dossiers de l'animateur *Kachen a Brachen* et *Waldmeister* ont été réédités.

789 nouveaux brevets (358 brevets d'animateur A, 264 brevets d'animateur B, 111 brevets d'animateur C, neuf brevets d'animateur D, 26 brevets d'animateur E et 21 brevets d'animateur F) ont été remis aux animateurs, qui ont participé à une formation homologuée par le MENJE.

## Programmes et accords nationaux, européens et internationaux

### *Erasmus+*

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 l'ANEFORE a.s.b.l. est l'agence unique pour le programme Erasmus+ au Luxembourg. Pendant une phase transitoire de deux années (2017 et 2018), le SNJ était encore responsable pour l'entièreté du volet *Training and cooperation activities* - TCA et la réalisation des rapports finaux des projets accordés par le SNJ de 2014 à 2016. En 2018, le SNJ a réalisé pour l'ANEFORE sept activités TCA qui ont réuni plus de 250 travailleurs de jeunesse, dont 43 Luxembourgeois. En outre six travailleurs de jeunesse luxembourgeois ont participé à des formations TCA à l'étranger.

Une convention de collaboration signée entre le SNJ et l'ANEFORE a.s.b.l. pour la période du 1.1.2017 au 31.12.2018 a réglé les détails de la phase transitoire.

### *Visas "vacances-travail"*

Ce programme d'échange permet à des jeunes et jeunes adultes de passer des vacances dans un pays partenaire et découvrir une autre culture. Accessoirement, le jeune peut exercer une activité rémunérée ou suivre des études. Il doit néanmoins disposer des ressources financières suffisantes pour vivre dans le pays d'accueil.

Jusqu'à présent, le Luxembourg a conclu des arrangements pour des *work & holiday visas* avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande. En 2017-2018, 14 visas vacances-travail ont été accordés à des jeunes citoyens luxembourgeois pour voyager en Australie et 50 pour la Nouvelle-Zélande. D'autres arrangements ont été négociés avec Taiwan, le Chili et le Canada et seront opérationnels au courant de l'année 2019. La mission du SNJ est de promouvoir ces arrangements et de gérer le site y dédié [www.workandtravel.lu](http://www.workandtravel.lu).

### *Platform network*

Le *Platform Network*, auquel participe le SNJ, regroupe 24 partenaires de 20 pays européens. Toutes les organisations membres planifient des projets de mobilité internationale. 860 jeunes (tous pays confondus) encadrés par 187 animateurs ont profité des 28 activités proposées par le réseau. Trois activités ont eu lieu au Luxembourg et sept jeunes Luxembourgeois ont participé à une activité en Italie.

## Technologies de l'information et de la communication (TIC)

### *Portail youth.lu*

Le portail jeunesse [www.youth.lu](http://www.youth.lu) donne un aperçu succinct des activités et des projets du secteur jeunesse, avant de diriger le visiteur vers les sites spécialisés. Les cinq grands sites liés au portail ([babysitting.lu](http://babysitting.lu), [jobs.youth.lu](http://jobs.youth.lu), [stages.youth.lu](http://stages.youth.lu), [chalets.lu](http://chalets.lu) et [droitsetdevoirs.lu](http://droitsetdevoirs.lu)) ont compté environ 245.000 visites en 2018.

[jobs.youth.lu](http://jobs.youth.lu), [stages.youth.lu](http://stages.youth.lu) et [droitsetdevoirs.lu](http://droitsetdevoirs.lu) ont été transférés à l'ANIJ (Agence nationale de l'information jeunes) en vue d'une refonte approfondie.

### *BEE SECURE*

Le SNJ assure la coordination des sessions de sensibilisation aux risques et aux opportunités liées aux TIC dans le cadre de BEE SECURE (le *Safer Internet Centre* du Luxembourg) auprès des enfants, des jeunes et de leur entourage (parents, éducateurs, enseignants...). Le SNJ représente également le Luxembourg au sein du réseau InSafe et INHOPE, qui regroupe les différents *Safer Internet Centres* du monde entier, soutenus par la Commission européenne.

Le SNJ a organisé 868 formations BEE SECURE dans le cadre scolaire (environ 17.500 jeunes sensibilisés) ; 38 sessions BEE SECURE dans le cadre du secteur jeunesse (environ 380 jeunes) ; 75

soirées d'informations pour parents et 24 formations pour multiplicateurs (environ 450 enseignants et éducateurs).

Il a participé tout au long de l'année à 21 événements jeunesse (foires, concerts, festivals, ...) et 20 événements grand public (conférences, foires, manifestations) avec des stands BEE SECURE et/ou des animations de sensibilisation.

En août, le SNJ a clôturé la campagne nationale *BIG DATA : qui fait quoi avec mes données ?* En plus des différentes publications, en lien avec le thème des données en ligne, parues tout au long de la campagne, BEE SECURE a collaboré avec Mozilla Foundation et Tactical Technology Collective en juillet 2018, pour la mise en place de l'exposition internationale intitulée *The Glass Room Experience* au Forum Geesseknäppchen. Le *Data Detox Kit* – kit ludique et complet permettant de reprendre le contrôle de ses données privées en ligne – était un des éléments clés de cette exposition. Ce kit fait désormais partie des outils pédagogiques proposés par BEE SECURE et peut se télécharger directement via le site [bee-secure.lu](http://bee-secure.lu).

La nouvelle campagne nationale *LOVE STORIES 4.0 – Quelle est ton histoire ?* a été lancée en automne. Son objectif est de donner une vue d'ensemble des relations en ligne et de favoriser une utilisation saine et responsable d'Internet et de ses outils à disposition des internautes souhaitant faire des rencontres sur le web.

### Citoyenneté active des jeunes

#### *Formation Médiation scolaire*

170 jeunes médiateurs ont terminé leur formation en médiation scolaire pendant l'année scolaire 2017-2018. Ces élèves ont suivi soit la formation en médiation du SNJ (15 weekends de formation, 80 élèves), soit la formation interne (90 élèves) assurée par les accompagnateurs adultes qualifiés à cette fin. 17 lycées participent au projet mis en œuvre en partenariat avec le SCRIPT.

Le projet pilote Peer-Mediation à la maison relais a démarré dans quatre maisons relais.

### Créativité et esprit d'initiative des jeunes

#### *Créativité artistique*

Le SNJ a établi des partenariats avec des organisateurs de cinq festivals de musique, ce qui a permis à dix groupes de musique débutants de se produire sur scène.

Avec la Kulturfabrik, le SNJ a organisé la 5<sup>e</sup> édition du projet *Soundcamp* à Esch-sur-Alzette. Quatre groupes de musique ont profité d'un accompagnement scénique. Un groupe a été sélectionné et bénéficie d'un parcours d'accompagnement individualisé.

Le SNJ a organisé la 11<sup>e</sup> édition du festival *On Stéitsch* qui permet aux jeunes de montrer leurs talents (200 jeunes artistes, 1.800 visiteurs).

#### *BEE CREATIVE*

*BEE CREATIVE* a comme objectif d'une part de motiver les enfants et jeunes à créer à l'aide des outils techniques et des nouveaux médias et d'autre part de promouvoir l'esprit d'entreprise.

Développé par le SNJ et le SCRIPT dans le cadre de *Digital Luxembourg*, le projet a abouti en 2015 au lancement de plusieurs *Makerspaces* pédagogiques. Le réseau comprend désormais une vingtaine de *Makerspaces* dans des établissements de l'enseignement secondaire et quatre *Makerspaces* au niveau des maisons relais et écoles fondamentales.

Début 2018 le SNJ a signé un accord de partenariat avec l'asbl CODE CLUB pour promouvoir le coding dans des maisons relais qui participent au projet pilote *Makerspaces* au niveau local et la Base 1.

En décembre, le SNJ a organisé la cinquième édition du *Makerfest* qui a rassemblé pendant deux jours plus de 2.100 élèves, enseignants, professionnels et familles autour de 30 ateliers pratiques.

BEE CREATIVE a publié deux éditions du magazine *MakerMag*. Plus de 1.500 magazines ont été distribués gratuitement aux enfants et jeunes.

2018 a aussi été la deuxième année du projet *BEE CREATIVE for Kids*, cofinancé par le Fonds national de la recherche. Les partenaires ont distribué des micro-ordinateurs conçus au Luxembourg (avec le LIST) appelés *Kniwwelinos*. Depuis le début du projet, presque 2.000 micro-ordinateurs ont été distribués gratuitement aux enfants participant aux ateliers BEE CREATIVE et aux multiplicateurs.

### *Base 1*

Le Makerspace Base 1 est un espace équipé avec différents outils techniques et animé par une équipe de neuf coaches experts dans des domaines variés tels que l'électrotechnique, la programmation, l'impression 3D. En 2018, un total de 2.800 participations a été comptabilisé.

Trois *make@ons* ont été organisés en 2018. Pendant six à huit heures, les jeunes participants doivent réaliser un projet de groupe à partir de matériel de construction et de composants électrotechniques prédéfinis.

### *Project squat et projets GO*

Via le dispositif *GO*, le SNJ dispose d'un moyen de soutien financier pour des micro-projets de jeunes ou pour jeunes. 28 projets de type projet *GO* ont été soutenus en 2018.

L'espace *Project Squat* s'est développé en un véritable incubateur pour jeunes associations sans but lucratif. Un espace bureau, du matériel professionnel et des workshops avisés par des intervenants externes sont proposés aux associations. Actuellement 18 a.s.b.l. sont inscrites au *Project Squat – ASBL Incubator*.

### **Prêt de matériel, mise à disposition des locaux et congé-jeunesse**

Le SNJ a traité 229 demandes de prêt de matériel pour activités avec jeunes.

Le centre d'Erpeldange a été utilisé pendant 129 journées, le centre de Larochette pendant 161 journées et celui de Weicherdange pendant 106 journées.

Le but du congé jeunesse est de soutenir le développement d'activités en faveur de la jeunesse au niveau local, régional et national. En 2018, 467 demandes ont été soumises au SNJ et 428 demandes soit un total de 1.715 jours ont été accordées.

### **Développement de la qualité**

#### *Soutien du développement de la qualité*

Le cadre de référence national sur l'éducation non-formelle des enfants et des jeunes a été finalisé et publié en 2018.

Dans le cadre du développement de la qualité, ont été édités en 2018, dans la série *Pädagogische Handreichung: Sexualpädagogik in der Jugendarbeit* et *Einfach machen, BNE-Projekte planen, durchführen und evaluieren*; dans la série Études et conférences: *Résilience des enfants et des jeunes* (en français et en allemand) et *Recueil des contributions de la conférence sur l'éducation plurilingue dans l'accueil de la petite enfance au Luxembourg* (en français et en allemand); dans la série Cahiers parents: *Enfants et mouvement / Kinder und Bewegung* et dans la série Développement de la qualité: *Manuel d'élaboration des concepts d'action généraux pour les maisons de jeunes / Handbuch zur Konzeptionserstellung für Jugendhäuser*.

547 services d'éducation et d'accueil pour enfants se sont inscrits pour utiliser la version électronique du journal de bord. 493 SEA s'en servent activement.

Le site [www.enfancejeunesse.lu](http://www.enfancejeunesse.lu), qui vise à offrir une information exhaustive aux professionnels de l'éducation non-formelle, a été régulièrement mis à jour.

Dans le cadre du développement de la qualité ont été soutenus financièrement six projets réalisés par les maisons de jeunes et huit par les services d'éducation et d'accueil.

### *Suivi de la qualité*

Les agents régionaux du SNJ ont pour mission d'analyser les concepts d'action généraux des services d'éducation et d'accueil et des maisons de jeunes et les projets d'établissement des assistants parentaux. Depuis le début de la procédure assurance qualité (octobre 2017) ont été introduits et avisés 817 concepts des SEA, 663 projets d'établissement des assistants parentaux et 58 concepts des maisons de jeunes. Les visites dans les SEA, maisons de jeunes et auprès des assistants parentaux ont pour objet de vérifier l'adéquation de la pratique éducative avec les concepts d'action généraux respectivement projets d'établissements. 1.169 visites dans les SEA, 90 dans les maisons de jeunes et 1.151 auprès des assistants parentaux ont été réalisées en 2018.

### *Conférences*

La 7<sup>e</sup> conférence nationale sur l'éducation non-formelle avait comme thème le lien affectif et l'éducation. 400 personnes y ont participé.

110 travailleurs de jeunesse ont participé au symposium pour le secteur de la jeunesse sur le rôle du pédagogue dans les services pour jeunes.

Une conférence sur le partenariat avec les familles dans le cadre de l'éducation plurilingue a été organisée le 26 juin 2018. Le matin, environ 330 participants ont suivi les interventions des experts et la présentation des exemples pratiques de deux structures d'accueil luxembourgeoises. L'après-midi, 130 personnes ont participé aux ateliers.

### *Formations continues*

29 formations ont été organisées pour le personnel éducatif des maisons de jeunes et des organisations de jeunesse. Au total 329 inscriptions ont été comptabilisées.

La formation des référents pédagogiques pour l'éducation plurilingue est composée de cinq modules d'une durée totale de 30 heures. En 2018, 280 personnes ont suivi cette formation, répartis en dix groupes, dont trois groupes en langue allemande et sept groupes en langue française.

Des réunions d'échange pour les référents pédagogiques ont été organisées à Esch-Belval, Luxembourg-Ville et Marienthal. 130 personnes y ont participé au printemps et 80 à l'automne.

### *Validation de la formation continue*

La commission de formation continue valide les formations continues organisées à l'attention du personnel des services d'éducation et d'accueil pour enfants et des services pour jeunes. 776 demandes de validation ont été traitées en 2018.

### *Conseil scientifique pour l'éducation plurilingue*

Le conseil scientifique accompagnant la mise en œuvre du programme d'éducation plurilingue dans la petite enfance s'est réuni deux fois en 2018, les 15 et 16 mars et les 5 et 6 décembre. Les réunions avaient comme sujets les feed-backs des experts par rapport au dispositif luxembourgeois, l'identification de bonnes pratiques, des recommandations pour le développement ultérieur du programme, ainsi que des propositions pour l'évaluation continue de sa mise en place.

## B.1.6. Cellule des infrastructures

La Cellule des infrastructures ASFT<sup>2</sup> gère et traite les dossiers techniques et les demandes d'aides financières de l'État pour les trois secteurs suivants.

### B.1.6.1. Éducation et accueil

En 2018 la Cellule des infrastructures ASFT a réalisé 18 avis sur plans dans le secteur de l'éducation et de l'accueil.

Les nouvelles conventions furent au nombre de 12 en 2018, dont cinq projets intégrés (Helperknapp, Mathendahl, Lenkeschléi, Wobrecken et Rothweit-Alzingen).

Par ailleurs, la Cellule a procédé à :

- 36 visites d'agrément dans les crèches,
- 32 visites d'agrément dans les maisons relais.

27 décomptes<sup>3</sup> de convention de construction ont été réalisés.

Au total, la Cellule a traité 409 dossiers dans le secteur de l'éducation et de l'accueil en 2018, parmi lesquels :

- 224 accords de participation financière,
- 12 refus,
- 141 arrêtés concernant le remboursement de la participation financière,
- 20 arrêtés concernant le remboursement selon la nouvelle procédure de remplacement de premier équipement,
- 12 arrêtés portant sur la première tranche des aides financières de l'État selon convention.

Voir les listes complètes des avis, conventions et décomptes en annexe (page 130).

### B.1.6.2. Jeunesse

En 2018 la Cellule a réalisé cinq nouveaux avis sur plans dans le secteur de la jeunesse.

Deux approbations sur plans ont été faites. Deux conventions ont été signées. 14 visites d'agrément ont eu lieu. Quatre visites techniques ont été effectuées et les avis techniques y relatifs préparés.

12 décomptes de convention dans le secteur de la jeunesse ont été réalisés.

Au total, la Cellule a traité 127 dossiers jeunesse en 2018, parmi lesquels :

- 42 accords de participation financière,
- sept refus,
- 66 arrêtés concernant le remboursement de la participation financière,
- 12 arrêtés concernant le remboursement selon la nouvelle procédure de remplacement de premier équipement.

78 ordres de paiement ont été traités et 49 engagements faits.

Voir les listes complètes des avis, approbations, conventions, visites d'agrément, visites techniques et décomptes en annexe (page 132).

---

<sup>2</sup> Activités socio-familiales et thérapeutiques

<sup>3</sup> Le décompte de convention consiste en la liquidation du solde du subside après décompte final des travaux du maître d'ouvrage.



### B.1.6.3 Aide à l'enfance (AEF)

Dans le secteur de l'aide à l'enfance, 33 projets sont en cours, 12 ont été achevés et une convention signée.

Les visites d'agrément suivantes ont été effectuées :

- visite Agrément ASFT – AEF : 42 visites et 84 rapports techniques (1<sup>er</sup> rapport de visite pour agrément provisoire et rapport de synthèse pour agrément définitif),
- visites Agrément Consultation thérapeutique : 21 visites et 52 rapports techniques (1<sup>er</sup> rapport de visite pour agrément provisoire et rapport de synthèse pour agrément définitif),
- visites Agrément (famille d'accueil, privée) : six visites et six rapports.

Au total, la Cellule des infrastructures ASFT a traité 313 dossiers en 2018, parmi lesquels :

- 120 accords de participation financière,
- six refus,
- 163 arrêtés concernant le remboursement de la participation financière,
- 24 arrêtés concernant le remboursement selon la nouvelle procédure de remplacement de premier équipement.

20 demandes d'accord de prise en charge d'un loyer par la Commission des loyers ont été traitées ainsi que huit avis techniques de l'Administration des bâtiments publics (ABP).

Voir les listes complètes des projets et conventions en annexe (page 133).

## B.2. Éducation nationale

---

### B.2.1. Observatoire national de la qualité scolaire

L'Observatoire national de la qualité scolaire, créé par loi du 13 mars 2018, a pour missions d'analyser la qualité du système éducatif à tous les niveaux, d'évaluer la mise en œuvre des politiques éducatives et d'émettre des recommandations, afin de promouvoir le développement de la qualité scolaire au Luxembourg.

Il se compose de huit observateurs, recrutés dans la fonction publique ou dans le secteur privé. Ils analysent les études et les résultats des évaluations nationales et internationales concernant le Luxembourg. Ils peuvent initier ou commanditer des études sur des thématiques pertinentes. Dans ce cadre, les observateurs s'échangent avec les membres de la communauté scolaire. Ils travaillent en toute indépendance. L'Observatoire associe à sa mission d'évaluation des experts scientifiques, des instituts de recherche et des universités.

Ses travaux d'évaluation font l'objet d'au moins un rapport thématique annuel portant sur un domaine prioritaire et d'un rapport national trisannuel portant sur l'ensemble du système scolaire. Les rapports de l'Observatoire sont communiqués au Gouvernement et à la Chambre des députés et rendus publics sur le site du ministère de l'Éducation nationale.

Jusqu'à présent le ministère a procédé au recrutement de cinq observateurs. Depuis la constitution de cette équipe, l'essentiel des tâches réalisées a porté sur la conception et l'élaboration de leur dispositif méthodologique d'évaluation. Celui-ci comprend un cadre de référence de la qualité scolaire et des conférences de consensus.

Le cadre d'évaluation de la qualité scolaire est un référentiel comportant un ensemble de critères explicites et permettant à l'Observatoire de s'engager dans un travail conséquent et cohérent pour la réalisation de ses évaluations.

Pour répondre aux spécificités de ses missions telles que sa contribution à un débat serein et objectif sur le système scolaire, l'Observatoire élabore un projet d'évaluation participative s'inscrivant dans une démarche méthodique comportant des étapes clairement définies et appelée *conférence de consensus*. L'objectif est de créer une synergie entre les différents participants (scientifiques, acteurs éducatifs, citoyens) afin de faire émerger une opinion commune sur le système éducatif et les axes de travail pour l'avenir.

En parallèle, l'Observatoire a entrepris des démarches de collaboration et des partenariats avec des experts scientifiques et des instituts de recherche externes.

## B.2.2. Service de médiation scolaire

Le Service au maintien, à l'inclusion et à l'intégration scolaire ou Service de médiation scolaire (SMS) a été créé par la loi du 18 juin 2018. Il travaille de manière indépendante et est dirigé par le médiateur scolaire, nommé pour une période de sept ans. Le SMS compte quatre agents, dont deux en charge d'assister entre autres le médiateur dans la résolution des conflits qui lui sont communiqués par les parents d'élèves mineurs, par les élèves majeurs ou par les agents de l'Éducation nationale. Les réclamations individuelles sont introduites par écrit auprès du médiateur scolaire après que les réclamants aient effectué les démarches administratives appropriées instituées dans le cadre de la communauté scolaire, sans avoir réussi à obtenir satisfaction.

Depuis son entrée en vigueur en septembre, le SMS a été saisi de 36 réclamations dont 15 en relation directe avec le maintien / décrochage scolaire, 13 portant sur des questions d'inclusion scolaire et finalement quatre dans le cadre de difficultés / obstacles rencontrés par les élèves issus de l'immigration (volet intégration).

Parmi ces saisines, deux ont fait l'objet d'une recommandation individuelle à l'encontre d'une école ou d'un service, dont une a été transmise au ministre pour avoir partiellement échoué. Le médiateur scolaire a également été amené à rédiger cinq recommandations générales à l'attention du ministre. Celles-ci portent sur des problèmes d'ordre général, dont les enjeux ont été constatés lors des différentes saisines individuelles, nonobstant le fait qu'un accord de médiation a pu être trouvé. Ces recommandations générales permettent aux services respectifs du département ministériel de modifier ou d'adapter, le cas échéant, le dispositif législatif concerné et ce dans l'objectif d'un traitement équitable de tous les concernés, sans que ceux-ci doivent à chaque fois passer par une réclamation individuelle auprès du SMS.

Finalement, le Service de médiation scolaire a également entamé une tournée dans le but de présenter le service, son fonctionnement, ses missions et ses compétences tant auprès des services de l'Éducation nationale, qu'auprès d'associations ou d'autres acteurs directement concernés par les questions du maintien, de l'inclusion et de l'intégration scolaire.

## B.2.3. Centre psychosocial et d'accompagnement scolaires - CePAS

### B.2.3.1. Prises en charge individuelles

L'équipe psychosociale et éducative du Centre de consultation a suivi un total de 808 cas (617 nouveaux élèves), dont 54 % de filles, 43 % de garçons et 2 % de transgenres, au cours de 4.552 rendez-vous. À ces chiffres s'ajoutent les permanences physiques (environ 200 personnes sollicitant un conseil ou de l'aide en se présentant sans rendez-vous), tout comme les permanences téléphoniques et les appels concernant les aides financières. Il y a eu 195 demandes d'information en orientation via le site web ; parmi celles adressées à la Maison de l'orientation, 45 ont été traitées par le CePAS.

	2016	2017	2018
Nombre d'élèves	959	934	<b>808</b>
Nombre de consultations (RDV)	3.945	4.644	<b>4.552</b>
Moyenne par élève	4,11	4,97	<b>5,63</b>

Les consultations se répartissent comme suit :

- 63 % de consultations psychologiques,
- 11 % de consultations mixtes (d'orientation et psychologiques),
- 11 % de consultations éducatives et socio-émotionnelles,
- 10 % de consultations en orientation,
- 3 % de consultations relevant du domaine social,
- 2 % de demandes d'information.

Parmi les problématiques psychosociales traitées en 2018, l'on retrouve prioritairement les troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes (20 %), les troubles du développement psychologique ou d'apprentissage (16 %) (incluant les demandes de testing pour les troubles « dys ») et les troubles de l'humeur (affectifs) (13 %) à côté d'autres difficultés liées à l'entourage immédiat et les difficultés liées à l'éducation et à l'école. En général, on constate une augmentation de la complexité des demandes de consultation qui se reflète dans la progression du nombre moyen de rendez-vous par client.

En tant que médiateur scolaire, le CePAS a reçu une vingtaine de demandes du ministère, de directeurs de région, de parents d'élèves ou d'enseignants afin de rétablir ou d'améliorer la communication entre partenaires scolaires. Une collaboration étroite se met en place avec le nouveau Service au maintien, à l'inclusion et à l'intégration scolaire également appelé Service de la médiation scolaire (SMS). Le CePAS se concentre sur le volet relationnel de la médiation et cherche à dénouer les relations conflictuelles entre les partenaires de la communauté scolaire.

### B.2.3.2. Prises en charge collectives

Sollicité en cas d'événement dramatique ou traumatisant dans un établissement scolaire (accident, décès, suicide, Amok, ...), le Groupe d'accompagnement psychologique en milieu scolaire (GAP) du CePAS est intervenu cinq fois en 2018. Il assure un service d'assistance téléphonique destiné aux professionnels, lequel fut sollicité à une douzaine de reprises. Le GAP s'est réuni quatre fois. Un membre du GAP a assisté à la Conférence nationale des élèves du Luxembourg (CNEL) pour donner des renseignements au sujet du suicide et de sa prévention dans les lycées. Le GAP a proposé une formation de deux jours aux membres des SePAS, des équipes socio-éducatives et du corps enseignant sur *Drames en milieu scolaire – la confrontation avec la mort et le suicide en milieu scolaire*.

Le CePAS propose également, en étroite collaboration avec les SePAS des lycées, des activités de groupe qui permettent de favoriser l'échange entre jeunes et de développer diverses compétences sociales :

- *STOP & GO Welcome!* - activités autour de la pédagogie du théâtre et de la thérapie de danse : 43 élèves des classes CLIJA et CLIJA+ de trois lycées,
- *Du muss ...NĚT* - groupe d'échanges entre pairs (un total de dix élèves a participé à dix séances pendant six mois),
- *Stress Less* - ateliers de gestion de stress : des séances hebdomadaires de deux heures pour un total de cinq participants (également pendant les vacances d'été pour cinq futurs élèves de 7<sup>e</sup>) – afin de répondre aux contraintes de l'emploi du temps des élèves, le CePAS a par ailleurs augmenté les suivis individuels ; le CePAS s'investit de plus en plus dans des ateliers de gestion de stress (*Stress Less @ lycée*) réalisés au sein des lycées demandeurs pour des classes entières,
- Les groupes *transgender* - espace protégé propice aux échanges sur les expériences personnelles et soutien mutuel pour les jeunes et leurs parents, encadrés par Intersex & Transgender Luxembourg a.s.b.l. : 11 permanences mensuelles, avec en parallèle des groupes de rencontre pour jeunes (entre quatre et 13 personnes) et des groupes de rencontre pour parents (entre trois et sept personnes),
- *Stay Cool!* – un entraînement se basant sur la pédagogie de la confrontation pour des élèves des classes inférieures ayant souvent recours à la violence : 12 séances en groupe avec 13 participants issus de onze lycées ; une trentaine d'entretiens individuels,
- *Plateforme accrochage scolaire (PAS)* : en 2017-2018, 473 élèves de deux lycées des classes de 4<sup>e</sup> ont participé à des passations de questionnaire de dépistage, lesquelles ont débouché sur des suivis individuels et des interventions en classe ; le projet est maintenant transféré aux lycées,
- Cours de *remédiation* : en allemand (six groupes hebdomadaires avec en moyenne trois élèves par groupe, 186 séances en total), en français (quatre à cinq groupes hebdomadaires avec deux à quatre élèves par groupe, 242 séances) et en anglais (39 séances) pour les élèves « dys »,
- *Groupe de prévention et de sensibilisation à l'interculturalité - GPS-I* : de cette plateforme est né en 2018 un groupe de parole qui s'adresse à des jeunes ayant vécu la migration avec ou sans leur famille. Le groupe s'appelle ENSEMBLE et se réunit au CePAS toutes les deux semaines ; cinq jeunes ont participé à sept séances depuis juin.

### **B.2.3.3. Coordination, formation continue et approche qualité**

Dans le cadre de sa mission de coordination des Services psychosociaux et d'accompagnement scolaires (SePAS), le CePAS a organisé cinq réunions d'échanges et d'information professionnelles.

Le programme annuel de formation continue est resté en 2018 un pilier essentiel de développement des pratiques. Il s'est focalisé sur l'aide et l'accompagnement des jeunes et des familles, l'orientation scolaire et professionnelle, la prévention et le bien-être des jeunes ainsi que l'analyse des pratiques. 17 formations ont été organisées à l'attention des SePAS, du CePAS, et du personnel enseignant (22,8 journées de formation avec 259 participants).

Au total, 144 professionnels ont participé à sept supervisions, soit 32 séances correspondant à 19 journées.

En outre, deux journées d'études sur le thème de comment vivre le deuil à l'adolescence et les nouvelles approches en neurosciences et psychothérapies liées aux traumatismes psychiques (253 participants) ont été organisées, suivies de deux conférences publiques (99 personnes). Comme toutes les années, les équipes SePAS et CePAS poursuivent le développement de la qualité et des pratiques, documenté dans le rapport qualité global annuel. Un cadre de référence publié en

octobre définit le contenu et les méthodes spécifiques de l'accompagnement psychosocial et éducatif dans les lycées.

#### B.2.3.4. Aides financières

La loi modifiée du 13 juillet 2006 portant organisation du Centre psychosocial et d'accompagnement scolaires, a introduit deux subventions pour soutenir les élèves, respectivement leurs familles à faible revenu pendant la scolarisation à l'enseignement secondaire. Une aide financière peut être demandée pour les élèves « inscrits dans un établissement d'enseignement secondaire classique et secondaire général public luxembourgeois, ainsi que les établissements d'enseignement privé sous régime contractuel suivant les programmes de l'enseignement public luxembourgeois ». On distingue : (1) la subvention pour ménage à faible revenu qui est une subvention annuelle calculée en fonction des revenus du ménage et située entre 600 € et 900 € (N.I. 794,54) par élève et par an, et (2) la subvention du maintien scolaire qui est une allocation mensuelle payée à l'élève adulte en situation de détresse psychosociale et qui est contraint d'habiter seul. Elle couvre ses frais de vie, de loyer et de scolarité.

	Année scolaire 2017 - 2018	Remarque	Budget total en €
Subvention pour ménage à faible revenu (1 <sup>ère</sup> tranche en début d'année scolaire à 300 €)	7.446 élèves bénéficiaires		2.233.800
Subvention pour ménage à faible revenu (2 <sup>e</sup> tranche au mois d'avril 2018)	6.657 élèves bénéficiaires		3.565.800
Subvention du maintien scolaire	256 élèves bénéficiaires	Dont 89 subventions pour bénéficiaires de protection internationale (BPI)	1.075.838
<b>TOTAL</b>			<b>6.875.438</b>

## B.2.4. Conseil supérieur de l'Éducation nationale (CSEN)

Le CSEN s'est réuni au cours de huit séances plénières.

En janvier, le CSEN a débattu de son nouveau fonctionnement et de celui de son Bureau.

En février, il a pris connaissance du calendrier des priorités de l'Éducation nationale.

En mars, les Écoles européennes accréditées lui ont été présentées.

C'est à la réforme des classes supérieures de l'enseignement secondaire que la séance d'avril fut consacrée.

En mai fut expliqué l'avant-projet de loi portant sur l'enseignement à domicile. Suite à cette intervention, le CSEN a décidé de rédiger un texte comprenant ses commentaires et ses recommandations, lequel fut adopté à la séance plénière de juin et remis aux responsables du projet.

En juin, le CSEN a par ailleurs décidé de rédiger un document qui exposera sa vision du rôle qu'il devrait jouer dans les années à venir. Le document fut discuté en novembre, adopté en décembre et transmis au ministre.

Toujours à la séance de décembre, fut introduites la *UP Foundation*, une nouvelle fondation de droit privé, qui s'est donné pour mission de promouvoir l'éducation au sein de la société civile.

## B.2.5. Enseignement fondamental

### B.2.5.1. Commission scolaire nationale (CSN)

La CSN assure le partenariat, au niveau national, entre les autorités scolaires nationales et communales, le personnel des écoles et les parents d'élèves.

La CSN s'est réunie huit fois en 2018. En mars, juillet et décembre, elle a siégé en groupe élargi. Elle a abordé les sujets suivants :

- le travail des instituteurs spécialisés dans la scolarisation des élèves à besoins spécifiques (I-EBS) ;
- la nouvelle carte physique du pays pour l'enseignement fondamental et secondaire ;
- le *Schoulsportdag* 2018 ;
- le Plan-cadre pour l'éducation précoce ;
- les Centres de compétences, avec présentations plus spécifiques des prises en charge du Centre pour le développement des apprentissages (CDA), du Centre pour enfants et jeunes à haut potentiel (CEJHP) et du Centre de compétences pour le développement socio-émotionnel (CDSE) ;
- le concept global pour une éducation motrice, physique et sportive de 0 à 12 ans ;
- les revues scientifiques pour jeunes lecteurs (p.ex. revue *Salamandre*) ;
- le règlement d'ordre intérieur de la CSN.

Elle a formulé trois avis sur :

- les manuels destinés au cours Vie et société des cycles 2 et 3 ;
- le matériel didactique élaboré par la *Superdreckskschicht* ;
- le memory *pouBelle* de *Luxetoys Mini Entreprise*.

### B.2.5.2. Commissions nationales des programmes (CNEF)

Voir page 85.

### B.2.5.3. Directions de l'enseignement fondamental, collège des directeurs

Les travaux du Collège des directeurs furent rythmés par la consolidation de la mise en place des directions de l'enseignement fondamental débutée en septembre 2017.

L'abolition de l'Éducation différenciée et dans son sillage des équipes multiprofessionnelles intervenant dans les écoles fondamentales, la création des Centres de compétences ainsi que l'augmentation des effectifs du personnel des ESEB furent les événements marquants de l'année écoulée. Le Collège des directeurs a assuré la coordination des actions et mesures sous-tendant l'implémentation des nouvelles dispositions structurelles.

À l'instar de l'année précédente, les 15 directions ont consacré un temps important au suivi et à l'évaluation des différentes catégories de stagiaires ainsi que des enseignants inscrits dans des formations particulières. Se sont ajoutées à ces démarches les appréciations des performances professionnelles de ces mêmes agents dans le cadre de la gestion par objectifs des administrations étatiques. Le Collège des directeurs a établi l'ensemble des outils et fiches techniques nécessaires au bon déroulement de l'insertion professionnelle des agents nouvellement recrutés.

Le Collège des directeurs a poursuivi son engagement en faveur de la simplification des démarches et outils gérant les interactions entre les écoles et les services des directions. Ainsi, a-t-il allégé les procédures liées à la prise en charge des élèves à besoins spécifiques. Parallèlement, il a préparé la digitalisation des différents outils de communication.



Le Collège a exécuté avec diligence et précision les instructions ministérielles et a contribué, par ses interventions – mais également par ses avis et prises de position – à l'évolution des pratiques et outils pédagogiques.

#### **B.2.5.4. Accord entre le Gouvernement et le SNE/CGFP - Recrutement et affectation d'instituteurs et de chargés de cours**

Des efforts importants ont été entrepris afin de pourvoir tous les postes d'instituteur vacants à la rentrée 2018-2019. Ils s'inscrivent dans le cadre de l'accord complémentaire entre le MENJE et le SNE visant à assurer la qualité scolaire à l'enseignement fondamental. Cette qualité est tout d'abord fonction du corps enseignant, lequel doit bénéficier du plus haut degré de formation possible.

La liste 1 des postes d'instituteur vacants comportait 61 postes plein-temps au cycle 1 (C1) et 331 postes plein-temps aux cycles 2 à 4 (C2-4), sans compter les postes à tâche partielle qui totalisaient 20 postes équivalents plein-temps au C1 et 35,5 postes aux C2-4. Un total de 239 demandes fut enregistré et 86 agents ont été réaffectés suivants les propositions faites par les conseils communaux.

La liste 1Bis comportait 16 postes à tâche complète au C1 et 62 postes aux C2-4 ainsi que 1,5 poste au C1 et 6,5 postes aux C2-4. 18 de ces postes ont été occupés lors des affectations de la liste 1Bis.

Dans le cadre de la liste 2 des postes vacants, 711 postes à plein temps et 439 tâches partielles ont été déclarés.

Toujours dans le souci d'assurer la qualité, un nombre important de postes pour instituteurs-stagiaires a été fixé dans le nord du pays, région qui suscite peu d'intérêt auprès des nouveaux agents.

Suite aux nouvelles dispositions légales ouvrant l'accès à la fonction d'instituteur aux détenteurs d'un bachelier en relation avec les objectifs de l'enseignement fondamental, si le nombre de postes vacants est supérieur au nombre de candidats au concours, 219 agents détenteurs d'un bachelier (*Quereinsteiger*) ont été recrutés. Ces agents pourront se présenter au concours réglant l'admission au stage préparant à la fonction d'instituteur lors de la session 2019, sous réserve d'avoir réussi à la formation en question et aux épreuves préliminaires.

Dans le cadre de la liste 2 des postes d'instituteur vacants et suite à leur demande, 527 membres de la réserve de suppléants ont été réaffectés d'office à un poste dans une commune où ils étaient affectés l'année précédente.

243 membres de la réserve de suppléants ont été affectés dans le cadre de la liste 2, soit à une commune, soit à une direction de région pour effectuer des remplacements de longue durée.

Finalement, et toujours dans le cadre des affectations de la liste 2, 303 agents en contrat à durée déterminée ont été affectés aux remplacements.

#### **B.2.5.5. Adaptation du plan-cadre pour l'éducation précoce**

Après une phase d'adaptation en 2016-2017, une version provisoire du plan-cadre pour l'éducation précoce a été mise à disposition du personnel enseignant et éducatif sur le portail de l'enseignement fondamental ([www.enseignement-fondamental.lu](http://www.enseignement-fondamental.lu)). Les équipes pédagogiques du cycle 1 ont été invitées à donner leur avis et environ un tiers l'ont fait de novembre 2017 à mars 2018. Entre avril et juillet 2018, le document a été finalisé sur base des avis reçus. Depuis la rentrée 2018-2019, le document est disponible en version imprimée et électronique.

Le plan-cadre présente des aspects structurels et conceptuels fondamentaux de l'éducation précoce : ses missions, les grands principes et l'approche pédagogique qui en découlent, le rapprochement des secteurs de l'éducation scolaire et non-formelle, l'importance de l'observation et de la documentation des apprentissages, etc. Il est complémentaire du plan d'études de l'école fondamentale.

### **B.2.5.6. Éducation aux langues au cycle 1 : Meng Sprooch(en), deng Sprooch(en), eis Sprooch(en)**

Dans le souci de soutenir le personnel enseignant et éducatif dans la mise en œuvre d'une éducation aux langues au cycle 1, des formations continues sont offertes à l'ensemble des enseignants et éducateurs et des supports didactiques, adaptés aux spécificités de l'enseignement et de l'apprentissage des langues au cycle 1, sont mis à leur disposition.

#### **Formation continue**

La formation continue *Meng Sprooch(en), deng Sprooch(en), eis Sprooch(en), méisproocheg Bildung am éischte Cycle* est offerte depuis 2016-2017 à tous les enseignants et éducateurs du cycle 1. Elle est organisée par direction de région et s'adresse à des équipes pédagogiques. Au total, environ 1.500 enseignants et éducateurs ont participé à ces formations entre 2016 et 2018. Depuis la rentrée 2018, un module au choix est offert au niveau de chaque direction de région.

#### **Recueil *Sproochlech Bildung am éischte Cycle***

Après une phase d'adaptation en 2016-2017, une version provisoire du recueil *Sproochlech Bildung am éischte Cycle* a été mise à disposition du personnel enseignant et éducatif sur le portail de l'enseignement fondamental. Les équipes pédagogiques du cycle 1 ont été invitées à donner leur avis sur le document et environ un tiers l'ont fait de novembre 2017 à mars 2018. Entre avril et juillet 2018, le document a été finalisé sur base des avis reçus. Depuis la rentrée 2018-19, le document est disponible en version imprimée et électronique sur le [portail de l'enseignement fondamental](#).

#### **Recommandations de livres pour enfants**

Une liste de livres pour enfants, qui a trouvé son origine dans les recommandations des participants de la formation continue *Meng Sprooch(en), deng Sprooch(en), eis Sprooch(en)*, est mise à disposition du personnel enseignant et éducatif du cycle 1 sur le portail de l'enseignement fondamental. Elle comporte entre autres des livres en langue française, des livres multilingues ainsi que des recueils de rimes et de chansons.

#### **Fiches d'activités *Sproochlech Bildung am éischte Cycle***

Des fiches d'activités, visant à soutenir le personnel enseignant et éducatif du cycle 1 sont mises à disposition sur le portail de l'enseignement fondamental. L'offre sera élargie progressivement au cours de l'année 2018-2019 ; une version imprimée des fiches d'activités est prévue.

#### **Coopération au niveau européen en matière d'éducation plurilingue**

La collaboration européenne permet de créer des synergies entre des projets nationaux et internationaux et de profiter de l'expertise d'experts renommés pour consolider les fondements théoriques des projets luxembourgeois.

Dans le contexte du projet Erasmus+, *MeLA, Mehr-sprachliche Bildung, Language-Awareness-Konzepte im Unterricht aller Fächer*, le ministère, avec l'Université du Luxembourg, a collaboré avec l'Université de Graz et la *Pädagogische Hochschule de Karlsruhe* en vue de développer et de mettre en œuvre des concepts de *Language Awareness* dans l'enseignement des différentes disciplines. Le volet luxembourgeois a analysé les attitudes et les conceptions des enseignants et éducateurs de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire envers leur propre plurilinguisme et le multilinguisme du système scolaire ainsi que les façons dont celles-ci influencent leurs manières d'enseigner. Les résultats intermédiaires de cette étude ont été présentés à un public luxembourgeois et international lors d'une conférence en avril 2018 organisée conjointement par le ministère et l'Université du Luxembourg.

Le projet *L'éducation aux langues dès le plus jeune âge : Pourquoi et comment le faire chez des enfants de 3 à 12 ans?* du Centre européen pour les langues vivantes du Conseil de l'Europe à Graz vise à mettre à disposition des enseignants, par le biais d'un site web, des ressources didactiques ainsi que des exemples de bonnes pratiques.

Le projet INTERREG V SESAM GR *Des clefs pour l'avenir des jeunes dans la Grande Région* vise une collaboration intensifiée des partenaires lorrains, sarrois, luxembourgeois, rhénans-palatins et belges. Un des trois axes prioritaires de ce projet porte sur le multilinguisme de la Grande Région et le plurilinguisme des jeunes : *Accompagner et renforcer les parcours plurilingues des jeunes dans la Grande Région de la maternelle au lycée*. Un groupe interrégional d'experts élabore une conception cohérente et continue d'éducation aux langues dans la Grande Région, visant à promouvoir une vision partagée des principes fondamentaux de l'apprentissage des langues en contexte multilingue.

#### **B.2.5.7. Les bilans intermédiaires (BI)**

Les bilans de fin de cycle, tout comme les avis/décisions d'orientation sont saisis et traités depuis des années dans l'application de gestion des écoles fondamentales *Scolaria*. Pour les bilans intermédiaires, un module fut mis en production dans *Scolaria* à la rentrée 2017-2018 et a permis, lors d'une phase test, la saisie électronique des BI de 1.100 élèves. Leurs enseignants ont considérablement contribué au développement et à l'amélioration de l'outil. Une version digitale et sécurisée des bilans intermédiaires des cycles 2 à 4 sera généralisée à la rentrée 2019-2020.

Les bilans intermédiaires du cycle 1 ont été rapprochés graphiquement des BI des cycles 2 à 4.

#### **B.2.5.8. Passage fondamental/secondaire**

L'application des nouvelles dispositions législatives relatives à la procédure d'orientation à partir de l'année scolaire 2017-2018 a eu des répercussions très positives. Grâce aux échanges intensifs avec les titulaires de classe au cours des cycles 4.1 et 4.2, les parents d'élèves sont dès le début mieux informés sur les performances de leur enfant et peuvent présenter leur point de vue sur les aspirations de celui-ci. Ceci leur permet de participer plus activement à la prise de décision commune. En raison de ce nouveau principe de transparence, un taux de concordance très élevé a pu être atteint (presque 99 %) entre les avis d'orientation des parents et ceux de l'équipe pédagogique. Ce résultat démontre que le souhait du ministère d'impliquer davantage les parents d'élèves était pertinent.

La collaboration avec l'Université du Luxembourg (unité LUCET) pour la mise à jour, la sélection et la validation de différents outils psychotechniques utilisés dans les tests, ainsi que pour l'évaluation statistique des données se poursuit. 78 psychologues du CePAS et des SePAS ont ainsi suivi 4.600 élèves du cycle 4.2 dont les parents ont opté pour la participation au testing psychologique.

## B.2.6. Enseignement secondaire

### B.2.6.1. Collège des directeurs de l'enseignement secondaire

Les collèges des directeurs des deux ordres d'enseignement ont depuis toujours eu des réunions communes. Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation en septembre 2018, ils ne forment plus qu'un unique collège des directeurs de l'enseignement secondaire.

Le Collège s'est doté de structures fortes (bureau et commissions de travail) afin d'être à même d'aviser les nombreuses réformes en cours et de contribuer à leur mise en œuvre efficace sur le terrain.

Le bureau s'est réuni régulièrement avec des représentants du ministre pour coordonner les travaux du Collège, préparer les réunions plénières et rédiger ses avis du Collège.

Les commissions de travail ont discuté et avisé les nombreuses réformes en cours, dont

- la réforme de l'organisation des lycées et de l'enseignement secondaire,
- la réforme des classes inférieures de l'enseignement secondaire général,
- la réforme des classes supérieures de l'enseignement secondaire général,
- la réforme de la formation professionnelle,
- la réforme des collèges des directeurs et la création d'un collège unique pour l'enseignement secondaire,
- la réforme de l'encadrement psychosocial et périscolaire,
- la mise en œuvre d'un plan de développement scolaire,
- les modalités et calendriers des examens de fin d'études,
- la réforme du bilan de fin de formation des enseignants stagiaires,
- la fonctionnarisation des employés enseignants.

La concertation et les réflexions se sont concentrées sur les thèmes suivants :

- réforme de la Fonction publique :
  - gestion par objectifs,
  - compte (et congé) épargne-temps,
  - horaire de travail mobile ;
- gestion de la formation continue obligatoire des enseignants ;
- formation spéciale de début de carrière du personnel administratif et technique ;
- collaboration entre les commissions d'inclusion scolaire locales et les centres de compétences ;
- fonctions dirigeantes dans l'éducation :
  - critères de sélection,
  - missions pédagogiques et administratives,
  - formation initiale,
  - formation continue ;
- analyse du besoin de créer des postes relevant de la carrière supérieure dans l'administration des lycées.

Par ailleurs, le Collège délègue des représentants pour contribuer aux réflexions de différents groupes tels que le Conseil supérieur de l'Éducation nationale, le Centre de coordination des projets d'établissement, le groupe de planification des besoins en personnel ou encore le Comité à la formation professionnelle.

### **B.2.6.2. Commissions nationales des programmes de l'enseignement secondaire (CNES)**

Les commissions nationales sont désormais nommées pour une période de quatre années scolaires, afin d'assurer la continuité dans les travaux curriculaires.

Leur mission est d'émettre des avis ou de faire des propositions concernant les objectifs de l'enseignement, les programmes d'enseignement, les compétences disciplinaires et transversales, les grilles horaires, les méthodes d'enseignement, les mesures de différenciation et de soutien aux élèves, la langue véhiculaire, les manuels et tout autre matériel didactique, les principes et modalités d'évaluation des élèves, les épreuves communes, les évaluations externes et les besoins en matière de formation continue. Elles travaillent en étroite collaboration avec le nouveau Conseil national des programmes (voir page 85).

Un nouveau règlement grand-ducal concernant les modalités de fonctionnement des commissions nationales est en cours d'élaboration.

### **B.2.6.3. Aménagements raisonnables**

En application de la loi du 15 juillet 2011 visant l'accès aux qualifications scolaires et professionnelles des élèves à besoins éducatifs particuliers, la commission des aménagements raisonnables (CAR) a été saisie par 34 lycées et a fixé des aménagements raisonnables pour 162 élèves après avoir entendu les parents, les élèves et les personnes de référence.

Plus de la moitié des élèves concernés (93 dossiers) sont inscrits dans une classe inférieure de l'enseignement secondaire. 27 dossiers proviennent de classes terminales et concernent donc l'examen de fin d'études ou de fin d'apprentissage et les projets intégrés : ce chiffre a plus que doublé par rapport à 2017.

Les aménagements raisonnables retenus portaient notamment sur le recours à des aides humaines, une majoration du temps lors des épreuves, le recours à des aides technologiques (ordinateur portable, vidéo agrandisseur ou loupe, calculatrice, vérificateur orthographique), une présentation adaptée des questionnaires, ou la dispense d'une partie des épreuves obligatoires prévues pour un trimestre ou semestre.

Les aménagements raisonnables ont été décidés pour compenser entre autres des déficiences particulières au niveau de la compréhension du langage, de la lecture et de l'écriture. 78 demandes concernent les troubles « dys » ; 34 demandes ont été faites pour des raisons de troubles déficitaires de l'attention. Des déficiences d'ordre physique (visuel et auditif) ont été constatées auprès de sept élèves. S'y rajoutent 24 demandes concernant des problèmes chroniques de santé et huit des troubles psychiatriques. On constate une certaine augmentation des demandes liées aux troubles déficitaires de l'attention. Il faudra observer l'impact de l'instauration des commissions d'inclusion scolaire dans les lycées sur les demandes soumises à la CAR.

### **B.2.6.4. Gratuité des manuels scolaires**

Dans l'optique de la gratuité de l'enseignement, le ministère a mis en place le programme *myBooks* qui prévoit la gratuité des manuels scolaires obligatoires pour tous les lycéens à partir de l'année scolaire 2018-2019.

Bénéficient de cette mesure tous les élèves (sauf post-bac) scolarisés ou en formation, inscrits dans un lycée public luxembourgeois (enseignement classique et général, formation professionnelle), dans une école internationale publique, dans une des classes internationales préparant au bac international, dans une des classes internationales anglophones, dans une des écoles privées qui appliquent le programme de l'Éducation nationale luxembourgeoise.

L'aide à la gratuité des manuels scolaires obligatoires porte sur les manuels scolaires obligatoires et sur les supports de cours obligatoires validés et utilisés au niveau national à défaut de manuels obligatoires. Au cas où l'élève a recours à un manuel d'occasion, il a droit à un chèque matériel

d'une contrevaletur de 50 % de la valeur des manuels scolaires non retirés. En outre, des bons (vouchers) pour accéder à des contenus numériques éventuellement disponibles en ligne auprès des différents éditeurs sont mis à la disposition de l'élève.

#### **B.2.6.5. Écoles européennes**

En 2018, trois nouvelles écoles européennes publiques agréées (EEA) ont été créées au Lënster Lycée à Junglinster, au Lycée Edward Steichen à Clervaux et à l'École internationale à Mondorf-les-Bains.

Elles dispensent un enseignement européen (primaire et secondaire ; curriculum, Syllabai et certification des EE) dans les sections française, allemande et anglaise, qui débouchent sur le Baccalauréat européen.

Suite au succès qu'a connu l'École internationale de Differdange depuis son ouverture en 2016, la création de ces trois nouvelles EEA a permis d'élargir, de diversifier et de flexibiliser l'offre scolaire afin de répondre aux besoins d'une population scolaire de plus en plus hétérogène.

Selon le système des écoles européennes, les élèves peuvent apprendre jusqu'à quatre langues étrangères. Ainsi, bon nombre d'élèves issus de l'immigration peuvent utiliser leur langue maternelle à l'école. L'apprentissage de la langue luxembourgeoise fait partie intégrante de tous les cursus scolaires européens et internationaux.

Tout au long de l'année, des présentations du système des EE ont eu lieu (Conseil supérieur de l'Éducation nationale, directions de région, lycées, soirées d'information, etc.).

#### **B.2.6.6. Classes inférieures**

Dans les classes inférieures de la voie d'orientation de l'enseignement secondaire général, la valeur des notes annuelles des différentes disciplines est reliée à des niveaux de compétences qui tiennent compte de l'effort et des capacités de l'élève. Ces niveaux ont un rôle déterminant dans la promotion de l'élève et dans l'accès à un cours spécifique (cours de base / cours avancé) de certaines disciplines de la classe subséquente.

Les classes inférieures de la voie de préparation ont été complétées par des classes d'initiation professionnelle (CIP) qui accueillent des élèves mineurs qui soit ne remplissent pas les critères pour accéder à la formation professionnelle, soit ont quitté prématurément l'école et veulent réintégrer le système d'éducation et de formation soit ont réussi une 5AD mais veulent une meilleure décision de promotion.

#### **B.2.6.7. Adaptation de l'offre linguistique**

##### **Cours de base et cours avancés**

Les cours de base et les cours avancés en langues (français et allemand) introduits à la rentrée 2018 en 6G et 5G ont pour objectif de permettre aux élèves de travailler à un niveau d'exigence correspondant à leurs capacités et leurs compétences. Le concept est repris également en 4G et, à partir de 2019-2020, en 3G (sauf pour la division administrative et commerciale).

Le choix d'un cours de base dépend de la langue véhiculaire utilisée majoritairement dans une section donnée. Si la langue véhiculaire dans les disciplines non-linguistiques est principalement l'allemand, alors cette offre se limitera au français.

À partir de la classe de 2G, tous les cours de langues sont offerts à un niveau unique. Le niveau d'exigence prévu est celui des programmes d'apprentissage actuellement en vigueur.

Le cours avancé est prévu pour les élèves qui veulent continuer l'étude de la langue concernée jusqu'en classe de 1<sup>ère</sup> et qui comptent poursuivre des études supérieures dans un pays où cette langue est utilisée comme langue véhiculaire.

Le cours de base est destiné aux élèves qui comptent abandonner l'étude de cette langue après la classe de 3G.

L'introduction des cours de base et des cours avancés aura un effet bénéfique non seulement sur l'apprentissage de la langue concernée, mais aussi sur la réussite globale de l'élève. En effet, les élèves ayant des difficultés en français ou en allemand auront des chances accrues pour décrocher leur diplôme de fin d'études secondaires générales.

### **Des sections en langue véhiculaire française**

Il s'agit de créer progressivement une offre supplémentaire en langue véhiculaire française pour la plupart des sections de l'enseignement secondaire général à partir de la rentrée 2018-2019. Tous les cours y seront offerts en français, à l'exception des cours de langue. L'allemand y sera enseigné à deux niveaux – cours de base et cours avancé – en 4G et en 3G. Cette offre sera assurée, en fonction de la demande, dans chaque région.

### **B.2.6.8. Des sections nouvelles ou étendues**

Le marché du travail étant en constante évolution, les formations doivent offrir aux futurs diplômés des perspectives d'emploi et garantir l'accès aux études supérieures. C'est pourquoi trois nouvelles sections ont été créées à la rentrée 2018.

La section *gestion de l'hospitalité* (GH) prépare les jeunes à la gestion d'institutions d'accueil dans les domaines de la restauration, de l'hébergement et des voyages. Elle est offerte en 2G à partir de 2018-2019 et dès la 4G à partir de 2019-2020.

La section *architecture, design et développement durable* (A3D) prépare aux études universitaires d'architecte, architecte d'intérieur, urbaniste, paysagiste, ingénieur en génie civil, etc. Elle s'étend sur les quatre classes supérieures de l'enseignement secondaire général, avec une ouverture progressive des classes (4G en 2018-2019, 3G en 2019-2020, etc.).

La section *sciences environnementales* (SE) prépare à la vie professionnelle et aux études supérieures dans le développement durable (environnement, écotecnologies, économie circulaire et responsable, énergies renouvelables, etc.). Elle s'étend sur les classes de 2G et 1G, avec une ouverture progressive à partir de 2018-2019.

La section *sciences de la santé* (SH) actuellement proposée en 1G s'adresse aux élèves intéressés par les professions de santé, mais ne désirant pas devenir infirmiers. À partir de 2018-2019, elle est étendue à la 2G.

La section *sciences sociales* (SO), actuellement offerte à partir de la 2G, prépare entre autres aux études d'assistant social, de pédagogue et de psychologue. Elle est étendue aux classes de 4G à la rentrée 2018-2019.

### **B.2.6.9. Classe d'orientation professionnelle**

Des classes d'orientation professionnelles (COP), qui sont des classes de réintégration<sup>4</sup>, accueillent depuis la rentrée scolaire 2018 des élèves qui se trouvent exclus de l'école. L'inscription peut s'y faire tout au long de l'année scolaire.

Ces classes s'adressent aux élèves

- qui ont accès à la formation professionnelle (DAP ou CCP), mais qui n'ont pas pu conclure de contrat d'apprentissage ;
- qui ont entamé une formation professionnelle, mais dont le contrat d'apprentissage a été résilié ;

---

<sup>4</sup> créées selon la loi modifiée du 25 juin 2004 portant organisation des lycées, chapitre 3, art.9.

- qui ont entamé une formation à plein temps, mais aimeraient changer d'orientation pour l'année scolaire suivante ;
- qui n'ont pas encore établi de projet professionnel, tout en ayant accès aux formations DAP ou CCP.

Dans ces classes, l'accent est mis sur la formation pratique, l'orientation et les stages en entreprise en vue de permettre aux élèves d'intégrer une autre formation l'année scolaire suivante.

Le programme proposé comprend des cours théoriques adaptés au niveau des jeunes ; l'élaboration d'un nouveau projet professionnel ; le travail sur les compétences sociales.

#### **B.2.6.10. Examen de fin d'études secondaires**

Après la réforme, en 2017, de l'examen de fin d'études secondaires classiques, l'organisation de l'examen de fin d'études secondaires générales a été revue en 2018.

En classe de première sont définis trois types de disciplines : les disciplines d'examen, les disciplines annuelles qui ne donnent pas lieu à une épreuve à l'examen, ainsi que l'éducation physique et les cours à option, disciplines qui n'interviennent que dans le calcul de la moyenne générale annuelle.

Les disciplines présentées à l'examen sont fixées à six suivant un choix à effectuer par l'élève.

Chaque candidat présente à l'examen deux épreuves orales dans deux disciplines qu'il présente également à l'écrit.

Afin que la protection des données à caractère personnel soit garantie, les résultats d'examen sont désormais publiés sur une plateforme électronique mise en place par le CGIE, et chaque candidat a exclusivement accès à ses propres résultats.

#### **B.2.6.11. Centre de coordination des projets d'établissement (CCPÉ)**

En 2017-2018, 17 projets d'établissement (Pé) ont été mis en œuvre. En 2018-2019, les Pé sont au nombre de 20.

Les cinq établissements de la liste ci-dessous ont terminé leur projet en juillet 2018.

Établissement	Intitulé du projet
Athénée de Luxembourg	<i>Engagement et encadrement</i>
Lycée des Arts et Métiers	<i>Learning on demand</i>
Lycée classique de Diekirch	<i>LCD-Visions</i>
Lycée de Garçons Esch	<i>S'orienter dans son apprentissage</i>
Lycée de Garçons Luxembourg	<i>LGL Com'On</i>



Le tableau ci-dessous reprend les projets 2018-2019.

École de commerce et de gestion 1 <sup>re</sup> année/3	<i>Get up Stand up</i>
Lycée Michel Rodange Luxembourg 1 <sup>re</sup> année/3	<i>digitLMRL</i>
Lycée technique agricole 1 <sup>re</sup> année/3	<i>KIM – Kompetent in Medien</i>
Lycée Guillaume Kroll 1 <sup>re</sup> année/3	<i>iPad@LGK : apprentissage autonome et différencié</i>
Lycée technique d’Ettelbruck 1 <sup>re</sup> année/3	<i>Nachhaltigkeit macht Schule – Schule als Raum für nachhaltige Entwicklung</i>
Lycée Aline Mayrisch Luxembourg 2 <sup>e</sup> année/2	<i>Bilan et analyse</i>
Lycée Josy Barthel Mamer 2 <sup>e</sup> année/3	<i>Josy Helps !</i>
Lënster Lycée Junglinster 3 <sup>e</sup> année/3	<i>Liewensentscheidungen am Lënster Lycée</i>
Lycée Robert Schuman Luxembourg 2 <sup>e</sup> année/3	<i>CREATE</i>
Lycée technique Mathias Adam 3 <sup>e</sup> année/3	<i>Like-D’Schoul fir jiddereen</i>
Schengen Lyzeum Perl 3 <sup>e</sup> année/3	<i>Staark an d’Liewen</i>
Lycée technique pour professions de santé 4 <sup>e</sup> année/4	<i>La simulation en santé</i>

Les établissements suivants ont commencé la préphase de leur nouveau Pé en septembre 2018.

Athénée de Luxembourg	<i>Humanisme et innovation</i>
École nationale pour adultes	<i>Accompagner les apprenants adultes dans leur parcours de formation</i>
Lycée des Arts et Métiers	<i>(Digital) Society. Changing Education</i>
Lycée classique de Diekirch	<i>More than words</i>
Lycée Edward Steichen Clervaux	<i>Genius Bar</i>
Lycée pour professions éducatives et sociales	<i>LTPES goes digital</i>
Schengen-Lyzeum Perl	<i>SLP.Comm</i>
Sportlycée Luxembourg	<i>Dual Career am Sportlycée ; Bausteng fir en erfollegräichen dueblen Projet</i>

Le budget global est versé par tranches. Il s'élève à 178.500 €. 200 décharges hebdomadaires ont été accordées.

Le conseil d'administration s'est réuni à six reprises. Ces six réunions ont été préparées par au moins autant de séances du bureau du CCPÉ. Le 22 novembre à la Chambre de commerce, les chefs des Pé venus à terme ont présenté les résultats obtenus à un large public.

Le CCPÉ a organisé six journées de formation, à l'intention des groupes de pilotage des nouveaux Pé en préphase, ainsi que des journées d'accompagnement destinées aux responsables des projets en phase de mise en œuvre.

Chaque année, vers la fin février, les membres du conseil d'administration rencontrent les responsables des projets en préphase afin de leur apporter leur guidance. Ils suivent de près tous les autres Pé en rencontrant au troisième trimestre les groupes de pilotage dans leur lycée respectif.

## **B.2.7. Service de la scolarisation des élèves à besoins spécifiques (S-EBS)**

### **B.2.7.1. Législation**

La loi du 20 juillet 2018 portant création des Centres de compétences en psychopédagogie spécialisée constitue une étape-clé dans la mise en place d'un dispositif global d'inclusion scolaire des élèves à besoins spécifiques.

Les Centres de compétences en psychopédagogie spécialisée procèdent à un diagnostic spécialisé de chaque élève qui leur est signalé, assurent une aide ponctuelle en classe, une prise en charge ambulatoire et, pour certains élèves, proposent la fréquentation, temporaire ou non, d'une classe du centre.

Cinq des huit centres de compétences se fondent sur des structures existantes :

- le Centre de Logopédie (CL) ;
- le Centre pour le développement des compétences relatives à la vue (CDV) ;
- le Centre pour le développement moteur (CDM) ;
- le Centre pour le développement intellectuel (CDI) ;
- le Centre pour le développement des enfants et jeunes présentant un trouble du spectre de l'autisme (CTSA).

Trois des huit centres ont été nouvellement créés :

- le Centre pour le développement des apprentissages Grande-Duchesse Maria Teresa (CDA), pour les élèves ayant une dyslexie, dyscalculie, dyspraxie, ... ;
- le Centre pour enfants et jeunes à haut potentiel (CEJHP), pour les élèves dits surdoués ou intellectuellement précoces ;
- le Centre pour le développement socio-émotionnel (CDSE), pour les élèves souffrant de troubles du comportement.

Une Agence pour la transition vers une vie autonome (ATVA) a également été mise en place.

La Commission nationale d'inclusion, introduite par la même loi, est l'autorité de référence pour les professionnels, les institutions et les parents. Elle décide de la transmission d'un dossier au Centre de compétences pour établir un diagnostic spécialisé et propose ensuite aux parents les prises en charge appropriées pour accord.

### **B.2.7.2. Service de la scolarisation des élèves à besoins spécifiques (S-EBS)**

Avec la mise en vigueur de la loi du 20 juillet 2018, le S-EBS a remplacé le Service de l'Éducation différenciée du ministère. Il assure le lien entre le ministère et :

- les acteurs des différents niveaux du dispositif de prise en charge des élèves à besoins spécifiques ;
- les collègues des directeurs de l'enseignement régulier et des Centres de compétences ;
- les directions de l'enseignement régulier et des Centres de compétences ;
- les partenaires étatiques ou privés, nationaux ou internationaux œuvrant dans le domaine des enfants et jeunes à besoins éducatifs spécifiques.

### **B.2.7.3. Recrutement de personnel spécialisé**

Avec la mise en place du nouveau dispositif à trois niveaux, le ministère a investi des ressources considérables dans la prise en charge des élèves à besoins spécifiques. Il s'agit de créer une offre cohérente qui couvre tout le pays de manière à garantir à l'ensemble des élèves concernés un accès équitable à des prestations de qualité, axées sur leurs besoins individuels.

C'est ainsi que, pour la rentrée scolaire 2018-2019, le ministère a engagé 221 agents supplémentaires, affectés aux niveaux local, régional et national. Ce renforcement a permis

d'améliorer la prise en charge des élèves en termes quantitatif (plus d'élèves) comme qualitatif (prise en charge plus intensive).

Le dispositif mis en place constitue donc une plus-value réelle non seulement pour les élèves concernés, mais aussi pour les enseignants, qui peuvent désormais s'appuyer sur la présence de personnel spécialisé pour accompagner au mieux les élèves.

Au niveau local, 84 instituteurs spécialisés dans la prise en charge des élèves à besoins spécifiques (I-EBS), dont 36 recrutés pour la rentrée 2018-2019, sont désormais à disposition des écoles. Ils seront 150 d'ici 2020. Les I-EBS interviennent directement en classe, auprès des élèves concernés.

Au niveau régional, 65 personnes supplémentaires ont rejoint les équipes de soutien des élèves à besoins spécifiques (ESEB, anciennement équipes multiprofessionnelles) à la rentrée 2018, dont 26 pédagogues et psychologues pour le diagnostic et 39 éducateurs gradués pour l'assistance en classe.

Ainsi, 219 élèves supplémentaires bénéficient d'une prise en charge par rapport à 2017-2018. 249 élèves déjà pris en charge en 2017-2018 bénéficient d'une prise en charge plus importante en 2018-2019. 266 élèves déjà pris en charge en 2017-2018 bénéficient du même volume d'assistance en classe en 2018-2019.

Au niveau national, 127,5 postes ont été créés en 2018 pour les besoins des neuf Centres de compétences en psychopédagogie spécialisée. Le ministère garantit ainsi que tous les élèves concernés bénéficient d'une rééducation en 2018-2019. Au total, 304 élèves profitent d'une telle prise en charge, dont 199 en orthophonie et 218 en psychomotricité (de nombreux élèves profitent d'une double prise en charge).

Conformément au principe de l'inclusion qui reste au cœur de l'école luxembourgeoise, les Centres de compétences assurent également des interventions spécialisées ambulatoires auprès des élèves au sein des classes de l'école régulière. Au total, 314 élèves en bénéficient, dont 212 élèves de l'enseignement fondamental et 102 élèves de l'enseignement secondaire. Depuis la rentrée 2018-2019, ces interventions sont venues se rajouter aux interventions ambulatoires déjà offertes par les ESEB à l'enseignement fondamental.

#### **B.2.7.4. Inauguration du CDA**

Le 24 septembre, le CDA a été inauguré en présence de la Grande-Duchesse, du ministre Claude Meisch et de la ministre de la Famille, Corinne Cahen et de 200 acteurs de l'Éducation nationale.

#### **B.2.7.5. Foire de l'étudiant organisée par le CEDIES**

Le ministère y était présent et représenté entre autres par plusieurs Centres de compétences.

#### **B.2.7.6. Foires d'information**

Le 9 novembre 2018, une foire d'information sur les Centres de compétences a été organisée au Forum Geesseknäppchen pour les membres du collège des directeurs de l'enseignement secondaire et les membres des commissions d'inclusion scolaire de l'enseignement secondaire.

Une deuxième foire s'est tenue le 26 novembre pour les instituteurs spécialisés dans la prise en charge des élèves à besoins spécifiques (I-EBS), les directeurs de l'enseignement fondamental avec leurs directeurs adjoints EBS et secrétaires des commissions d'inclusion.

#### **B.2.7.7. Plan d'action du gouvernement en faveur des personnes handicapées**

Le ministère est impliqué dans l'élaboration du 2<sup>e</sup> plan d'action du gouvernement luxembourgeois en faveur des personnes handicapées. Sous la coordination du ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, le plan d'action est élaboré entre acteurs des secteurs publics et privés, professionnels du domaine du handicap, personnes ayant un handicap ou simplement intéressées par le sujet.

## B.2.8. Écoles privées

En 2018, 15 écoles privées sont subventionnées par l'État.

Deux écoles privées ont fusionné pour constituer l'association Vauban, École et Lycée français de Luxembourg (ELFL). Deux nouvelles écoles privées ont demandé et reçu leur agrément : l'école privée International Montessori Schoul (IMS) à Hobscheid et l'école privée Scuola Materna Cattolica Italiana (SMCI) à Luxembourg-Ville.

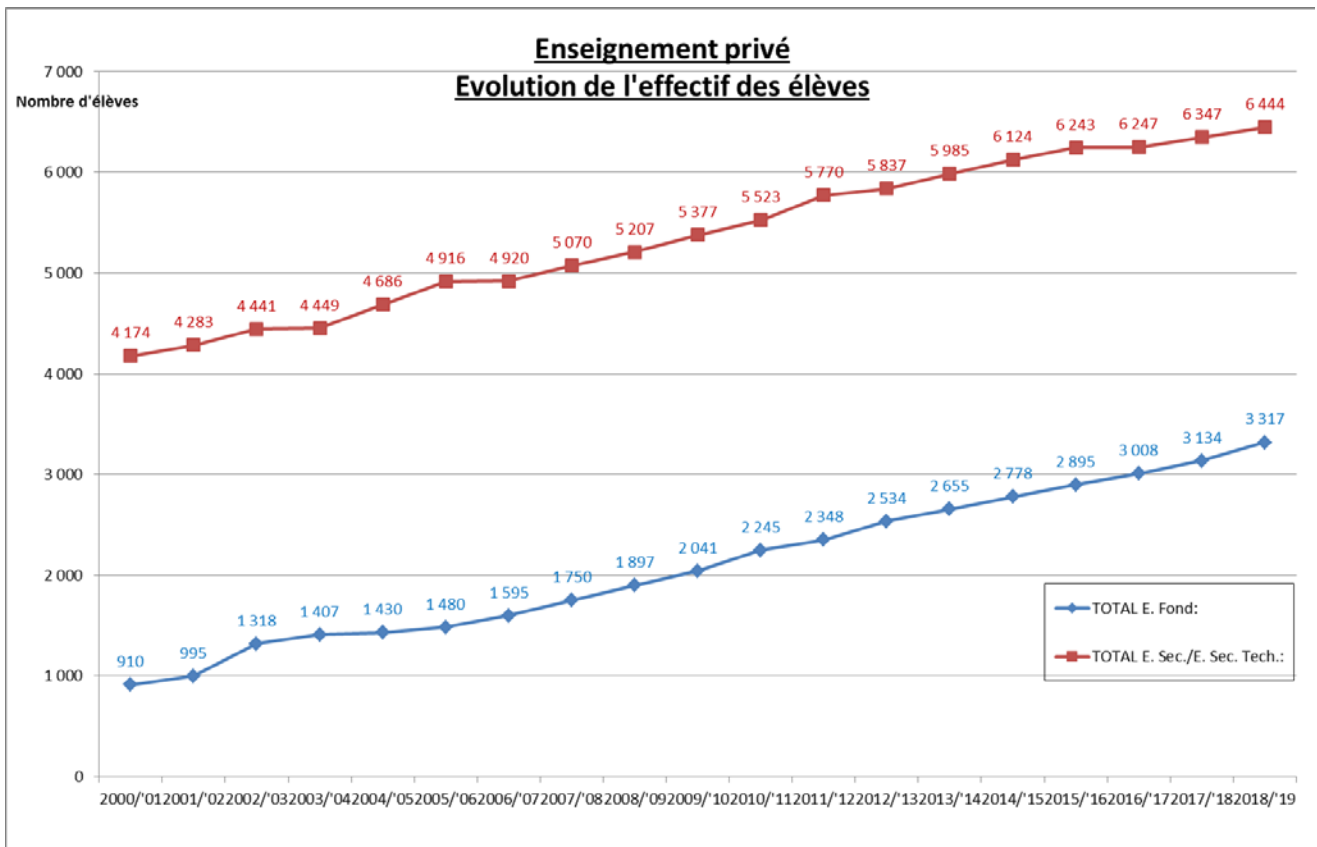
3.317 élèves fréquentent l'enseignement fondamental privé.

Une seule école applique les programmes de l'enseignement fondamental public, à savoir l'école privée Notre-Dame (Ste Sophie). Les écoles n'appliquant pas les programmes de l'enseignement fondamental public sont au nombre de dix.

6.444 élèves fréquentent l'enseignement secondaire privé. Sept écoles appliquent les programmes de l'enseignement secondaire public. Les écoles n'appliquant pas les programmes de l'enseignement secondaire public sont au nombre de six.

Certaines écoles privées proposent à la fois l'enseignement fondamental et l'enseignement secondaire (Notre-Dame, Waldorf, ISL, St. Georges, ELFL).

École privée	Nombre d'élèves
Lycée privé Émile Metz	553
Écoles privées Fieldgen & Ste Anne (Agedoc)	2.467
Écoles privées Notre-Dame (Ste Sophie)	789
École privée Marie-Consolatrice	484
École privée Grandjean	136
École Charlemagne	109
École maternelle et primaire Maria Montessori	97
École privée Over the Rainbow	162
Fräi-ëffentlech Waldorfschoul	373
Vauban - École et Lycée français du Luxembourg	2.357
International School of Luxembourg	1.375
St George's International School	790
International Montessori Schoul	49
Scuola Materna Cattolica Italiana	20
Total	9.761



Au total 9.761 élèves sont inscrits dans une école privée. La croissance de l'effectif est constante.

Le ministère participe aux frais de fonctionnement des écoles privées – y inclus les frais de personnel et les frais d'exploitation – en leur versant une participation proportionnelle au nombre d'élèves et selon un taux fixé par la loi : 90 % pour les écoles appliquant les programmes de l'enseignement public et 40 % pour les écoles n'appliquant pas les programmes de l'enseignement public.

À travers son Service des écoles privées (SEP), le ministère assure le suivi des projets d'infrastructure : nouvelle construction sur un nouveau site, transformation, amélioration ou modernisation d'un bâtiment existant. L'État prend en charge 80 % du devis approuvé par le ministre et accompagne les écoles privées dans leurs démarches en vue d'établir de futurs projets d'investissement.

## B.2.9. Formation professionnelle

### B.2.9.1. Élèves et apprentis inscrits dans la formation professionnelle au 1<sup>er</sup> novembre 2018

Total	DT	DAP	CCP
8.439	3.252	4.522	665

DT diplôme de technicien

CCP certificat de capacité professionnelle

DAP diplôme d'aptitude professionnelle

### B.2.9.2. Placement en apprentissage

#### Apprentissage initial

Au du 31 décembre 2018, 1.324 jeunes inscrits au Service d'orientation professionnelle de l'ADEM (OP-ADEM) en vue d'un placement en apprentissage pour l'année scolaire 2018-2019 ont trouvé un poste d'apprentissage au sein d'une entreprise formatrice ou une convention de formation avec l'État, dont :

- 27 un poste au niveau de qualification DT,
- 942 un poste au niveau de qualification DAP,
- 281 un poste au niveau de qualification CCP,
- 74 un poste d'apprentissage transfrontalier.

Au total, 207 postes d'apprentissage déclarés à l'ADEM-OP sont restés vacants, dont :

- 27 postes au niveau de qualification DT,
- 141 postes au niveau de qualification DAP,
- 37 postes au niveau de qualification CCP,
- 24 postes d'apprentissage transfrontalier.

270 jeunes inscrits auprès de l'ADEM-OP n'ont pu trouver de place d'apprentissage et continuent à chercher un poste d'apprentissage pour l'année scolaire 2018-2019 :

- 3 sont à la recherche d'un poste au niveau de qualification DT,
- 177 à la recherche d'un poste au niveau de qualification DAP,
- 92 à la recherche d'un poste au niveau de qualification CCP,
- 3 à la recherche d'un apprentissage transfrontalier.

Ces jeunes bénéficient de mesures d'encadrement ciblées, proposées conjointement par le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire et le MENJE, en vue de finaliser un projet scolaire ou professionnel pour la rentrée 2018-2019.

#### Apprentissage adulte

Au 31 décembre 2018, 614 personnes ont trouvé un poste d'apprentissage pour adultes, dont :

- 502 un poste au niveau de qualification DAP,
- 79 un poste au niveau de qualification CCP,
- 24 un poste au niveau de qualification DT,
- 9 un poste d'apprentissage transfrontalier.

Les dossiers en vue d'un apprentissage pour adultes peuvent être introduits à partir du 2 mai de l'année courante ; en 2018 les trois commissions statuant sur l'admission à l'apprentissage pour adultes ont traité 2.232 demandes pour 1.561 candidats. 426 demandes de 351 candidats ont été refusées.

### B.2.9.3. Poursuite des travaux sur la réforme de la formation professionnelle

Les amendements parlementaires suite à l'avis du Conseil d'État ont été rédigés afin que le projet de loi 7268 puisse être voté à la Chambre des Députés et mis en application à la rentrée scolaire 2019-2020. Les règlements grand-ducaux afférents sont en élaboration.

Les équipes curriculaires ont adopté le cadre fixé.

La nouvelle dénomination des classes a été adoptée à partir de la rentrée 2018-2019.

La coopération SCRIPT-Service de la formation professionnelle (SFP), avec les partenaires des chambres professionnelles et salariale, s'est poursuivie notamment à travers les travaux de la cellule de compétence. Les profils ont été analysés à 80 %. Le rapport du DAP Commerce fut présenté à titre d'exemple au groupe de pilotage.

Les travaux des équipes curriculaires du technicien *smart and innovative technologies*, du frigoriste, du technicien en plasturgie sont en cours.

### B.2.9.4. Congé individuel de formation

Le SFP est en charge de l'instruction des demandes d'octroi de congé individuel de formation pour le secteur privé. En 2018, 3.874 demandes ont été reçues, dont 3.577 ont été acceptées et 180 refusées. 80 personnes ont retiré leur demande.

Le montant des remboursements s'est élevé à 2.829.887,74 € pour 14.039 jours de formation. L'âge moyen des demandeurs est de 31 ans.

### B.2.9.5. Centre national de formation professionnelle continue (CNFPC)

#### Formation professionnelle initiale

##### *Cours d'orientation et d'initiation professionnelle (COIP) et CLIJA*

Le CNFPC organise sur ses deux sites, Esch-sur-Alzette et Ettelbruck, des cours d'orientation et d'initiation professionnelles (COIP) pour jeunes adultes âgés de 18 ans et plus. Le nombre total d'élèves inscrits s'élève en 2018 (années scolaires 2017-2018 et 2018-2019) à 233 (Esch : 128 / Ettelbruck : 105) y inclus les élèves des classes pour réfugiés. En collaboration avec l'OLAI, 42 jeunes réfugiés ont profité d'une formation pour favoriser leur intégration (Esch : 16 / Ettelbruck : 26).

##### *Formation professionnelle initiale préparant à un CCP/DAP et modules préparatoires*

Le nombre total d'apprentis inscrits en formation professionnelle initiale préparant à un CCP/DAP s'élève en 2018 (années scolaires 2017-2018 et 2018-2019) à 373 (Esch : 212 / Ettelbruck : 182) y inclus 90 élèves (2017-2018: 48 / 2018-2019: 42) issus d'une formation de technicien se préparant aux études supérieures (modules préparatoires).

##### *Formation patronale préparant au CCP*

Les CNFPC ont offert en 2018 à 69 jeunes (Esch : 26 / Ettelbruck : 43) n'ayant pas trouvé de poste d'apprentissage, la possibilité de commencer au CNFPC leur formation patronale dans les qualifications suivantes : installateur chauffage-sanitaire, parqueteur, électricien, débosseleur de véhicules automoteurs et peintre-décorateur. La durée des conventions est en principe d'une année ; l'objectif est de poursuivre l'apprentissage dans le secteur privé l'année suivante.

##### *Projet JobElo :*

Fruit d'une collaboration entre le ministère du Travail et le MENJE, ce projet a pour objectif de qualifier un maximum de jeunes (18-25 ans) dits décrocheurs, en vue d'une intégration sur le marché du travail. Ceux-ci ont accès à un accompagnement leur permettant de se (re)mobiliser sur



un projet professionnel et de bénéficier d'une formation adaptée à leurs besoins. En 2018, 34 élèves (Esch : 8 / Ettelbruck : 32) ont bénéficié de ce projet.

### Formation professionnelle continue

#### *Cours du soir et promotion sociale*

Le CNFPC a organisé 95 cours du soir (Esch : 53 / Ettelbruck : 42) dans les domaines suivants : arts, gastronomie, social et éducatif, arts ménagers, informatique, bureautique et artisanat. Le nombre d'élèves inscrits était de 984 (Esch : 400 / Ettelbruck : 384).

#### *Formation professionnelle continue*

Outre les formations soudeur certifié, engins de levage et aide socio-familiale, plus de 50 types de formations différentes ont été organisées dans le cadre de la formation professionnelle continue. En 2018, 1.804 personnes (Esch : 1.038 / Ettelbruck : 766) ont été formées dans ce cadre y inclus les formations de reconversion professionnelle.

#### *Mesures complémentaires en collaboration avec l'ADEM*

Le SFP préside une commission qui décide, en étroite collaboration avec les CNFPC et le ministère du Travail, des mesures de formation pour demandeurs d'emploi. En 2018, 413 personnes ont été sélectionnées pour participer aux différentes mesures organisées aux deux CNFPC.

### B.2.9.6. Cofinancement de la formation en entreprise

En 2018, l'INFPC a instruit 1.531 demandes de cofinancement relatives aux exercices 2016 et 2017.

Dossiers soumis		Dossiers clôturés	non-éligibles	Reste
Approbations 2016	496	496	0	0
Rapports 2016	496	450	16	30
Bilans 2016	1249	1152	1	96
Approbations 2017	490	490	0	0
Rapports 2017	490	86	19	385
Bilans 2017	1233	10	1	1222
<b>Total</b>				<b>1733</b>

La formation *Cofinancement de la formation en entreprise* a été suivie par 159 participants répartis en 17 sessions.

## B.2.10. Formation des adultes

### B.2.10.1. Service de la formation des adultes (SFA)

Le SFA a pour mission de développer et promouvoir la formation des adultes ainsi que d'organiser des cours pour adultes dans les domaines de la 2<sup>e</sup> voie de qualification, de l'instruction de base et des formations d'intérêt général et de promotion sociale.

Les cours sont ouverts à tous les résidents et s'inscrivent dans une logique de promotion sociale, de promotion professionnelle ou d'épanouissement personnel.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des inscriptions dans les différents domaines de formation.

Domaine de formation	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Enseignement secondaire classique	157	91	115
Enseignement secondaire général	452	578	516
Langues	14.547	15.931	17.480
Arts et créations artisanales	1.472	1.433	1.527
Technologies de l'information et de la communication	1.310	1.078	1.239
Sciences, économie et environnement/ Socio-éducatif et bien-être	261	358	449
Instruction de base	887	1.054	851
Cours pour adultes à besoins spécifiques	283	269	287
Citoyenneté (contrat d'accueil et d'intégration et loi nationalité)	2.051	2.516	3.001
Intégration linguistique primo arrivants, DPI, BPI		214	1.193
<b>Total</b>	<b>21.420</b>	<b>23.522</b>	<b>26.658</b>

Pour l'ensemble des formations organisées sous la responsabilité du SFA, le nombre d'inscriptions a augmenté de 25 % entre 2015-2016 et 2017-2018.

Sur les 26.658 inscriptions de 2017-2018, 2,4 % relevaient de la 2<sup>e</sup> voie de qualification, 5 % de l'instruction de base (y inclus des cours pour personnes à besoin spécifiques), 11 % de la citoyenneté (instruction civique CAI et cours Vivre ensemble au Grand-Duché de Luxembourg), 4 % de l'intégration linguistique des primo arrivants, DPI et BPI et 78 % des cours d'intérêt général.

#### 2<sup>e</sup> voie de qualification

Aux personnes, qui n'ont pas eu la possibilité de terminer leur formation initiale ou qui n'ont pas atteint le niveau requis pour réaliser leurs projets, les cours de 2<sup>e</sup> voie de qualification permettent d'accéder aux mêmes diplômes et certificats que ceux délivrés par l'enseignement secondaire.

Les formations, offertes en présentiel (cours du soir et cours en journée) ou à distance (e-learning), sont adaptées aux besoins des adultes et permettent de concilier vie familiale, emploi et formation. En 2017-2018, 115 apprenants étaient inscrits dans une classe de l'enseignement secondaire classique et 516 dans une classe de l'enseignement secondaire général.

En 2017-2018, la plateforme *e-campus* a pris en charge 95 e-learners. En juin 2018, 11 apprenants se sont présentés aux épreuves de l'examen de fin d'études secondaires classiques. Tous ont réussi leurs examens.

Suite à l'afflux massif de demandeurs de protection internationale, le Service a également développé des dispositifs permettant à des adultes d'accéder à l'enseignement luxembourgeois et aux qualifications professionnelles. Depuis 2016, des classes de 9<sup>e</sup> d'intégration ont été organisées en enseignement du jour. L'accent est mis sur un apprentissage intensif de la langue française. Depuis la rentrée 2018-2019, le service collabore avec Caritas Luxembourg pour offrir aux primo-arrivants adultes, qui ne maîtrisent pas les langues du pays, un parcours de 2<sup>e</sup> voie de qualification donnant

accès aux études secondaires classiques, générales et aux différentes voies de la formation professionnelle. Ce nouveau dispositif, comprenant huit classes avec plus de 150 apprenants adultes, valorise aussi bien les bonnes pratiques du SFA au niveau des 9<sup>e</sup> d'intégration que celles de Caritas dans le cadre des classes passerelles.

### **Instruction de base des adultes**

L'instruction de base s'adresse aux adultes en situation d'illettrisme. Au Luxembourg, sont considérées en situation d'illettrisme, les personnes qui ont été scolarisées, mais qui ne maîtrisent pas ou plus suffisamment la lecture, l'écriture et le calcul (compétences de base) pour être autonomes dans les situations simples de la vie quotidienne. L'instruction de base vise aussi les personnes issues de l'immigration qui n'ont jamais été scolarisées et les personnes alphabétisées dans un autre alphabet. La demande et l'offre ont connu une hausse considérable suite à l'afflux massif de DPI. Le nombre d'inscriptions est passé de 334 en 2014-2015 à 851 en 2017-2018.

### **Cours d'intérêt général**

La formation générale des adultes comprend les langues, l'art et les créations artisanales, les sciences, l'économie et l'environnement ; le socio-éducatif et le bien-être ; les technologies de l'information et de la communication (TIC). La formation générale compte 20.695 inscriptions, en grande majorité des formations linguistiques (84 % des inscriptions). Les TIC regroupent 6 % des inscriptions, les arts et créations artisanales 7 % et les deux autres domaines 3 %.

Les cours d'intérêt général sont offerts par les lycées et les associations et communes agréés par le SFA.

Sur 20.695 inscriptions, 9 694 (47 %) sont effectués auprès des associations, 7.405 (36 %) auprès des communes et 3.596 (17 %) auprès du SFA et des lycées.

Parmi les cours de langues, les cours de luxembourgeois sont les plus fréquentés. Sur un total de 17.480 inscriptions, 53 % concernaient le luxembourgeois, 32 % le français, 4 % l'anglais, 3 % l'allemand et 8 % treize autres langues. Depuis 2000-2001, où 1.407 inscriptions ont été enregistrées dans les cours de luxembourgeois à 2017-2018 où 9.192 inscriptions ont été enregistrées, la progression annuelle est considérable. L'afflux aux cours de langues s'explique par l'augmentation permanente de l'immigration, la volonté accrue d'apprendre les langues nationales et le nombre croissant de personnes qui désirent accéder à la nationalité luxembourgeoise.

Les cours de citoyenneté représentent aujourd'hui un autre pilier important de la formation générale des adultes. Suite à l'entrée en vigueur de la loi sur la nationalité du 8 mars 2017, les personnes ayant besoin d'un certificat Vivre ensemble au Grand-Duché de Luxembourg pour postuler à la nationalité luxembourgeoise, peuvent l'acquérir en participant soit à des cours de 24 heures, soit à un examen. En 2018, 1.490 certificats ont été émis à des personnes ayant participé à 24 heures de cours et 702 certificats à des personnes ayant participé à l'examen.

Les ateliers d'apprentissage personnalisé *Learn for success* (L4S), qui ont ouvert leurs portes en 2014 à l'École de la deuxième chance, offre une formation individualisée et flexible en langues et mathématiques. En 2017-2018, 77 conventions de formation ont été établies dans le cadre desquelles 2.972 heures d'apprentissage individualisé ont été prestées, ce qui correspond à une moyenne de 51 heures par apprenant adulte.

### **Actions éducatives familiales**

Retenues par le programme gouvernemental 2013-2018, les actions éducatives familiales ont été un champ d'action privilégié du SFA. À l'issue de travaux de recherche et d'apprentissage de pairs au niveau international, des actions pilotes en 2016 et 2017 ont été menées au niveau national. Fin 2018, 24 parents nouvellement arrivés au Luxembourg ont été formés à Luxembourg sur le thème de l'apprentissage en famille et du système scolaire luxembourgeois. À Niederkorn, 28 parents ont été mobilisés grâce à une étroite collaboration avec les éducatrices des crèches et de l'enseignement

précoce de la commune. De même une formation *Family Learning* a été mise en place dans un foyer pour DPI et BPI à Oberkorn. Les entrevues avec les acteurs locaux ont abouti à la programmation d'une dizaine de formations en 2019.

### **Intégration linguistique des DPI/BPI et primo-arrivants**

Le SFA assure le volet formation linguistique et orientation vers la formation des adultes du *Parcours d'intégration accompagné* (PIA), mis en place suite à l'arrivée de nombreux DPI.

Ce dispositif se divise en deux étapes :

- des cours d'intégration linguistique 1 (IL1) : neuf heures durant lesquelles les personnes reçoivent une présentation du système scolaire luxembourgeois et de la situation linguistique ainsi qu'une initiation à la langue luxembourgeoise. Un portfolio individuel est constitué (bilan du parcours scolaire et des compétences linguistiques) ;
- des cours d'intégration linguistique 2 (IL2) : au moins 120 heures de cours d'alphabétisation ou de français langue étrangère (FLE) sont offerts.

Pour s'assurer que les personnes soient inscrites dans les cours adéquats, une orientation est réalisée individuellement à l'issue des cours IL1, en s'appuyant sur le portfolio.

Les cours IL2 sont devenus obligatoires à partir de janvier 2018 pour les DPI arrivés au Luxembourg au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

De novembre 2017 à la rentrée de septembre 2018, il y a eu 809 inscriptions en IL2 réparties entre : 342 en cours d'alphabétisation et 467 en FLE. Depuis la mise en place du dispositif PIA, 885 personnes ont suivi les cours IL1 et 925 les cours IL2.

### **Formation en milieu carcéral**

Le service Enseignement et formation des Centres pénitentiaires de l'État offre des cours d'enseignement de base ou des cours permettant de suivre une formation de l'enseignement secondaire général. Il est placé sous la tutelle d'un délégué à la formation des adultes dépendant du SFA.

L'enseignement en milieu carcéral est conçu comme une formation pour adultes, sauf pour les cas où il s'adresse aux mineurs. Tout contact entre mineurs et détenus adultes étant proscrit, les cours pour mineurs sont organisés exclusivement pour eux.

En 2017-2018, huit garçons mineurs ont suivi un enseignement de base, respectivement un enseignement par modules dans le cadre de la voie de préparation des classes inférieures de l'ESG. Ont été enseignés l'alphabétisation, le français, l'allemand, les mathématiques, l'informatique, la culture générale et les activités artistiques.

319 apprenants dont 295 hommes et 24 femmes ont été inscrits au Centre pénitentiaire à Schrassig et 121 apprenants, dont 104 hommes et 17 femmes, au Centre pénitentiaire de Givenich.

### **Promotion de l'accès à l'éducation et la formation des adultes**

L'outil d'information du SFA est le catalogue annuel de l'éducation et de la formation des adultes, paru en 2018 pour la 27<sup>e</sup> fois avec un tirage de 15.000 exemplaires. Il a été complètement revu au niveau des contenus, de la mise en page et du format.

Les informations fournies par le catalogue sont également accessibles sur le site du ministère et sur [www.lifelong-learning.lu](http://www.lifelong-learning.lu). Entre juillet et septembre 2018, le SFA a organisé l'action *Rendez-vous Erwuessenebildung* (trois manifestations locales et un festival) afin de rendre visible l'offre d'éducation et de formation des adultes aux niveaux régional et local.

Le droit d'inscription réduit est l'outil national par lequel des personnes économiquement défavorisées sont incitées à participer à la formation des adultes. Des bons donnent droit à un tarif d'inscription réduit (10 € par cours) aux cours dispensés par les lycées, les communes, les

associations conventionnées et l'Institut national des langues. En 2017-2018, 11.202 bons ont été émis, dont 51 % par l'ADEM, 19 % par l'OLAI dans le cadre du contrat d'accueil et d'intégration, 13 % par le Service national d'action sociale, 6 % par l'OLAI pour les DPI et 11 % par les offices sociaux. Sur l'ensemble des bons utilisés, les cours de luxembourgeois, de français, d'allemand et d'anglais sont les plus fréquemment choisis, suivis des TIC. Fin 2018, 18 % des bons émis n'ont pas été utilisés et ont expiré ; 12 % n'ont pas encore été utilisés mais restent valides.

### Activités et projets européens et internationaux

Dans le cadre de la stratégie européenne *Éducation et formation 2020*, le SFA représente le ministère dans le groupe de travail *Éducation et formation des adultes*. Le groupe développe des rapports analytiques, des outils d'évaluation et des recommandations politiques.

Le SFA est le service coordinateur de l'*Agenda européen pour l'éducation et la formation des adultes* et la structure nationale de support pour la plateforme *Electronic Platform for Adult Learning in Europe* - EPALE.

Le SFA est membre de *European Basic Skills Network – EBSN* qui regroupe les décideurs et parties prenantes européens dans le domaine de l'instruction de base.

En 2018, le Service a élaboré le rapport national contribuant au Rapport mondial de l'UNESCO sur l'apprentissage et l'éducation des adultes (GRALE). Ces rapports suivent le développement de l'apprentissage et de l'éducation des adultes (AEA) dans les États membres. Les rapports GRALE servent de documents de référence et de synthèse pour informer les chercheurs et les décideurs, et pour rappeler aux États membres les engagements qu'ils avaient pris en 2009 lors de la sixième Conférence internationale sur l'éducation des adultes (CONFINTEA VI) de soutenir la mise en œuvre du *Cadre d'action de Belém* (BFA).

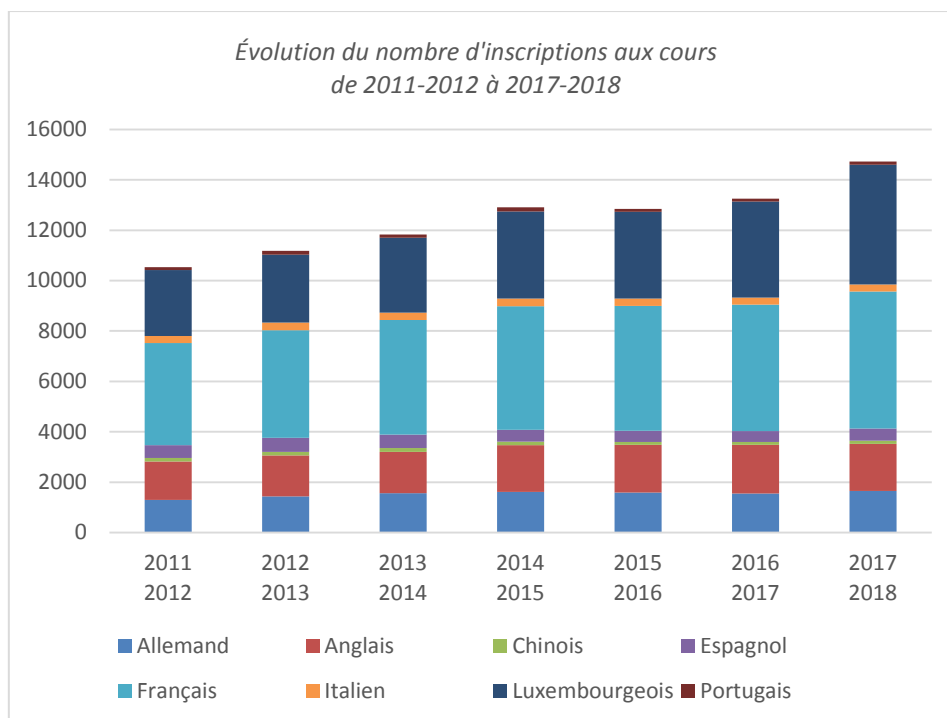
### B.2.10.2. Institut national de langues (INL)

L'année 2017-2018 a été marquée encore une fois par une augmentation substantielle de la demande tant au niveau des cours de langues qu'au niveau des certifications nationales et internationales atteignant 17.781 inscriptions totales contre 15.461 en 2016-2017. Cette augmentation est due à la popularité des cours de luxembourgeois et du *Sproochentest* qui ont connu une augmentation de 25 % respectivement 56 % par rapport à la période précédente. À eux seuls ils enregistrent 7.096 inscrits.

En février, l'INL a réinvesti son siège au Glacis, l'inauguration officielle a eu lieu le 29 juin. L'INL fonctionne désormais sur trois sites (Luxembourg, Mersch et Belval) et dispose d'une cinquantaine de salles de classe, d'un centre d'examen et d'une médiathèque.

### Cours de langues

En 2017-2018, l'INL a organisé 829 cours (710 en 2016-2017) et totalise 14.731 inscriptions soit 11 % de plus qu'en 2016-2017. Sur les huit langues proposées (FR, DE, EN, LU, ES, PT, IT, CN), le français et le luxembourgeois sont les plus populaires. Ainsi, 5.444 inscriptions, soit 37 % du total, concernaient le français, alors que le luxembourgeois en comptait 4.756 soit 32.3 %. Les cours de luxembourgeois ont connu une croissance de 25 % par rapport à 2016-2017.



### Certifications nationales

Face à la demande accrue, qui découle de la nouvelle loi sur l'acquisition de la nationalité luxembourgeoise, l'INL a dû réorganiser son dispositif d'examen. En effet, dès janvier 2018, toutes les sessions prévues pour l'année en cours affichaient complet. Des sessions supplémentaires ont été organisées en juillet pour permettre à 2.173 candidats de s'inscrire au *Sproochentest*, ce qui correspond à une hausse de 55 % par rapport à la période précédente. Le taux de réussite global sur l'ensemble des sessions s'élève à 74 %. L'INL a fait passer les examens *Lëtzebuergesch als Friemsprooch (LaF)* à 167 candidats en 2017-2018 (179 candidats en 2016-2017). Le taux de réussite a été de 61 %.

### Certifications internationales

Le nombre de candidats est passé de 630 en 2016-2017 à 710 en 2017-2018. Les examens anglais (*IELTS* et *Cambridge Assessment English*) affichent le plus grand nombre de candidats, soit 351 au total. Les examens français (DELF-DALF et TCF) connaissent la plus forte croissance et passent de 140 à 222 candidats, ce qui correspond à une augmentation de 58,6 %.

### Promotion de l'enseignement et de l'apprentissage du luxembourgeois

L'INL assure une formation continue qui mène à l'obtention du diplôme *Zertifikat Lëtzebuenger Sprooch a Kultur (ZLSK)*. La promotion 2017-2018 a débuté en octobre 2017 avec 12 candidats. En juillet 2018, neuf candidats ont obtenu leur diplôme.

Les manuels d'apprentissage du luxembourgeois *Schwätzt dir Lëtzebuergesch ? A1* et *A2* ont été réédités. Plus de 30.000 exemplaires ont été vendus depuis leur parution. Ils sont utilisés comme supports de cours à l'INL, dans les communes et les écoles de langues privées ou encore les lycées. Le manuel B1 est en cours d'élaboration et sa publication est prévue pour la rentrée 2020.

### Formation initiale : formation pédagogique et stage du formateur d'adultes

En 2017-2018, l'INL a accompagné six stagiaires formateurs d'adultes, quatre de la promotion 2016 et deux de la promotion 2017 (3 LU, 2 FR, 1 DE). Vu les nouvelles modalités du stage reformé à l'IFEN, aucun stagiaire n'a pu terminer son parcours en 2018. En outre, l'INL a accompagné un stagiaire professeur de luxembourgeois et un d'allemand.

Les modalités de stage pour les nouveaux chargés de cours de l'INL ont été définies avec l'IFEN. Le programme d'une formation d'insertion commune à tous les stagiaires de l'INL a été conçu et mis en œuvre dès la rentrée 2017. Ainsi l'INL a pu assurer un accompagnement de six stagiaires employés (2 LU et 4 FR).

### Formation continue des enseignants de l'INL

En dehors de 18,5 heures de formations spécifiques pour surveillants d'examens et examinateurs, l'INL a organisé deux journées de formation pour son corps enseignant. En septembre 2017, une formation de six heures portant sur la rédaction d'épreuves d'évaluation selon des descripteurs développés par l'INL a été organisée pour les nouveaux enseignants. En collaboration avec le Centre européen pour les langues vivantes (CELV) à Graz (Autriche), l'INL a organisé une formation sur l'intégration linguistique des adultes migrants et une autre sur le développement des compétences d'enseignement à l'ère du numérique. Une quatrième formation a permis à un groupe d'enseignants de se familiariser avec *Edmodo*, une plateforme d'e-learning.

En juillet 2018, lors d'une journée de réflexion, l'ensemble du personnel a participé à une analyse SWOT des points clés du plan de développement institutionnel de l'INL.

Ainsi, l'INL a proposé 72,5 heures de formation continue en 2017-2018.

### Infrastructure, équipement et sécurité

Le projet d'assainissement énergétique, de rénovation et d'extension a été finalisé et les services de l'INL ont pu réinvestir une infrastructure moderne, adaptée aux besoins du public. L'agrandissement a libéré une surface de 540 m<sup>2</sup> ce qui a permis d'augmenter la surface dédiée aux salles de cours de 25 %. A côté d'une nouvelle aile administrative, l'INL s'est doté d'un centre de certification avec des parloirs et des salles d'examen, une nouvelle médiathèque, une salle et bibliothèque des professeurs et un restaurant scolaire. Tous les locaux ont été équipés par du mobilier contemporain auquel s'ajoute un dispositif technique innovant (p.ex. affichage digital, tableaux blancs interactifs). En matière de bien-être au travail, l'Institut a investi dans une salle de sport et des douches pour son personnel.

### Médiathèque

Depuis le déménagement de l'INL au Glacis, la médiathèque de l'INL a finalisé son adhésion au réseau des bibliothèques luxembourgeoises, BIBNET. Toute la collection est consultable dans le catalogue collectif du réseau *a-z.lu*.

Dans le cadre du nouvel aménagement, la médiathèque a également été équipée d'un système RFID (*radio frequency identification technology*) qui permet de sécuriser les documents contre le vol et de faciliter la gestion des transactions.

Ces changements ont permis de donner plus de visibilité à la médiathèque : 733 étudiants inscrits au semestre d'hiver 2018 et une moyenne de 1.066 prêts par mois (semestre d'hiver 2018). À l'heure actuelle, le fonds de la médiathèque comprend 10.680 livres, livres audio, films, périodiques, etc.

### Qualité et communication

Dans une démarche d'amélioration continue du travail, l'INL réalise des études de satisfaction auprès des apprenants après chaque semestre. Les deux enquêtes de 2017-2018 ont récolté plus de 2.800 réponses. Un taux de satisfaction général de 7,70 sur 10 a été obtenu pour la qualité des services et des formations.

L'INL a participé à la Foire de l'Étudiant et au Festival des migrations, des cultures et de la citoyenneté.

## Collaboration nationale et internationale

Le comité consultatif de l'INL s'est réuni deux fois en 2017-2018.

L'INL est membre de ALTE (*Association of Language Testers in Europe*) et de EAQUALS (*Evaluation & Accreditation of Quality in Language Services*). Ces deux adhésions permettent des échanges avec des acteurs internationaux dans les domaines de l'évaluation et de l'enseignement des langues.

Le Luxembourg est membre du Centre européen des langues vivantes (CELV) du Conseil de l'Europe. La directrice de l'INL représente le Luxembourg au sein du Comité de direction et promeut les activités du CELV au Luxembourg.

L'INL collabore avec les universités et instituts qui offrent des certifications internationales, ainsi qu'avec l'Université du Luxembourg pour ce qui relève de la certification au niveau national.

## B.2.10.3 Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue (INFPC)

### Cofinancement de la formation en entreprise

En 2018, l'INFPC a instruit 1.531 demandes de cofinancement relatives aux exercices 2016 et 2017.

La formation Cofinancement de la formation en entreprise a été suivie par 159 participants sur 17 sessions.

### Observatoire de la formation

#### *Études et analyses*

Plusieurs publications et outils concernant trois axes de travail ont été réalisés :

1. Contribution financière de l'État à la formation professionnelle continue :
  - Analyse de la contribution de l'État à la formation en entreprise pour 2015,
  - Infographies sur la formation professionnelle continue par secteur d'activité en 2015,
  - L'accès à la formation des salariés du secteur privé en 2016,
  - L'effort de formation des entreprises du secteur privé en 2016 ;
2. Structure de l'offre de formation continue et pratiques des organismes de formation :
  - L'offre de formation continue en chiffres - enquête 2017,
  - Infographies sur l'offre de formation continue - enquête 2017,
  - e-learning en chiffres - enquête 2017 ;
3. Transition École-Vie Active (TEVA) :
  - Indicateurs clés 2013-2016 :
    - Quelles perspectives d'emploi pour les élèves de l'enseignement secondaire général ?,
    - Le premier emploi (1/5),
    - L'emploi en 4 indicateurs (2/5),
    - Zoom sur la qualité de l'emploi (3/5),
    - Formation professionnelle : la réussite à l'examen, facteur d'insertion (4/5),
    - Hommes et femmes diplômés de la formation professionnelle, égalité des chances ? (5/5),
    - Animation vidéo TEVA 2013-2016 ;
  - Trajectoires 2012-2016 :
    - Quel début de carrière pour les élèves qui sortent pour la première fois de l'enseignement secondaire général ?,
    - Le début de carrière des élèves de l'enseignement secondaire général ;
  - Lancement et actualisation du baromètre de l'insertion professionnelle servant à mesurer, comparer et suivre l'insertion professionnelle et la qualité des emplois occupés par les jeunes diplômés de l'enseignement secondaire général par formation ([www.teva.lu](http://www.teva.lu)),



- Actualisation du baromètre Progrès d'une génération à l'autre servant à mesurer, comparer et suivre l'insertion professionnelle et la qualité des emplois occupés par les jeunes issus de l'enseignement secondaire classique et général par diplôme.

### ReferNet

Plusieurs publications ont été rédigées pour le Réseau européen de référence et d'expertise sur l'enseignement et la formation professionnels (EFP) :

- un Policy report, reporting d'informations sur l'évolution nationale des politiques et des réformes liées à l'EFP ;
- quatre articles brefs sur les thèmes suivants : le baromètre TEVA, [menschoul.lu](http://menschoul.lu), l'apprentissage transfrontalier, Luxembourg Digital Skills Bridge.

L'Observatoire de la formation a actualisé les réponses au questionnaire sur la mobilité des jeunes dans l'enseignement et la formation professionnels initiaux.

### Portail [www.lifelong-learning.lu](http://www.lifelong-learning.lu)

Le portail national de la formation tout au long de la vie a enregistré en moyenne 46.400 visites par mois en 2018, soit 43 % de plus qu'en 2017. Plus de 213.300 pages ont été consultées mensuellement (+30 % par rapport à 2017).

Le portail compte 254 organismes de formation membres en 2018 (237 en 2017), soit un accroissement de 7 %. Il permet d'accéder à une offre de près de 9.300 formations, tous domaines confondus. Deux séances d'information à destination de la communauté des organismes de formation ont été organisées, durant l'année, à des fins d'adhésion au portail.

En octobre, la version luxembourgeoise de *lifelong-learning.lu* a vu le jour. Aujourd'hui, le portail peut être consulté en cinq langues. L'actualisation des contenus en français, anglais, allemand et portugais s'est déroulée tout au long de l'année.

Une collaboration a été engagée entre *lifelong-learning.lu* et *Moovijob.com*, site dédié à l'offre d'emploi au Luxembourg, visant à rapprocher l'offre de formation et la recherche d'emploi. Les formations publiées sur le portail sont désormais directement accessibles dans la rubrique Formation de *Moovijob.com*.

Un nouvel outil statistique destiné aux organismes de formation membres du portail a été développé et testé. Présenté sous la forme d'un tableau de bord, il permet d'évaluer la performance de l'organisme en termes de visibilité sur le portail, de popularité des formations, de positionnement par rapport à l'offre proposée ou de préférences des visiteurs. La mise en ligne est prévue en janvier 2019.

Les travaux destinés à l'optimisation du positionnement du portail dans les résultats des moteurs de recherche (SEO – Référencement naturel) ont été poursuivis. Le référencement naturel a représenté 68 % des sources de visite en 2018.

En mars, la nouvelle version du *Répertoire des organismes de formation*, améliorant la lisibilité des informations et incluant une identité visuelle revisitée, a été distribuée à plus de 5.000 exemplaires.

*Formanews*, la newsletter du portail relayant l'actualité et l'offre de formation continue, compte 4.900 abonnés (4.500 en 2017).

### Communication

La campagne de communication « Pour me former, je m'informe en un clin d'œil » s'est déclinée dans les médias imprimés, en format vidéo et en spots radio. Il s'agit d'une campagne multilingue dont les messages sont adaptés aux différents publics. Elle vise d'une part, les particuliers à la recherche d'une formation et, d'autre part, les entreprises acheteuses de formation.

Le département communication a géré l'organisation de la réalisation graphique, de la production et de la diffusion des publications de l'INFPC.

Les comptes de l'INFPC sur les réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn, Twitter) ont été animés tout au long de l'année de façon à véhiculer une sélection d'informations relatives à la formation tout au long de la vie. En fin d'année, le compte Facebook de l'INFPC, créé sous la dénomination *lifelong-learning.lu*, comptait 1.500 abonnés.

Cinq séances d'information sur la validation des acquis de l'expérience ont été organisées en collaboration avec le ministère et les Chambres professionnelles. Des annonces publicitaires communes ont été diffusées.

Le 13 juin 2018, l'INFPC a célébré les 15 ans du portail *lifelong-learning.lu*, en présence du ministre et de 150 convives, clients et partenaires de la plateforme.

L'INFPC a été représenté, à travers un stand d'information, lors des différents événements publics dédiés à la formation et/ou à l'emploi : *Moovijob*, *Jobdag*, *Unicareers*, les *Rendez-vous Erwuessenebildung* organisés par le SFA. Un *Afterwork* de la formation visant à informer et à fédérer le réseau des organismes de formation actifs au Luxembourg a été organisé en septembre.

Le service d'information téléphonique *Infoline* a traité plus de 800 appels et e-mails concernant la formation tout au long de la vie. Plus de 50 articles (communiqués de presse, interviews) ont été publiés dans la presse écrite et en ligne.

## B.2.11. Maison de l'orientation (MO)

La loi du 22 juin 2017 qui a créé la MO, prévoit de regrouper en un seul lieu tout ou partie(s) de services et administrations publics ainsi que d'organismes privés actifs dans le domaine de l'orientation scolaire et professionnelle pour jeunes et adultes.

Pour coordonner la mise en œuvre de ses missions, la loi crée aussi un Service de coordination : il s'est mis en place en 2018 suite à la nomination de son directeur.

### B.2.11.1. Forum orientation

La réunion constituante du Forum orientation, également instauré par la loi du 22 juin 2017, a eu lieu le 23 avril et a retenu trois priorités dont deux pour les années 2018 et 2019 :

#### **La Maison de l'orientation, un guichet virtuel**

Objectif : renforcer, professionnaliser et mieux coordonner la communication vis-à-vis des citoyens (jeunes et adultes) et entre les services et cellules d'orientation (création d'une plateforme virtuelle offrant une vue d'ensemble de l'offre d'orientation privée et publique, regroupement d'outils et de tests existants, etc.).

Des réflexions ont été menées, au sein de groupes de travail composés de membres du Forum orientation et des cellules d'orientation, sur le concept, la présentation et les contenus du guichet virtuel.

#### **Des messages pertinents et concertés à communiquer aux écoles**

Objectif : transmettre notamment aux cellules d'orientation de tous les lycées des informations sur la situation du marché du travail, son évolution actuelle, les débouchés actuels et les perspectives à court terme, les compétences requises et les possibilités d'études supérieures en évoquant également qu'il n'existe ni professions ni formations typiques, voire atypique pour l'un ou l'autre sexe.

Le Service de coordination s'est concerté avec les partenaires sur les messages et informations à communiquer aux écoles. La conceptualisation d'un espace professionnel a été entamée, lequel servira par la suite de plateforme d'information et d'échange entre la MO et les professionnels.

En attendant la création et mise en ligne du nouveau guichet virtuel, une page Facebook créée fin septembre renseigne les citoyens sur les actualités et événements en lien avec l'orientation scolaire et professionnelle. Le portail *Anelo* et ses différentes composantes ont continué à être promus et des travaux de maintenance profonde ont été lancés.

### B.2.11.2. Démarche d'orientation

Les coordinateurs des cellules d'orientation ont participé à des échanges organisés par le Service de coordination de la MO portant sur la mise en œuvre des démarches d'orientation, les besoins d'information et de formations continues et la coopération avec la MO. Avant la fin de l'année la plupart des lycées avaient transmis au Service une première version de leur démarche d'orientation. Ainsi l'évaluation de la conformité des démarches par rapport au cadre de référence pour l'orientation scolaire et professionnelle telle que prévue par ce dernier a pu commencer.

Le cadre de référence pour l'orientation scolaire et professionnelle a été légèrement actualisé afin de tenir compte des évolutions récentes.

### B.2.11.3. Formation continue

L'offre de formations continues à destination des cellules d'orientation a été adaptée et complétée en étroite collaboration avec les coordinateurs des cellules d'orientation et l'IFEN. Elle comporte désormais des formations sur l'introduction à l'orientation scolaire et professionnelle, les entretiens d'orientation et la communication avec les parents, la mise en œuvre de la démarche d'orientation

selon le cadre de référence, la rédaction d'un CV et la préparation d'un entretien d'embauche, les caractéristiques de l'économie luxembourgeoise, les différentes voies de formation, etc.

Une offre de formation continue a été élaborée et proposée aux parties prenantes de la MO.

#### B.2.11.4. Communication

Afin de rendre l'offre de services des acteurs de la MO plus visible et compréhensible pour les citoyens et les professionnels, des publications de différents formats ont été éditées. Les prestations de la MO ont également été promues dans la presse écrite, en ligne et à la radio.

#### B.2.11.5. Accueil et présences de la Maison de l'orientation

En 2018 la Maison de l'orientation a assuré un accueil individuel ou en groupe d'environ 23.000 visiteurs avec ou sans rendez-vous. En parallèle, les partenaires de la MO sont régulièrement intervenus dans les lycées.

La MO a accueilli des délégations étrangères afin de présenter le modèle luxembourgeois d'orientation. Sur le plan international, une participation aux activités du réseau européen *Euroguidance*, du groupe consultatif *Europass* et du réseau *CarreersNet* a été assurée.

Enfin les services réunis sur un stand commun de la MO ont assuré une participation active à plusieurs événements au courant de l'année, à savoir :

<b>Janvier</b>	LNW Matinée de l'orientation	Wiltz
	MLG Berufsdag 2018	Grevenmacher
<b>février</b>	BE ACTIVE: Deng Zukunft, dai Wee	Schifflange
	CC Speed Dating DT logistique	Chambre de Commerce
	EPF Matinée Info-Emploi	Luxembourg
	Foire de l'orientation LJB	Mamer
<b>mars</b>	Journée de l'orientation LNB	Dudelange
	LNW Matinée d'information et de rencontre	Wiltz
	EPMC Eltrenowend	Esch
	LTMA Réunion d'information pour les parents d'élèves	Pétange/Lamadelaine
<b>avril</b>	REELCD	Diekirch
	EPSA Foire de l'orientation	Ettelbrück
	Jugend Jobdag	Diekirch Al Seeërei
<b>mai</b>	LuxSkills + Léierplazendag	CNFPC - Esch
	Fit fir den Aarbechtsmaart -LTE	Esch
	Future - Blick in deine Zukunft Info- und Ausbildungsmesse	Trier
<b>juin</b>	Foire agricole Ettelbrück	Ettelbruck
	Journée d'orientation	Luxembourg
<b>septembre</b>	RTL-Léierplazendag	Esch/Belval
<b>octobre</b>	Praxis- a Kontaktdag	Esch/Belval
	Europa begegnen – Europa erleben	Otzenhausen
	Foire vun der Jugendarbecht (SNJ)	Luxembourg
<b>novembre</b>	Foire de l'Étudiant	LUXEXPO THE BOX

## B.2.12. Scolarisation des élèves de langue étrangère

Depuis 1998, le Service de la scolarisation des enfants étrangers (dit SECAM - SE pour Service, C pour Cellule d'accueil scolaire pour élèves nouveaux arrivants, A pour Aide aux enseignants, M pour Médiation interculturelle) coordonne les mesures favorisant l'insertion scolaire des élèves de profils linguistiques différents et offre un appui aux élèves, aux parents d'élèves et aux enseignants. Il informe notamment les primo-arrivants sur le système scolaire luxembourgeois, les systèmes d'aide, les inscriptions dans les écoles et propose, en cas de besoin, une médiation interculturelle.

### B.2.12.1. Défis

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, 47,9 % de la population au Luxembourg étaient de nationalité étrangère. À l'enseignement fondamental, 46,2 % des élèves étaient de nationalité étrangère et à l'enseignement secondaire, 41,5 %. De plus, pour 64 % des élèves de l'école fondamentale, la première langue parlée à la maison<sup>5</sup> n'est pas le luxembourgeois. Dès lors :

- Comment faciliter l'apprentissage des langues de scolarisation ?
- Comment intégrer les élèves dans le système régulier ?
- Comment garantir l'accès à un diplôme luxembourgeois ou à un diplôme reconnu équivalent ?
- Comment renforcer les connaissances linguistiques ?

### B.2.12.2. Actions prioritaires à destination des enseignants

La priorité est donnée à l'aide au développement des compétences linguistiques des élèves récemment arrivés au pays par l'élaboration et la mise à disposition de ressources pédagogiques.

#### Publications : mises à jour

- Accueillir et intégrer : guide pour enseignants accueillant un enfant nouvellement arrivé au pays,
- L'orientation des élèves récemment arrivés au pays : brochure d'information sur l'offre scolaire pour élèves récemment arrivés, destinée aux enseignants des cours et des classes d'accueil ainsi que des classes d'insertion,
- Bienvenue à l'école luxembourgeoise : brochure à l'attention du grand public expliquant le système scolaire luxembourgeois, disponible en français, anglais, allemand, portugais et serbo-croate.

#### Formation des enseignants à la gestion d'une hétérogénéité grandissante

- *Durchgängige Sprachbildung in einem mehrsprachigen Kontext - quer über alle Fächer und über alle Zyklen*: formation proposée aux enseignants stagiaires des promotions 2016-2017 et 2017-2018,
- Cours Relations école – famille et médiations interculturelles dans le cadre de la formation initiale des enseignants : formation proposée aux étudiants en Sciences de l'Éducation (BScE, 7<sup>e</sup> semestre) à l'Université du Luxembourg.

### B.2.12.3. Accueil et orientation des élèves nouvellement arrivés

15.09.2017 au 15.09.2018 : 1.145 entrevues (dont 762 orientations vers l'ESC/ESG)

15.09.2016 au 15.09.2017 : 1.239 entrevues (dont 903 orientations vers l'ESC/ESG)

15.09.2015 au 15.09.2016 : 1.086 entrevues (dont 778 orientations vers l'ESC/ESG)

---

<sup>5</sup> La première langue parlée est définie comme la langue la plus parlée dans la cellule familiale de l'élève.

Principales nationalités	2017-2018	2016-2017	2015-2016
portugaise	18,96 %	17,11 %	20,26 %
érythréenne	10,01 %	7,83 %	2,04 %
syrienne	8,17 %	12,51 %	9,12 %
luxembourgeoise (retour au pays)	8,08 %	6,30 %	6,63 %
française	6,41 %	5,25 %	4,97 %
italienne	4,92 %	3,31 %	2,67 %
afghane	2,46 %	3,71 %	11,97 %
brésilienne	2,72 %	2,01 %	2,39 %
iraquienne	2,37 %	7,51 %	8,01 %
capverdienne	1,84 %	1,37 %	2,58 %

Les demandeurs de protection internationale (DPI) âgés de 12 à 24 ans proviennent en majorité d'Érythrée, de Syrie, d'Afghanistan et d'Iraq.

Le nombre de demandeurs de protection internationale mineurs non accompagnés (MNA) reste important : en 2018, 36 MNA ont introduit une demande de protection internationale ; ils étaient 50 en 2017.

### Enseignement fondamental

En principe, les élèves sont inscrits dans une « classe d'attache », classe régulière du cycle correspondant à leur âge et à leur parcours antérieur. Les langues de l'école non maîtrisées par l'élève sont apprises en dehors de la classe d'attache, dans le cadre de cours d'accueil.

En 2017-2018, on comptait par ailleurs 13 classes spécialisées d'accueil de l'État, alors qu'en 2016-2017, elles étaient encore au nombre de 28. En effet, de plus en plus de communes favorisent l'intégration des enfants DPI dans les classes régulières dès leur arrivée.

### Enseignement secondaire

La grande majorité des nouveaux arrivants ne maîtrisent aucune des langues scolaires et ne peuvent donc pas intégrer directement une classe régulière, francophone ou anglophone.

Au 1<sup>er</sup> juillet 2018, 50 classes d'accueil dans 28 lycées, deux CNFPC et une École européenne ont accueilli 698 élèves nouveaux arrivants :

Classe	ACCU (12-15 ans)	CLIJA (16-17 ans)	CLIJA+ (18-24 ans)
Nombre d'élèves	386	107	205

Au 1<sup>er</sup> juillet 2017, il s'agissait de 51 classes d'accueil dans 26 lycées, deux CNFPC et deux Écoles européennes pour un total de 675 élèves nouveaux arrivants :

Classe	ACCU (12-15 ans)	CLIJA (16-17 ans)	CLIJA+ (18-24 ans)
Nombre d'élèves	397	116	162

Les classes d'insertion (7<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>) sont destinées aux élèves ayant un très bon niveau scolaire et arrivés au début de l'année scolaire. Pour la classe de 7<sup>e</sup> insertion francophone, il n'y a pas d'exigence linguistique ; pour les 6<sup>e</sup> ou 5<sup>e</sup>, des connaissances en français, ou en français et allemand, sont requises. Le programme des disciplines non linguistiques est le même que celui des classes régulières du cycle inférieur de l'enseignement secondaire général, alors que les classes d'accueil ont leur propre programme.

Les classes à régime linguistique spécifique (RLS) sont des classes supérieures de l'enseignement secondaire général, qui ne sont pas réservées aux élèves récemment arrivés au pays. Elles

permettent à l'élève qui ne possède pas suffisamment de connaissances en allemand pour la filière régulière, mais qui remplit les conditions d'admission, de fréquenter une telle classe et d'y suivre la formation en langue véhiculaire française.

Type de classe	Élèves inscrits pendant l'année scolaire 2017-2018
Classes d'insertion	1.297
Classes à régime linguistique spécifique (RLS)	Régime technique et technicien : 774 DAP et CCP : 824
Total nombre d'élèves	2.807

### **Demandeurs de protection internationale (DPI)**

Le SECAM assure le relais entre l'Office luxembourgeois d'accueil et d'intégration (OLAI) et les responsables scolaires, notamment en transmettant des informations sur le nombre d'enfants DPI à scolariser, sur les structures d'accueil et de logement de l'OLAI, les aides matérielles, le transport scolaire, les activités parascolaires, la gratuité des repas, les colonies de vacances en collaboration avec le SNJ, etc.

### **Cours d'été**

Au cours de l'été 2018, des cours de langue française ont été dispensés gratuitement pour les élèves nouvellement arrivés. 66 élèves en âge d'obligation scolaire (12 à 16 ans) les ont suivis, tout comme 14 jeunes de 16 à 24 ans.

### **B.2.12.4. Mesures à l'attention des DPI de 18 à 24 ans**

Le Parcours d'intégration accompagné (PIA) est un projet en trois phases mis en place par le ministère de la Famille et de l'Intégration en collaboration avec le MENJE ; il vise à favoriser l'intégration dès les premiers mois d'arrivée des DPI. Ce projet repose d'un côté sur l'apprentissage du français et la familiarisation avec le luxembourgeois, et de l'autre côté, sur la compréhension et la connaissance de la vie en société et la culture luxembourgeoise.

Dans le cadre du PIA, le rôle du SECAM consiste à organiser des séances de guidance individuelles pour tous les DPI de 18 à 24 ans à l'issue de la première phase du PIA.

Cette procédure a débuté en mars. Jusqu'en décembre, 88 DPI ont pris part à ces séances de guidance. La plupart sont originaires d'Érythrée, du Soudan et d'Afghanistan. Ils ont en général été orientés vers des classes CLIJA+ (43 %) et le Service de la formation des adultes (SFA) (38 %).

Depuis septembre 2018, la même procédure a été étendue à tous les jeunes de 18 à 24 ans récemment arrivés dans le pays. 84 jeunes non DPI ont participé aux séances de guidance.

### **B.2.12.5. Mesures à l'attention des parents et des élèves de langue étrangère**

#### **Médiateurs interculturels**

Les médiateurs interculturels, dont le nombre a considérablement augmenté depuis fin 2015, sont disponibles pour faciliter la communication entre les familles et les acteurs scolaires.

En 2018, de nombreux DPI sont arrivés d'Érythrée, ce qui a amené le SECAM à engagé un médiateur interculturel érythréen à mi-temps. Deux autres médiateurs ont été engagés en CDI: un médiateur interculturel de langue farsi/dari et une médiatrice interculturelle de langue portugaise et créole capverdien.

Fin 2018, le Service totalisait 79 médiateurs interculturels pour 32 langues différentes.

En 2017-2018, le service a traité plus de 6.058 demandes de médiation interculturelle, la plupart étant dans l'ordre décroissant des médiations en arabe, en portugais et en bosnien-croate-monténégrin-serbe.

### Information des parents étrangers

D'importants efforts sont faits chaque année pour informer les parents étrangers. En mai et en septembre, des réunions d'information sur les cours complémentaires de langue portugaise ont été organisées à l'intention de la communauté lusophone à Echternach et à Vianden.

### Développement de la langue et de la culture portugaises

En 2017-2018, un total de 2.970 élèves a suivi des cours en/de langue portugaise (2.597 en 2016-2017) : 1.036 élèves ont suivi des cours intégrés<sup>6</sup> (1.253 en 2016-2017), 1.348 des cours parallèles<sup>7</sup> (833 en 2016-2017) et 586 des cours complémentaires<sup>8</sup> (511 en septembre 2017). Un colloque intitulé *Le plurilinguisme et les cours complémentaires* a eu lieu en avril 2018 à l'Université du Luxembourg et diverses formations ont été offertes aux enseignants portugais en lien avec les cours complémentaires.

Dans le cadre de l'Accord culturel entre le Luxembourg et le Portugal, le projet Assistant de langue portugaise au cycle 1 a été mis en œuvre dans dix écoles luxembourgeoises. Ancré dans une approche communicative, ce projet tient compte des ressources linguistiques des enfants et vise à développer la langue familiale tout comme le luxembourgeois.

### B.2.12.6. Éducation interculturelle

La convention avec l'ASTI portant sur le Centre d'éducation interculturelle (ikl) a été continuée. En raison du changement de dénomination, le site internet de l'ikl a fait peau neuve et désormais l'accent est mis sur les animations et la vie en commun (*Léiere fir e bessert Zesummeliewen*).

L'année scolaire 2017-2018 a été marquée par de nouveaux projets :

- *Sénégalités* : un projet de sensibilisation et d'éducation au développement en collaboration avec Pharmaciens Sans Frontières qui vise les enfants des cycles 3 et 4,
- *Don't dis! Respect!* - Pour un vivre-ensemble en ligne et hors ligne avec le Lycée technique d'Esch (devenu Lycée Guillaume Kroll à la rentrée 2018) et BEE SECURE,
- en mai 2018, l'ikl a participé au *Dag vun der politescher Bildung* organisé par le *Zentrum fir politesch Bildung* avec l'atelier *Dat dærf een dach wuel nach soen*.

### B.2.12.7. Renforcement du Service

Le Service a engagé trois nouveaux collaborateurs : un chargé de communication à mi-temps, un assistant administratif et pédagogique ainsi qu'une psychologue ayant rejoint la CASNA.

---

<sup>6</sup> Les cours intégrés font partie de l'horaire scolaire. Pendant deux heures par semaine, les enfants suivent le programme d'éveil aux sciences (cycle 2 et 3), de sciences naturelles et humaines, d'histoire et de géographie (cycle 4) en portugais.

<sup>7</sup> Les cours parallèles ont lieu en dehors de l'horaire scolaire. Ce sont des cours de langue qui suivent le programme de l'enseignement du portugais à l'étranger. Des frais d'inscription sont à prévoir.

<sup>8</sup> Les cours complémentaires ont lieu en dehors de l'horaire scolaire. Le développement de la langue portugaise est en articulation avec le plan d'études de l'enseignement fondamental et vise e. a. à approfondir les connaissances transversales aux langues des élèves.



## C. Les services transversaux

---

### C.1 Communication

---

Outre ses activités quotidiennes (revue de presse, coordination des sites internet et intranet, gestion des publications, travaux graphiques usuels, ...), le Service communication a mis en 2018 l'accent sur les volets suivants.

#### C.1.1. Conférences et communiqués de presse

Le Service communication a organisé 23 conférences de presse consacrées à des projets prioritaires de la politique éducative. Elles ont notamment porté sur l'Observatoire national de la qualité scolaire, le Conseil national des programmes, la promotion de la langue luxembourgeoise, la réforme du lycée à l'enseignement secondaire général, les mini-crèches, les trois nouveaux BTS *high tech* au Lycée des Arts et Métiers, etc.

Au-delà des conférences de presse proprement dites, la presse a été invitée à une quinzaine d'événements dédiés à l'éducation : conférences, journées pédagogiques, remises de prix, etc.

Le Service communication a également diffusé 43 communiqués de presse consacrés à l'actualité de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

#### C.1.2. Page Facebook du ministère

Lancée en janvier 2017, la page Facebook du ministère (@MENJELuxembourg) compte fin 2018 quelque 3.300 *followers* (un peu plus de 2.000 fin 2017), confirmant le rôle joué par les réseaux sociaux dans la communication avec le public.

Les demandes adressées au ministère via la messagerie de Facebook sont en augmentation régulière depuis l'ouverture de la page.

#### C.1.3. EDI - Infomagazin fir Elteren

En 2018, le ministère a publié les deuxième et troisième numéros de EDI - *Infomagazin fir Elteren*. Ce nouveau magazine d'information à destination des parents renseigne sur les réformes et améliorations mises en œuvre dans tous les domaines d'actions du ministère. Il vise ainsi à impliquer davantage les parents dans les efforts fournis pour offrir aux enfants les meilleures chances d'avenir.

EDI est rédigé en trois langues : français, luxembourgeois et allemand. Il est distribué à tous les parents dont les enfants fréquentent une structure d'accueil, une école fondamentale, un lycée ou un Centre de compétences.

Le numéro d'avril fut consacré, entre autres, aux nouvelles offres à l'enseignement secondaire, à la promotion du luxembourgeois et à l'objectivité et la continuité dans la politique éducative. Le numéro de septembre a notamment présenté le nouveau matériel pédagogique de français au cycle 2, le nouveau service de médiation au maintien, à l'inclusion et à l'intégration scolaires et le bilan de la législature.

Chaque numéro a été tiré à 150.000 exemplaires.

#### C.1.4. Restructuration du site [www.men.lu](http://www.men.lu)

En avril, le site internet du ministère s'est enrichi de trois nouvelles rubriques dans le domaine du Système éducatif.

La rubrique Enfance, sous la devise *Staark Kanner*, détaille les mesures en faveur des enfants et de leur famille au niveau de l'accueil des enfants de 0 à 12 ans. Elle inclut également un espace sécurisé chèque-service. Celui-ci offre un accès à du matériel pédagogique adapté à l'âge de l'enfant ; il

permet de consulter les factures et décomptes mensuels du chèque-service accueil et d'intervenir sur les semaines d'éducation plurilingue (gratuité pour les enfants de un à quatre ans).

La rubrique Jeunesse aborde l'action gouvernementale envers les jeunes, coordonnée par le ministère.

La rubrique Aide et assistance s'intéresse à l'aide à l'enfance et à l'adoption.

Au sein de la rubrique Thèmes transversaux, une nouvelle sous-rubrique traite des droits de l'enfant.

### **C.1.5. Identité graphique des Centres de compétences**

En plus de quelque 30 travaux graphiques usuels, le Service communication a élaboré l'identité visuelle des huit Centres de compétences en psychopédagogie spécialisée et de l'Agence pour la transition vers une vie autonome en créant leur logo et divers éléments de charte graphique.

### **C.1.6. Campagnes**

Le Service communication a élaboré la campagne *myBooks.lu*, sur la gratuité des manuels scolaires obligatoires à l'enseignement secondaire et à la formation professionnelle. Une application en ligne [app.mybooks.lu](http://app.mybooks.lu) permet de commander les manuels avant de les retirer en librairie.

Le site [www.mybooks.lu](http://www.mybooks.lu) a été créé pour l'occasion. Il contient des informations détaillées sur l'initiative et son fonctionnement. L'application [app.mybooks.lu](http://app.mybooks.lu) peut y être téléchargée, ainsi qu'une brochure descriptive ; un tutoriel explique les différentes démarches à effectuer. Le site est disponible en luxembourgeois, français, allemand et portugais. Un dépliant aussi en quatre langues a été diffusé à 52.000 exemplaires.

Le Service fut associé à l'organisation d'autres campagnes.

### **C.1.7. Traductions**

Le site du ministère [www.men.lu](http://www.men.lu) est amené à proposer l'ensemble de ses rubriques en plusieurs langues. La rubrique Enfance / Staark Kanner est désormais disponible en français, luxembourgeois, allemand, portugais et anglais. Les autres rubriques suivront.

Le Service a entamé les travaux en vue de la mise en place d'un logiciel d'aide à la traduction et d'un dictionnaire de la terminologie du système éducatif.

### **C.1.8. Autres communications**

En 2018, le Service communication a :

- diffusé 37 newsletters hebdomadaires du site du ministère [www.men.lu](http://www.men.lu) ;
- diffusé 22 envois collectifs par courriel aux acteurs du système éducatif ;
- diffusé 11 éditions électroniques du Courrier de l'Éducation nationale ;
- réalisé et diffusé huit newsletters internes (Intranews), renseignant sur les nouveaux collaborateurs, les changements de service, les procédures et l'agenda internes, ...

### **C.1.9. Publications**

Voir annexe page 135.

## C.2. Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques – SCRIPT

---

### C.2.1. Division de l'innovation pédagogique et technologique

Les projets de la division sont réalisés en étroite collaboration avec les partenaires du monde de l'éducation formelle et non-formelle. Le but est de développer des projets à partir d'idées innovatrices qui répondent aux exigences de la politique éducative du gouvernement. Les établissements scolaires peuvent également s'adresser au SCRIPT afin de se faire accompagner dans des projets visant à augmenter la qualité de l'enseignement. Tout projet est évalué et documenté afin que les expériences recueillies puissent être mises à disposition de tout autre établissement susceptible d'en profiter.

La coordination de ces projets présuppose une collaboration intense avec les autres divisions du SCRIPT. De même, la division de l'innovation pédagogique et technologique est impliquée régulièrement dans des réflexions et activités des autres divisions.

En 2018, les projets ci-dessous furent coordonnés par la division :

- la coopération entre les écoles fondamentales et les services d'éducation et d'accueil ([www.kooperatioun-bildung.lu](http://www.kooperatioun-bildung.lu)) ;
- le *Kannercampus Belval* ;
- le projet de développement de la voie de préparation dans plusieurs lycées ;
- le projet *Mir maachen eise Musée* ;
- l'application web *KliberAPP* permettant de créer des profils professionnels basés sur des vidéos ;
- la classe *Portail* au Lycée technique de Bonnevoie visant à réduire le décrochage scolaire ;
- le projet pédagogique du Lycée Edward Steichen à Clervaux (soutien de l'équipe de pilotage dans ses travaux de conceptualisation) ;
- l'accompagnement du projet *Entrepreneurial Schools* ;
- le label d'excellence *Future Hub* qui valorise et met en évidence les efforts d'un lycée à s'ouvrir aux technologies et à un apprentissage innovateur des sciences ;
- le projet *one2one*, le projet des classes *tablettes* ;
- les nouvelles technologies et la section artistique à l'enseignement secondaire classique ;
- le projet *Label école durable* visant à sensibiliser les jeunes à la notion de durabilité ;
- l'expérience en classe du *Digital Game-Based Learning (DGBL)* ;
- le projet pilote *Reality Technologies* ;
- *MathemaTIC.lu*, un environnement d'apprentissage numérique des mathématiques ;
- la représentation nationale des parents ;
- la campagne *sproocheronn.lu* sur le rôle de la langue luxembourgeoise dans la société.

### C.2.2. Division de la coordination d'initiatives et de programmes pédagogiques

Cette division a pour mission de promouvoir, coordonner et organiser des activités dans les écoles visant différents domaines : la culture, la santé, le bien-être et la motricité, la lecture, les STEM. En 2017-2018, elle a initié et accompagné une multitude de projets dont les principaux sont présentés ici.

En 2018, la treizième édition du *Virliessconcours*, destiné aux élèves du cycle 4 de l'enseignement fondamental, avait pour thème le courage. Lors de la finale nationale en juin, 15 élèves ont présenté un extrait choisi dans leur langue préférée (allemand, français ou luxembourgeois). Le concours *Jeune journaliste*, organisé avec le Conseil de presse, invite tous les élèves à partir du cycle 2 de l'enseignement fondamental à réaliser une production journalistique, article de presse, vidéo, reportage audio ou site web. Le sujet de la quatrième édition était *Typesch Lëtzebuerg!? Ee Land, seng Awunner, seng Macken*.

Le SCRIPT a organisé ou promu de nombreux projets d'éducation formelle et non-formelle dans les domaines des compétences TIC ou e-skills : concours *MaachMat(h)*, *Olympiade luxembourgeoise des sciences naturelles* (avec Olympiades luxembourgeoises des sciences naturelles a.s.b.l.), *Olympiade internationale en informatique* (avec Lëtzebuenger Informatikolympiad a.s.b.l.), *Olympiade internationale de mathématiques* (avec l'Association des mathématiciens luxembourgeois a.s.b.l.), soutien à la délégation luxembourgeoise participant aux championnats en robotique pour adolescents en Chine (FIRST Global Robot Challenge, avec Make it a.s.b.l.), soutien à l'organisation de la deuxième *Luxembourg Science Week*.

La division a rassemblé un nombre important d'intervenants externes dans le cadre du projet phare *Kulturama* (avec le ministère de la Culture). Des conventions de partenariat ont été élaborées entre autres avec la Kulturfabrik d'Esch-sur-Alzette, le Mierscher Kulturhaus, la compagnie de théâtre Le Grand Boube et l'Institut européen de chant choral (INECC) afin de favoriser l'éducation culturelle au sein des établissements scolaires. Plusieurs nouveaux projets ont été lancés comme le site *mimamu.lu* qui promeut des activités musicales en classe, le nouveau mensuel *forum papers* (avec forum a.s.b.l.) ou le nouveau site *kulturgeschichte.lu*. Plusieurs manifestations ont été organisées pour les différents ordres d'enseignement, en collaboration avec la Philharmonie, la Rockhal, le Casino Luxembourg – Forum d'Art Contemporain, le Luxembourg Film Festival, des maisons et centres culturels et les Rotondes comme le projet *ID*, le *HipHop Marathon*, le *Kulturrallye* et *Be a He(a)ro*.

La division a mis en œuvre une multitude de projets et activités visant la promotion de la motricité, du bien-être et de la santé, et la prévention des toxicomanies, tels que *Gesond iessen, méi bewegen*, *Stop Mobbing*, *Limitéiert*, *ExtraTour Sucht* ou *Peer-Mediation*.

### C.2.3. Division du développement de matériels didactiques

La division du développement de matériels didactiques est chargée d'accompagner et de soutenir les processus d'élaboration et d'édition de matériels didactiques innovants en cohérence avec le curriculum, les programmes et plans d'études du système scolaire luxembourgeois, à l'enseignement fondamental et secondaire.

La division conceptualise et élabore entre autres des matériels se basant sur une approche communicative et ludique de l'apprentissage plurilingue des langues dès le plus jeune âge. Ces outils peuvent être utilisés en classe en tant que matériel complémentaire, pour favoriser le travail en autonomie ou bien dans un but de différenciation ; ils peuvent aussi être mis à profit de l'initiation aux langues dans les classes de primo-arrivants.

Le développement de matériel digital, que ce soit des manuels numérisés ou numériques, des applications web ou des plateformes d'apprentissage en ligne, constitue un objectif primordial de la division.

Voir en annexe dans Publications (page 135) le matériel paru en 2018.

Des licences pour l'utilisation de contenus numériques par les élèves des écoles fondamentales et lycées luxembourgeois ont été acquises auprès de la chaîne ARTE (Educ'ARTE), du FWU (Institut für Film und Bild in Wissenschaft und Unterricht) et d'Antidote Mobile.

De nombreux projets d'élaboration de matériels didactiques, que ce soient des manuels, des applications web ou des sites internet, sont actuellement en cours ou en phase d'essai dans les classes.

Les outils d'apprentissage numériques mis à disposition par le SCRIPT sont accessibles via le site [www.multi-script.lu](http://www.multi-script.lu).

## **C.2.4. Division du développement du curriculum**

### **C.2.4.1. Nouvelles sections à l'enseignement secondaire (ES)**

La division du développement du curriculum coordonne les travaux curriculaires qui découlent de la diversification de l'offre scolaire. Elle assure l'accompagnement et le soutien conceptuel, méthodologique et matériel des lycées, des commissions nationales et des groupes de travail concernés. Pour toutes les sections nouvellement créées, la division a mis en place un comité de pilotage à des fins de concertation et de suivi.

### **C.2.4.2. Réforme à l'enseignement secondaire général (ESG)**

En 2017, les travaux de réforme des classes supérieures de l'ESG ont démarré. Cette réforme répond aux défis et besoins d'une population de plus en plus hétérogène et vise une meilleure cohérence entre les classes inférieures et supérieures. Depuis la rentrée 2018-2019, les grilles modifiées des classes supérieures sont en vigueur. Plusieurs groupes de travail ont été mis en place afin de réviser et d'élaborer les programmes disciplinaires.

Du côté des classes inférieures, les cours avancés – cours de base ont été introduits à la rentrée 2018-2019 pour les langues et les mathématiques. En collaboration avec les commissions nationales des programmes de l'enseignement secondaire (CNES) concernées, la division du développement du curriculum a créé les groupes de travail chargés de mettre les programmes en adéquation avec le concept cours avancé – cours de base. La division accompagne l'ensemble de ces groupes et met à leur disposition les ressources nécessaires. De plus, les lycées et les enseignants sont encadrés, d'une part, par le SCRIPT et, d'autre part, par des multiplicateurs formés par l'IFEN. Un groupe de pilotage a été mis en place à des fins de concertation et de suivi ; il se compose de membres du SCRIPT et de l'IFEN, de représentants du Collège des directeurs, des CNES et de formateurs.

### **C.2.4.3. Révision de programmes disciplinaires à l'ES**

En 2018, de nombreux programmes disciplinaires tant de l'ESG que de l'ESC ont été révisés et adaptés aux besoins d'un enseignement moderne. La division du développement du curriculum a accompagné ces travaux en mettant à la disposition de groupes de travail les ressources et l'appui nécessaires.

### **C.2.4.4. Professionnalisation des pratiques curriculaires**

Depuis quelques années, la division poursuit les travaux de professionnalisation des pratiques curriculaires notamment avec les CNES. Les outils élaborés dans le passé par la division en collaboration avec des experts externes continuent à servir de cadre de référence et de soutien. Ils servent à conférer une structure et une écriture communes aux programmes afin d'en garantir la cohérence.

### **C.2.4.5. Finalités des disciplines et des sections à l'enseignement secondaire**

En 2018, les travaux d'élaboration des finalités se sont achevés. Ils portaient sur les finalités par discipline et par section. Les finalités sont intégrées dans la certification (description du cursus scolaire) et dans les travaux curriculaires en vue de conférer davantage de cohérence aux programmes d'enseignement.

#### C.2.4.6. Enseignement des langues

En 2018, le groupe de travail du SCRIPT Enseignement des langues au secondaire a placé sa deuxième Journée des langues sous le titre *Every teacher is a language teacher*. Des méthodes destinées à mieux soutenir les élèves dans leurs processus d'apprentissage ont été proposées aux participants. La journée était centrée sur le concept *sprachsensibler Fachunterricht* (Leisen J.). Voir [www.sproochen.lu](http://www.sproochen.lu)

Un cours à option en orthographe luxembourgeoise élaboré avec le soutien du SCRIPT a été introduit au lycée à la rentrée scolaire 2017-2018.

#### C.2.4.7. Réforme de la formation professionnelle

En 2017 fut lancée la phase active de la réforme de la formation professionnelle. La cellule de compétence pour la conception curriculaire dans le cadre de la formation professionnelle (CCCC) a été implantée au sein de la division du développement du curriculum. En 2018, elle a continué ses travaux pour lesquels elle est accompagnée et conseillée par l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (CH).

#### C.2.4.8. Commissions nationales de l'enseignement fondamental (CNEF)

En 2018, les CNEF ont été constituées. Elles sont en charge des disciplines ou domaines de formation suivants : les langues, les mathématiques, les sciences humaines et naturelles, les sports et la santé, les cultures, les arts et la musique, la vie en commun et ses valeurs, l'éducation précoce et préscolaire. Les CNEF comprennent de cinq à dix membres (instituteurs et directeurs de l'enseignement fondamental). Les premières réunions ont eu lieu à l'automne 2018 ; elles ont porté sur le fonctionnement et l'organisation.

#### C.2.4.9. Conseil national des programmes

En 2018, le cadre conceptuel du futur Conseil national des programmes a été finalisé. Le Conseil veillera à la cohérence des programmes dans l'ensemble du système scolaire. Il consultera des représentants de la société civile pour conseiller le ministre en matière de programmes scolaires.

### 6.2.5. Division d'analyses de données et d'évaluation de projets éducatifs

#### 6.2.5.1. Participation au pilotage du système éducatif

La division coordonne la sous-traitance d'activités de pilotage du système éducatif dans le cadre d'une convention entre le ministère et l'Université du Luxembourg.

Chaque année, elle participe à des réunions internationales sur le pilotage des systèmes éducatifs :

- Assemblée générale de l'IEA (*International Association for the Evaluation of Educational Achievement*), qui coordonne les études PIRLS (*Progress in International Reading Literacy Study*), ICCS (*International Civics and Citizenship Study*) et ICILS (*International Computer and Information Literacy Study*) ;
- Groupe de pilotage de l'étude internationale PISA (*Programme for International Student Assessment*) visant à évaluer les performances scolaires des lycéens ;
- Réseau d'échanges BELDACHL (Belgique-communauté germanophone, Allemagne, Autriche, Suisse et Luxembourg) ;
- *Association for Educational Assessment Europe* (AEA) ;
- *Association pour le développement des méthodologies d'évaluation en éducation* (ADMEE) : le Luxembourg a accueilli la rencontre internationale de janvier 2018, à l'Université du Luxembourg ;
- *Consortium of Institutions for Development and Research in Education in Europe* (CIDREE) ;
- *International Congress for School Effectiveness and Improvement* (ICSEI) ;

- *Collaboration FLIP* : Réseau d'échange relatif au e-assessment entre les pays fondateurs la France, le Luxembourg, l'Italie et le Portugal ainsi que le Brésil.

### 6.2.5.2. Épreuves nationales

#### Épreuves standardisées (ÉpStan)

Les ÉpStan font partie du dispositif de monitoring de la qualité scolaire au Luxembourg. Elles évaluent, aux cycles 2.1, 3.1, 4.1 de l'enseignement fondamental et dans les classes de 7<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> de l'enseignement secondaire, les compétences linguistiques et mathématiques des élèves, leur motivation à apprendre ainsi que leur attitude face à l'école. Elles sont élaborées et menées par le Luxembourg Center for Educational Testing (LUCET) de l'Université du Luxembourg ; la division en assure la communication. Les ÉpStan ont été réalisées en novembre et le retour d'information sur les performances (rapport élève, rapport classe, rapport école/ rapport lycée) sera communiqué début 2019. Depuis décembre 2018, un tableau de bord permet de suivre dans le temps des profils de compétences en relation p.ex. avec le contexte socio-économique, langagier ou migratoire des élèves, avec le sexe ou l'ordre d'enseignement. Voir [www.epstan.lu](http://www.epstan.lu).

#### Épreuves communes à l'enseignement fondamental

Dans le cadre de la procédure d'orientation, les épreuves communes ont eu lieu en mars dans toutes les classes et avec tous les élèves du cycle 4.2. La division s'est chargée de leur élaboration, des analyses statistiques et de l'accompagnement des enseignants.

#### Épreuves communes de l'enseignement secondaire

Alors qu'il a été décidé en 2017 de temporairement suspendre les épreuves communes de l'enseignement secondaire, la division a procédé à une évaluation approfondie de la mise en pratique et des effets de ces épreuves sur les apprentissages des élèves. Cette évaluation est à l'origine du choix d'élaborer avec le LUCET un nouveau modèle d'épreuves davantage adapté aux besoins du terrain.

### 6.2.5.3. Épreuves internationales

#### PISA

PISA est une étude internationale sur les performances des élèves de 15 ans, effectuée par l'OCDE tous les trois ans. Au Luxembourg, le test principal de PISA 2018 s'est déroulé du 17 avril au 18 mai dans tous les lycées (publics, privés et internationaux). Au total, près de 5.300 élèves de 15 ans y ont participé. PISA 2018 a porté principalement sur la compréhension de l'écrit, mais aussi sur les compétences des élèves en mathématiques et en sciences. Les résultats internationaux seront publiés en décembre 2019. Voir [www.pisaluxembourg.lu](http://www.pisaluxembourg.lu).

#### ICILS

L'étude International Computer and Information Literacy Study (ICILS) vise à mesurer la capacité des élèves à utiliser un ordinateur pour étudier, créer et communiquer. En mai-juin, le test principal a eu lieu dans 38 lycées (publics, privés et internationaux) et près de 5.500 élèves des classes de 6<sup>e</sup> de l'enseignement secondaire y ont participé. Les résultats seront publiés en décembre 2019.

#### HBSC

Tous les quatre ans, l'enquête internationale HBSC porte sur le bien-être et les habitudes de vie des élèves de 11 à 17 ans. En février, le MENJE et le ministère de la Santé ont mené la cinquième enquête. Le SCRIPT, en collaboration avec le Service de la Jeunesse, a été chargé de l'organisation et de la passation des enquêtes. Au total, près de 13.000 élèves y ont participé. Le rapport international sera publié en 2020. Pour les données collectées en 2014, voir <https://hbcs.uni.lu/>.

#### 6.2.5.4. Accompagnement scientifique et méthodologique

Accompagnement de l'Association de parents d'élèves de l'Éducation différenciée dans la réalisation d'enquêtes (formation sur-mesure à l'entretien téléphonique, co-construction de la grille d'entretien)

Évaluation du matériel pédagogique et numérique du cours Vie et Société de l'enseignement secondaire (enquête auprès des enseignants)

Évaluation du concept pédagogique du Lënster Lycée (enquête auprès des élèves, du personnel enseignant et socio-éducatif et des parents)

Évaluation du projet *one2one* (tablettes numériques) au Lycée Bel-Val (enquête auprès des élèves, des enseignants et des parents d'élèves)

Évaluation du plan-cadre pour l'éducation précoce et du recueil *Sprooch a Sproochen am éischte Cycle*, (questionnaires à destination des 160 équipes pédagogiques du C1 de l'enseignement fondamental)

Accompagnement du LTPES dans l'évaluation de la réforme des études d'éducateur entamée en 2011 (passation du questionnaire prévue en février 2019)

Accompagnement méthodologique de la Cellule de compétence pour la conception curriculaire dans la formation professionnelle (CCCC) dans le cadre de ses réflexions sur la réforme de la formation professionnelle

Accompagnement depuis 2016 dans l'évaluation d'un projet longitudinal (cours de maths en allemand) de trois années dans deux lycées

Accompagnement dans l'évaluation du projet d'innovation pédagogique au Sportlycée Luxembourg concernant l'implémentation des semestres

Accompagnement dans l'évaluation du projet pilote transfrontalier *Training Without Borders* (projet Erasmus+ mené par le SCRIPT de 2015 à 2018)

Évaluation des cours ALLET/BABEL et du tutorat à l'École Privée Fieldgen (EPF)

Soutien d'établissements scolaires ou de services de l'Éducation nationale dans la conduite d'enquêtes à travers une aide à la conception de questionnaires, leur mise en ligne (moyennant le logiciel EVASYS) et/ou l'analyse des résultats

Rapport écoles / rapports lycées : ce rapport annuel compile les données de chaque établissement auquel il est remis chaque année. La division travaille à son automatisation afin d'en améliorer la production, la qualité et la transmission des données en temps utile.

MathemaTIC : Pour accompagner le développement de cet environnement d'apprentissage numérique lancé en 2015, le SCRIPT a constitué une équipe (enseignants, collaborateurs du SCRIPT, du Luxembourg Institute of Socio-Economic Research – LISER, de l'Université du Luxembourg, du ministère français de l'Éducation nationale) qui travaille étroitement avec les experts de la société canadienne Vretta. Entre 2015 et 2018, plus de 550 items interactifs ont été développés. Les modules interactifs pour le cycle 3 ont été mis en ligne en 2018. Afin de motiver le plus grand nombre d'enseignants à recourir à MathemaTIC, une formation PLC for MathemaTIC (Professional Learning Community) a été mise à l'essai avec succès en 2018 par des enseignants de huit écoles fondamentales.



## C.2.6. Division du développement des établissements scolaires

### C.2.6.1. Développement scolaire à l'enseignement fondamental

#### Plan de développement de l'établissement scolaire (PDS)

Introduit par la loi du 29 juin 2017, le PDS est une démarche structurée et cohérente entreprise par la communauté scolaire. Il vise à cerner les besoins des élèves et à prendre en considération les spécificités locales de l'école en vue de créer un environnement propice à l'apprentissage. Un cadre temporel de trois années scolaires permet au comité d'école d'élaborer les stratégies et dispositifs adéquats à une mise en œuvre fructueuse du PDS. Toute initiative est placée sous la responsabilité de son président et réalisée en concertation avec les partenaires scolaires.

Depuis septembre 2017, les écoles se sont engagées à leur rythme dans la démarche de développement scolaire en commençant par un état des lieux de leur situation et en procédant à une analyse des priorités. Elles ont finalisé leur PDS à la fin de l'année 2017-2018. La mise en œuvre des actions définies dans leur PDS a démarré en septembre 2018 et se poursuivra jusqu'en juillet 2021.

#### Accompagnement des écoles fondamentales

14 I-DS ont rejoint le SCRIPT depuis septembre 2017. Répartis sur six secteurs à travers le pays, ils soutiennent les équipes dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur PDS et plus généralement dans toutes les initiatives qui visent le développement scolaire.

En 2017-2018, ils ont accompagné les écoles dans la préparation et la finalisation de leur PDS. Depuis la rentrée scolaire 2018, ils soutiennent les écoles dans la mise en œuvre du PDS.

Après une année d'échanges intensifs et une consultation structurée avec les acteurs du terrain, les I-DS ont par ailleurs élaboré un dépliant visant à préciser leurs différents domaines d'action.

### C.2.6.2. Développement scolaire à l'enseignement secondaire

#### Plan de développement de l'établissement scolaire (PDS)

Le PDS, introduit à l'enseignement secondaire par la loi du 15 décembre 2016, est élaboré par la Cellule de développement scolaire (CDS) en concertation étroite avec le conseil d'éducation, puis soumis pour avis à la conférence du lycée. Il s'étend sur une période de trois ans.

Le PDS à l'enseignement secondaire intègre :

- la présentation et la documentation de l'offre scolaire et parascolaire corrélée à une analyse de la situation globale du lycée,
- la définition d'au moins un objectif découlant des priorités préalablement dégagées,
- un plan d'action pour chaque objectif,
- une évaluation et adaptation continues du PDS en cours.

En 2017-2018, les CDS ont réalisé leurs travaux de réflexion, d'analyse de la situation du lycée, d'élaboration et de validation du PDS. L'ensemble des PDS des lycées ont été arrêtés par le ministre en septembre 2018.

#### Accompagnement des Cellules de développement scolaire (CDS)

La loi du 15 décembre 2016 invite chaque lycée à créer une CDS à la rentrée 2017-2018. Coordonnée par la direction, la CDS est composée de membres de la conférence du lycée désignés par le directeur pour une durée de trois ans renouvelables. Elle a comme mission d'analyser et d'interpréter les données du lycée, d'identifier ses besoins prioritaires, de définir des stratégies de développement scolaire, d'élaborer la charte scolaire, le profil et le PDS, d'assurer la communication interne et externe et d'établir un plan trisannuel de la formation continue du personnel du lycée.

Une équipe de trois collaborateurs de la division du développement des établissements scolaires du SCRIPT se tient à la disposition des lycées ; elle est intervenue en 2017-2018 lors de la finalisation des PDS ; en 2018-2019, elle apporte son soutien dans la définition des actions à mettre en œuvre et leur réalisation concrète sur le terrain.

### **C.2.6.3. Outils transversaux**

Pour aider les écoles et lycées sont mis à disposition un site internet, des formulaires permettant de coordonner et de suivre le PDS, des évaluations (*Rapport-école*, *Rapport-lycée*) élaborées par la division du traitement de données sur la qualité de l'encadrement et de l'offre scolaire et éducative du SCRIPT, des formations continues proposées par l'IFEN, des animations de réseaux nationaux et internationaux, l'organisation de rencontres collectives ou encore de la recherche-action.

#### **Formulaires PDS *advance***

*advance* est un outil pour la documentation et le pilotage des démarches de développement des établissements scolaires.

#### **Site internet sur le développement scolaire - <https://portal.education.lu/developpementscolaire>**

Lancé à la rentrée 2017-2018, il offre un soutien actif et continu aux écoles et lycées dans leur démarche de développement scolaire.

#### **Recueil d'opinions : questionnaires et fiches techniques**

Des questionnaires à destination des enseignants, des élèves et des parents ont été élaborés et sont à la libre disposition des écoles et des lycées qui peuvent les adapter à leur situation spécifique. Des fiches techniques sont également téléchargeables sur le site internet.

#### **Boîte à outils pour l'évaluation des actions mises en œuvre dans le cadre du PDS**

Les instituteurs spécialisés en développement scolaire (I-DS) ont élaboré une boîte à outils de méthodes d'évaluation diversifiées et adaptables selon les besoins des enseignants des écoles fondamentales. Elle est disponible en version papier et en version numérique.

### **C.2.6.4. Organisation de rencontres collectives**

#### **Réunions d'échange et de partage**

15 écoles fondamentales ont participé à trois réunions sur la démarche PDS et d'autres thèmes en relation avec le développement scolaire.

Les participants ont pu indiquer en amont par un formulaire en ligne les sujets qu'ils souhaitaient traiter. Ont ainsi été discutés le dispositif PDS/DS, la gestion des flux d'information et de la communication, la collaboration avec les partenaires scolaires, l'intégration des TIC dans l'enseignement et les mesures de différenciation.

#### **Séminaire de travail des Cellules de développement scolaire (CDS)**

Lors du séminaire de mars, la méthode *World Café* a été choisie afin de favoriser les échanges dans un climat convivial et productif. Cette séance de travail a constitué un message fort adressé à tous sur la co-construction et la responsabilité de chacun dans ce qui se passe au quotidien dans les établissements scolaires.

### C.2.6.5. Réseau européen

#### Lancement du projet Erasmus+ *Ensemble pour accompagner le développement des écoles de demain*

Ce projet qui s'étend de 2018 à 2021 réunit des partenaires de trois pays : le SCRIPT au Luxembourg ; le Réseau CANOPÉ et l'École supérieure de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France ; le Pädagogisches Landesinstitut Rheinland-Pfalz en Allemagne.

Les quatre partenaires concourent ensemble à créer les conditions, les modalités et les occasions de partage et de mutualisation des personnels des pays concernés autour des questions relatives au développement scolaire et à l'accompagnement des équipes locales.

Après le lancement du projet en octobre à Walferdange, une première rencontre pédagogique s'est tenue en présence de tous les partenaires en décembre 2018 à Metz. La prochaine aura lieu au Luxembourg en mars 2019.

## **C.3. Formation du personnel de l'Éducation nationale**

---

Une formation exigeante et réfléchie du personnel enseignant, éducatif et psychosocial - qu'il s'agisse de formation initiale, d'insertion professionnelle ou de formation continue -, doit permettre de répondre aux enjeux de l'École de demain.

### **C.3.1. Missions de l'Institut de formation de l'Éducation nationale (IFEN)**

L'IFEN, créé par la loi modifiée du 30 juillet 2015, est en charge des dispositifs de stage d'insertion professionnelle et de formation continue, dont les modalités sont détaillées sur le site internet [www.ifen.lu](http://www.ifen.lu). Il remplit cette mission grâce à une équipe de 46 personnes (36 équivalents temps plein), dont quatre enseignants et une éducatrice diplômée détachés.

Il dispose de 44 salles, occupées entre 80 % et 100 % pendant quatre jours de la semaine, pour accueillir les participants aux formations. Il possède également un centre de documentation pédagogique riche de près de 20.000 documents de référence.

Les publics-cibles sont très variés :

- sous-groupe de l'enseignement :
  - enseignants de l'enseignement fondamental, de l'enseignement secondaire et de la formation des adultes,
  - enseignants des Centres de compétences et du Centre socio-éducatif de l'État ;
- sous-groupe éducatif et psychosocial :
  - agents des écoles fondamentales, des lycées et de la formation des adultes ,
  - agents des Centres de compétences et des équipes de soutien des élèves à besoins éducatifs spécifiques (ESEB),
  - agents des services spécialisés du Département de l'Enfance et de la Jeunesse : Centre socio-éducatif de l'État, Maisons d'enfants de l'État, Office national de l'enfance et Service national de la jeunesse.

### **C.3.2. Les dispositifs de stage des fonctionnaires et les dispositifs de cycle de formation de début de carrière des employés**

#### **C.3.2.1. Publics concernés**

L'IFEN propose plus d'une dizaine de dispositifs de stage distincts, adaptés aux différents publics, selon les dispositions entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2015 avec la réforme de la Fonction publique. Ils ont pour principes clés le lien entre théorie et pratique, la différenciation des parcours et la pratique réflexive.

	Fonction	Recrutement 2016 (en année 3 du stage)	Recrutement 2017 (en année 2 du stage)	Recrutement 2018 (en année 1 du stage)
Enseignement fondamental	Instituteurs	182	161	206
Enseignement secondaire	Professeurs, professeurs d'enseignement technique, Maîtres-instituteurs et formateurs d'adultes	163	173	154
Voie de préparation	Instituteurs de l'enseignement secondaire	10	8	14
Personnel éducatif et psychosocial	Experts, spécialistes et professionnels en sciences humaines	4	4	13
Totaux		359	346	387
		<b>1.092</b>		

*Nombre de fonctionnaires stagiaires des promotions 2016 à 2018*

	Fonction		Recrutement 2016 (en année 3 du stage)	Recrutement 2017 (en année 2 du stage)	Recrutement 2018 (année 1 du stage)
Enseignement fondamental	Chargés de cours, membres de la réserve des suppléants	A2			228
		B1	99	53	8
Enseignement secondaire	Chargés d'enseignement		196	194	217
Personnel éducatif et psychosocial	Toutes catégories confondues		80	118	289
Totaux			375	365	742
			<b>1.482</b>		

*Nombre d'employés en période de stage des promotions 2016 à 2018*

### C.3.2.2. Évolution des dispositifs de stage en 2017-2018

L'IFEN a mis en œuvre la loi du 22 juin 2018 portant modification, entre autres, de la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental : tous les enseignants stagiaires recrutés en septembre 2016 et en septembre 2017 ont bénéficié d'une réduction de stage d'une année (deux ans de stage au lieu de trois).

Par la même loi, une nouvelle voie de recrutement a été ouverte pour les détenteurs d'un bachelors en lien avec les objectifs de l'enseignement fondamental. 228 personnes ont ainsi été recrutées. Elles ont rejoint trois parcours de formation différents, selon la formation initiale suivie.

L'Institut a renforcé la cohérence entre les différents modules de formation destinés aux stagiaires de l'enseignement secondaire, grâce au travail des coordinateurs de module qui soutiennent les formateurs dans l'évolution des contenus et des méthodologies.

*Prepare* s'inscrit dans le cadre d'un projet Erasmus+ destiné à développer la pratique réflexive des enseignants du secondaire, grâce à la vidéographie et au portfolio électronique. L'IFEN a coopéré avec quatre institutions pédagogiques afin de mener à bien ce projet, conclu en décembre 2018.

22 stagiaires ont réalisé un e-Portfolio, dans lequel différents objets d'étude sous forme électronique sont conservés et analysés par les stagiaires. Ce support permet au stagiaire d'avoir un regard critique sur ses pratiques tout au long de son parcours d'apprentissage, avec l'appui de la

vidéo. 117 employés et 113 fonctionnaires ont par ailleurs suivi un module de formation sur la gestion de classe, avec alternance de phases d'apprentissage en présentiel et en ligne (*edubreak*).

Ce projet a reçu des échos très positifs, mais il nécessite un travail soutenu de préparation et d'accompagnement des stagiaires et des intervenants (deux formateurs, cinq conseillers didactiques et 22 conseillers pédagogiques formés par l'Institut).

Suite au recrutement important d'agents du sous-groupe éducatif et psychosocial dans tous les secteurs du ministère, le nombre de personnes à former a presque triplé par rapport à 2017. Le programme de formation a été adapté, avec un nombre important de modules au choix, afin de répondre aux besoins de ce public et de tenir compte, autant que possible, des spécificités liées au parcours de formation de chaque agent, à ses tâches et aux missions de son institution de rattachement. Des parcours spécifiques ont été initiés, par exemple, pour les médiateurs interculturels du Service de la scolarisation des enfants étrangers ou les agents régionaux du Service national de la jeunesse (SNJ). Certaines formations, particulièrement ciblées, peuvent regrouper des stagiaires et des agents en formation continue d'une même institution.

### C.3.2.3. Passerelles

Afin que les employés ayant suivi le cycle de formation de début de carrière puissent rejoindre le stage en bénéficiant d'une formation adaptée à leur parcours, l'Institut a prévu à leur intention des passerelles : ils bénéficient donc de dispenses de formation pour des modules déjà suivis ou de dispenses des épreuves réussies et reçoivent ainsi, dans un temps limité, une formation sur mesure. En 2018, 17 employés de l'enseignement fondamental détenteurs d'un diplôme d'études supérieures et 45 employés de l'enseignement secondaire, originaires des promotions 2016 ou 2017, ont réussi le concours de recrutement et bénéficient de ce dispositif.

### C.3.2.4. Intervenants

Les fiches de postes des intervenants qui accompagnent les stagiaires sont disponibles sur le site [www.ifen.lu](http://www.ifen.lu).

	Enseignants de l'enseignement fondamental	Enseignants de l'enseignement secondaire	Sous-groupe éducatif et psychosocial	Total
Conseillers pédagogiques	180	413	18	611
Personnes de référence	242	231	106	579
Formateurs	120	272	59	451
Conseillers didactiques		48		48
Coordinateurs de stage		44		44
Total (Certaines personnes assument plus d'une fonction)				1.733

*Effectifs des différents intervenants au 31 décembre 2018*

L'Institut propose à ces intervenants des formations centrées sur l'analyse et l'échange de pratiques, organisées selon différentes modalités : formation certifiante en collaboration avec l'Université du Luxembourg, séminaires, regroupements entre pairs, etc. Le nombre d'inscriptions à ces formations est en augmentation très significative : il est passé de 917 en 2016-2017 à 1.758 en 2017-2018.

### C.3.2.5. Évaluation des dispositifs dans le cadre d'une démarche qualité

L'IFEN mène une réflexion continue sur ses pratiques, en s'appuyant sur les fiches d'évaluation des modules de formation, sur des productions, des réunions de concertation et des entretiens avec un large nombre de stagiaires et d'intervenants. Des actions correctives sont mises en œuvre d'année

en année. Pour la promotion 2017, par exemple, le stage de l'enseignement fondamental a été remanié (augmentation du nombre de modules au choix, aide individualisée, nouveau calendrier des cours), tout comme celui de l'enseignement secondaire (adaptations du contenu et des méthodologies de certains modules de formation et des consignes des épreuves, généralisation du travail sur les séquences vidéo commentées, introduction d'un portfolio électronique pour un groupe pilote).

Des délégations de stagiaires se sont constituées : interlocuteurs privilégiés de l'IFEN concernant les modalités et le déroulement des stages, ces délégations permettent à l'Institut de réagir efficacement aux remarques qui lui sont soumises.

### C.3.3. La formation continue des personnels de l'Éducation nationale

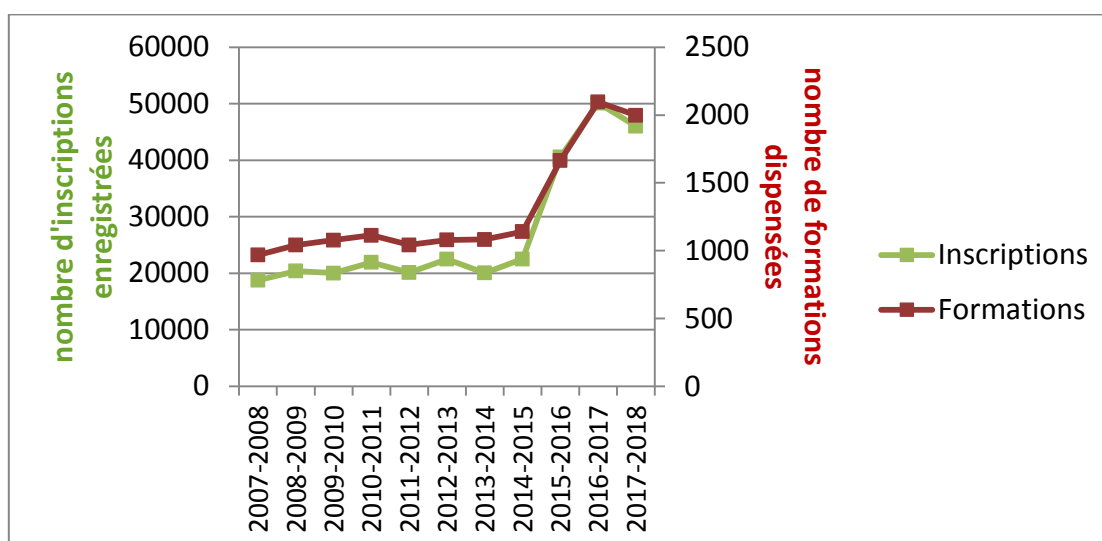
#### C.3.3.1. Priorités 2017-2018

Afin de contribuer à la réussite scolaire des élèves, les formations prioritaires visent le développement des compétences professionnelles suivantes :

- priorité 1 : l'enseignement et l'apprentissage dans le cadre d'une approche par compétences,
- priorité 2 : l'enseignement et l'apprentissage des compétences linguistiques dans un contexte multilingue,
- priorité 3 : les technologies de l'information et de la communication,
- priorité 4 : le travail en équipe et la communication,
- priorité 5 : le développement professionnel personnel,
- priorité 6 : le développement scolaire,
- priorité 7 : la gestion des établissements scolaires,
- priorité 8 : le travail socio-éducatif.

#### C.3.3.2. Chiffres

En 2017-2018, 1.999 formations ont eu lieu et 46.047 inscriptions ont été enregistrées. Après l'augmentation importante observée en 2016-2017, le nombre d'inscriptions a légèrement diminué (- 8 %). Le nombre de formations a baissé de 4,5 %. Cette évolution est en lien direct avec la légère diminution du nombre d'inscriptions dans l'enseignement fondamental (cf. Axes prioritaires de développement de l'enseignement fondamental page 97).



Évolution du nombre d'inscriptions et de formations depuis 2007

Parmi les 1.999 formations, 1.402 (70 %) étaient des formations nationales, 597 (près de 30 %) étaient des formations internes, locales ou régionales, organisées à la demande d'écoles ou d'équipes pédagogiques.

### C.3.3.3. Obligation de formation continue

La formation continue fait partie intégrante de la tâche des enseignants de l'enseignement secondaire depuis 2007, et de la tâche des enseignants de l'enseignement fondamental depuis 2009.

Le nombre d'heures de formation continue obligatoire a été augmenté en septembre 2015 pour l'enseignement secondaire, et en septembre 2016 pour l'enseignement fondamental. Il a été porté de 24 heures (à répartir sur trois années) à 48 heures (à répartir sur trois années). Cette mesure a entraîné une forte croissance de la demande de formation : le nombre d'inscriptions a plus que doublé en trois ans.

Le nombre d'heures de formation que les enseignants ont suivies dépasse en moyenne le minimum requis par période de trois années. Ce constat témoigne de l'engagement des enseignants dans leur professionnalisation.

Ordre d'enseignement	Période de référence	Nombre moyen d'heures suivies
Enseignement fondamental	septembre 2013 à juillet 2016	43,4 heures vs. minimum obligatoire de 24 heures
	septembre 2016 à juillet 2019	54,98 heures (septembre 2016 à décembre 2018) vs. minimum obligatoire de 48 heures
Enseignement secondaire	septembre 2012 à juillet 2015	36,07 heures vs. minimum obligatoire de 24 heures
	septembre 2015 à juillet 2018	50,12 heures (septembre 2015 à juillet 2018) vs. minimum obligatoire de 48 heures

*Nombre moyen d'heures de formation continue suivie*

### C.3.3.4. Axes de développement

L'IFEN conçoit ses formations en fonction des objectifs de formation du personnel enseignant, mais également avec la volonté d'inscrire les apprentissages dans le temps et de faciliter leur partage au sein des équipes pédagogiques.

Différentes modalités de formation sont donc proposées : séminaires (formations ponctuelles), journées pédagogiques, formations continues séquentielles, conférences, coachings ou supervisions...

Parallèlement, l'Institut encourage les écoles, les équipes pédagogiques et les enseignants à échanger sur leur pratique professionnelle grâce à des dispositifs plus informels de développement professionnel :

- l'hospitalité ou visites structurées favorisant un apprentissage mutuel ; en 2017-2018, 119 enseignants et équipes ont proposé des offres d'hospitalité,
- les rencontres de réseaux d'échange : apprentissage de compétences linguistiques, éducatrices et éducateurs du cycle 1, structures d'encadrement pour difficultés d'apprentissage,
- les regroupements entre pairs.



## Les formations TICE

Depuis plusieurs années déjà, la formation continue dans le domaine des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement (TICE) est une priorité pour l'IFEN.

Les thématiques de formation sont liées aux nouveautés technologiques offertes par le ministère : mise à disposition de la suite Office 365 pour tous les enseignants, introduction de dispositifs mobiles de type iPad dans les établissements secondaires (*one2one*),...

Ces formations (*Medienpädagogik – Medienerziehung*) sont regroupées au sein de trois sous-domaines :

- compétences technologiques – maîtrise des outils,
- éducation aux médias,
- utilisation des tablettes numériques.

Critères	2016-2017	2017-2018	2018-2019*
Total des inscriptions de l'année	50.110	45.640	28.019
dont inscriptions aux formations TICE	6.929	7.306	4.148
ce qui correspond à % du total des inscriptions	13,8 %	16,0 %	14,8 %
dont inscriptions aux formations en relation directe avec tablettes ou iPads	2.403 = 4,8 % du total des inscriptions de l'année	4.318 = 9,5 % du total des inscriptions de l'année	2.066 = 7,4 % du total des inscriptions de l'année
Total des formations de l'année	2.096	2.002	1.669
dont nombre de formations TICE	438	385	275

\* ATTENTION - Les données pour l'année scolaire 2018-2019 n'ont pas de valeur statistique : elles représentent un état des lieux au 31 décembre 2018 et évolueront jusqu'en juillet 2019.

Les formations continues sur TICE représentent environ 1/7 du total des inscriptions des années 2016-2017 et 2017-2018. Cet engagement collectif des équipes pédagogiques permet de développer un langage commun, de coopérer et d'adhérer à une vision commune en matière d'utilisation de ces technologies.

## Formations des équipes dirigeantes

L'IFEN a conçu des formations dédiées aux équipes dirigeantes : nouvelles équipes des directions de l'enseignement fondamental, présidents et membres des comités d'école, équipes dirigeantes de l'enseignement secondaire, de la formation des adultes, de services ministériels et des services spécialisés du Département de l'Enfance et de la Jeunesse.

38 formations sont proposées, sous différents formats : formations séquentielles longues, séminaires, accompagnement et coaching en équipe ou individuel, afin de répondre au mieux aux attentes et disponibilités des personnes concernées. 809 inscriptions ont été enregistrées.

L'offre a permis de diffuser de bonnes pratiques et de nouvelles démarches de leadership au sein de ces équipes, dans un cadre commun, tout en répondant aux problématiques locales.

## Formations en lien avec les réformes éducatives

L'accent a été mis sur l'offre de formation relative aux thématiques suivantes, en lien avec les réformes et priorités de la politique éducative :

- enseignement et apprentissage de compétences linguistiques dans un contexte plurilingue,

- collaboration renforcée entre les écoles et les structures d'accueil,
- difficultés d'apprentissage (dyslexie, dyscalculie) à l'enseignement fondamental et secondaire,
- promotion du mouvement (*Bewegte Schule, Bewegtes Lernen*),
- résilience, gestion du stress, prévention du burn-out et bien-être des enseignants.

### C.3.3.5. Axes prioritaires de développement à l'enseignement fondamental

Un total de 19.537 inscriptions d'enseignants de l'école fondamentale a été enregistré, ce qui correspond à une diminution de 24,3 % par rapport à 2016-2017. Cette évolution est à mettre en rapport avec la mise en œuvre des plans de développement de l'établissement scolaire (PDS) : en effet, la quasi-totalité des formations d'équipes ou d'école sont associées à la mise en œuvre de PDS, pour lesquels des actions de formation continue sont requises. L'analyse des données statistiques montre, à peu près à mi-parcours de la mise en œuvre de ces plans par les équipes, une augmentation significative du nombre de demandes de formations internes : c'était encore le cas en 2016-2017.

Grâce aux mesures prises ces dernières années, la formation continue est maintenant ancrée au niveau local (école) et régional : chaque école, comme chaque équipe pédagogique, peut ainsi adhérer à une vision commune, déterminer ses objectifs, coopérer et développer ses compétences pédagogiques, didactiques et disciplinaires.

177 formations d'équipes ou d'écoles ont été conçues sur mesure en 2017-2018. Ces formations ont totalisé 3.182 inscriptions, ce qui correspond à 8,85 % du total des inscriptions relatives à l'école fondamentale.

#### Nouvelle approche pour l'apprentissage du français

Depuis la rentrée 2017-2018, l'initiation au français oral est une nouvelle mission du cycle 1, inscrite dans le cadre du programme d'éducation plurilingue. Cette initiation a lieu par le biais d'activités ludiques, en privilégiant les compétences de communication et sans qu'un niveau socle à atteindre soit imposé.

Dès le premier trimestre du cycle 2.1, l'apprentissage du français oral est mis en œuvre, toujours dans une volonté de développer les compétences communicatives et le goût pour cette langue.

L'apprentissage du français écrit se poursuit au cycle 3.1.

L'IFEN a accompagné cette nouvelle approche de l'apprentissage du français : une première séance d'introduction à la pédagogie active d'enseignement du français a réuni plus de 600 participants et 723 personnes ont assisté aux présentations détaillées du nouveau matériel didactique *Salut, c'est parti !*, destiné au cycle 2.

#### Formations Vie et société

À partir de la rentrée 2017-2018, les cours d'instruction religieuse et d'éducation morale et sociale de l'enseignement fondamental ont été remplacés par le cours unique *Vie et société*. L'IFEN a donc conçu des formations d'initiation à l'intention des enseignants de l'enseignement fondamental :

Formations Vie et société	2016-2017	2017-2018	Total
Participations à la formation <i>Kick-off</i> de 3 heures (présentation du plan cadre et des outils à disposition)	2.366	474	2.840
Participations à un module au choix (10 heures)	1.478	935	2.413
Participations au module <i>Weltreligionen</i> (3 heures)	1.214	601	1.815

*Nombre de participants aux formations Vie et société*

### Formations pour des publics spécifiques

59 instituteurs spécialisés dans la scolarisation des enfants à besoins spécifiques (I-EBS) ont été recrutés en 2017-2018. Outre une formation obligatoire sur l'élaboration d'un plan de prise en charge, des modules de formation au choix ont été proposés, sur des thèmes précis : la différenciation pédagogique, la compréhension des comportements difficiles, la communication non-violente, la concentration, les difficultés d'apprentissage en lecture/écriture ou mathématiques,... 294 inscriptions ont été enregistrées dans les 24 sessions de formation proposées en 2017-2018.

Les ateliers *Apprendre autrement* abordent des cas concrets et proposent des méthodes innovantes que les instituteurs spécialisés en développement scolaire (I-DS) peuvent ensuite diffuser au sein des écoles (cartes mentales, gestion de l'hétérogénéité, statut de l'erreur,...). Trois formations distinctes ont été proposées aux 15 instituteurs spécialisés en développement scolaire, pour lesquelles 47 inscriptions ont été enregistrées.

### C.3.3.6. Axes prioritaires de développement à l'enseignement secondaire

#### Offre diversifiée au plus près des besoins des équipes

L'Institut est en relation avec les Commissions nationales des programmes et avec les commissions nationales de formation de la formation professionnelle, afin de construire des modules répondant aux besoins et actualités des différentes disciplines et parcours. Il met ainsi en place une vaste palette de formations :

- à l'adresse des membres des équipes dirigeantes des lycées,
- à l'attention des membres et coordinateurs des cellules d'orientation,
- à l'attention des intervenants des lycées qui assumeront des cours de réanimation cardio-pulmonaire avec utilisation du défibrillateur externe automatique (*Réagis-Lycée*),
- pour accompagner l'élaboration des plans de développement scolaire.

En 2017-2018, un total de 21.882 inscriptions d'enseignants de l'enseignement secondaire ont été enregistrées : cela reste un niveau élevé, constant depuis trois ans, après la très forte progression de 2015-2016 liée à l'augmentation du nombre d'heures de formation continue obligatoires.

Les lycées sont encouragés à organiser des formations d'équipe (concept *SchiLW - Schulinterne Lehrer/-innen - Weiterbildung*) : en 2017-2018, 393 formations d'équipe ou d'école ont ainsi regroupé 10.231 inscriptions, soit presque la moitié (46,8 %) du total des inscriptions provenant de l'enseignement secondaire.

#### Réforme du cycle inférieur de l'enseignement secondaire général (ESG)

L'IFEN, en collaboration avec le SCRIPT, les Commissions nationales des programmes de l'enseignement secondaire général et les directions des lycées concernés, accompagne la réforme du cycle inférieur de l'enseignement secondaire général. Celle-ci prévoit la mise en œuvre de cours de base et de cours avancés en langues et mathématiques, en classes de 6G et de 5G à partir de la rentrée 2018-2019. Les élèves sont confrontés à un niveau d'exigence accru dans les disciplines pour lesquelles ils ont des facilités et mieux soutenus dans celles qui leur posent des difficultés.

Un effort important de différenciation des enseignements est donc mené dans les classes concernées, ce qui a suscité une forte demande de formations. L'Institut a contribué à la réflexion sur la démarche et les pratiques d'enseignement des disciplines concernées et a élaboré un concept de formation continue, dont il assure la mise en œuvre auprès des différents acteurs impliqués : directions, formateurs de référence, multiplicateurs, enseignants.

Les directions sont fortement associées à ce processus, aussi bien en termes d'élaboration du dispositif, que de pilotage de sa mise en œuvre au sein des établissements. Les formations proposées accompagnent au plus près les directions dans la mise en place de la réforme et dans leur

mission d'animation des équipes, en les aidant à élaborer des politiques de différenciation, mais également en les amenant à réfléchir sur la gestion du changement et sur les facteurs de réussite ou de difficulté possibles.

L'Institut forme également des multiplicateurs, enseignants expérimentés en langues et mathématiques, qui contribuent à la mise en œuvre de la réforme en formant des collègues enseignants. Ces multiplicateurs suivent des formations sur leur rôle et sur les outils de formation des adultes, selon différentes modalités : formations séquentielles, regroupements entre pairs, hospitations, supervisions...

### **C.3.4. Le Centre de documentation pédagogique (CDP)**

Le CDP accueille sur le site eduPôle de Walferdange un nombre croissant d'utilisateurs : 553 en 2015, près de 2.900 en 2018. Le nombre de prêts a connu une croissance significative : 1.510 en 2015, 5.916 en 2018.

#### **C.3.4.1. Missions variées**

- appui et conseil dans le cadre de recherches thématiques,
- prêt gratuit de livres, revues pédagogiques, matériel didactique et médias audiovisuels,
- consultation d'un catalogue en ligne en association avec les bibliothèques du réseau *bibnet.lu* et *a-z.lu*,
- propositions de références et bibliographies thématiques,
- mise à disposition de livres et de matériel pédagogique en lien avec des manifestations professionnelles du monde de l'éducation.

#### **C.3.4.2. Actions 2018**

- exposition *Weltreligionen – Weltfrieden – Weltethos*,
- Journée du livre avec les auteurs Lucien Blau et Jean Back,
- *Bicherdëscher* à l'occasion de colloques ou journées thématiques,
- acquisition de mallettes pédagogiques,
- coopérations diverses : Centre de développement des apprentissages, Centre de développement socio-émotionnel, Centre pour le développement des compétences visuelles, Centre de suivi des enfants et jeunes intellectuellement précoces, ...,
- projet de développement d'une bibliothèque numérique avec la Bibliothèque nationale de Luxembourg (BnL).

## C.4. Relations internationales

---

### C.4.1. Conseil de l'Union européenne (UE)

Lors du Conseil Éducation, Jeunesse, Culture et Sport de février 2018, les ministres de l'Éducation ont tenu un débat d'orientation sur l'évaluation à mi-parcours du programme Erasmus+ et les orientations pour l'après-2020. D'autres thèmes ont été abordés : l'initiative concernant les réseaux d'universités européennes, l'apprentissage des langues, la reconnaissance mutuelle des diplômes et la carte d'étudiant européenne, le passage au numérique, la nécessité d'apprendre tout au long de la vie, une éducation et une formation innovantes.

Le Conseil de mai a adopté une recommandation révisée sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, une recommandation sur la promotion de valeurs communes, l'éducation inclusive et la dimension européenne de l'enseignement et des conclusions sur la concrétisation d'un espace européen de l'éducation. Un débat a porté sur le rôle des universités dans la croissance régionale et l'innovation. Le Conseil a également adopté des conclusions sur le rôle de la jeunesse dans l'édification d'une société sûre, solidaire et harmonieuse en Europe ainsi que des conclusions sur le rôle de la jeunesse pour faire face aux défis démographiques dans l'Union européenne.

Au Conseil de novembre, les ministres ont travaillé sur une proposition de règlement relatif au programme Erasmus+ 2021-2027, visant à le rendre davantage accessible aux petites organisations et aux jeunes moins favorisés. Ils ont adopté une recommandation en faveur de la reconnaissance mutuelle automatique des diplômes de l'enseignement supérieur et secondaire de deuxième cycle et des acquis de périodes d'apprentissage effectuées à l'étranger. Ils ont tenu un débat d'orientation sur la création d'ici 2025 d'un espace européen de l'éducation. Le Conseil a adopté des conclusions sur le rôle de l'animation socio-éducative dans les migrations et l'accueil des réfugiés. Il a également adopté la stratégie européenne renouvelée en faveur de la jeunesse pour la période 2019-2027. La proposition de règlement concernant le Corps européen de solidarité 2021-2027 a été discutée.

### C.4.2. Écoles européennes (EE)

En 2018, le Conseil supérieur des EE s'est réuni deux fois en réunion ordinaire, en avril sous présidence estonienne à Tallinn, et en décembre sous présidence grecque à Bruxelles. Un Conseil supérieur extraordinaire a été organisé en mai sur initiative du Commissaire Oettinger, sous forme de *High-level round-table on how the European Schools can attract and retain the best teachers*.

Suite à l'accord du Conseil supérieur des Écoles européennes en décembre 2017, trois lycées, à savoir le Lycée Edward Steichen à Clervaux, le Lënster Lycée à Junglinster et le nouveau Lycée à Mondorf-les Bains peuvent désormais offrir le programme européen. Les audits au LESC, LLJ et à l'EIMLB, de même que l'audit de renouvellement de l'EIDE, ont eu lieu au cours du premier trimestre 2018-2019.

La population scolaire globale des EE était au 15 octobre 2018 de 27.176 élèves, ce qui représente un taux de croissance de 1,1 % par rapport à 2017, avec des situations sensiblement différentes selon les écoles. 69,70 % de la population scolaire globale se trouvent dans les écoles de Bruxelles (47,64 %) et de Luxembourg (22,06 %).

À la rentrée 2018-2019, les effectifs à l'EE Luxembourg I, au total 3.346 élèves, étaient de 426 dans les classes maternelles, 1.321 au primaire et 1.599 au secondaire. Les effectifs à l'EE Luxembourg II, au total 2.650 élèves, étaient de 283 dans les classes maternelles, 1.048 au primaire et 1.319 élèves au secondaire. On constate pour la première fois depuis des années une légère diminution (-0,1 %) des effectifs à Luxembourg I. À Luxembourg II, le nombre des élèves a diminué de 6 % au maternel, alors que le nombre des élèves du primaire a légèrement augmenté (0,3 %) et celui du secondaire a connu une croissance de 5,3 % entre 2017 et 2018. Les baisses notamment dans les cycles maternel et primaire à Luxembourg sont la conséquence de la création des sections

anglophones et francophones dans les nouvelles Écoles internationales qui appliquent le programme des écoles européennes.

En 2018, le Conseil d'inspection Secondaire des Écoles européennes s'est réuni trois fois en réunion ordinaire. Parmi les activités des inspecteurs figuraient l'inspection des Écoles européennes « classiques » et agréées et l'accompagnement des trois nouvelles Écoles européennes agréées au Luxembourg. Le Conseil d'inspection Maternelle et Primaire a procédé aux mêmes inspections ; il a également élaboré et évalué de nouveaux programmes scolaires, notamment les programmes de français langue 1 et langue 2.

17 enseignants (dont trois nouveaux en 2018) sont détachés auprès des Écoles européennes « classiques ».

### **C.4.3. Conseil de l'Europe**

Le ministère a participé aux réunions du Comité directeur pour les politiques et pratiques éducatives (CDPPE) du 21 au 23 mars 2018 et du 25 au 26 octobre 2018. Les thèmes principaux traités furent : compétences pour une culture de la démocratie, approches inclusives de l'éducation, éthique, transparence et intégrité dans l'éducation, programmes de coopération et de développements des compétences, etc.

Le CDPPE supervise les programmes du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'éducation et conseille le Comité des ministres sur les questions éducatives.

### **C.4.4. Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)**

Le ministère a participé à deux réunions du Comité des politiques d'éducation de l'OCDE qui se sont tenues en avril et en novembre. Les travaux du Comité portent sur l'orientation et le choix des projets poursuivis par la division des politiques d'éducation et de formation de l'OCDE.

En collaboration avec le réseau Éducation et Accueil des Jeunes Enfants de l'OCDE, le ministère a organisé en juin une table-ronde sur la révision et l'implémentation de curriculums pour le 21<sup>e</sup> siècle dans le domaine de la petite enfance, avec la participation de responsables politiques, experts et chercheurs de 22 pays.

### **C.4.5. Commission de l'UE et OCDE**

Le 30 novembre, lors d'un événement organisé par le ministère et la Représentation permanente de la Commission européenne au Luxembourg, deux rapports, *Education and Training Monitor 2018* de la Commission européenne et *Responsive School Systems* de l'OCDE furent présentés aux acteurs intéressés du secteur de l'éducation.

### **C.4.6. Comité interministériel de coordination de la politique européenne**

Le ministère a participé aux réunions du CICPE où il a notamment contribué aux travaux liés au retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne.

### **C.4.7. Grande Région**

Le ministère a participé à deux réunions du groupe de travail Éducation et formation en mai à Scy-Chazelles, en Moselle et en décembre à Eupen, en Wallonie.

Le Groupe de travail Éducation et formation de la Grande Région soutient des actions, des projets et encourage des mesures transfrontalières. Des sous-groupes se concentrent sur les projets et échanges scolaires, la formation continue des enseignants et la pédagogie d'éducation à la démocratie.

## D. Les services administratifs

---

### D.1. Agence nationale pour les programmes européens d'éducation, de formation et de jeunesse – Anefore

---

Créée en 2007 et placée sous l'autorité nationale du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Anefore est l'agence nationale chargée de l'implémentation des programmes *Erasmus+* et *Corps européen de solidarité* au Luxembourg. Anefore assure également la fonction de centre national *Europass* et *Euroguidance*, de bureau d'assistance national *eTwinning*, d'unité nationale du réseau *Eurydice* et de correspondant national du réseau *Youth Wiki* au Luxembourg. *Eurodesk* est sous-traité à l'Agence nationale pour l'information des jeunes.

Le budget communautaire disponible en 2018 pour cofinancer des projets du programme Erasmus+ s'élevait à 8.352.279 € et celui pour les projets du nouveau *Corps européen de solidarité* à 560.014 €. Ainsi, le budget total disponible est passé à 8.912.293 €, soit une augmentation de 19,64 % par rapport à 2017.

En 2018, Anefore a reçu 183 candidatures : 140 candidatures ont été déposées pour les projets des actions clés 1 (projets de mobilité), 2 (partenariats stratégiques) et 3 (dialogue structuré : rencontres entre les jeunes et les décideurs), tandis que 35 candidatures ont été soumises pour des mobilités individuelles liées à des activités de coopération transnationale. Huit candidatures ont été reçues pour le premier appel à propositions du *Corps européen de solidarité*.

Lors de l'appel 2018, 124 candidatures de projet ont été sélectionnées en raison de leur bonne qualité, résultant dans un taux de réussite très positif de 88,6 %. Le budget total engagé s'élève à 7.459.751,35 € : 7.181.409,35 € ont été accordés à 92 projets des actions clés 1, 2 et 3 ainsi qu'à 26 mobilités individuelles pour des activités de coopération transnationale du programme Erasmus+. De même, 278.342 € ont été engagés pour financer six projets du *Corps européen de solidarité*.

Huit lycées sont porteurs d'un projet de mobilité *Erasmus+* 2018, permettant d'envoyer au total 119 membres du personnel éducatif en formation continue et 254 élèves en stage à l'étranger. Cinq établissements scolaires participent à des projets de partenariats stratégiques sélectionnés en 2018. Par ailleurs, 18 candidatures ont été reçues et subventionnées pour des mobilités individuelles *eTwinning*.

Anefore entreprend des efforts considérables pour offrir des conseils et un suivi sur mesure aux bénéficiaires et promouvoir les programmes et initiatives européennes qu'elle gère. Les événements qui ont spécialement marqué 2018 sont :

- l'*Erasmus+ Summerfest*, où les bénéficiaires du programme se sont rencontrés, en présence des acteurs clés de l'éducation, de la formation et de la jeunesse ; à la même occasion, les lauréats des concours de témoignages *30 ans Erasmus*, du Label européen des langues 2017 et du *Label eTwinning School 2018-2019* ont été présentés ;
- une conférence sur la formation des adultes dans le cadre de l'activité de coopération transnationale, organisée en partenariat avec le SFA et EPALE ;
- les foires nationales *LuxDidac*, *Foire de l'Étudiant*, *LuxSkillsWeek* et *Fête de l'Europe* auxquelles Anefore a participé avec un stand d'information ;
- le séminaire de contact *eTwinning* portant sur le thème *Digital Game-Based Learning*, organisé au Luxembourg en partenariat avec le SCRIPT ;
- la conférence annuelle organisée au Schengen-Lyzeum de Perl, qui donna l'occasion de célébrer le lancement officiel du *Corps européen de solidarité* au Luxembourg.

## D.2. Coûts et financement du système scolaire

### Coûts et financements du système scolaire luxembourgeois Analyse de l'année budgétaire 2016

#### Répartition des dépenses par financeur et par ordre d'enseignement

Financeur	Enseignement fondamental	Enseignement secondaire	Enseignement secondaire technique	Total
Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse	418 232 032 €	192 266 730 €	439 606 287 €	1 050 105 049 €
Communes	252 884 816 €			252 884 816 €
Administration des Bâtiments publics	1 492 779 €	55 148 023 €	27 725 761 €	84 366 563 €
Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative	38 027 902 €	11 502 046 €	22 821 185 €	72 351 133 €
Ministère de la Famille	6 707 835 €	7 479 815 €	7 479 815 €	21 667 465 €
Ministère de l'Intérieur	11 397 219 €			11 397 219 €
Ministère des Transports		14 827 041 €	33 774 635 €	48 601 676 €
Ministère de la Santé	195 234 €	48 284 €	109 987 €	353 505 €
Landkreis Merzig-Wadern		442 815 €		442 815 €
<b>Total</b>	<b>728 937 817 €</b>	<b>281 714 754 €</b>	<b>531 517 670 €</b>	<b>1 542 170 241 €</b>

#### Répartition des dépenses par affectation et par ordre d'enseignement

Financeur	Enseignement fondamental	Enseignement secondaire	Enseignement secondaire technique	Total
Rémunération du personnel enseignant	578 075 656 €	176 732 778 €	398 862 632 €	1 153 671 066 €
Rémunération du personnel non-enseignant	13 372 278 €	12 135 091 €	27 642 621 €	53 149 990 €
Autres dépenses courantes	124 753 790 €	36 884 047 €	79 034 178 €	240 672 015 €
Dépenses en capital	12 736 092 €	55 962 838 €	25 978 240 €	94 677 170 €
<b>Total</b>	<b>728 937 817 €</b>	<b>281 714 754 €</b>	<b>531 517 670 €</b>	<b>1 542 170 241 €</b>



## **D.3. Centre de gestion informatique de l'Éducation (CGIE)**

### **D.3.1. Études et développements informatiques**

#### **Application Fichier élèves (FE) / Fichier élèves 2 (FE<sup>2</sup>)**

La nouvelle version de l'application, le FE<sup>2</sup>, est mise en service en fin d'année scolaire 2017-2018 pour la promotion des classes de 7G, suite à l'entrée en vigueur de la réforme de l'ESG. Elle prend désormais en charge également le dossier de certification des élèves du Bac. Le FE<sup>2</sup> a ensuite été complété avec les évaluations de fin de trimestre, ainsi que le système spécifique du LEM. L'ancienne application FE est migrée au fil des ajouts dans le FE<sup>2</sup>.

#### **Applications Fichier élèves modulaire (FEM) et gestion des projets intégrés (ePI)**

Ces deux applications ont été stabilisées et sont désormais en attente de la mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle.

#### **Application BAC**

Des extensions sont faites dans l'application afin de gérer les données nécessaires au dossier de certification et la publication des résultats de l'élève dans eduBoard ([www.eduboard.lu](http://www.eduboard.lu)).

Des adaptations mineures sont faites dans la gestion des commissions pour les écoles privées, au niveau des indemnités, et un ensemble de spécificités pour l'ENAD, concernant les éducateurs en alternance et le diplôme d'accès aux études supérieures.

#### **Application Scolaria**

L'application est stabilisée à l'exception de quelques adaptations concernant les avis d'orientation et la procédure d'affectation des enseignants. Les bilans intermédiaires restent en phase de validation, avant la généralisation prévue pour la rentrée 2019-2020.

#### **Application Syclope**

L'application est adaptée pour gérer les nouveaux temps partiels.

#### **Application eFormation**

La première période de formation de trois ans s'est achevée en septembre pour toute une série d'enseignants. eFormation gère à présent la transition entre deux périodes de formation. Des adaptations sont implémentées dans le calcul du nombre d'heures de formation à effectuer, au vu des nouvelles possibilités de temps partiel.

#### **Application Gestion informatisée des cours en éducation des adultes (GICEA)**

Les modifications de 2017 (réforme de l'accès à la nationalité avec gestion des cours et examens Vivre ensemble) sont consolidées. La collaboration avec le service Lifelong Learning de l'INFPC est intensifiée afin de proposer un référencement en temps réel des formations offertes. Le portail public permettant l'inscription aux cours Vivre ensemble au Grand-Duché de Luxembourg est revu afin de prendre en compte les retours des utilisateurs.

#### **Application eduBoard ([www.eduboard.lu](http://www.eduboard.lu))**

eduBoard permet aux élèves de consulter les résultats du Bac et la promotion à la formation professionnelle.

#### **Interface SIGI pour le portail chèque-service accueil (CSA)**

Une nouvelle interface est mise en place, permettant au Syndicat intercommunal de gestion informatique (SIGI) d'interroger la base de données Scolaria en vue de la facturation des CSA. De plus, une interface SIGI-IAM permet l'intégration du CSA au système de gestion des cartes à puce sans contact *myCard fir staark Kanner*.

### **Espace chèque-service pour parents**

Le CGIE assure la maîtrise d'ouvrage de l'application chèque-service CSA selon un contrat établi entre le SIGI et le MENJE. Une convention de partenariat SIGI-CGIE a été signée pour le développement de nouvelles fonctionnalités. L'espace chèque-service sécurisé, produit de ce partenariat, permet aux parents d'accéder à du matériel pédagogique adapté à l'âge de leur enfant, de consulter leurs factures / décomptes mensuels et d'intervenir sur les semaines d'éducation plurilingue (1 à 4 ans).

### **myCard fir staark Kanner ([www.staarkanner.lu](http://www.staarkanner.lu))**

Pour bénéficier du chèque-service accueil, les parents résidents doivent demander à la commune une carte d'adhésion personnalisée au nom de l'enfant. Un connecteur est établi entre l'application utilisée dans les communes et celle du CGIE de sorte que la gestion, l'impression et l'envoi de ces cartes puissent être assurés par le CGIE. À cet effet, le CGIE s'est équipé d'une infrastructure adéquate de type ICM1500 pour l'impression, l'emballage et l'envoi des cartes. Un outil de surveillance est développé pour faciliter le travail des agents du helpdesk.

### **SEA - Annuaire des services d'éducation et d'accueil (<http://sea.staarkanner.lu>)**

Le CGIE a développé une application web renseignant sur les services d'éducation et d'accueil (annuaire, recherche, localisation géographique et signalétique par structure). Cette application est synchronisée quotidiennement avec l'application CSA.

### **Application Untis Central**

Le système centralisé de gestion et de calcul des tâches Untis Central est déployé à partir de la rentrée 2018-2019 pour tous les établissements secondaires, en collaboration étroite avec la société Gruber & Petters, éditrice du logiciel de gestion des horaires UNTIS utilisé par tous les lycées.

### **edVance – Renouveau de la plateforme de gouvernance du MENJE ([www.edvance.lu](http://www.edvance.lu))**

Le CGIE élabore, en collaboration avec le SCRIPT, une nouvelle version de la plateforme de gouvernance du MENJE edVance qui a comme objectif la gestion des projets et la distribution des ressources aux écoles. Cette nouvelle version remplacera à moyen terme la version implémentée par la société suisse ITERUM.

### **myBooks – Gratuité des manuels scolaires ([www.mybooks.lu](http://www.mybooks.lu); [app.mybooks.lu](http://app.mybooks.lu))**

Suite aux travaux démarrés en 2017 en collaboration avec le SCRIPT et la fédération des libraires, le CGIE a développé une application web mobile par le biais de laquelle les lycéens peuvent sélectionner les manuels obligatoires, respectivement générer un bon d'achat pour tous les manuels dont ils disposent déjà. L'appli *myBooks* est digitalement connectée aux systèmes de caisse (POS) des libraires de sorte que toutes les « ventes » de manuels gratuits sont automatiquement enregistrées dans la base de données centralisée du CGIE à chaque passage à la caisse. C'est à partir de cette collecte de données que les libraires peuvent générer les factures de leurs ventes qu'ils transmettent par la suite au SCRIPT pour paiement.

Parallèlement, l'application eSchoolBooks ([www.eschoolbooks.lu](http://www.eschoolbooks.lu)) connaît des évolutions importantes.

### **GDPR – Nouvelle réglementation européenne sur la protection des données personnelles**

Le CGIE a travaillé de manière intense sur sa mise en conformité avec la nouvelle réglementation entrée en vigueur en mai 2018. Le CGIE s'aligne sur la politique de sécurité de l'État luxembourgeois selon les lignes directrices de l'ANSSI et des procédures et standards y liés. Dans ce contexte, une cartographie des traitements de données à caractère personnel a été établie. Afin de pouvoir inscrire les traitements dans l'application DataREG (registre des traitements), chaque traitement est analysé de façon systématique. Pour chaque traitement, une étude d'impact sur la vie privée est

initiée ce qui permet d'identifier les risques d'un *data breach* lors du traitement des données à caractère personnel et les moyens pour les réduire.

#### **TERA – Teacher Requirements and Assignments**

L'application TERA met à disposition des lycées une interface leur permettant de déclarer leurs besoins en enseignants sur base des départs à la retraite, des congés sans traitement, des congés pour travail à mi-temps, des services à temps partiel, des départs des stagiaires, des extensions/diminutions de l'offre scolaire etc. Suite à cette collecte informatisée, le Service de l'enseignement secondaire est capable de déterminer dans un délai très court la répartition des postes disponibles entre les établissements.

#### **M-FILES – Gestion électronique de documents**

Avec la plateforme M-Files, le CGIE met en place une gestion électronique de documents qui supporte des processus administratifs structurés (dossiers transactionnels) et semi-structurés (dossiers thématiques) (p.ex. gestion du courrier, gestion et échange de documents comptables etc.). Plusieurs prototypes sont en phase d'élaboration : gestion électronique du courrier du ministre, gestion électronique des textes législatifs, gestion des dossiers de l'ONE, etc.

#### **SIGEx – Système informatique de gestion sécurisée de questionnaires d'examen**

Cette nouvelle plateforme informatique doit sécuriser et optimiser le processus de l'élaboration de questionnaires d'examen de fin d'études de l'enseignement secondaire, à partir de la rédaction du questionnaire jusqu'à sa matérialisation et sa soumission à l'élève. En 2018-2019 environ 450 enseignants vont utiliser cette plateforme pour rédiger et expertiser 700 questionnaires pour 163 examens de fin d'études.

#### **eduLibrary - Application de gestion des bibliothèques scolaires ([www.edulibrary.lu](http://www.edulibrary.lu))**

Développée avec les dernières technologies web, l'application s'adresse à un large public : bibliothèques scolaires, médiathèques, CDI, ou communautés souhaitant gérer et enrichir un fonds documentaire important. En 2018, 30 nouvelles bibliothèques se sont ajoutées à l'application eduLibrary qui aujourd'hui gère 200 bibliothèques avec un total de 602.955 livres.

#### **education.lu - Portail des ressources et services online de l'Éducation nationale**

Le CGIE alimente ce portail afin de tenir le personnel de l'Éducation nationale et la communauté scolaire dans son ensemble informés des applications, ressources et services digitaux mis à leur disposition. En 2018, ce portail a fait peau neuve et offre de nouvelles fonctionnalités.

#### **Gestion informatisée de la formation continue des enseignants et du stage**

Le CGIE accompagne techniquement l'IFEN dans l'utilisation et l'évolution de son système d'information. L'application de gestion des stagiaires est en cours de réécriture afin de mieux répondre aux besoins spécifiques de la période de stage des nouveaux instituteurs et professeurs de l'Éducation nationale.

#### **Lëtzebueger Informatiks-Olympiad (<http://www.infosolympiad.lu>)**

La 27<sup>e</sup> édition a été organisée en collaboration avec le CGIE. Des formations pour les participants sont proposées par le CGIE.

### **D.3.2. Informatique distribuée et support**

Avec l'augmentation continue du nombre de sites administratifs et de lycées, les besoins en ressources IT et en ressources humaines sont en croissance permanente.

L'ensemble du personnel du CGIE compte 57 collaborateurs, dont 27 chargés techniques dans les lycées. La croissance est continue depuis la création du CGIE en 2013, quand le nombre de collaborateur s'élevait à 28. Le CGIE gère un matériel considérable et très divers, dont 15.435 PC

pédagogiques, 5.595 PC administratifs, 9.400 iPads, 388 serveurs lycées, 39 bornes Interflex, etc. Il gère un total de 85.522 comptes utilisateurs (IAM).

### **Stratégie nationale de déploiement d'iPads ([www.one2one.lu](http://www.one2one.lu))**

Le CGIE a mis en œuvre un programme d'acquisition pluriannuel de tablettes de type iPad pour satisfaire aux demandes des lycées. Les appareils sont loués aux élèves par le CGIE sur base d'un contrat de location tacitement renouvelé d'une année à l'autre.

En 2018, 5.526 iPads et 272 ordinateurs portables sont déployés en mode *one2one*. Ils sont gérés par une *Mobile Device Management* (MDM) qui permet leur configuration automatique à distance.

### **CGIEx - Modernisation de l'infrastructure de messagerie Exchange du CGIE**

Le CGIE a renouvelé son infrastructure Exchange répartie sur ses deux *Data Centres*, à savoir rue Aldringen et à Belval. Les anciens serveurs sont remplacés par des serveurs plus performants offrant une augmentation substantielle de l'espace de stockage et en conséquence de la taille des messageries.

### **eduWorks - Harmonisation de l'informatique de gestion**

Le CGIE lance en phase pilote le projet *eduWorks* avec sept lycées de type et de taille différents. Le projet vise à harmoniser l'informatique de gestion administrative au sein des services et administrations du MENJE ainsi que de tous les établissements secondaires, dans le but d'améliorer la sécurité des systèmes d'information et d'optimiser l'utilisation des ressources humaines et matérielles. Ces travaux d'harmonisation vont de pair avec la mise en œuvre d'une nouvelle politique de sécurisation des dispositifs mobiles via une connexion de type VPN avec authentification forte LuxTrust sur le réseau RESINE.

Six chargés techniques du CGIE s'occupent de la maintenance de 1.447 PC administratifs (rue Aldringen : 373 PC ; eduPôle-Walferdange : 409 PC; autres administrations : 665 PC) et de 303 laptops administratifs repartis sur 35 sites.

Tous les 35 sites gérés par le CGIE sont connectés au réseau sans fil eduRoam.

### **Nouveaux bâtiments**

Le CGIE a installé l'infrastructure réseau et le premier équipement du Lycée Edward Steichen à Clervaux, de l'École internationale à Mondorf-les-Bains ainsi que différentes annexes de lycées.

### **eduPrint – Gestion des impressions (<http://eduprint.cgie.lu>)**

Le CGIE généralise dans les administrations le système eduPrint qui permet d'établir une politique d'impression dans le respect du développement durable : il encourage l'impression recto-verso et noir et blanc et amène les utilisateurs à ne pas imprimer les documents inutiles tels que les e-mails à l'aide de messages d'alerte.

### **Modernisations diverses**

- DNN – Web Content Management: authentification via SAML
- Appli Restopolis : nouvelle version pour Android et iPhone,
- Site web Restopolis : nouveau design et modernisation de l'affichage des menus du jour
- eCopy : migration vers la technologie ASP.NET Core

## D.4. Nouvelles infrastructures

---

### **École internationale de Differdange & d'Esch-sur-Alzette (EIDE)**

Depuis janvier 2018, l'ensemble du bâtiment Victor Hugo à Esch-sur-Alzette est occupé par l'EIDE. Un nouveau bâtiment pour l'enseignement primaire est en cours de planification. La commune de Differdange est en charge de sa construction.

### **Lycée Michel Rodange**

Les travaux de rénovation et d'extension sont en cours. Pendant les travaux, le lycée occupe le bâtiment temporaire *Blumm* au sein du Campus scolaire Geesseknäppchen.

### **Nordstad-Lycée**

L'avant-projet sommaire relatif à la construction d'un nouveau bâtiment pour les besoins du Nordstad-Lycée à Erpeldange est en cours d'élaboration.

### **Directions de l'enseignement fondamental**

Des locaux supplémentaires pour les directions de l'enseignement fondamental créées par la loi du 29 juin 2017 ont été aménagés.

### **Centres de compétences en psychopédagogie spécialisée**

Des locaux supplémentaires pour les Centres de compétences en psychopédagogie spécialisée créés par la loi du 20 juillet 2018 ont été aménagés.

### **Lycée technique d'Ettelbruck**

L'inauguration du complexe sportif rénové et du projet de revitalisation de la Wark a eu lieu le 8 mars 2018. Le pensionnat Saint Joseph a quitté ses infrastructures avenue Lucien Salentiny à Ettelbruck. Depuis lors, le Lycée technique d'Ettelbruck et le Lycée technique agricole utilisent les locaux libérés.

### **Lycée Michel Lucius**

Depuis les vacances de Pâques 2018, les classes internationales de l'enseignement fondamental et le service d'éducation et d'accueil sont installés dans le bâtiment avenue Joseph Sax, occupé auparavant par le Lycée Vauban. La construction d'un nouveau pavillon provisoire, en remplacement de l'aile 3000 fermée en 2017, s'est achevée fin 2018. La planification d'un nouveau bâtiment au Kirchberg est en cours.

### **Lycée technique pour professions de santé et Centre de logopédie à Strassen**

En vue de la construction du nouveau bâtiment du Lycée technique pour professions de santé, les pavillons existants sur la parcelle en question devront être démolis. Certaines formations du Lycée technique pour professions de santé ont d'ores et déjà été transférées dans le bâtiment *Mercator*, loué route d'Arlon.

### **Lycée Hubert Clément**

L'inauguration du bâtiment rénové a eu lieu le 9 mai 2018.

### **Service de la formation des adultes**

L'administration et des salles de cours du SFA ont été installées dans les pavillons au Kirchberg, occupés auparavant par l'Institut national des langues.

### **École nationale pour adultes et Sportlycée**

Les études en vue de l'implantation à Mamer de l'École nationale pour adultes (anciennement École de la 2<sup>e</sup> chance) et du Sportlycée sont en cours.

### **Institut national des langues**

L'inauguration du bâtiment rénové de l'Institut national des langues a eu lieu le 29 juin 2018.

### **Lycée technique de Bonnevoie**

L'analyse des offres finales a démontré que la réalisation du nouveau LTB par le biais d'un marché partenariat public privé (PPP) n'apporte aucun avantage économique par rapport à la réalisation du projet sous forme conventionnelle. La procédure PPP a par conséquent été annulée.

### **Lycée classique de Diekirch - Bâtiment de Mersch**

Les travaux de rénovation et d'extension de l'annexe Mersch ont commencé en août. Pendant les travaux, les classes sont installées dans le bâtiment rue de la Gare à Mersch, précédemment occupé par le Service de la formation des adultes.

### **Lycée Edward Steichen à Clervaux**

Les travaux de construction du nouveau bâtiment achevés, le Lycée Edward Steichen a ouvert ses portes à la rentrée 2018.

### **École internationale de Mondorf-les-Bains**

Les locaux provisoires ont été inaugurés le 15 septembre 2018. La construction d'une structure définitive est en cours de planification.

### **Lycée des Arts et Métiers**

Dans le cadre du projet *Future Hub*, les classes des nouvelles formations menant au brevet de technicien supérieur (BTS) sont installées depuis septembre 2018 dans le bâtiment 5, rue de la Congrégation à Luxembourg.

### **Centre pour le développement des apprentissages Grande-Duchesse Maria Teresa**

L'inauguration des locaux a eu lieu le 24 septembre 2018.

### **Lënster Lycée**

Les pavillons rue Charles IV ont été transférés à Junglinster afin d'accueillir l'école primaire internationale et le service d'éducation et d'accueil du Lënster Lycée.

### **École d'Hôtellerie et de Tourisme du Luxembourg**

Les études en vue de la rénovation et de l'extension sont en cours.

### **Lycée technique du Centre et Centre pour le développement intellectuel**

Les études relatives à la construction de nouveaux bâtiments à Luxembourg - Gasperich pour le LTC et une annexe du CDI sont en cours.

### **Lycée technique du Centre - Annexe Kirchberg**

L'annexe Kirchberg du LTC libérera trois de ses pavillons en vue de la construction d'un poste de transformation électrique. La construction d'une infrastructure provisoire de remplacement est en cours de planification.

## D.5. Ressources humaines

En 2018, le Service du personnel du ministère, en charge de la gestion du personnel de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire a été fondamentalement restructuré. Désormais appelé Service ressources humaines, il a maintenant également en charge le personnel du département ministériel, des Centres de compétences et des directions de l'enseignement fondamental. Afin de satisfaire aux nouveaux défis, de nouveaux gestionnaires ont été recrutés. 40 agents, regroupés en trois cellules distinctes, s'occupent de la gestion quotidienne, de la planification pluriannuelle en personnel, ainsi que du contrôle des procédures et méthodes en place.

### D.5.1. Enseignement fondamental

#### D.5.1.1. Planification des besoins

Chaque année la commission permanente d'experts élabore un rapport général comportant notamment une évaluation des besoins en personnel prévisibles pour les cinq prochaines années.

#### D.5.1.2. Recrutement

Le nombre des admissions au concours de recrutement d'instituteurs organisé en 2018 a été fixé à 380 candidats. 231 ont effectivement pu être admis à la fonction d'instituteur, dont 35 à la fonction d'instituteur de la voie de préparation de l'enseignement secondaire général.

#### D.5.1.3. Personnel enseignant

	M	F	TOTAL
Enseignants brevetés	885	3.935	4.820
Réserve de suppléants	78	503	581
Réserve de suppléants <i>Quereinsteiger</i> <sup>9</sup>	48	170	218
Réserve des auxiliaires	3	25	28
Éducateurs-fonctionnaires ou employés de l'État engagés comme 2 <sup>e</sup> intervenant	11	399	410
Enseignants de religion rémunérés par l'État pour le compte de l'Archevêché	4	40	44
<b>Total M/F</b>	<b>1.029</b>	<b>5.072</b>	<b>6.101</b>

#### D.5.1.4. Directions de l'enseignement fondamental

	M	F	Total
Directeurs	12	3	15
Directeurs adjoints	19	17	36
Éducateurs gradués affectés aux bureaux des directions	24	190	214
Autre personnel éducatif et psychosocial (psychologues, pédagogues, assistants sociaux)	12	59	71
Personnel administratif des bureaux des directions	11	29	40
<b>Total</b>	<b>78</b>	<b>298</b>	<b>376</b>

<sup>9</sup> Voir page 49.

### D.5.1.5. Remplaçants

L'article 27 de la loi modifiée du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental dispose qu'à défaut de disponibilité de membres de la réserve de suppléants, l'État peut procéder au remplacement d'un instituteur par un détenteur de l'attestation habilitant à faire des remplacements délivrée par le ministre.

	M	F	Total
Nombre de remplaçants à durée déterminée (contrats pour l'année scolaire 2017-2018, lors de l'affectation)	64	184	248
Nombre de remplaçants, payés mensuellement (contrats > 3 mois en continu) 2017-2018	67	164	231
Nombre de remplaçants, payés par leçons 2017-2018	349	746	1.095

## D.5.2. Enseignement secondaire

### D.5.2.1. Recrutement

514 candidats se sont inscrits à la session de l'année scolaire 2017-2018 ; 396 candidats étaient admissibles aux épreuves de classement. Parmi ces candidats, 136 se sont retirés avant les épreuves ou au cours de celles-ci, 123 ont échoué aux épreuves et 17 ont réussi sans pour autant être classés en rang utile. 139 candidats ont été recrutés. Le plan de recrutement prévoyait de recruter au total 280 candidats.

	Inscrits	Admissibles	Retraits	Échecs	Non-classés en rang utile	Recrutés
2017-2018	514	396	136	123	17	139

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Candidats inscrits	600	589	542	531	509	514
Plan de recrutement	244	271	249	255	276	280
Candidats recrutés	145	192	160	153	158	139
Postes non occupés	99	79	89	102	118	141

141 postes n'ont pu être occupés, faute de candidats suffisants.



### D.5.2.2. Personnel

	M	F	Total
Directeurs	28	9	37
Directeurs adjoints	47	25	72
<b>Sous-total : directions</b>	<b>75</b>	<b>34</b>	<b>109</b>
Enseignants – titulaires	1.179	1.221	2.400
Candidats – enseignants	288	398	686
Stagiaires – enseignants	161	189	350
<b>Sous-total : enseignants brevetés</b>	<b>1.628</b>	<b>1.808</b>	<b>3.436</b>
Réserve nationale des employés enseignants des lycées	552	660	1.212
Chargés d'éducation à durée déterminée (CDD)	49	39	88
<b>Sous-total : enseignants non brevetés</b>	<b>601</b>	<b>699</b>	<b>1.300</b>
Employés enseignants (écoles européennes agréés : EIDE, EIMLB, LESC, LLJ, LML)	41	59	100
<b>Total (personnel enseignant)</b>	<b>2.270</b>	<b>2.566</b>	<b>4.836</b>
Personnel éducatif et psychosocial : psychologues, éducateurs gradués, éducateurs... (équivalent temps plein)	57,75	206,25	264
Personnel administratif (équivalent temps plein)	236,5	81,1	317,6
Bibliothécaires documentalistes (équivalent temps plein)	14	17,75	30,75
Assistants pédagogiques	80	79	159

### D.5.3 Centres de compétences

Centre de Logopédie	M	F	Total
Direction	1	1	2
Personnel administratif	4	5	9
Personnel éducatif et psychosocial dont :	3	33	36
- A1	0	2	
- A2	2	27	
- B1	1	4	
- autres	0	0	
Personnel enseignant	8	90	98
Divers	5	10	15
			<b>160</b>

Centre pour le développement des compétences relatives à la vue	M	F	Total
Direction	1	0	1
Personnel administratif	0	3	3
Personnel éducatif et psychosocial dont :	16	20	36
- A1	3	4	
- A2	9	16	
- B1	3		
- autres	1		
Personnel enseignant	2	6	8
Divers	14	7	21
			<b>69</b>

<b>Centre pour le développement socio-émotionnel</b>	M	F	Total
Direction	1	1	2
Personnel administratif	1	3	4
Personnel éducatif et psychosocial dont :	6	13	19
- A1	4	4	
- A2	1	7	
- B1	1	2	
- autres	0	0	
Personnel enseignant	1	6	7
Divers	0	0	0
			<b>32</b>

<b>Centre pour le développement des apprentissages Grande-Duchesse Maria Teresa</b>	M	F	Total
Direction	1	1	2
Personnel administratif	1	0	1
Personnel éducatif et psychosocial dont :	0	15	15
- A1	0	9	
- A2	0	6	
- B1	0	0	
- autres	0	0	
Personnel enseignant	3	8	11
Divers	1	0	1
			<b>30</b>

<b>Centre pour enfants et jeunes présentant un trouble du spectre de l'autisme</b>	M	F	Total
Direction	0	1	1
Personnel administratif	0	1	1
Personnel éducatif et psychosocial dont :	6	44	50
- A1	0	10	
- A2	3	25	
- B1	3	5	
- autres	0	4	
Personnel enseignant	2	5	7
Divers	0	0	0
			<b>59</b>

<b>Agence pour la transition vers une vie autonome</b>	M	F	Total
Direction	1	0	1
Personnel administratif	0	1	1
Personnel éducatif et psychosocial dont :	2	3	5
- A1	0	2	
- A2	2	0	
- B1	0	1	
- autres	0	0	
Personnel enseignant	0	0	0
Divers	0	0	0
			<b>7</b>

<b>Centre pour enfants et jeunes à haut potentiel</b>	<b>M</b>	<b>F</b>	<b>Total</b>
Direction	0	1	1
Personnel administratif	0	2	2
Personnel éducatif et psychosocial dont :	1	4	5
- A1	1	4	
- A2	0	0	
- B1	0	0	
- autres	0	0	
Personnel enseignant	2	3	5
Divers	1	1	2
			<b>15</b>

<b>Centre pour le développement intellectuel</b>	<b>M</b>	<b>F</b>	<b>Total</b>
Direction	1	1	2
Personnel administratif	1	10	11
Personnel éducatif et psychosocial dont :	23	262	285
- A1	4	16	
- A2	16	230	
- B1	0	3	
- autres	3	13	
Personnel enseignant	2	12	14
Divers	2	3	5
			<b>317</b>

<b>Centre pour le développement moteur</b>	<b>M</b>	<b>F</b>	<b>Total</b>
Direction	1	0	1
Personnel administratif	9	12	21
Personnel éducatif et psychosocial dont :	10	17	27
- A1	3	7	
- A2	3	4	
- B1	2	3	
- autres	2	3	
Personnel enseignant	14	18	32
Divers	0	3	3
			<b>84</b>

## D.6. Reconnaissance des diplômes

---

En 2018, le Service de la reconnaissance des diplômes a reçu un total de 5.520 demandes de reconnaissance de qualifications scolaires et/ou professionnelles. 926 demandes concernaient l'une des autres autorités compétentes (ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ministère de la Famille, ministère de la Santé) et leur ont été transmises.

Pour 2.658 demandes, le Service a dû requérir des compléments d'information.

En 2018, 3.430 demandes ont abouti à une reconnaissance d'équivalence et/ou une assimilation à un diplôme ou une certification luxembourgeoise.

Dans le secteur de la santé, 371 reconnaissances d'équivalence ont été prononcées, entre autres pour 51 infirmiers (augmentation de 142,86 % par rapport à 2017) ainsi que pour 214 aides-soignants (augmentation de 41,72 % par rapport à 2017). Les bénéficiaires de ces reconnaissances pourront demander un droit d'exercer auprès du ministère de la Santé.

Dans le secteur socio-éducatif, 622 reconnaissances d'équivalence ont été prononcées, notamment pour 419 éducateurs (augmentation de 30,12 % par rapport à 2017) ainsi que pour 203 auxiliaires de vie (augmentation de 125,56 % par rapport à 2017). L'augmentation sensible des reconnaissances d'équivalence est due à l'entrée en vigueur de la loi du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles (accès partiel à la profession réglementée<sup>10</sup>) qui a permis aux professions socio-éducatives l'établissement de reconnaissances et d'autorisations d'exercer partielles. 647 autorisations d'exercer ont été prononcées pour des diplômes étrangers reconnus, notamment pour 491 éducateurs (augmentation de 34,89 % par rapport à 2017) ainsi que pour 156 auxiliaires de vie (augmentation de 168,97 % par rapport à 2017). 170 autorisations d'exercer ont été prononcées pour les diplômes d'État d'éducateur luxembourgeois (augmentation de 33,86 % par rapport à 2017).

Dans le secteur de l'artisanat, 36 demandes ont abouti à une assimilation à un brevet de maîtrise (augmentation de 16,13 % par rapport à 2017), 342 à un diplôme d'aptitude professionnelle (diminution de 7,57 % par rapport à 2017) et une au certificat de capacité professionnelle. Une partie de ces dossiers ont été introduits pour pouvoir postuler à un emploi salarié, les autres en vue d'une création d'entreprise au Luxembourg.

1.066 requérants ont obtenu une équivalence à un diplôme de fin d'études secondaires classiques ou secondaires générales (augmentation de 1,43 % par rapport à 2017), 386 à un diplôme de technicien (diminution de 3,02 % par rapport à 2017). Cette reconnaissance permet aux bénéficiaires d'accéder à l'enseignement supérieur et au marché de l'emploi.

Par ailleurs, 606 attestations de niveau d'études ont été prononcées (diminution de 3,04 % par rapport à 2017) à l'intention d'élèves voulant changer d'orientation scolaire ou intégrer/réintégrer le système scolaire luxembourgeois. Toutefois une partie de ces certificats ont été émis à l'attention d'adultes qui, arrivant au pays, ont voulu savoir à quoi correspond leur niveau d'études au Luxembourg et qui voulaient éventuellement profiter de l'offre d'apprentissage pour adultes.

249 demandes de reconnaissances ont été formellement refusées (augmentation de 47,34 % par rapport à 2017).

En 2018, le nombre de reconnaissances prononcées a augmenté de 8,79 % tandis que l'augmentation du nombre total des demandes est de 4,29 %. Les demandes de certificats de reconnaissance d'équivalence ont rapporté 404.500 € (augmentation de 11,54 % par rapport à 2017) tandis que les mesures de compensation auxquelles le demandeur a été amené à se soumettre 82.200 € (augmentation de 10,04 % par rapport à 2017).

---

<sup>10</sup> L'accès partiel à une profession réglementée permet à un professionnel ne détenant pas le niveau complet de formation de réaliser une partie des actes pour lesquels il a obtenu un diplôme.

## D.7. Relations institutionnelles

---

Depuis mai 2017, le Service des relations institutionnelles (SRINS) assure une mission de communication administrative et regroupe les agents en charge des relations avec la Chambre des députés et avec d'autres institutions de l'État.

Le SRINS est ainsi amené à communiquer régulièrement, voire hebdomadairement avec :

- le ministère d'État (Service central de législation, Secrétariat général du Conseil de Gouvernement, Haut-Commissariat à la Protection nationale) ;
- les autres ministères, notamment le ministère de la Fonction publique et le ministère des Finances (Inspection générales des finances) ;
- la Chambre des députés ;
- les chambres professionnelles.

Le service :

- suit les projets de loi et de règlements grand-ducaux, de la saisine du Conseil de Gouvernement à la publication sur le site web du Journal officiel (<http://legilux.public.lu/>) ;
- contribue à la rédaction des textes législatifs et réglementaires sur les institutions ;
- participe à la rédaction de procédures internes ;
- gère les questions parlementaires, les pétitions et le courrier du ministre ;
- coordonne la rédaction du rapport d'activité ;
- appuie les services du ministère dans leurs besoins de communication administrative et digitale.

En 2018, en matière de procédure législative et réglementaire, le SRINS a suivi 74 projets différents, notamment 19 projets de loi et 55 projets de règlements grand-ducaux pour lesquels il a assuré la transmission au Conseil d'État, aux Chambres professionnelles et, pour les lois, à la Chambre des députés. Parmi ces projets, 59 ont été publiés officiellement (13 projets de loi et 46 projets de règlement).

Par ailleurs, le SRINS a :

- suivi 73 questions parlementaires et géré chaque jour quelque 60 lettres adressées au ministre ;
- continué avec le CGIE la mise en place d'une gestion électronique de la procédure législative et du courrier du ministre ; la phase test se déroulera courant 2019.

L'activité du SRINS en 2018 peut être résumée comme suit :

Nombre de projets de loi et de règlement grand-ducal suivis	74
Saisines du Conseil de gouvernement pour des avant-projets de loi	6
Saisines du même Conseil pour des avant-projets de règlement grand-ducal	47
Publications officielles de projets de loi et de règlements grand-ducaux	59
Nombre de questions parlementaires suivies	73
Nombre de pétitions suivies	5

## Tableau législation 2018

<b>Éducation et accueil</b>	
Service d'éducation et d'accueil pour enfants	Règlement grand-ducal du 20 juin 2018 portant modification de l'article 23 du règlement grand-ducal modifié du 14 novembre 2013 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires de services d'éducation et d'accueil pour enfants <a href="#">JO N° 530 du 27 juin 2018</a>
Agrément accordé aux gestionnaires de services d'éducation et d'accueil pour enfants	Règlement grand-ducal du 21 août 2018 portant modification du règlement grand-ducal modifié du 14 novembre 2013 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires de services d'éducation et d'accueil pour enfants <a href="#">JO N° 804 du 12 septembre 2018</a>
<b>Jeunesse</b>	
Mini-crèches	Loi du 1 <sup>er</sup> août 2018 portant modification de la loi modifiée du 4 juillet 2008 sur la jeunesse <a href="#">JO N° 662 du 8 août 2018</a>
Agrément accordé aux gestionnaires de mini-crèches	Règlement grand-ducal du 19 octobre 2018 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires de mini-crèches <a href="#">JO N° 984 du 25 octobre 2018</a>
<b>Aide à l'enfance</b>	
Financement prestations sociales	Règlement grand-ducal du 9 avril 2018 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 17 août 2011 précisant le financement des mesures d'aide sociale à l'enfance et à la famille <a href="#">JO N° 241 du 11 avril 2018</a>
<b>Éducation nationale – sujets transversaux</b>	
Développement curriculaire	Loi du 13 mars 2018 portant sur le développement curriculaire de l'Éducation nationale et modifiant 1° la loi modifiée du 4 septembre 1990 portant réforme de l'enseignement secondaire général, 2° la loi modifiée du 7 octobre 1993 ayant pour objet 1. la création d'un Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques ; 2. la création d'un « Centre de Gestion Informatique de l'Éducation » ; 3. l'institution d'un Conseil scientifique, 3° la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental. <a href="#">JO N° 184 du 14 mars 2018</a>
Observatoire national de la qualité scolaire	Loi du 13 mars 2018 portant création d'un Observatoire national de la qualité scolaire <a href="#">JO N° 183 du 14 mars 2018</a>

Indemnités spéciales – Observatoire national de la qualité scolaire	Règlement grand-ducal du 11 septembre 2018 portant fixation des indemnités spéciales revenant aux observateurs de l’Observatoire national de la qualité scolaire <a href="#">JO N° 808 du 12 septembre 2018</a>
Modification du traitement des données personnelles des élèves	Loi du 24 avril 2018 portant modification de la loi modifiée du 18 mars 2013 relative aux traitements de données à caractère personnel concernant les élèves <a href="#">JO N° 343 du 3 mai 2018</a>
Médiateur	Loi du 18 juin 2018 portant 1. institution d’un service de médiation au maintien, à l’inclusion et à l’intégration scolaires, 2. modification de la loi modifiée du 6 février 2009 relative à l’obligation scolaire, 3. modification de la loi modifiée du 9 décembre 2005 déterminant les conditions et modalités de nomination de certains fonctionnaires occupant des fonctions dirigeantes dans les administrations et services de l’État, 4. modification de la loi modifiée du 25 mars 2015 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d’avancement des fonctionnaires de l’État. <a href="#">JO N° 548 du 4 juillet 2018</a>
Promotion de la langue luxembourgeoise	Loi du 20 juillet 2018 relatif à la promotion de la langue luxembourgeoise et portant modification 1. de la loi modifiée du 25 juin 2004 portant réorganisation des instituts culturels de l’État, 2. de la loi modifiée du 9 décembre 2005 déterminant les conditions et modalités de nomination de certains fonctionnaires occupant des fonctions dirigeantes dans les administrations et services de l’État, 3. de la loi modifiée du 25 mars 2015 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d’avancement des fonctionnaires de l’État, 3. de la loi du 15 décembre 2017 concernant le budget des recettes et des dépenses de l’État pour l’exercice 2018. <a href="#">JO N° 646 du 3 août 2018</a>
Représentation nationale des parents	Loi du 1 <sup>er</sup> août 2018 portant création d’une représentation nationale des parents et modification 1° du Code de la sécurité sociale, 2° du Code du travail, 3° de la loi modifiée du 31 juillet 2006 portant introduction d’un Code du travail, 4° de la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l’enseignement fondamental, 5° de la loi modifiée du 22 juin 2017 ayant pour objet l’organisation de la Maison de l’orientation. <a href="#">JO N° 855 du 20 septembre 2018</a>

Calendrier des vacances scolaires	Règlement grand-ducal du 30 mai 2018 fixant les calendriers des vacances et congés scolaires pour les années scolaires 2018/2019, 2019/2020 et 2020/2021 <a href="#">JO N° 461 du 8 juin 2018</a>
Modalités d'octroi de la subvention pour ménage à faible revenu et de la subvention du maintien scolaire	Règlement grand-ducal du 20 juillet 2018 portant modification du règlement grand-ducal du 29 août 2017 fixant les modalités d'octroi de la subvention pour ménage à faible revenu et de la subvention du maintien scolaire <a href="#">JO N° 692 du 16 août 2018</a>
<b>Enseignement fondamental</b>	
Modification directions de région	Loi du 22 juin 2018 portant modification 1. de la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental, 2. de la loi modifiée du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental, 3. de la loi du 18 mars 2013 relative aux traitements de données à caractère personnel concernant les élèves, 4. du Code de la sécurité sociale, 5. de la loi du 29 juin 2017 portant modification 1. de la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental ; 2. de la loi modifiée du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental ; 3. de la loi modifiée du 7 octobre 1993 ayant pour objet a) la création d'un Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques; b) la création d'un « Centre de Gestion Informatique de l'Éducation » ; c) l'institution d'un Conseil scientifique ; 4. de la loi modifiée du 9 décembre 2005 déterminant les conditions et modalités de nomination de certains fonctionnaires occupant des fonctions dirigeantes dans les administrations et services de l'État ; 5. de la loi modifiée du 13 juillet 2006 portant réorganisation du centre de psychologie et d'orientation scolaires (CPOS) ; 6. de la loi du 6 février 2009 relative à l'obligation scolaire ; 7. de la loi modifiée du 25 mars 2015 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires de l'État ; 8. de la loi du 30 juillet 2015 portant création d'un Institut de formation de l'éducation nationale. <a href="#">JO N° 518 du 26 juin 2018</a>
Affectation instituteurs	Règlement grand-ducal du 22 juin 2018 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 27 juin 2016 déterminant le détail des critères de classement ainsi que les modalités des procédures d'affectation et de réaffectation des candidats à un poste d'instituteur dans l'enseignement fondamental <a href="#">JO N° 520 du 26 juin 2018</a>



Concours	<p>Règlement grand-ducal du 22 juin 2018 modifiant:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. le règlement grand-ducal modifié du 18 décembre 2015 déterminant les modalités du concours réglant l'admission au stage préparant à la fonction d'instituteur de l'enseignement fondamental,</li> <li>2. le règlement grand-ducal du 2 août 2017 déterminant les détails des critères de classement ainsi que les modalités des procédures d'affectation et de réaffectation des membres de la réserve des auxiliaires éducatifs de l'enseignement fondamental.</li> </ol> <p><a href="#">JO N° 519 du 26 juin 2018</a></p>
Plan de développement de l'établissement scolaire dans l'enseignement fondamental	<p>Règlement grand-ducal du 14 août 2018 fixant les modalités d'élaboration et d'application du plan de développement de l'établissement scolaire dans les écoles fondamentales</p> <p><a href="#">JO N° 722 du 24 août 2018</a></p>
Tâche instituteurs	<p>Règlement grand-ducal du 23 août 2018</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. modifiant le règlement grand-ducal modifié du 23 mars 2009 fixant la tâche des instituteurs de l'enseignement fondamental,</li> <li>2. modifiant le règlement grand-ducal modifié du 28 mai 2009 fixant les conditions et modalités pour l'obtention de l'attestation habilitant à faire des remplacements dans l'enseignement fondamental,</li> <li>3. modifiant le règlement grand-ducal modifié du 6 octobre 2009 déterminant la composition et le fonctionnement de la commission d'experts prévue par l'article 29 de la loi modifiée du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental,</li> <li>4. abrogeant le règlement grand-ducal modifié du 14 mai 2009 fixant les conditions et les modalités de l'affectation des instituteurs-ressources.</li> </ol> <p><a href="#">JO N° 805 du 12 septembre 2018</a></p>
Conditions de stage à l'enseignement fondamental	<p>Règlement grand-ducal du 23 août 2018 déterminant les modalités des épreuves et des formations théorique et pratique prévues à l'article 20bis de la loi modifiée du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental, et modifiant</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. le règlement grand-ducal modifié du 30 septembre 2014 déterminant les modalités de formations et des épreuves permettant à des agents intervenant dans l'enseignement fondamental d'obtenir l'autorisation d'enseigner en tant qu'instituteur dans les quatre cycles,</li> <li>2. le règlement grand-ducal du 25 août 2015 déterminant       <ol style="list-style-type: none"> <li>1. le référentiel des compétences professionnelles,</li> <li>2. les décharges accordées aux enseignants stagiaires, aux employés et aux intervenants,</li> <li>3. la composition et le fonctionnement des jurys et commissions d'évaluation,</li> <li>4. la composition et le fonctionnement des commissions de validation,</li> <li>5. les indemnités des évaluateurs, des membres de jurys et de la commission du bilan de fin de formation à la pratique professionnelle,</li> </ol> </li> </ol>

	6. la composition et le fonctionnement des commissions consultatives du stage des fonctionnaires-stagiaires et de la période de stage des employés de l'Éducation nationale. <a href="#">JO N° 793 du 12 septembre 2018</a>
Sièges directions de régions	Règlement grand-ducal du 23 septembre 2018 portant fixation des délimitations et des sièges des régions de l'enseignement fondamental <a href="#">JO N° 874 du 27 septembre 2018</a>
<b>Enseignement secondaire</b>	
<b>Dispositions communes ESC et ESG</b>	
Conduite dans les lycées et lycées techniques	Règlement grand-ducal du 9 mai 2018 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 23 décembre 2004 concernant l'ordre intérieur et la discipline dans les lycées et lycées techniques <a href="#">JO N° 425 du 29 mai 2018</a>
Collège des directeurs	Règlement grand-ducal du 20 juillet 2018 concernant le fonctionnement et les missions du Collège des directeurs de l'enseignement secondaire <a href="#">JO N° 677 du 10 août 2018</a>
Évaluation et promotion des élèves	Règlement grand-ducal du 20 juillet 2018 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 14 juillet 2005 déterminant l'évaluation et la promotion des élèves de l'enseignement secondaire général et de l'enseignement secondaire classique <a href="#">JO N° 735 du 28 août 2018</a>
Organisation de l'examen de fin d'études secondaires	Règlement grand-ducal du 25 juillet 2018 modifiant 1. le règlement grand-ducal modifié du 31 juillet 2006 portant organisation de l'examen de fin d'études secondaires techniques et de l'examen de fin d'études de la formation de technicien et 2. le règlement grand-ducal modifié du 31 juillet 2006 portant organisation de l'examen de fin d'études secondaires <a href="#">JO N° 737 du 28 août 2018</a>
<b>Enseignement secondaire classique</b>	
Matières obligatoires	Règlement grand-ducal du 24 mai 2018 portant sur les matières obligatoires et les matières à option des différentes sections et classes et sur l'organisation et le programme de l'examen de fin d'études secondaires de l'enseignement secondaire classique <a href="#">JO N° 441 du 31 mai 2018</a>
Modalités des épreuves d'examen	Règlement grand-ducal du 20 juillet 2018 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études secondaires classiques <a href="#">JO N° 685 du 16 août 2018</a>
Grilles horaires	Règlement grand-ducal 31 août 2018 fixant les grilles horaires, les coefficients des disciplines et des disciplines combinées, ainsi les disciplines fondamentales des classes de l'enseignement secondaire classique <a href="#">JO N° 815 du 13 septembre 2018</a>

<b>Enseignement secondaire général</b>	
Modalités des épreuves d'examen	Règlement grand-ducal du 20 juillet 2018 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études secondaires générales <a href="#">JO N° 736 du 28 août 2018</a>
Classes d'accueil et classes d'insertion	Règlement grand-ducal du 14 août 2018 modifiant le règlement grand-ducal du 10 juillet 2003 portant institution de classes d'accueil et de classes d'insertion dans le cycle inférieur et le régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique <a href="#">JO N° 721 du 24 août 2018</a>
Grilles horaires ESG	Règlement grand-ducal du 31 août 2018 1. créant la section gestion de l'hospitalité, la section architecture, design et développement durable et la section sciences environnementales et 2. fixant les grilles horaires, les coefficients des disciplines et des disciplines combinées, ainsi que les disciplines fondamentales de l'enseignement secondaire général. <a href="#">JO N° 816 du 13 septembre 2018</a>
Modalités des épreuves - modification	Règlement grand-ducal du 10 octobre 2018 modifiant le règlement grand-ducal du 20 juillet 2018 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études secondaires générales <a href="#">JO N° 961 du 18 octobre 2018</a>
Classes RLS	Règlement grand-ducal du 18 décembre 2018 modifiant le règlement grand-ducal du 10 juillet 2003 introduisant des classes à régime linguistique spécifique au régime technique, au régime de la formation de technicien et au régime professionnel de l'enseignement secondaire technique <a href="#">JO N° 1176 du 24 décembre 2018</a>
<b>Établissements scolaires</b>	
Création d'un lycée à Mondorf-les-Bains et modification du LESC et LLJ	Loi du 13 juillet 2018 portant création d'un lycée à Mondorf-les-Bains et modification 1. de la loi du 15 décembre 2017 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2018, 2. de la loi modifiée du 13 juin 2013 portant création d'un lycée à Clervaux et 3. de la loi du 22 juillet 2008 portant création d'un lycée à Junglinster. <a href="#">JO N° 652 du 6 août 2018</a>
Lycée technique Alexis Heck	Loi du 7 septembre 2018 1. portant sur l'organisation et le fonctionnement du Lycée technique hôtelier Alexis Heck et 2. modifiant la dénomination du lycée. <a href="#">JO N° 803 du 12 septembre 2018</a>

Annexes Institut national des langues	Règlement grand-ducal du 30 mai 2018 portant création d'une annexe de l'Institut national des langues sur le campus Belval de l'Université du Luxembourg à Esch-sur-Alzette ainsi que d'une annexe de l'Institut national des langues à Mersch <a href="#">JO N° 460 du 8 juin 2018</a>
Dénomination de lycées	Règlement grand-ducal du 25 juillet 2018 modifiant le règlement grand-ducal du 13 juillet 1979 transformant l'Institut d'enseignement agricole, l'Ecole des Arts et Métiers, l'Ecole Professionnelle de l'Etat à Esch-sur-Alzette, le Centre d'enseignement professionnel de Diekirch (Ecole Hôtelière), le Collège d'enseignement moyen et professionnel de l'Est, le Collège d'enseignement moyen de Pétange, le Collège d'enseignement moyen et professionnel de Dudelange, l'Ecole de Commerce et de Gestion en lycées techniques et leur octroyant des dénominations particulières <a href="#">JO N° 665 du 8 août 2018</a>
<b>Formation professionnelle</b>	
Liste de métiers	Règlement grand-ducal du 9 juillet 2018 1. déterminant les professions et métiers dans le cadre de la formation professionnelle, 2. fixant les indemnités d'apprentissage dans les secteurs de l'artisanat, du commerce, de l'Horeca, de l'industrie, de l'agriculture et du secteur de santé et social. <a href="#">JO N° 586 du 11 juillet 2018</a>
Examen spécial service restauration	Règlement grand-ducal du 28 juillet 2018 portant institution d'un examen spécial de qualification pour l'admission au stage de maître d'enseignement dans le service restauration <a href="#">JO N° 794 du 12 septembre 2018</a>
Grilles horaires	Règlement grand-ducal du 31 août 2018 fixant les grilles horaires de l'année scolaire 2018/2019 des formations aux métiers et professions qui sont organisées suivant les dispositions ayant trait à l'organisation de la formation professionnelle de base et de la formation professionnelle initiale <a href="#">JO N° 817 du 13 septembre 2018</a>
Formation spéciale	Règlement grand-ducal du 12 octobre 2018 fixant les modalités et les matières de l'examen de fin de stage sanctionnant la formation spéciale en vue de l'admission définitive des différentes catégories de traitement auprès du Service de la formation professionnelle <a href="#">JO N° 986 du 26 octobre 2018</a>
Fixation des indemnités	Règlement grand-ducal du 19 octobre 2018 fixant les modalités et les matières de l'examen de fin de stage sanctionnant la formation spéciale en vue de l'admission définitive des différentes catégories de traitement auprès du Service de la formation professionnelle <a href="#">JO N° 985 du 25 octobre 2018</a>

Indemnités commissions d'examen brevet de maîtrise	Règlement grand-ducal du 19 novembre 2018 1. modifiant le règlement grand-ducal modifié du 19 mai 2009 portant fixation des indemnités dues aux membres des commissions d'examen, aux experts et surveillants des examens de fin d'apprentissage et des examens menant au brevet de maîtrise et 2. abrogeant le règlement grand-ducal modifié du 1er juillet 2005 portant organisation de l'examen de fin d'apprentissage. <a href="#">JO N° 1085 du 4 décembre 2018</a>
<b>Élèves à besoins éducatifs particuliers</b>	
Commission des aménagements raisonnables	Loi du 17 avril 2018 modifiant la loi modifiée du 15 juillet 2011 visant l'accès aux qualifications scolaires et professionnelles des élèves à besoins éducatifs particuliers <a href="#">JO N° 327 du 26 avril 2018</a>
Centres de compétences	Loi du 20 juillet 2018 portant création de Centres de compétences en psycho-pédagogie spécialisée en faveur de l'inclusion scolaire <a href="#">JO N° 664 du 8 août 2018</a>
Centre pour le développement des compétences relatives à la vue	Règlement grand-ducal du 7 septembre 2018 déterminant pour le Centre pour le développement des compétences relatives à la vue ses missions, ainsi que son contingent de besoin en personnel <a href="#">JO N° 800 du 12 septembre 2018</a>
Centre pour le développement socio-émotionnel	Règlement grand-ducal du 7 septembre 2018 déterminant pour le Centre pour le développement socio-émotionnel ses missions, ainsi que son contingent de besoin en personnel <a href="#">JO N° 799 du 12 septembre 2018</a>
Centre pour le développement des compétences langagières, auditives et communicatives	Règlement grand-ducal du 7 septembre 2018 déterminant pour le Centre pour le développement des compétences langagières, auditives et communicatives sa dénomination particulière, ses missions, ainsi que son contingent de besoin en personnel <a href="#">JO N° 807 du 12 septembre 2018</a>
Centre pour le développement des apprentissages	Règlement grand-ducal du 7 septembre 2018 déterminant pour le Centre pour le développement des apprentissages sa dénomination particulière, ses missions, ainsi que son contingent de besoin en personnel <a href="#">JO N° 809 du 13 septembre 2018</a>
Centre pour le développement moteur et corporel	Règlement grand-ducal du 7 septembre 2018 déterminant pour le Centre pour le développement moteur et corporel sa dénomination particulière, ses missions, ainsi que son contingent de besoin en personnel <a href="#">JO N° 811 du 13 septembre 2018</a>
Centre pour le suivi des enfants et jeunes intellectuellement précoces	Règlement grand-ducal du 7 septembre 2018 déterminant pour le Centre du suivi des enfants et jeunes intellectuellement précoces sa dénomination particulière, ses missions, ainsi que son contingent de besoin en personnel <a href="#">JO N° 801 du 12 septembre 2018</a>

Centre pour le développement des enfants et jeunes présentant un trouble du spectre de l'autisme	Règlement grand-ducal du 7 septembre 2018 déterminant pour le Centre pour le développement des enfants et jeunes présentant un trouble du spectre de l'autisme sa dénomination particulière, ses missions, ainsi que son contingent de besoin en personnel <a href="#">JO N° 806 du 12 septembre 2018</a>
Centres pour le développement intellectuel	Règlement grand-ducal du 7 septembre 2018 déterminant pour le Centre pour le développement intellectuel ses missions, ainsi que son contingent de besoin en personnel <a href="#">JO N° 810 du 13 septembre 2018</a>
Agence de transition à la vie active	Règlement grand-ducal du 7 septembre 2018 déterminant pour l'agence de transition à la vie active sa dénomination particulière, ainsi que son contingent de besoin en personnel <a href="#">JO N° 802 du 12 septembre 2018</a>
<b>Formation des adultes</b>	
École de la 2e chance – modification	Loi du 1 <sup>er</sup> août 2018 modifiant la loi modifiée du 12 mai 2009 portant création d'une École de la 2e Chance <a href="#">JO N° 693 du 17 août 2018</a>
Vivre ensemble - modification	Règlement grand-ducal du 19 janvier 2018 modifiant le règlement grand-ducal du 7 avril 2017 concernant le cours et l'examen « Vivre ensemble au Grand-Duché de Luxembourg », organisés dans le cadre des procédures d'acquisition de la nationalité luxembourgeoise. <a href="#">JO N° 88 du 29 janvier 2018</a>
Formation assistance parentale	Règlement grand-ducal du 30 mai 2018 relatif à la formation aux fonctions d'assistance parentale portant exécution de la loi du 15 décembre 2017 portant réglementation de l'activité d'assistance parentale <a href="#">JO N° 454 du 6 juin 2018</a>
INL – Droits d'inscription	Règlement grand-ducal du 27 juin 2018 fixant le montant des droits d'inscription aux cours organisés par l'Institut national des langues <a href="#">JO N° 563 du 9 juillet 2018</a>
Formation des adultes ES	Règlement grand-ducal du 14 août 2018 modifiant 1° le règlement grand-ducal du 21 décembre 2001 ayant pour objet l'organisation des études secondaires et secondaires techniques en éducation des adultes, 2° le règlement grand-ducal du 25 août 2006 relatif à l'examen de fin d'études secondaires en éducation des adultes et 3° le règlement grand-ducal du 25 août 2006 relatif à l'examen de fin d'études secondaires techniques et à l'examen de fin d'études de la formation de technicien en éducation des adultes. <a href="#">JO N° 726 du 27 août 2018</a>

## D.8. Restauration scolaire

---

### D.8.1. Restopolis en chiffres

Restopolis est le service de restauration scolaire et universitaire sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale. Le service gère 71 restaurants, 43 cafétérias et neuf points de vente. La grande majorité des restaurants et cafétérias des lycées font partie de ses clients ainsi que les restaurants de l'Université du Luxembourg, le restaurant de l'École de la Police Grand-Ducale et le restaurant de l'école fondamentale étatique Eis Schoul. Restopolis se charge en outre de la restauration de cinq services d'éducation et d'accueil et de quatre internats. L'administration de Restopolis est composée de 21 collaborateurs, le nombre du personnel de cuisine s'élève à 485. Le service sert en moyenne 17.377 plats par jour. Le nombre de clients du service de restauration scolaire et universitaire est de 72.000. En 2018, Restopolis a cuisiné 2.434.585 repas dans les restaurants et vendu 3.827.159 produits de cafétérias. Le taux de fréquentation a connu une croissance de 19 % entre 2018 et 2017.

### D.8.2. Portes Ouvertes 2018

Restopolis a participé pour la première fois en 2018 à la plupart des journées Portes Ouvertes organisées par les établissements secondaires. Le service a profité de cette occasion pour présenter les prestations et campagnes de Restopolis aux élèves de l'enseignement fondamental du cycle 4.2.

### D.8.3. Le nouveau concept *Meet, Eat and Study*

Le restaurant *Food Lab* du campus Belval accueille les convives depuis le 12 novembre 2018. Le nouveau concept *Meet, Eat and Study* élaboré par Restopolis est destiné à faire des restaurants universitaires un espace de rencontre, de travail et d'échange moderne.

### D.8.4 Une nouvelle identité visuelle pour les cantines universitaires du Campus Belval

L'ouverture du *Food Lab* a été l'occasion pour Restopolis de présenter la nouvelle identité visuelle des cantines universitaires du Campus Belval. L'introduction de la nouvelle identité visuelle va de pair avec le changement de nom des cantines et cafétérias gérées par Restopolis sur le campus. Le Restaurant de l'Université est devenu *Food House*, le Café du Savoir est devenu *Food Café* et la Brasserie de l'Innovation est devenue *Food Zone*.



### D.8.5. Ouverture de cinq restaurants en 2018

Restopolis a ouvert le restaurant scolaire du Lycée Edward Steichen à Clervaux, le restaurant scolaire de l'École Internationale de Mondorf-les-Bains, le restaurant *Mercator* au bâtiment du Lycée technique pour professions de Santé à Strassen ainsi que les restaurants des structures d'éducation et d'accueil du Lycée Michel Lucius et du Lënster Lycée Junglinster. Le restaurant *Lingua* de l'Institut national des langues a fait peau neuve.

### **D.8.6. Mise en service du premier food truck Restomobile**

Restopolis a mis en service son premier food truck Restomobile en septembre 2018. Le camion peut être déplacé là où le service a besoin d'un point de vente mobile.

### **D.8.7. Nouveau site internet et nouvelle application**

Restopolis a lancé en août 2018 son nouveau site web [www.restopolis.lu](http://www.restopolis.lu) et sa nouvelle application, réalisés en collaboration avec le CGIE. Le site fournit aux convives les informations nécessaires en plusieurs langues.

### **D.8.8. Trois campagnes thématiques**

Restopolis a organisé trois quinzaines thématiques :

- *Rethink your drink* du 6 novembre 2017 au 17 janvier 2018 : une campagne de sensibilisation sur les boissons sucrées et les dangers qui résultent d'une consommation exagérée,
- *The smart way... to start the day* du 12 au 23 mars 2018 : une semaine thématique qui a permis à Restopolis de promouvoir les produits du petit déjeuner faits maison et de sensibiliser les convives à l'importance nutritionnelle du petit déjeuner,
- *Quinzaine Fairtrade* du 30 avril au 11 mai 2018 : une quinzaine thématique pour mettre en avant les produits issus du commerce équitable,
- *Quinzaine Fairtrade Make Bananas Fair* du 24 septembre au 5 octobre 2018 : une quinzaine thématique pour sensibiliser les convives aux fruits exotiques issus du commerce équitable.

Les collaborateurs de Restopolis se sont rendus dans les restaurants avec des stands d'information pour distribuer les brochures éducatives aux convives et des articles furent publiés sur le site web.

### **D.8.9. Un premier pas pour diminuer les plastiques dans les cantines**

Les eaux minérales sont vendues en bouteilles en verre pour la consommation sur place. Les bouteilles PET ne sont pas retirées de la vente mais proposées à ceux qui préfèrent emporter leur boisson.

### **D.8.10. Projets 2019**

- Ouvrir le restaurant du nouveau LTPS à Ettelbruck,
- Procéder à une analyse critique des emballages des produits à l'achat et à la vente en vue d'une réduction des déchets plastiques,
- Organiser une campagne thématique sur le gaspillage d'emballages,
- Prolonger le certificat *Fairtrade Zone* pour les restaurants et cafétérias de Restopolis,
- Participer à l'initiative *Refill.lu*,
- Développer un nouveau concept de plan de construction qui permet de mettre à disposition plus de places dans les cantines.



## D.9. Gestion des infrastructures

---

Depuis septembre 2018, le service de la Gestion des Infrastructures (SGI) fait partie du Département des infrastructures et finances. Initialement connu sous le nom de *STABILO*, ce service regroupe les volets : technique, accueil, archivage, bâtiment, imprimerie et logistique.

En 2018, comme les années précédentes, maints déménagements ont eu lieu. Outre le fait de déplacer le mobilier proprement dit, un déménagement comprend également le déplacement et le branchement des téléphones et du matériel informatique, ceci en étroite collaboration avec le CGIE et le CTIE.

Le SGI est également en charge du volet événementiel du ministère. Il existe des événements récurrents, tels que des visites du ministre dans des lycées et autres institutions, mais aussi des événements uniques comme l'inauguration de nouvelles infrastructures et établissements. En 2018 l'École internationale de Mondorf-les-Bains et le Centre pour le développement des apprentissages ont été inaugurés.

Le parc automobile compte six véhicules ; quelque 70.000 km ont été parcourus en 2018.

1.997.016 feuilles ont été imprimées, ce qui correspond à une majoration de 56 % par rapport à 2017.

1.147 commandes, pour un total de 305.288 articles, ont été traitées par l'équipe *stock* et expédiées à leur destinataire.

Depuis septembre 2018, des statistiques des documents scannés et archivés sont dressées. De septembre à décembre, 1.370 dossiers personnels ont été scannés. 2.759 dossiers âgés de plus de 110 ans ont été répertoriés informatiquement et 379 ont été scannés. 834 demandes en quatre mois ont été adressées à l'équipe *scanner*. Quelque 10.000 porte-documents et 744 livres ont été digitalisés.

La centrale téléphonique a reçu 16.117 appels en 222 jours ouvrables, ce qui correspond à une moyenne de 72,5 appels par jour.

En mars, le service courrier a été équipé d'un système d'affranchissement automatique. Ce système répertorie tous les courriers sortants. De mars 2018 à janvier 2019, 101.057 courriers ont été affranchis pour un total de 97.766,75 €.

## Annexes

### Listes des travaux de la Cellule des infrastructures ASFT

#### Service Éducation et accueil

##### Avis sur plans :

Commune/ asbl	Projet	Description	Capacité max.		
			0-2	2-4	4-12
AC Beaufort	MR Beaufort cycle 1	nouv. construction 2 <sup>ème</sup> avis			67
AC Bettembourg	MR Reebouschoul	nouv. construction			334
AC Bettembourg	Projet provisoire rue Fernand Mertens	nouv. construction, Modulbauweis			180
AC Bettembourg	F.J. Stäerenhaus	réaménagement de la structure d'accueil (switch)	32	17	
AC Helperknapp	Projet intégré Helperknapp	nouv. construction			600
AC Diekirch	MR Diekirch	2 <sup>ème</sup> avis (aménagement ancien pensionnat)			320
AC Differdange	Projet intégré cycle 1 MR Mathendahl	nouv. construction			200
AC Differdange	MR Obercorn	mise en conformité / travaux de transformation			87
AC Dudelange	Projet intégré Lenkeschléi	nouv. construction			185
AC Esch-Alzette	Projet intégré Wobrecken	nouv. construction, cycles 1-4			279
AC Esch-Alzette	Wobrecken Crèche	nouv. construction crèche	20	20	
AC Hesperange	Projet intégré Rothweit à Alzingen	nouv. construction			240
AC Sanem	MR Ehlerange	nouveau projet au r.d.c. d'une résidence			55
AC Sandweiler	MR Sandweiler	nouv. construction 3 <sup>ème</sup> avis			240
Paiperleck asbl	International School Junglinster	(Container Bât.publ.) financement 1 <sup>er</sup> équipement			120
Croix-rouge	MR Weilerbach	(Bât.publ) financement 1 <sup>er</sup> équipement			96
AC Reckange-sur-Mess	MR provisoire ( Modulbau)	financement 1 <sup>er</sup> équipement			50
Gepëppelte Mëmmel asbl	Crèche	réaménagement de la structure d'accueil (switch)	15	14	

##### Conventions :

Commune	Projet	Description	Capacité		
			0-2	2-4	4-12
AC Beaufort	MR Beaufort cycle 1	nouv. construction			67
AC Bettembourg	MR Reebouschoul	nouv. construction			334
AC Bettembourg	Projet provisoire rue Fernand Mertens	nouv. construction, Modulbauweis			180
AC Brouch	Projet intégré Helperknapp	nouv. construction			600
AC Bous	Extension MR				155

AC Dudelange	MR Gaffelt	nouv. construction / extension			90
AC Hesperange	Projet intégré Rothweit à Alzingen	nouv. construction (en signature)			240
AC Luxembourg	MR Léon Kauffman	nouv. construction			172
AC Mertert	MR restauration & crèche à Wasserbillig	nouv. construction	36	45	84
AC Sandweiler	MR Sandweiler	nouv. construction			160
AC Sanem	Avenant à la convention Projet Belval Sud	nouv. construction	24	45	524
AC Waldbredimus	Projet d'extension MR Trintange				125

**Décomptes :**

Maître d'ouvrage	Projet	Localité	Description
AC Bettembourg	MR Noertzange	Noertzange	extension
AC Bettembourg	MRE Bettembourg - Centre sportif	Bettembourg	transformation / aménagement
AC Betzdorf	Bësch-Crèche	Roodt-Syre	nouv. construction
AC Clervaux	MRE / Crèche Reuler	Reuler	nouv. construction
AC Dudelange	MR Strutzebierg	Dudelange	extension
AC Erpeldange	MR Erpeldange Sauerschlass	Erpeldange	nouv. construction
AC Esch/Alzette	MR Am Dschungel Lallange	Esch/Alzette	nouv. construction
AC Goesdrof	SEA Goesdorf Zwergen op der Heckt	Dahl	nouv. construction
AC Heffingen	MR Reuland	Reuland	nouv. construction
AC Hesperange	Crèche Charly	Alzingen	transformation / aménagement
AC Hobscheid	MR Eischen / Hobscheid	Hobscheid	extension
AC Junglinster	MR Bourglinster	Bourglinster	nouv. construction
AC Luxembourg	Foyer scolaire Rue Verdi	Gasperich	nouv. construction
AC Mamer	MR Campus scolaire Capellen	Capellen	nouv. construction
AC Mamer	MR Mamer (Campus scolaire Kinnéksbond)	Mamer	transformation / aménagement
AC Mertert	MR Papageieninsel	Wasserbillig	nouv. construction
AC Mertzig	MR Mertzig	Mertzig	extension
AC Mondorf-les-bains	MR Munneref	Mondorf	extension
AC Schiffflange	MR Op Hudelen	Schiffflange	nouv. construction
AC Schuttrange	MR "An der Dällt"	Munsbach	extension
AC Steinsel	MR Aerdbiersnascht	Steinsel	transformation / aménagement
AC Walferdange	MR Walferdange	Bereldange	nouv. construction
AC Weiler-la-Tour	MR Weiler-la-Tour	Weiler-la-Tour	nouv. construction
AC Weiler-la-Tour	Crèche bei de Fliedermais	Weiler-la-Tour	transformation / aménagement
AC Wiltz	MR Renert	Wiltz	extension
AC Winrange	MR Wëntger Kiemelkiddies	Winrange	nouv. construction
Schoulsyndikat BILLEK	MR Billek	Dräiborn	nouv. construction

## Service de la Jeunesse (SJ)

### *Avis sur plans :*

Commune/ asbl	Projet	Description
Esch/Alzette	FNEL - Les diables rouges	rénovation chalet
AC Hobscheid	LGS- Äischener Scouten	nouv. construction chalet
AC Bertrange	MJ	aménagement
AC Ettelbrück	LGS-St. Sébastien	nouv. construction chalet
AC Luxembourg	Proufsaal Dommeldange	rénovation salles de musiques

### *Deux approbations sur plans :*

- AC Hobscheid - LGS- Äischener Scouten,
- AC Luxembourg Proufsaal Dommeldange.

### *Conventions :*

Commune/ asbl	Projet	Description
AC Grevenmacher	MJ	rénovation Maison des Jeunes
Grousgasmaschinn asbl	Luxembourg Science Center	acquisition de 40 stations expérimentales

### *14 visites d'agrément :*

- LGS Géisserei,
- MJ Hobscheid 2x,
- Jugendwunnen Ettelbrück,
- MJ Steinfort,
- Service Ausgespillt,
- MJ Jugendfabrik Differdange 2x,
- Bureau LGS-Neihaischen,
- MJ Ehlange/Mess,
- Jugendwunnen Bergem,
- Hariko,
- Wunnenghëllef,
- Service Jongbaueren.

### *14 visites techniques et les avis techniques y relatifs :*

- Hariko – Ettelbrück,
- Hariko – Esch/ Alzette,
- MJ Bertrange,
- MJ Hagen.

### *Décomptes :*

Maître d'ouvrage	Projet	Localité	Description
AC Luxembourg	LGS St Christophe	Beggen	rénovation chalet
AC Luxembourg	FNEL-Les Aigles	Rollingergrund	rénovation / agrandissement home
AC Luxembourg	MJ Neudorf	Neudorf	nouv. construction
AC Reckange-sur-Mess	MJ Reckange-sur-Mess	Reckange-sur Mess	nouv. construction

AC Grevenmacher	MJ Grevenmacher	Grevenmacher	rénovation
LGS Limpertsberg	LGS Limpertsberg Veräinshaus	Limpertsberg	rénovation
MJ Jugendtreff	1 <sup>er</sup> équipement MJ	Differdange	remboursement 1 <sup>er</sup> équipement
Croix-Rouge luxembourgeoise	1 <sup>er</sup> équipement MJ	MJ Eischen	remboursement 1 <sup>er</sup> équipement
Croix-Rouge luxembourgeoise	1 <sup>er</sup> équipement MJ	MJ Reckange-sur Mess	remboursement 1 <sup>er</sup> équipement
CRIAJ asbl	1 <sup>er</sup> équipement MJ	MJ Grevenmacher	remboursement 1 <sup>er</sup> équipement
Auberge Jeunesse		Esch/Alzette	remboursement 1 <sup>er</sup> équipement
Croix-Rouge luxembourgeoise	Colnet – Aigle ouest	Bertrange	rénovation

## Aide à l'enfance (AEF)

### Projets :

Commune/ asbl	Projet	Description
Agedoc	Projet Ste Anne	switch Agedoc - Jacques Brocquart
Agedoc	Projet Internat Fieldgen	mise en conformité et rénovation dernier étage ; en cours
Anne	Projet Kannerland	transformation, mise en conformité ; en cours
Anne	Projet Ste Elisabeth Esch	nouv. construction ; en cours
Anne	Projet CST Differdange	aménagement ; en cours
Anne	Projet Pétange - Maison Dolto	nouv. construction ; en étroite collaboration avec ABP (phase APS) ; en cours
Anne	Projet Pétange - Maison Commun	en étroite collaboration avec ABP (phase APS) ; en cours
Arcus	Projet Centre Formida	nouv. construction provisoire (phase APD) ; en cours
Arcus	Projet CST Grevenmacher	mise en conformité
Arcus	Projet Kannerhaus Grevenmacher	reconstruction (phase APS) ; en cours
Arcus	Projet structure prov. Kannerhaus Grevenmacher	planification en cours
Arcus	Projet Kannerhaus Echternach	déménagement des groupes SEA et AEF ; en cours
Arcus	Projet structure prov. Kannerhaus Echternach	planification en cours
Arcus	Projet Tandel/Fouhren	nouv. construction ; en cours
Caritas	Projet Esperanza	planification en cours

<i>Croix Rouge</i>	<i>Projet YUA mamans-bébés Kreintgeshaff</i>	<i>déménagement infrastructure provisoire</i>
Croix Rouge	Projet Kreintgeshaff	mise en conformité; en cours
<i>Croix Rouge</i>	<i>Projet CST prov. Wahlhausen</i>	<i>phase provisoire pour CST Kautenbach</i>
Croix Rouge	Projet CST Kautenbach	planification en cours
<i>Croix Rouge</i>	<i>Projet Reckange</i>	<i>déménagement infrastructure provisoire</i>
Croix Rouge	Projet BBW à Colpach	planification en cours
Croix Rouge	Projet Oberglabach	nouv. construction (phase APD); projet convention en cours
<i>Croix Rouge</i>	<i>Projet Centre Thérapeutique et Internat à Berg</i>	<i>mise en conformité; rénovation avec nouv. construction</i>
<i>Infopla</i>	<i>Projet Centre technique</i>	<i>mise en conformité et rénovation</i>
<i>Jacques Brocquart</i>	<i>Projet Convict Episcopal</i>	<i>mise en conformité et rénovation réfectoire</i>
Kannerduerf Mersch	Projet Cents/ Hamm	nouv. construction; planification en cours
Kannerduerf Mersch	Projet Maison 4 Annexe	agrandissement; en cours
<i>Kannerduerf Mersch</i>	<i>Projet Maison 3</i>	<i>aménagement CST; mise en conformité / rénovation</i>
Kannerduerf Mersch	Projet Sacclly à Erpeldange	problème fuite de l'eau, intervention lourde; en cours
Kannerduerf Mersch	Projet Maison 6	mise en conformité / rénovation; en cours
Kannerduerf Mersch	Projet Schneiderhaff	déménagement du groupe vers maison 6; planification en cours
<i>Kannerduerf Mersch</i>	<i>Projet Maison 10</i>	<i>mise en conformité / rénovation</i>
Kannerduerf Mersch	Projet Mise en conformité	mise en conformité de tous les bâtiments affectés; en cours
Kannerschlass	Projet Mise en conformité	en étroite collaboration avec ABP pour tous les bâtiments affectés; en cours
Kannerschlass	Projet Pétange	nouv. construction; en étroite collaboration avec ABP (phase APS); en cours
Maisons d'enfants de l'État	Projet Mise en conformité	en étroite collaboration avec ABP pour tous les bâtiments affectés; en cours
Maison Porte-Ouverte	Projet Jongenheem à Côte d'Eich	nouv. construction; en cours
Maison Porte-Ouverte	Projet Foyer Saint Martin	en étroite collaboration avec ABP (mise en conformité / rénovation); en cours
<i>Phoenix Asbl</i>	<i>Projet Differdange</i>	<i>mise en conformité et rénovation</i>
Pro Familia	Projet nouvelle construction	en étroite collaboration avec ABP

		(nouv. construction) ; en cours
<i>Solidarité des Jeunes</i>	<i>Projet Bettembourg Slemo et Service LSE</i>	<i>mise en conformité et rénovation</i>
Solidarité des Jeunes	Projet CST Rollingergrond	phase provisoire pour CST Hellange; planification en cours
<i>Solidarité des Jeunes</i>	<i>Projet 17+ROC à Ehlange</i>	<i>mise en conformité et rénovation</i>
Telos	Projet CST Schifflange	mise en conformité et rénovation ; en cours
Wunnengshellef	Projet Etape21+ Bonnevoie	mise en conformité ; en cours

*En italique : projets achevés*

**Conventions :**

<b>Commune/ asbl</b>	<b>Projet</b>	<b>Description</b>
ARCUS asbl	Centre Formida ; Esch / Alzette	transformation / aménagement

**Abréviations :**

MR – Maison relais

MJ – Maison des jeunes

AC – Administration communale

ABP – Administration des bâtiments publics

LGS – Lëtzebuerger Guiden a Scouten

FNEL – Fédération nationale des Éclaireurs et Éclaireuses du Luxembourg

APS – avant-projet sommaire

APD – avant-projet détaillé

CST – Centre socio-thérapeutique

## Publications du ministère

---

### Manuels scolaires et matériels pédagogiques (SCRIPT)

#### Enseignement fondamental

- Matériel Vie et société cycles 4
- Matériel de français Salut, c'est parti cycle 2 (manuel élève, guide pédagogique, matériel auditif, complément de littérature de jeunesse, supports complémentaires)
- Site internet eFrançais et application vocabulaire pour l'apprentissage du français au cycle 2
- Die Erde ist mein Raumschiff, Jean-Luc Lehnerns, cycle 4.2

#### Enseignement secondaire classique et général

- Bleu, Blanc, Rouge - Parcours de langue française et Conjugaison (6C)
- Écologie des paysages luxembourgeois (3<sup>e</sup> / 2<sup>e</sup> sections B et C de l'ESC)
- Dossier pédagogique sur la littérature luxembourgeoise en collaboration avec le Centre national de littérature (ESC et ESG)
- Application web pour le cours de Vie et société pour les classes de 7<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> de l'ESC et de l'ESG
- Itinéraires 2 Manuel de français (3G)
- Support de cours d'économie générale pour la 4GCM/SO (ESG)

### EDI

Deux numéros du magazine *EDI-Infomagazin fir Elteren*

### Courrier de l'Éducation nationale (CEN)

11 numéros du CEN publiés en ligne

Un numéro spécial : Circulaire ministérielle aux administrations communales concernant l'organisation scolaire pour la rentrée 2018-2019

### Examen de fin d'études secondaires

La brochure décrivant l'organisation générale de l'examen ainsi que la nature des épreuves et destinée à tous les élèves se préparant aux examens est désormais publiée uniquement en ligne.

### Horaires et programmes et liste des manuels

Sur le site internet dédié : [www.eschoolbooks.lu](http://www.eschoolbooks.lu)

### Autres publications

Service	Titre
SCRIPT	Nationaler Bildungsbericht Luxemburg 2018 Rapport national sur l'éducation au Luxembourg 2018 International Approaches to STEM Education : CIDREE Yearbook 2018 Standards zur Umsetzung zukünftiger VTT-Angebote : Verhalten Testen und Trainieren Raumkonzepte für eine zeitgemäße Neu- oder Umgestaltung von Bildungseinrichtungen in Luxemburg Forum papers 1 : Tierrechte Bierger - Gesellschaft - Politik : Zesummen d'Lëtzebuenger Sprooch féerden : Ofschlossrapport Affiche : Lëtzebuergesch an der Gesellschaft : Jugendronn Affiche : Lëtzebuergesch an der Gesellschaft : Biergerronn



	<p>Flyer : mybooks.lu : Gratis Schoulbicher fir de Lycée / Manuels scolaires gratuits pour le lycée / Gratis Schulbücher für die Sekundarschule / Manuais escolares gratuitos para o liceu</p> <p>Épreuves standardisées : école fondamentale</p> <p>Épreuves communes</p> <p>Les épreuves communes à la fin du 4e cycle de l'enseignement fondamental / Die nationalen Leistungstests am Ende des 4. Zyklus der Grundschule</p> <p>Affiche : PISA 2018</p> <p>PISA 2018 : Brochure d'information / Informationsbroschüre / Information brochure</p> <p>Flyer : Kooperatioun - Bildung: d'Zesummenaarbecht tëschent der Grondschoul an der Maison Relais</p> <p>La larme verte de Narima (concours « Lisons en français » de Freed um Liesen a.s.b.l.)</p> <p>Lies a fléi: de Katalog 2018 - Katalog vun de lëtzebuergesche Kannerbicher</p> <p>Affiche : Science week 2018 (set de 3 affiches)</p> <p>Affiche pour les écoles fondamentales à l'occasion des Journées du livre et du droit d'auteur 2019 Mat alle Sënner liesen</p> <p>Affiche + flyer : Concours jeune journaliste 2018-2019 : So du mol eppes ! : la liberté d'expression est un droit fondamental</p> <p>C'est quoi ... ? : set de 6 cahiers pédagogiques (allemand-français) accompagnant les films d'animation Politik? Fir jiddereen! publiés par le Zentrum fir politesch Bildung, la Chambre des Députés et le SCRIPT</p> <p>Key figures of the Luxembourgish Education System : school year 2016-2017</p> <p>L'enseignement luxembourgeois en chiffres : année scolaire 2016-2017</p> <p>Les chiffres clés de l'Éducation nationale : statistiques et indicateurs - année scolaire 2016-2017</p> <p>The key figures of the national education : statistics and indicators 2016-2017</p> <p>Les activités du SCRIPT en 2017</p>
SPOS	CPOS SKI-Le passage fondamental - secondaire
Formation des adultes	<p>Cours pour adultes : catalogue 2018-2019</p> <p>Flyer : Family Learning - Apprendre en famille</p>
SECAM	<p>Dépliant : L'école du succès, une chance pour tous</p> <p>L'orientation des élèves nouvellement arrivés au pays</p> <p>Bienvenue à l'école luxembourgeoise (brochure disponible en plusieurs langues)</p> <p>Accueillir et intégrer : guide pédagogique pour enseignant de l'école fondamentale</p>
SNJ	<p>Non-formale Bildung im Jugendalter / L'éducation non-formelle des jeunes</p> <p>Resilienz im Kinder- und Jugendbereich / Résilience des enfants et des jeunes</p> <p>Frühe mehrsprachige Bildung / L'éducation plurilingue dans la petite enfance</p> <p>Livret : Staark Kanner / version luxembourgeoise et version française</p> <p>Kinder und Bewegung / Enfants et mouvement (Elternhefte, 3 / Guide pédagogique pour parents)</p> <p>Pädagogische Handreichung: Sexualpädagogik in der Jugendarbeit</p>
Autres	<p>Affiche : Schoulsportdag 2018 : Sport fir se all</p> <p>Bilans pour cycles 1, 2, 3 et 4</p> <p>Fardes pour bilans</p> <p>Livret d'accompagnement pour l'évaluation à l'école fondamentale (version adaptée 2018)</p> <p>Plan-cadre pour l'éducation précoce au Luxembourg</p> <p>Sproochlech Bildung am éischte Cycle (Deel 1) : Sprooch a Sproochen zu</p>

	<p>Lëtzebuerg</p> <p>Sproochlech Bildung am éischte Cycle (Deel 2) : D'Kand a seng Sprooch(en)</p> <p>Sproochlech Bildung am éischte Cycle (Deel 3) : Sprooch a Sproochen am éischte Cycle</p> <p>Que faire après le 4e cycle de l'école fondamentale ? Was tun nach dem 4. Zyklus der Grundschule?</p> <p>Flyer : Nouvelle section informatique</p> <p>Recueil de législation ESG</p> <p>Mateneen : Démocratie à l'école - vers une école démocratique / Mateneen : Praxishefte Demokratische Schulkultur - demokratiepädagogische Schulentwicklung</p> <p>Nationaler Rahmenplan zur non-formalen Bildung im Kindes- und Jugendalter / Cadre de référence national sur l'éducation non-formelle des enfants et des jeunes</p> <p>Maltraitance de mineur : Procédures à suivre par les professionnels de l'Enfance et de la Jeunesse / Kindesmisshandlung : Leitfaden für Fachkräfte in der Kinder- und Jugendbetreuung / Abuse of minors : Procedures to be followed</p> <p>Affiche : Cyber-Grooming</p> <p>Jugendarbeit an luxemburger Schulen : eine Bestandsaufnahme im Rahmen der "démarche périscolaire et participative"</p> <p>Classeur : Formation professionnelle - carnet d'apprentissage</p> <p>Flyer : Le médiateur scolaire / De Schoulmediateur / Der Schulmediator / O mediador escolar / The schoolmediator</p> <p>Dépliant ONE : Je ne sais plus quoi faire... / Ich weiß nicht mehr weiter... / I don't know what to do any more...</p> <p>Universal Deklaratioun vun de Mënscherechter / Allgemeine Erklärung der Menschenrechte / Déclaration universelle des droits de l'homme / Universal Declaration of Human Rights / Declaração Universal dos Direitos Humanos</p> <p>Rapport d'activité 2017</p>
--	---

### Publications uniquement en ligne

Cadre de référence commun pour l'accompagnement psycho-social et l'offre périscolaire dans les lycées

Jugendhäuser Luxemburgs: Einige typische Merkmale

Virlièsconcours 2019

Système scolaire public 2018-2019 / Öffentliches Schulsystem 2018-2018 / Public school system 2018-2019 / Sistema escolar público 2018-2019

Panneaux de l'exposition Droits de l'enfant - Kindrechte au Parc Merveilleux de Bettembourg, mai 2018

Trois nouveaux BTS *high tech* au Lycée des Arts et Métiers - Des formations consacrées à la conception de jeux vidéo et aux objets connectés et un *Talent Hub* pour start-up innovantes

De nouvelles sections orientées vers l'avenir / Neue zukunftsorientierte Sektionen

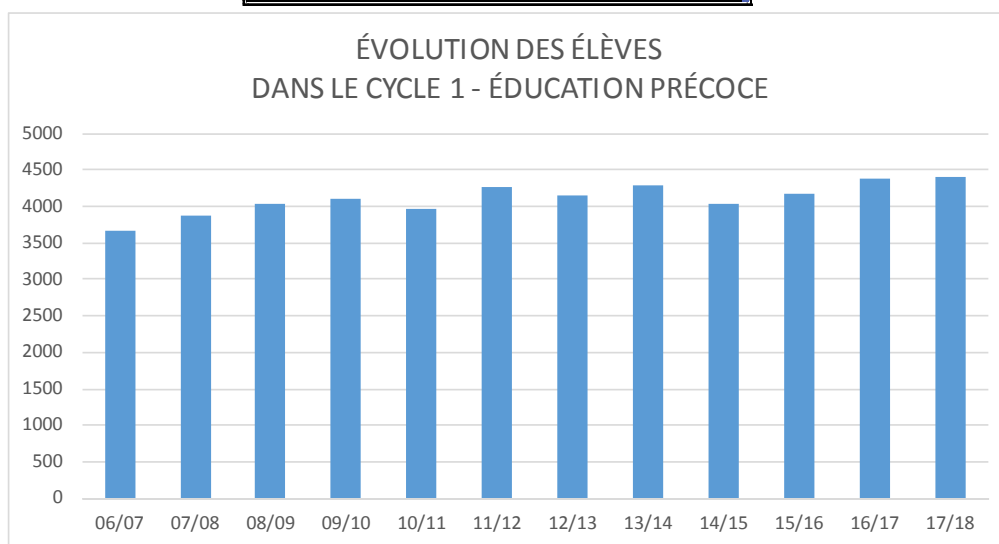
Langues et formations aux classes supérieures de l'ESG / Sprachen und Ausbildung in der Oberstufe des ESG / Línguas e formações nos anos superiores do ESG

Offre scolaire ESC-ESG : 2018 – 2019

Enfants et jeunes adultes vivant au Luxembourg accueillis ou placés en institution ou en famille d'accueil

### ÉVOLUTION DES ÉLÈVES DANS LE CYCLE 1 - ÉDUCATION PRÉCOCE

ANNÉE	ÉLÈVES
06/07	3671
07/08	3865
08/09	4036
09/10	4105
10/11	3961
11/12	4258
12/13	4141
13/14	4283
14/15	4045
15/16	4183
16/17	4380
17/18	4411



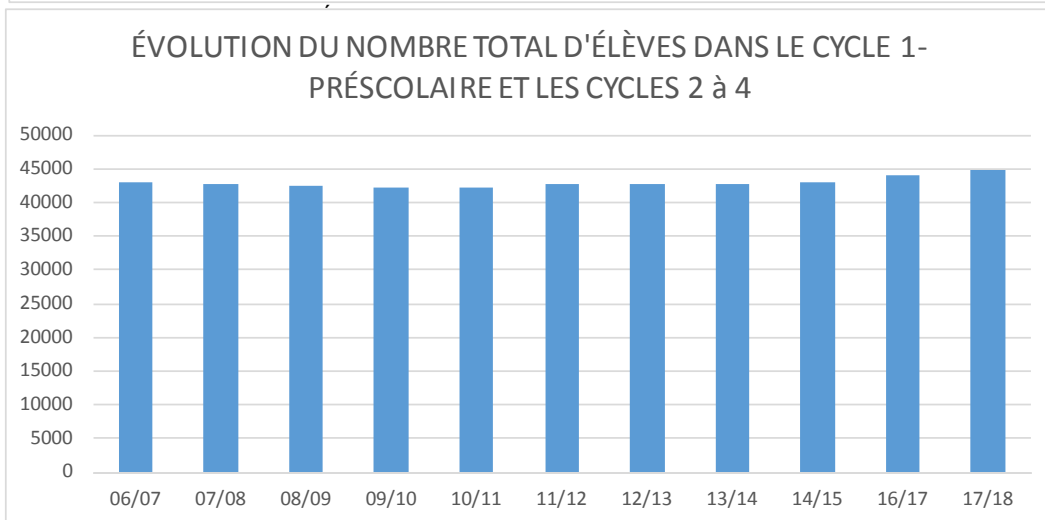
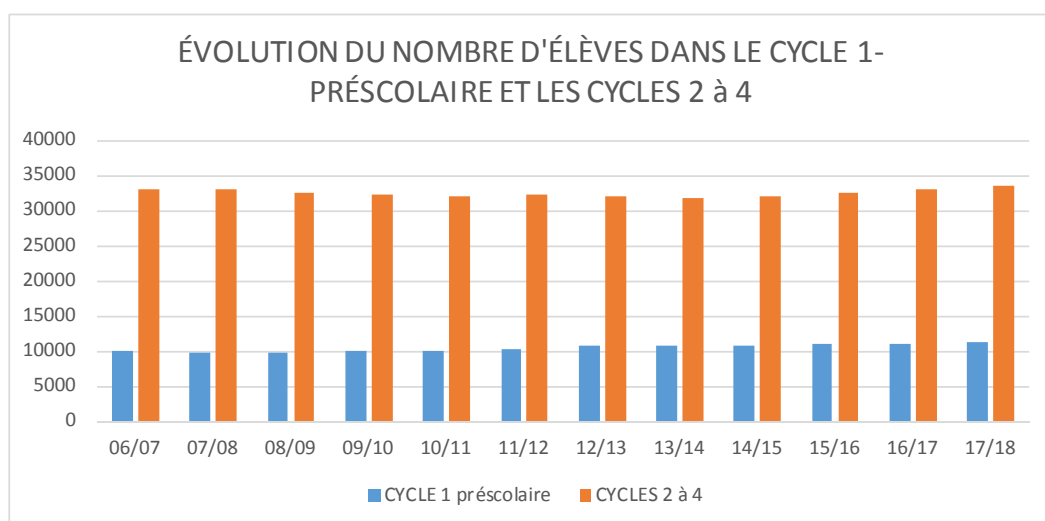
### TAUX DE FREQUENTATION DU CYCLE 1 - ÉDUCATION PRÉCOCE dans l'enseignement public

ANNÉE	ELEVES	POPULATION DE 3 ANS *	TAUX DE FRÉQUENTATION
06/07	3671	5557	66,1%
07/08	3865	5775	66,9%
08/09	4036	5667	71,2%
09/10	4105	5845	70,2%
10/11	3961	5843	67,8%
11/12	4258	5904	72,1%
12/13	4141	6032	68,7%
13/14	4283	6359	67,4%
14/15	4045	6428	62,9%
15/16	4183	6490	64,5%
16/17	4380	6532	67,1%
17/18	4411	6649	66,3%

\* Chiffres STATEC

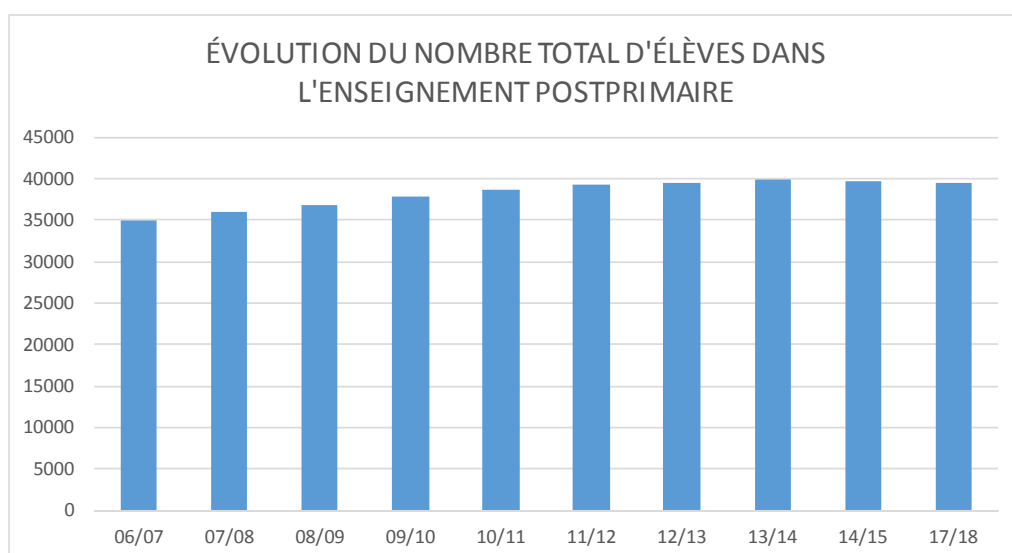
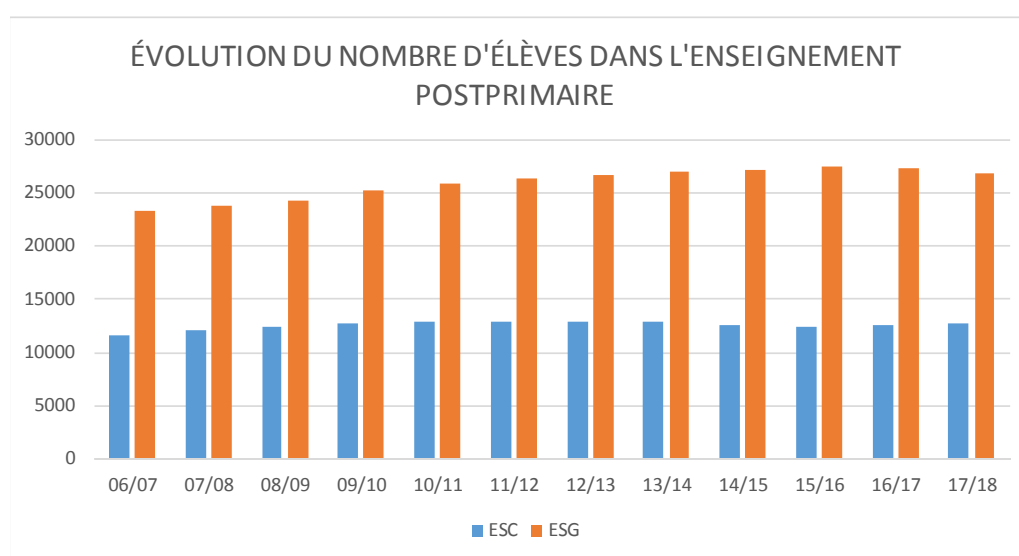
## ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉLÈVES DANS LE CYCLE 1-PRÉSCOLAIRE ET LES CYCLES 2 à 4

ANNÉE	CYCLE 1 préscolaire	CYCLES 2 à 4	TOTAL
06/07	10001	33136	43137
07/08	9824	33020	42844
08/09	9966	32496	42462
09/10	10026	32312	42338
10/11	10195	32096	42291
11/12	10434	32269	42703
12/13	10740	31975	42715
13/14	10748	31894	42642
14/15	10948	32152	43100
15/16	11027	32556	43583
16/17	11008	33107	44115
17/18	11253	33636	44889



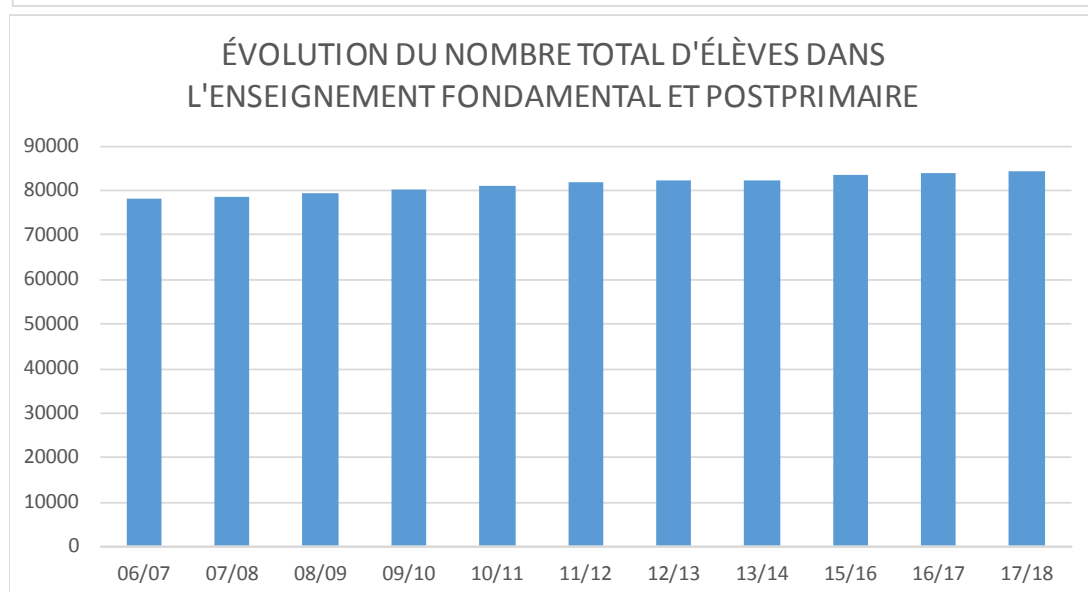
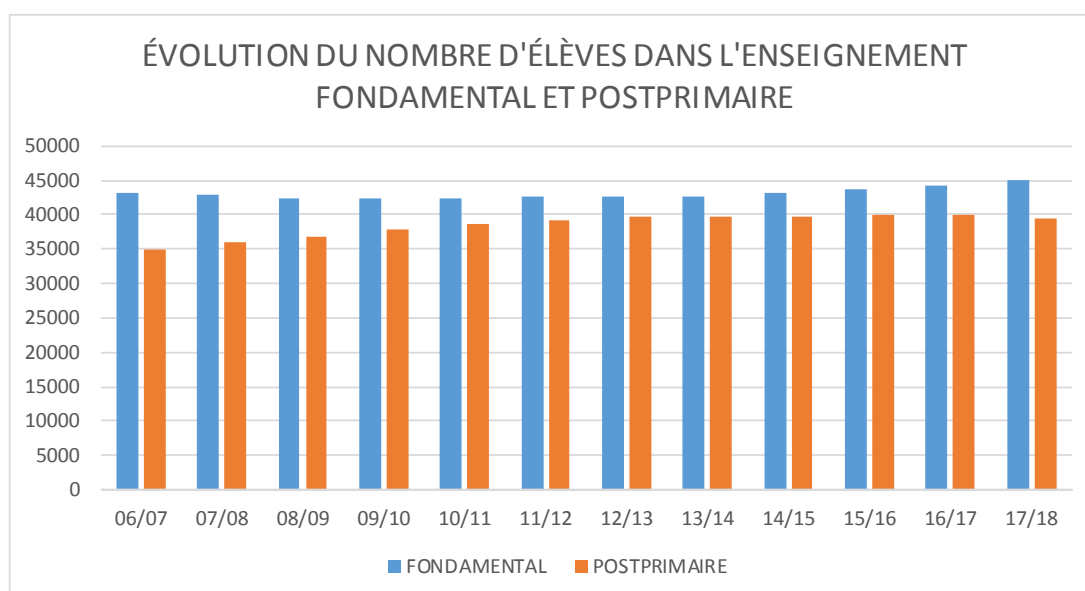
## ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉLÈVES DANS L'ENSEIGNEMENT POSTPRIMAIRE (formation initiale)

ANNÉE	ESC	ESG	TOTAL
06/07	11693	23277	34970
07/08	12122	23805	35927
08/09	12469	24323	36792
09/10	12757	25184	37941
10/11	12825	25879	38704
11/12	12975	26330	39305
12/13	12958	26627	39585
13/14	12832	26998	39830
14/15	12607	27152	39759
15/16	12458	27525	39983
16/17	12636	27260	39896
17/18	12810	26761	39571



## ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉLÈVES DANS L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL ET POSTPRIMAIRE

ANNÉE	FONDAMENTAL	POSTPRIMAIRE	TOTAL
06/07	43137	34970	78107
07/08	42844	35927	78771
08/09	42462	36792	79254
09/10	42338	37941	80279
10/11	42291	38704	80995
11/12	42703	39305	82008
12/13	42715	39585	82300
13/14	42642	39830	82472
14/15	43100	39759	82859
15/16	43583	39983	83566
16/17	44115	39896	84011
17/18	44889	39571	84460

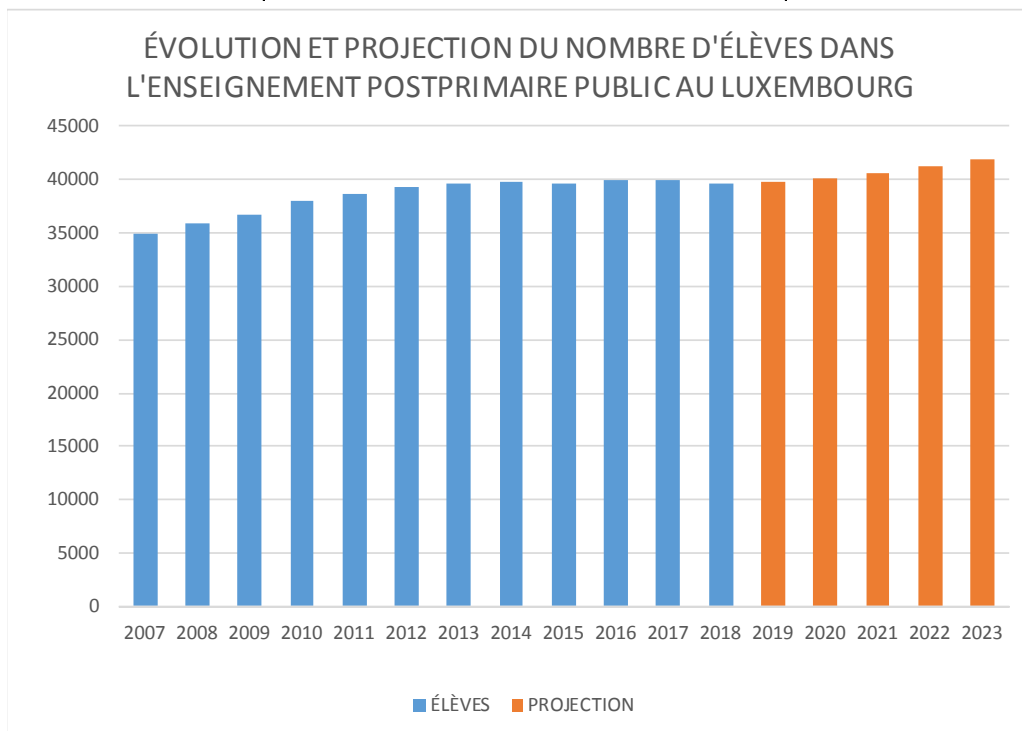


## ÉVOLUTION ET PROJECTION DU NOMBRE D'ÉLÈVES DANS L'ENSEIGNEMENT POSTPRIMAIRE PUBLIC (formation initiale)

Chiffres de fin d'année; Formation initiale; Établissements publics au Luxembourg.

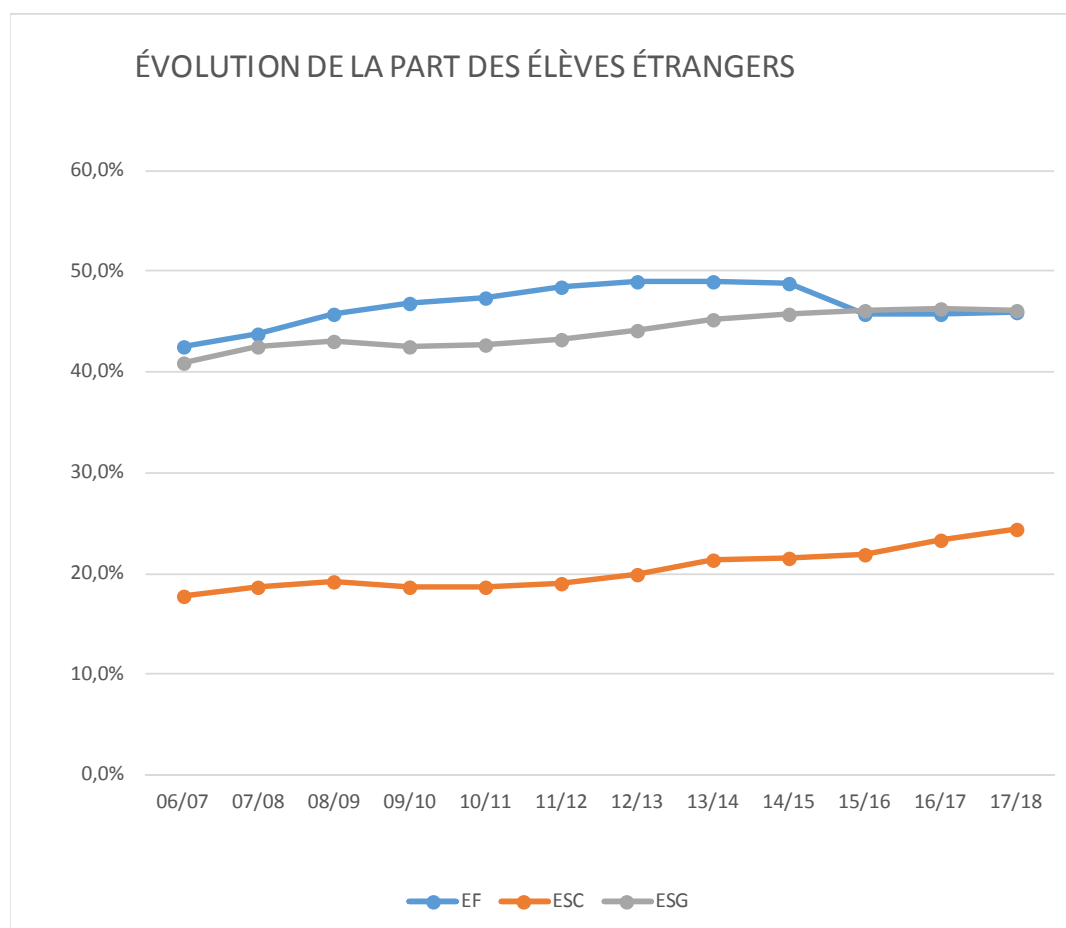
"Année 2017" = année scolaire 2016/2017

ANNÉE	ÉLÈVES
2007	34970
2008	35927
2009	36792
2010	37941
2011	38704
2012	39305
2013	39585
2014	39830
2015	39653
2016	39983
2017	39896
2018	39571
2019	39773
2020	40114
2021	40597
2022	41187
2023	41897



## ÉVOLUTION DE LA PART DES ÉLÈVES ÉTRANGERS

ANNÉE	EF	ESC	ESG
06/07	42,5%	17,8%	41,0%
07/08	43,8%	18,6%	42,5%
08/09	45,7%	19,2%	43,0%
09/10	46,9%	18,6%	42,5%
10/11	47,4%	18,7%	42,7%
11/12	48,5%	19,1%	43,2%
12/13	49,0%	20,0%	44,2%
13/14	49,0%	21,3%	45,3%
14/15	48,9%	21,5%	45,7%
15/16	45,7%	21,8%	46,1%
16/17	45,8%	23,3%	46,3%
17/18	45,9%	24,4%	46,2%



EF : enseignement fondamental

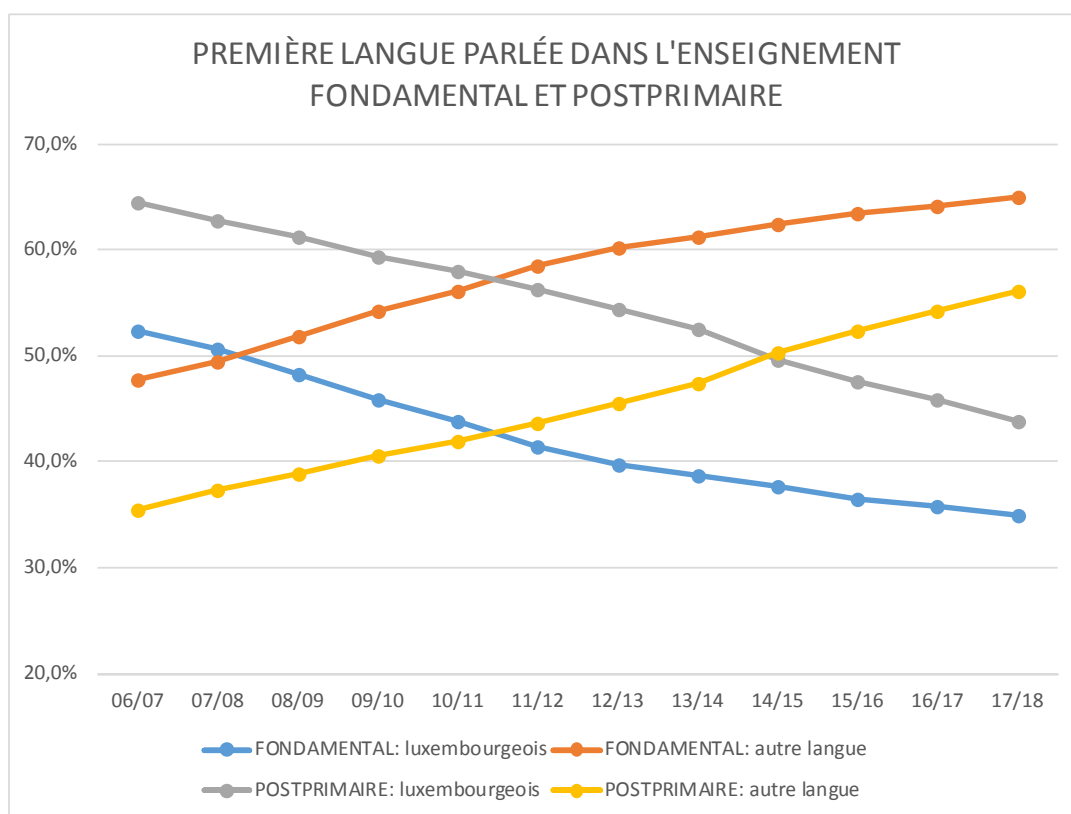
ESC : enseignement secondaire classique, jusqu'en juillet 2017 enseignement secondaire

ESG : enseignement secondaire général, jusqu'en juillet 2017 enseignement secondaire technique



## PREMIÈRE LANGUE PARLÉE DANS L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL ET POSTPRIMAIRE

ANNÉE	FONDAMENTAL: luxembourgeois	FONDAMENTAL: autre langue	POSTPRIMAIRE: luxembourgeois	POSTPRIMAIRE: autre langue
06/07	52,3%	47,7%	64,5%	35,5%
07/08	50,6%	49,4%	62,7%	37,3%
08/09	48,2%	51,8%	61,2%	38,8%
09/10	45,8%	54,2%	59,4%	40,6%
10/11	43,8%	56,2%	58,0%	42,0%
11/12	41,5%	58,5%	56,3%	43,7%
12/13	39,8%	60,2%	54,4%	45,6%
13/14	38,7%	61,3%	52,6%	47,4%
14/15	37,6%	62,4%	49,7%	50,3%
15/16	36,5%	63,5%	47,6%	52,4%
16/17	35,8%	64,2%	45,8%	54,2%
17/18	35,0%	65,0%	43,8%	56,2%



# ÉLÈVES PAR SEXE 2017/18

---

## ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL



---

## ENSEIGNEMENT SECONDAIRE CLASSIQUE



---

## ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL



---

<<

## PROGRESSION ET ORIENTATION DES ÉLÈVES

Admission des élèves en classe de 7<sup>e</sup>  
de l'enseignement postprimaire  
à la fin du cycle 4.2

ANNÉE	4.2 EF	7 <sup>e</sup> ESC	7 <sup>e</sup> ESG	7 <sup>e</sup> VP	RALLONGEMENT DE CYCLE
06/07	4926	2061	2528	294	43
07/08	5076	2067	2658	327	24
08/09	5131	2037	2708	360	26
09/10	5095	1939	2674	444	38
10/11	5154	1941	2667	474	72
11/12	5268	1943	2720	543	62
12/13	5056	1820	2644	538	54
13/14	4798	1685	2470	605	38
14/15	4789	1805	2408	525	51
15/16	4769	1797	2417	506	49
16/17	4867	1884	2456	504	23
17/18	4843	1967	2477	357	24

ANNÉE	4.2 EF	7 <sup>e</sup> ESC	7 <sup>e</sup> ESG	7 <sup>e</sup> VP	RALLONGEMENT DE CYCLE
06/07	4926	41,8%	51,3%	6,0%	0,9%
07/08	5076	40,7%	52,4%	6,4%	0,5%
08/09	5131	39,7%	52,8%	7,0%	0,5%
09/10	5095	38,1%	52,5%	8,7%	0,7%
10/11	5154	37,7%	51,7%	9,2%	1,4%
11/12	5268	36,9%	51,6%	10,3%	1,2%
12/13	5056	36,0%	52,3%	10,6%	1,1%
13/14	4798	35,1%	51,5%	12,6%	0,8%
14/15	4789	37,7%	50,3%	11,0%	1,1%
15/16	4769	37,7%	50,7%	10,6%	1,0%
16/17	4867	38,7%	50,4%	10,4%	0,5%
17/18	4843	40,8%	51,3%	7,4%	0,5%

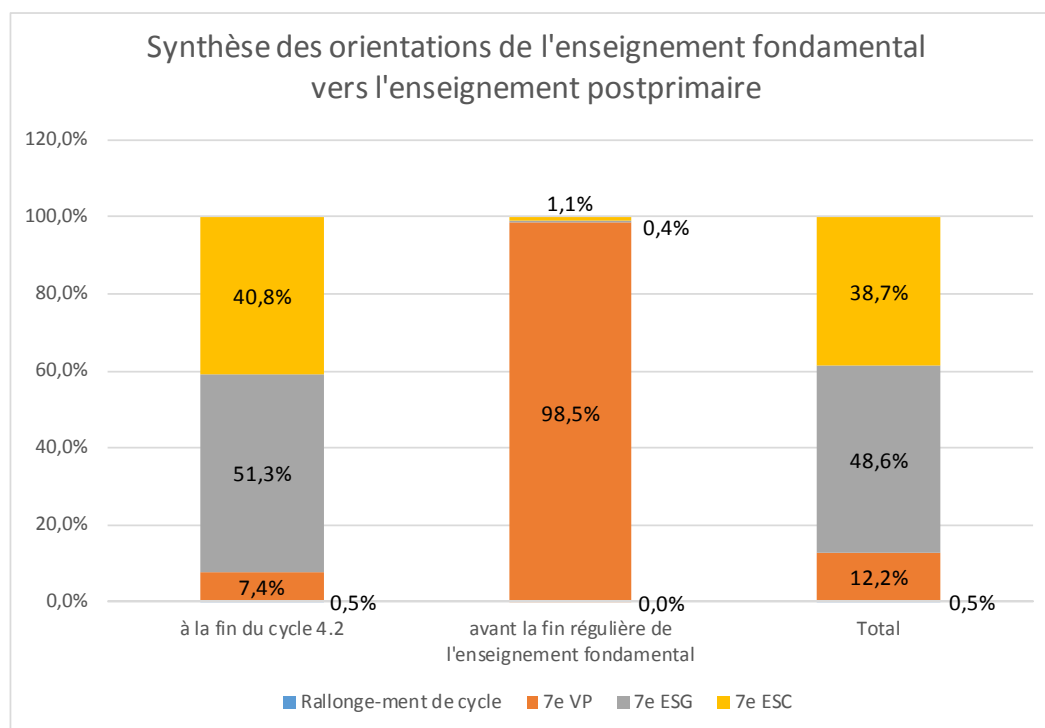
VP : voie de préparation de l'enseignement secondaire générale, jusqu'en juillet 2017 régime préparatoire

## SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL VERS L'ENSEIGNEMENT POSTPRIMAIRE

Année scolaire 2017/18

Orientations vers l'enseignement postprimaire	7e ESC	7e ESG	7e VP	Rallonge-ment de cycle	Total
à la fin du cycle 4.2	1967	2477	357	24	4825
avant la fin régulière de l'enseignement fondamental	3	1	265	0	269
Total	1970	2478	622	24	5094

Orientations vers l'enseignement postprimaire	7e ESC	7e ESG	7e VP	Rallonge-ment de cycle	Total
à la fin du cycle 4.2	40,8%	51,3%	7,4%	0,5%	100,0%
avant la fin régulière de l'enseignement fondamental	1,1%	0,4%	98,5%	0,0%	100,0%
Total	38,7%	48,6%	12,2%	0,5%	100,0%



## RETARD SCOLAIRE À L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL 2017/2018

Cycle 1- précoce		
<âge normal	199	4,5%
âge normal	4187	94,9%
>âge normal	25	0,6%
Total	4411	100,0%

Cycle 1- préscolaire		
<âge normal	24	0,2%
âge normal	10836	96,3%
>âge normal	393	3,5%
Total	11253	100,0%

Cycles 2-4		
<âge normal	867	2,6%
âge normal	25871	76,9%
>âge normal	6900	20,5%
Total	33638	100,0%

### ÉVOLUTION DU RETARD SCOLAIRE

ANNÉE	Cycle 1 précoce			Cycle 1 préscolaire			Cycles 2-4		
	<âge normal	âge normal	>âge normal	<âge normal	âge normal	>âge normal	<âge normal	âge normal	>âge normal
06/07	1,9%	97,2%	0,9%	0,1%	97,9%	2,0%	1,3%	78,5%	20,1%
07/08	2,3%	96,8%	1,0%	0,1%	98,0%	1,9%	1,5%	78,6%	19,9%
08/09	4,9%	94,2%	0,9%	0,0%	98,2%	1,7%	1,4%	79,0%	19,6%
09/10	4,2%	94,9%	0,9%	0,0%	98,4%	1,6%	1,5%	79,5%	19,0%
10/11	2,8%	96,3%	0,9%	0,1%	97,6%	2,3%	1,7%	80,5%	17,9%
11/12	6,8%	92,5%	0,7%	0,1%	97,3%	2,6%	1,8%	80,1%	18,1%
12/13	6,2%	93,0%	0,8%	0,1%	97,0%	2,9%	1,9%	79,5%	18,6%
13/14	6,4%	92,7%	0,9%	0,4%	96,5%	3,1%	2,4%	78,3%	19,3%
14/15	5,3%	94,0%	0,7%	0,4%	96,1%	3,5%	2,5%	77,6%	19,9%
15/16	6,0%	93,1%	0,9%	0,5%	96,0%	3,5%	2,4%	77,2%	20,4%
16/17	5,1%	94,2%	0,7%	0,3%	95,6%	4,0%	2,1%	77,2%	20,7%
17/18	4,5%	94,9%	0,6%	0,2%	96,3%	3,5%	2,6%	76,9%	20,5%

**ÉVOLUTION DU TAUX DE RÉUSSITE DANS  
L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE CLASSIQUE (formation initiale)**

<b>ANNÉE</b>	<b>7<sup>e</sup></b>	<b>6<sup>e</sup></b>	<b>5<sup>e</sup></b>	<b>4<sup>e</sup></b>	<b>3<sup>e</sup></b>	<b>2<sup>e</sup></b>	<b>TOTAL</b>
06/07	92,1%	87,2%	89,5%	90,1%	89,8%	91,1%	89,9%
07/08	93,7%	90,4%	89,5%	88,5%	90,5%	90,4%	90,6%
08/09	93,1%	89,3%	90,4%	89,1%	90,4%	90,0%	90,4%
09/10	92,6%	90,2%	89,4%	87,8%	90,8%	90,7%	90,3%
10/11	93,4%	91,4%	90,5%	89,5%	91,9%	91,4%	91,3%
11/12	92,5%	89,9%	90,0%	88,7%	93,1%	92,8%	91,1%
12/13	91,9%	92,3%	88,5%	88,1%	93,3%	92,9%	91,1%
13/14	92,7%	90,2%	90,6%	88,8%	94,5%	94,1%	91,8%
14/15	93,1%	90,8%	89,5%	86,1%	91,2%	91,8%	90,3%
15/16	93,2%	92,0%	90,5%	85,9%	91,5%	91,1%	90,7%
16/17	93,1%	90,5%	92,2%	89,0%	91,9%	90,6%	91,2%
17/18	93,5%	91,2%	91,6%	87,2%	91,0%	90,1%	90,8%

**ÉVOLUTION DU TAUX DE RÉUSSITE DANS  
L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GÉNÉRAL (formation initiale)**  
à l'exclusion des classes sans promotion

**CLASSES INFÉRIEURES**

<b>ANNÉE</b>	<b>7e</b>	<b>6e</b>	<b>5e</b>	<b>TOTAL</b>
07/08	86,5%	80,1%	80,5%	82,1%
08/09	88,0%	81,0%	83,8%	84,1%
09/10	86,5%	83,2%	83,1%	84,1%
10/11	84,3%	83,0%	84,6%	84,0%
11/12	85,8%	84,0%	86,3%	85,5%
12/13	86,7%	84,2%	85,6%	85,5%
13/14	85,6%	85,5%	87,2%	86,3%
14/15	82,3%	83,8%	87,3%	85,0%
15/16	86,6%	83,5%	88,0%	86,3%
16/17	84,3%	84,7%	89,4%	86,6%
17/18	97,6%	83,4%	89,2%	90,1%

**CLASSES SUPÉRIEURES**

<b>ANNÉE</b>	<b>4e</b>	<b>3e</b>	<b>2e</b>	<b>TOTAL</b>
07/08	74,8%	84,1%	77,5%	78,6%
08/09	75,9%	81,4%	78,3%	78,4%
09/10	69,1%	80,1%	77,0%	74,9%
10/11	70,4%	83,3%	80,1%	77,4%
11/12	72,6%	80,7%	80,3%	77,3%
12/13	74,4%	83,9%	81,9%	79,5%
13/14	73,8%	83,3%	79,9%	78,7%
14/15	70,6%	82,6%	78,4%	76,8%
15/16	73,1%	83,7%	81,5%	79,0%
16/17	75,8%	86,5%	82,7%	81,2%
17/18	73,5%	82,0%	81,7%	79,0%

## DIPLOMES ET CERTIFICATS - RÉSULTATS 2017/18

formation initiale

DIPLOME / CERTIFICAT	CANDIDATS	ADMIS	REFUSÉS	% ADMIS
Diplôme de fin d'études secondaires classiques (anciennement secondaires)	1710	1533	177	89,6%
Diplôme de fin d'études secondaires générales (anciennement techniques)	1566	1247	319	79,6%
Diplôme de technicien *	642	535	107	83,3%
Diplôme d'aptitude professionnelle *	1070	831	239	77,7%
Certificat de capacité professionnelle	144	110	34	76,4%
<b>Total</b>	<b>5132</b>	<b>4256</b>	<b>876</b>	<b>82,9%</b>

\* Sont considérés comme candidats les élèves admissibles au PIF

formation initiale

DIPLOME / CERTIFICAT	07/08	08/09	09/10	10/11	11/12	12/13	13/14	14/15	15/16	16/17	17/18
Diplôme de fin d'études secondaires classiques (1)	1221	1263	1309	1303	1441	1486	1550	1651	1599	1526	1533
Diplôme de fin d'études secondaires générales (2)	752	723	764	846	1027	934	955	1003	1460	1346	1247
Diplôme de technicien (ancien régime)	520	518	410	547	539	576	606	427	143	12	
Diplôme de technicien							7	233	437	768	535
Certificat d'aptitude technique et professionnelle	853	936	945	929	957	861	130	3			
Diplôme d'aptitude professionnelle						103	731	794	1042	832	831
Certificat de capacité manuelle	61	47	43	63	37	64	3				
Certificat d'initiation technique et professionnelle	73	79	87	98	59	4					
Certificat de capacité professionnelle						29	136	170	144	150	110
<b>Total</b>	<b>3480</b>	<b>3566</b>	<b>3558</b>	<b>3786</b>	<b>4060</b>	<b>4057</b>	<b>4118</b>	<b>4281</b>	<b>4825</b>	<b>4634</b>	<b>4256</b>

(1) anciennement diplôme de fin d'études secondaires

(2) anciennement diplôme de fin d'études secondaires techniques



## Liste des abréviations

---

AEF	Aide à l'enfance et à la famille
AC	Administration communale
ADEM	Agence pour le développement de l'emploi
ALJ	Antenne locale pour jeunes (anciennement Agences locales pour jeunes)
Anefore	Agence nationale pour les programmes européens d'éducation, de formation et de jeunesse
asbl	Association sans but lucratif
ASFT	Activités socio-familiales et thérapeutiques
ASTI	Association de soutien aux travailleurs immigrés
CAI	Contrat d'accueil et d'intégration
CAPEL	Centre d'animation pédagogique et de loisirs
CCP	Certificat de capacité professionnelle
CDS	Cellule de développement scolaire au sein du lycée
CePAS	Centre psychosocial et d'accompagnement scolaires
CIS	Commission d'inclusion scolaire
CGIE	Centre de gestion informatique de l'Éducation
CNA	Centre national de l'audiovisuel
CNEF	Commissions nationales des programmes de l'enseignement fondamental
CNEL	Conférence nationale des élèves Luxembourg
CNES	Commission nationale des programmes de l'enseignement secondaire
CPI	Coordinateur de projet d'intervention
CSEE	Centre socio-éducatif de l'État
DAP	Diplôme d'aptitude professionnelle
DPI	Demandeur de protection internationale
DT	Diplôme de technicien
EDD	Éducation au développement durable
EFP	Enseignement et formation professionnels
EIDE	École internationale Differdange & Esch-sur-Alzette
ENAD	École nationale pour adultes
ENEPS	École nationale de l'éducation physique et des sports
ES/EST	Enseignement secondaire et enseignement secondaire technique

ESC/ESG	Enseignement secondaire classique et enseignement secondaire général
ESEB	Équipe de soutien des élèves à besoins spécifiques
ETP	Equivalent temps plein
I-DS	Instituteurs spécialisés en développement scolaire
IDV	Institut pour déficients visuels
I-EBS	Instituteurs spécialisés dans la scolarisation des élèves à besoins particuliers ou spécifiques
IFEN	Institut de formation de l'Éducation nationale
IFSB	Institut de formation sectoriel du bâtiment
INFPC	Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue
LEM	Lycée Ermesinde
LGBTI	lesbien, gay, bisexuel, transgenre et intersexe
LISER	Luxembourg Institute of Socio-Economic Research
LIST	Luxembourg Institute of Science and Technology
LTPES	Lycée technique pour professions éducatives et sociales
MEE	Maisons d'Enfants de l'État
MENJE	Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
MJ	Maison de jeunes
NEET	Not in Education, Employment or Training
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OLAI	Office luxembourgeois d'accueil et d'intégration
ORK	Ombuds-Comité fir d'Rechter vum Kand
OSNA	Journées Op der Sich no enger Ausbildungsplaz
PIA	Parcours d'intégration accompagné
PISA	Programme international pour le suivi des acquis des élèves
PPP	Partenariat public privé
RGD	Règlement grand-ducal
SCAS	Service central d'assistance social
SCRIPT	Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques
SEA	Service d'éducation et d'accueil
SFA	Service de la formation des adultes
SePAS	Services psycho-sociaux et d'accompagnement scolaires dans les lycées

SIGI	Syndicat intercommunal de gestion informatique
SMS	Service de la médiation scolaire
SNJ	Service national de la jeunesse
STEM	Science, technology, engineering, and mathematics
TIC	Technologies de l'information et de la communication
VIESO	Cours Vie et société
VP	Voie de préparation de l'enseignement secondaire général

